



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 068 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 26 février 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 février 2003

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

●(1410)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par la députée d'Edmonton-Nord.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MOIS DU FESTIVAL SCIENCES JEUNESSE

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'inviter aujourd'hui tous les députés à participer au Mois du festival Sciences Jeunesse. Pendant le mois de mars, plus de 500 000 élèves participent à des expositions scientifiques partout au Canada.

Cette année, le point culminant des compétitions surviendra en mai, à l'occasion de l'Expo-sciences pancanadienne, qui aura lieu à Calgary. Des élèves y participent grâce au soutien de leurs parents, de nombreux commanditaires du secteur privé et plus de 8 000 bénévoles.

Notre gouvernement s'est fermement engagé à se doter d'une culture de l'innovation, et je suis ravi de souligner les efforts consentis par la Fondation sciences jeunesse, qui poursuit des activités en ce sens depuis plus de 40 ans.

Le Mois du festival Sciences Jeunesse constitue la première étape du programme national de sensibilisation à l'innovation de la Fondation sciences jeunesse Canada. Le programme se poursuit à l'automne et comprend une tournée des principales villes canadiennes dans le cadre de laquelle sont réunis les jeunes scientifiques, les universitaires, les chercheurs et les adeptes des sciences afin de découvrir et de partager les idées et les défis les plus récents dans le domaine des sciences et de la technologie.

Je suis impatient de célébrer l'avenir des sciences au Canada et j'invite tous les députés à se joindre à moi à cette occasion.

* * *

LES INFRASTRUCTURES

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a présenté la semaine dernière un

autre gros budget urbain qui ne prévoit à peu près rien pour le Canada rural.

Le budget comprend des dispositions concernant le développement des infrastructures, mais rien ne garantit que l'argent prévu sera effectivement consacré à des priorités comme l'eau, les égouts et les routes, particulièrement dans le Canada rural où les infrastructures périssent continuellement.

Au nombre des résultats les plus alarmants de cette absence de réinvestissements dans les infrastructures rurales, il y a le conseil de «faire bouillir son eau» donné dans plusieurs régions du Canada, y compris dans Provencher. L'eau servant à tous les usages domestiques, y compris à donner le bain aux enfants, à boire ou même à se brosser les dents, doit être bouillie avec soin avant d'être utilisée.

Beaucoup de Canadiens estiment que d'autres crises de Walkerton sont presque inévitables.

Il est important d'investir dans des centres culturels, mais les fonds destinés aux infrastructures seraient mieux utilisés s'ils servaient à garantir un approvisionnement sûr en eau potable aux enfants. L'argent des contribuables devrait servir à améliorer la vie des Canadiens ordinaires au lieu d'être affecté à des projets privilégiés par les ministres dans leur circonscription.

* * *

L'INDUSTRIE DU BISON

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, au nom du député de Wascana, en l'occurrence ministre représentant la Saskatchewan au gouvernement du Canada, je salue l'importante contribution de l'Association canadienne du bison et du Canadian Bison Marketing Council.

Presque disparue il y a un siècle à peine, l'espèce compte aujourd'hui au Canada plus de 225 000 individus. À l'heure actuelle, dans le secteur de l'élevage au Canada, l'industrie du bison est celle qui connaît la croissance la plus rapide. La viande de bison est un produit naturel et sain auquel est rattachée une valeur culturelle considérable et qui suscite un fort intérêt sur le marché international. Les ventes canadiennes se chiffrent maintenant à plus de 50 millions de dollars par année.

L'Association canadienne du bison et le Canadian Bison Marketing Council ont contribué de très près au rétablissement de l'espèce et à la viabilité de l'industrie du bison. Ces organisations, qui comptent plus de 1 200 membres au Canada, se sont donné pour mission d'assurer la promotion et le développement de l'industrie.

Je remercie les présidents, les administrateurs et le personnel de direction de ces organisations dont les efforts constants ont permis d'améliorer les ventes, le marketing, la santé animale et la surveillance des maladies. Je leur souhaite tout le succès possible.

*Article 31 du Règlement***LE BUDGET DE 2003**

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2003 comporte énormément d'éléments positifs. Des milliards de dollars ont été engagés de façon à augmenter les dépenses dans plusieurs secteurs importants, dont la santé, les programmes sociaux et l'infrastructure municipale. Ces nouvelles dépenses s'inscrivent dans le cadre d'un budget équilibré.

Il est étonnant de constater que cette initiative survient en même temps que la réduction d'impôts la plus considérable de l'histoire canadienne. Le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans est en cours d'exécution. D'ici la fin de 2005, les contribuables ayant un revenu moyen bénéficieront d'une réduction d'impôt de l'ordre de 21 p. 100.

Le présent budget permet aux Canadiens d'envisager l'avenir avec optimisme puisque le gouvernement y respecte son engagement ferme d'assurer l'équilibre budgétaire et de réduire la dette et qu'il consent par surcroît aux particuliers des allègements fiscaux sans précédent.

Lorsqu'en réaction à un nouveau budget, ceux qui se plaignent qu'on en donne trop sont aussi nombreux que ceux qui se plaignent qu'il n'y en a pas assez, cela signifie que le gouvernement a vraisemblablement réussi à équilibrer ses programmes fiscaux.

Je félicite le premier ministre, le ministre des Finances, son prédécesseur et l'ensemble du Cabinet de cette réalisation historique.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2010

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, les habitants de Vancouver ont voté en faveur de la candidature de leur ville pour les Jeux olympiques de 2010. Ce vote de confiance permettra au comité de mise en candidature de Vancouver de commencer les préparatifs en vue d'obtenir les Jeux olympiques d'hiver de 2010.

Je félicite tous les participants au référendum. Qu'ils aient appuyé ou non la candidature de Vancouver, la démocratie a parlé. Les Vancouverois doivent maintenant unir leurs efforts pour s'assurer que la candidature de Vancouver sera retenue et que le Canada pourra accueillir les Jeux de 2010.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais vous raconter l'histoire du Parti libéral et de ses nombreux nains.

Le chef des nains, Sournois, a annoncé son intention de prendre sa retraite. Il va sans dire que plusieurs nains se sont mis à se bousculer au portillon pour le remplacer.

L'un d'eux, un Terre-Neuvien, Poisson-louche, aurait bien aimé se présenter, mais s'étant brouillé avec Sournois, il a décidé de quitter la politique.

Il y avait aussi l'avocat nain rusé de Toronto, Finfinaud. Or, Finfinaud comptait à son actif un peu trop de décisions politiques qui avaient très mal tourné. Lui aussi a par conséquent décidé d'abandonner la course.

Du côté de Hamilton, nous avons la naine Chair-de-poule. Elle espère gagner le gros lot en sirotant un café. Que Dieu nous vienne en aide.

Le nain d'Ottawa, Grognon, son nom véritable, a récemment rendu visite à des enfants dans une garderie. Vous savez quoi, les enfants sont maintenant sous les soins d'un thérapeute.

Finalement, nous arrivons au nain magnat d'une entreprise de navigation, Gros Sous. Gros Sous est mêlé à une controverse qui soulève des questions d'éthique. Il aurait vraisemblablement demandé de participer au programme de protection des témoins parce qu'il est devenu introuvable. Qui sait, Sournois lui a peut-être passé un Shawinigan au cou et on n'est pas près de revoir son cadavre.

Peu importe le résultat de la course pour remplacer Sournois, l'histoire finit mal pour les Canadiens.

* * *

LE TOURNOI DES COEURS DE SCOTT

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, samedi soir dernier, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont regardé avec grande fierté la demi-finale du Championnat canadien de curling féminin, le Tournoi des coeurs de Scott.

L'équipe de recrues de l'Île-du-Prince-Édouard, formée de Suzanne Gaudet et de ses coéquipières Rebecca Jean MacPhee, Robyn MacPhee et Susan MacInnis, a joué une partie extraordinaire qu'elle a malheureusement perdue au profit de l'équipe Cunningham de Terre-Neuve-et-Labrador.

Même si cette équipe a raté de peu la victoire en demi-finale, elle a réussi à nous émouvoir. Sa présence au Tournoi des coeurs et sa performance durant le tournoi à la ronde ont alimenté les conversations dans toute la province. Suzanne Gaudet et son équipe ont obtenu des résultats extraordinaires pour une première année à ce niveau et nous allons tous suivre cette équipe de près à l'avenir.

Je prie tous les députés de se joindre à moi pour féliciter Suzanne, Rebecca Jean, Robyn et Susan, ainsi que la cinquième, Donna Butler, et l'entraîneur Paul Power de leurs efforts remarquables.

* * *

● (1415)

[Français]

LE GROUPE SOUCY

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner un investissement majeur réalisé par une entreprise qui a vu le jour à Drummondville et qui continue d'y croître.

Le Groupe Soucy a annoncé un investissement de 60 millions de dollars, ce qui créera 630 emplois d'ici trois ans, en plus de consolider les 1 100 emplois actuels.

Depuis 1967, Groupe Soucy se spécialise dans la conception et la fabrication de pièces et accessoires pour des véhicules récréatifs, industriels et militaires.

C'est parce que l'entreprise crée et consolide des emplois et qu'elle participe au développement économique et au rayonnement de l'expertise et du savoir-faire québécois que le gouvernement du Québec lui a offert un congé fiscal et une contribution financière.

Je suis encore étonnée de savoir que le fédéral n'a pas voulu appuyer un tel projet.

Félicitations à Gilles Soucy et au Groupe Soucy pour son sens de l'entrepreneuriat et pour avoir choisi l'une des plus belles régions québécoises, le Centre-du-Québec.

[Traduction]

LE SRI LANKA

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, il est crucial pour tous les membres de la communauté internationale que le processus de paix au Sri Lanka aboutisse, mais la réussite de ce processus est encore plus importante pour les Canadiens d'origine sri-lankaise.

Initialement, on a réussi à maintenir un véritable cessez-le-feu pendant quelques mois. On peut seulement espérer que les hostilités ne reprendront pas pendant que les négociateurs procéderont au dur labeur de reconstruction du pays, tant sur le plan financier que sur le plan constitutionnel. Nous demandons à toutes les parties en cause de voir à ce que leurs paroles et leurs réactions aux provocations demeurent mesurées et modérées.

Le Canada a joué un rôle financier important et a appuyé l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, ainsi que le Forum des fédérations.

Espérons que M. Rae et ses collègues aideront les Tigres tamouls et le gouvernement du Sri Lanka à élaborer une constitution fédérale qui permettra d'instaurer une certaine forme de paix et de justice pour tous.

Pour ceux que la question intéresse, VisionTV diffusera une entrevue exhaustive avec Bob Rae demain soir à 20 heures, dans le cadre de son émission phare *360 Vision*. M. Rae parlera des difficultés que pose le rapprochement entre les parties d'un pays radicalement divisé.

Le Canada peut faire une différence.

* * *

LE DÉPUTÉ DE SURREY-CENTRE

M. Stephen Harper (Calgary Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je sais que tous les députés travaillent très fort, mais je tiens à souligner quelque chose de tout à fait spécial en ce qui a trait à notre collègue le député de Surrey-Centre.

Ce dernier a été élu député seulement cinq ans et huit mois après avoir immigré au Canada, soit à peine 2 005 jours après son arrivée, ce qui est sans contredit un record dans l'histoire du Canada. Il célèbre aujourd'hui le 2005^e jour de son élection.

En plus de bien s'occuper de ses électeurs de la circonscription qui vient au deuxième rang au niveau de la population, il a apporté une importante contribution au Parlement au cours de ses deux mandats. Non seulement il participe activement aux débats, mais il en est l'un des orateurs les plus fréquents.

Il a déposé un grand nombre de motions et de projets de loi, portant par exemple sur la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, la protection des dénonciateurs, l'adoption d'une procédure d'annulation de textes réglementaires et l'élimination de la TPS en sus des autres taxes.

Il a été leader parlementaire de notre parti et a été élu à quatre reprises coprésident du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, et j'ajouterais même qu'il a été l'un des deux seuls députés de l'opposition à présider un comité.

Il a battu le record du nombre de présences consécutives aux votes tenus au Parlement.

Il n'est pas étonnant que nous le qualifiions d'«homme de fer du Parlement canadien».

Article 31 du Règlement

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, le mois de février est le mois de l'histoire des noirs et j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les grandes réalisations des Afro-Canadiens en Nouvelle-Écosse.

La communauté noire de la Nouvelle-Écosse a des racines solides. En fait, c'est à Sydney en Nouvelle-Écosse que l'on trouve l'un des premiers établissements de noirs au Canada, Whitney Pier.

Le premier Néo-Écossais à se voir décerner la Croix de Victoria a été William Hall, un marin noir du comté de King. Il s'agit là du plus grand honneur militaire décerné dans l'empire britannique.

William Hall, fils d'esclaves affranchis, est entré dans la marine royale. Il a servi en Inde où son héroïsme a été reconnu. Le navire de Hall est venu en aide à une garnison assiégée, et malgré le tir nourri de l'ennemi qui a tué ou blessé le reste de son équipage, il a continué de faire feu avec les canons jusqu'à ce qu'une brèche soit ouverte dans les murs. C'est ce qui lui a valu la Croix de Victoria.

Les réalisations des noirs de la Nouvelle-Écosse témoignent de l'importante contribution qu'ils ont apportée à notre histoire.

* * *

● (1420)

LE CN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Transports a présenté un projet de loi prévoyant l'examen d'importantes propositions de fusion dans les services de transport qui relèvent du gouvernement fédéral. Ce projet de loi est le bienvenu s'il donne des résultats positifs, mais, malheureusement, le mal est déjà fait en ce qui concerne le CN. Sa fusion avec Illinois Central a déjà pratiquement entraîné la prise de contrôle d'une ancienne société ferroviaire canadienne, qui appartient désormais à des Américains et est exploitée par eux.

Aux ateliers du CN, à Transcona, on projette de démolir l'unique atelier qui reste au Canada où l'on peut soulever une locomotive à l'aide d'une grue, ce qui détruira une capacité industrielle qui existe depuis la construction de l'atelier, il y a près de 100 ans, en 1909.

Une société typiquement canadienne laisserait-elle une telle chose se produire? Je ne le crois pas. J'exhorte le CN à modifier ses projets.

Entre-temps, les libéraux devraient avoir honte d'autoriser la privatisation du CN, sa fusion sans condition avec Illinois Central, la prise de contrôle en catimini de notre plus grande société ferroviaire et l'exportation d'emplois. Le projet de loi est présenté trop tard.

* * *

[Français]

LA PAIX

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, une marche dédiée à la paix s'est déroulée dernièrement dans ma circonscription, à laquelle ont pris part des élèves et des professeurs d'une dizaine d'écoles de niveau primaire de Longueuil.

Dans un geste de solidarité, les élèves de la 2^e à la 6^e année de l'école primaire Félix-Leclerc ont réalisé des dessins, des cartes et des messages de paix des plus touchants.

Questions orales

Du haut de ses neuf ans, Raphaëlle Bouchard m'a remis ces oeuvres remarquables qui sont symboles d'espoir, en me demandant d'adresser au premier ministre leurs préoccupations, afin de le sensibiliser à leur vision de la société dans laquelle ils aspirent vivre et à leur crainte face à une guerre imminente.

En tant que mère de jeunes enfants, la conscience sociale démontrée lors de cette manifestation pacifique et les gestes concrets que ces jeunes ont posés m'ont touchée profondément. À titre de leur représentante ici à la Chambre des communes, je suis heureuse de me faire leur porte-parole et de leur dire que je suis solidaire de leur cri du coeur.

* * *

[Traduction]

L'AIDE À L'EMPLOI

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le Programme d'aide au travail indépendant, à Toronto, aura 10 ans en 2003. Ce programme unique offre des perspectives aux Canadiens sans emploi.

Par l'entremise de Social and Enterprise Development Innovations, un organisme national établi à Toronto, qui gère le Programme d'aide au travail indépendant au nom de DRHC, des Canadiens sans emploi reçoivent une aide et des conseils pour lancer leur entreprise et devenir autonomes.

Depuis la création du programme, il y a 10 ans, plus de 5 000 clients torontois ont lancé des entreprises qui ont rapporté plus de 130 millions de dollars par année.

Il ne fait aucun doute que les petites entreprises revêtent une importance cruciale pour la santé de l'économie du Canada. Le Programme d'aide au travail indépendant offre des services à plus de 10 000 clients par année dans tout le pays. Je félicite DRHC et Social and Enterprise Development Innovations.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, en 2002, les aéroports nationaux ont versé au gouvernement du Canada 240 millions de dollars en loyers. En 2003, ces loyers doivent augmenter de 20 millions de dollars. En 2010, le gouvernement percevra un montant total de 4 milliards de dollars au titre des loyers payés par les autorités aéroportuaires. Cette somme sera plus de deux fois supérieure à la valeur comptable des biens transférés à l'origine.

Si l'on maintient ce système en place, les exigences de l'administration fédérale en matière de loyers passeront à 500 millions de dollars. Ces frais sont les plus importants que les petits aéroports aient à assumer et ils préoccupent énormément l'industrie de l'aviation qui craint pour la survie des ces aéroports si le gouvernement ne change pas sa grille tarifaire.

Le gouvernement fera-t-il les changements nécessaires pour assurer la viabilité de tous les aéroports?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre se sert du rapport

Parker sur l'affaire Sinclair Stevens pour justifier l'entente spéciale conclue avec l'ancien ministre des Finances, mais le rapport Parker précisait que les prétendus accords de gestion sans droit de regard ne pouvaient pas empêcher les conflits d'intérêts dans le cas d'entreprises familiales.

Sachant cela, pourquoi le gouvernement a-t-il permis ce genre d'entente spéciale avec l'ancien ministre des Finances?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a écrit au premier ministre et à l'ancien ministre des Finances le 4 mars 1994, confirmant que l'entente de surveillance en date du 1^{er} février 1994 satisfaisait aux exigences du code. Le premier ministre a également écrit à l'ancien ministre des Finances le 8 mars 1994, approuvant les mesures en place.

Toutes les procédures ont été suivies. Le travail du conseiller en éthique consiste à faire respecter le code. L'ancien ministre des Finances a respecté le code, et le conseiller en éthique s'en est assuré.

● (1425)

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est ce qu'Erik Nielsen a dit et c'est pourquoi le code est totalement inadéquat. À cause de l'affaire Sinclair Stevens, le rapport Parker précisait que les entreprises familiales appartenant à des ministres devraient probablement être vendues pour éviter les conflits d'intérêts.

Le gouvernement présentera-t-il un code d'éthique interdisant la gestion d'importants avoirs privés par des ministres?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a raison de dire que l'accord de gestion sans droit de regard conclu par l'ancien ministre des Finances était fondé sur les lignes directrices établies en 1988 par le gouvernement conservateur, et plusieurs accords de ce genre ont été conclus. En fait, nous avons codifié cette pratique.

J'accepte l'argumentation du député, elle sera consignée au compte rendu et nous la prendrons en considération.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le gouvernement de prendre cela en considération. Prenons le cas de la Canada Steamship Lines. Ses intérêts chevauchent les activités de presque tous les ministères : les transports, l'industrie, le revenu, l'environnement, les pêches, les ressources naturelles, le commerce, les affaires étrangères et, bien sûr, les finances. Tout premier ministre ou aspirant premier ministre possédant de tels avoirs s'expose continuellement à des conflits d'intérêts.

Le gouvernement présentera-t-il un code d'éthique qui interdira à un premier ministre de contrôler personnellement des entreprises possédant d'importants avoirs?

Questions orales

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je ne répondrai à aucune question hypothétique concernant la course à la direction du Parti libéral, mais je peux dire catégoriquement à la Chambre et au député que, depuis que j'ai accédé au poste de ministre des Transports il y a presque six ans, l'ancien ministre des Finances s'est conduit de façon exceptionnelle, se retirant de toute discussion du Cabinet concernant l'industrie maritime. C'est le secrétaire d'État aux Institutions financières qui s'est occupé de toutes les mesures touchant cette industrie. L'ancien ministre des Finances a eu une conduite exemplaire.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre ne veut peut-être pas s'attarder à des hypothèses, mais l'ancien ministre des Finances ne partageait pas ces mêmes scrupules aujourd'hui. Il a déclaré un peu plus tôt aujourd'hui que le conseiller en éthique avait été chargé de rédiger de nouvelles règles au cas où le député deviendrait premier ministre. Cela nous amène à poser la question suivante : serait-il désormais convaincu comme nous que les vieilles règles étaient et sont encore boiteuses? Le rôle et les responsabilités de premier ministre sont-ils si différents de ceux d'un ministre des Finances qu'il pense vraiment ne pas se trouver en situation de conflits d'intérêts aux termes du code d'éthique actuel?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je refuse de traiter d'une situation qui pourrait se produire éventuellement. Nous sommes toutefois disposés à traiter du comportement de l'ancien ministre des Finances à l'époque où il était membre du Cabinet. Dans son cas, les lignes directrices ont été respectées et l'ancien ministre des Finances s'est conduit de façon correcte.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quand il est question de fiducies sans droit de regard, le gouvernement tient les Canadiens dans le noir comme des champignons sur un tas de fumier.

Hier, le premier ministre a déclaré: «Nous disons que c'est une entente privée parce que nous ne voulons pas qu'elle soit rendue publique.» Le premier ministre n'a rien compris. Le but d'une fiducie sans droit de regard est de tenir le ministre et non la population canadienne dans l'ignorance. N'est-il pas vrai que l'entente de surveillance conclue avec l'ancien ministre des Finances n'est que de la poudre aux yeux et qu'elle a permis au gouvernement de prétendre que l'ancien ministre des Finances n'avait aucune relation directe avec la Canada Steamship Lines?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Absolument pas, monsieur le Président, et permettez-moi de mettre le député en garde contre ce genre d'insinuations.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans une entrevue accordée au journal allemand *Die Zeit*, Hans Blix, le chef des inspecteurs de l'ONU, souligne que l'Irak a substantiellement coopéré, des progrès sont faits et que quelques mois de plus sont nécessaires pour compléter le désarmement politique.

Alors que les inspections fonctionnent, que la paix a besoin de temps, est-ce que le ministre admettra qu'en proposant la date butoir du 28 mars, le Canada travaille à nous rapprocher de la guerre?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Au contraire, monsieur le Président. Nous travaillons pour rapprocher deux positions opposées au sein du Conseil de sécurité dans le but d'éviter la guerre, en ayant un Conseil de sécurité uni pour que Saddam Hussein se désarme selon les conditions prévues dans la résolution 1441. Cela a toujours été notre but, cela continuera à être notre but et nous continuons notre politique dans ce domaine.

• (1430)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est une drôle de politique. C'est ce même ministre qui nous disait: «On est contre une date butoir» et aujourd'hui, il défend une date butoir. C'est un suiveux!

Il ne rapproche absolument pas les deux visions des choses, les deux stratégies. L'une dit: pas de date butoir et l'autre en fixe une. Est-ce que ce qu'il est en train de faire, ce n'est pas de dépanner les États-Unis, tenter de sauver la face des États-Unis plutôt que de sauver la paix? Il est à la remorque, il n'a aucune stratégie, c'est un suiveux!

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends toujours pas pourquoi le parti de l'opposition essaie de mésinterpréter notre position.

Notre position était d'offrir au monde et au Conseil de sécurité un document sur lequel ils pouvaient travailler eux-mêmes. C'est à eux de choisir une date, c'est à eux de choisir cette date en fonction des observations de M. Blix qui lui-même, je le rappelle aux députés de l'opposition, a établi une date butoir en ce qui concerne les missiles. Il a dit à Saddam Hussein qu'il fallait qu'il les élimine avant le 1^{er} mars. Donc, l'inspecteur en chef lui-même, de temps en temps, trouve qu'une date est une bonne idée, et nous le trouvons aussi.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre disait lui-même qu'on ne pouvait pas continuer indéfiniment et que les consultations se poursuivaient pour arrêter une date butoir. Alors que les États-Unis veulent envahir l'Irak, confirmant ainsi la logique de guerre, Hans Blix demande de son côté, qu'on lui accorde quelques mois, s'inscrivant plutôt dans une logique de paix.

En mettant de l'avant la date butoir du 28 mars, est-ce que le Canada ne confirme pas nos appréhensions à l'effet que son choix est maintenant fait, et c'est en faveur de ceux qui privilégient la logique de la guerre?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit et comme le premier ministre l'a répété hier, le but du Canada était de fixer l'attention du Conseil de sécurité sur le désarmement de Saddam Hussein dans un temps limité.

Ce temps, évidemment, est à établir par le Conseil de sécurité en fonction des consultations avec M. Blix. C'était notre but. Notre but n'a jamais été de fixer une date pour la guerre, c'était de fixer la certitude d'avoir la paix.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, non seulement le Canada joue le jeu des Américains en avançant une date butoir, mais il en rajoute en se rangeant du côté des Américains qui disent que la résolution 1441, en elle-même, suffit pour envahir l'Irak.

Par la date et par le message, est-ce qu'on n'a pas une autre preuve que le Canada se range résolument dans le camp de ceux qui préparent la guerre?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que les députés de l'opposition cherchent vraiment une guerre. Ce que nous cherchons ici, c'est à poser les conditions pour que le Conseil de sécurité puisse établir des paramètres par lesquels on va éviter la guerre.

Évidemment, il faut avoir une limite, il faut avoir des conditions. Tout le monde cherche ces conditions. Laissons-nous travailler ensemble pour chercher ces conditions qui vont à la fois désarmer Saddam Hussein et garder le Conseil de sécurité en place, tel qu'il est, parce que c'est très important pour le futur du monde.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je précise à l'intention du ministre des Affaires étrangères que, de toute évidence, le gouvernement doit prendre au sérieux l'allégation voulant qu'il participe à une logique de guerre avec ce projet de résolution que les États-Unis ont d'ailleurs qualifié de mesure de temporisation, parce qu'il vise à déterminer quand la guerre commencera, et non si elle aura effectivement lieu.

Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il faire part au Parlement de cette résolution? Interrogé à ce sujet, Ari Fleischer, le porte-parole du président, a demandé, un peu plus tôt aujourd'hui, qu'on lui explique en quoi consiste la résolution canadienne. Nous demandons la même chose. Nous voulons connaître les détails de cette résolution pour pouvoir nous prononcer à son sujet.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député se trompe depuis le début, notamment lorsqu'il soutient que les États-Unis nous accusent de vouloir temporiser, mais laisse entendre que nous ferions leur jeu. Il ne peut pas dire une chose et son contraire.

Comme l'a expliqué le premier ministre hier, à la Chambre, nous cherchons évidemment à collaborer avec le Conseil de sécurité dans les coulisses, puisque nous n'en faisons pas partie. Nous voulons l'aider à mettre au point une solution claire qui préserve l'unité de ses membres et qui amène Saddam Hussein à désarmer, sans qu'il ne soit nécessaire de lui déclarer la guerre. Nous poursuivrons ces efforts.

• (1435)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ce n'est pas l'opposition qui essaie de gagner sur les deux tableaux. C'est plutôt le gouvernement libéral dans le cas d'une possible guerre en Irak.

Vous remarquerez, monsieur le Président, que le ministre n'a pas partagé la résolution canadienne avec la Chambre et qu'il n'a pas promis de le faire non plus.

Je lui pose donc de nouveau la question. Pourquoi les députés doivent-ils être tenus dans l'ignorance au sujet de ce que le gouvernement canadien propose? Pourquoi tout le monde peut-il en parler, mais pas nous, car nous ignorons de quoi il s'agit? Allez-vous la partager avec le Parlement ou allez-vous abandonner votre propre résolution...

Le Président: Le Président n'a rien à partager. Je sais que le député voudra s'adresser à la présidence en tout temps quand il pose des questions.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, par votre entremise, je tiens à dire au député que je ne peux partager avec le Parlement une résolution qui n'existe pas. Le député le sait pertinemment. On a qualifié cela de façon délibérée, en termes diplomatiques, de non-document. Ce n'est donc pas une résolution. C'est en fait ce que les diplomates appellent des idées qu'on fait circuler parmi d'autres diplomates. Si le député veut

en avoir une idée, et c'est tout ce que c'est, il peut lire les divers articles de journaux qui l'ont très bien décrite.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le ministre semble tourner en rond. Puisqu'il est question de procrastination et d'incertitude, écoutez bien ceci: l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies a proposé un plan en vertu duquel le 31 mars est la date limite pour vérifier le respect de la résolution par les Irakiens. Encore la semaine dernière, à la suite du discours de l'ambassadeur aux Nations Unies, le premier ministre a dit aux journalistes que le Canada n'avait pas pour politique de proposer une date limite.

Ainsi, comme d'habitude, le premier ministre a semé une grande confusion et plongé tout le monde dans l'incertitude. Le premier ministre est-il d'accord ou non avec notre ambassadeur? Va-t-il confirmer que le Canada propose une date limite, soit le 31 mars, et va-t-il partager cela avec la Chambre?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a toujours précisé clairement à la Chambre que le Canada ne siège pas au Conseil de sécurité à ce stade-ci, que nous travaillons avec des membres du Conseil de sécurité qui ont demandé au Canada son opinion sur la façon de combler l'écart important entre la position franco-allemande d'une part et la position défendue par les Américains, les Britanniques et les Espagnols d'autre part.

Une façon d'y parvenir est de permettre à tout le monde de comprendre, avec l'aide de M. Blix, ce qu'on peut considérer comme un délai raisonnable pour mener à bien les inspections et ce qui doit être réalisé dans le cadre de ces dernières. C'était l'objectif du document et rien de plus. Il a été bien reçu par les membres du Conseil de sécurité. Ils en discutent. Il a été utile. Ne cherchons pas...

Le Président: Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, il est évident qu'il y a un fossé: entre la position du ministre et la vérité.

Bien que le soi-disant accord de gestion sans droit de regard permette la communication d'information sur des questions liées à la Canada Steamship Lines dans des circonstances exceptionnelles à la suite d'un événement extraordinaire, ce qui me semble plutôt subjectif, le député de LaSalle—Émard a refusé de répondre à la question. En tant que responsable de l'application du code de conduite des ministres, le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il y avait d'exceptionnel ou d'extraordinaire dans le cas d'une entente avantageuse en Indonésie qui aurait permis à l'ancien ministre des Finances de s'informer en catimini?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, un paragraphe de l'accord signé par l'ancien ministre des Finances dit ceci: «...le gestionnaire ou la société ne peuvent, en aucun temps pendant la durée du présent accord, communiquer au titulaire d'une charge publique, ou à une autre personne agissant pour celui-ci, des renseignements concernant l'actif de la société sauf s'il s'agit des renseignements nécessaires à la préparation et à la production des déclarations de revenus ou», et je souligne ou, «si le sous-registraire général adjoint juge que le titulaire de la charge publique doit être informé».

Ces lignes directrices ont remplacé celles établies par le gouvernement Mulroney en 1988.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports a soulevé l'idée du péage, soit une nouvelle taxe. Je comprends que tout ce que le ministre des Transports sait faire, c'est d'introduire des taxes. Le président de la Société des transports de Montréal a dit qu'il émet des réserves sur l'application d'une taxe pour accéder au centre-ville. Le maire de Toronto a dit que cette idée est, et je cite, «stupide».

Pourquoi le ministre des Transports n'offre-t-il rien de nouveau au débat sur le sujet des transports, sauf de nous offrir de nouvelles taxes?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député est dans l'erreur.

Le fait est qu'il y a un problème de congestion dans les grandes villes du Canada, y compris la sienne, Vancouver et sa région. Nombre de villes sont à la recherche de moyens innovateurs pour régler le problème de la congestion. D'autres villes dans le monde ont mis en oeuvre certaines mesures. Ces mesures devraient certainement faire l'objet d'un examen par les villes canadiennes dans l'avenir.

• (1440)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans les transports, les Canadiens se font voler littéralement: taxes sur l'essence, taxes pour la sécurité aérienne, pas de stratégie ferroviaire et pas de stratégie en matière d'infrastructure. Le plan du ministre des Transports n'est rien d'autre que de la frime. Après avoir échoué en politique fédérale, le ministre veut maintenant dicter leur conduite aux villes. Il aime ce que fait la ville de Londres, en Angleterre. Elle prélève une taxe de 12 \$ pour quiconque se sert de sa voiture pour entrer dans la ville, et le ministre veut que les villes canadiennes fassent la même chose.

Pourquoi le ministre des Transports n'a-t-il rien d'autre à offrir en matière d'infrastructure de transport que l'imposition d'une taxe aux villes?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'a pas lu le document que j'ai déposé hier. S'il l'avait fait, il aurait pu poser des questions intelligentes sur la politique concernant les transports ferroviaires et aériens. Cette politique est le résultat de deux années de consultations auprès des intervenants. Le député dit qu'il n'y a rien dans ce document. Il parle de ce que nous ont dit tous les intervenants que nous avons consultés, dont des parlementaires des deux côtés de la Chambre et du Sénat. Qu'est-ce que cela nous dit à propos de l'opposition?

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la date mise de l'avant par le Canada est tellement proche de nous que,

Questions orales

finale, elle pourrait être rejetée par les partenaires, soit ceux qui veulent la paix.

Le cas échéant, les États-Unis pourraient donc décider d'aller en guerre sur la base de la seule résolution 1441, appuyés par le Canada, ce qui veut dire une guerre à très brève échéance.

Si ce scénario se réalisait, est-ce que le gouvernement peut prendre l'engagement, puisqu'on sera en période de relâche pour 15 jours, de convoquer la Chambre des communes avant qu'une décision ne soit définitivement prise?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, au sujet d'une consultation avec le Parlement, le premier ministre a été très clair à la Chambre en disant qu'il offrirait, à la première occasion, de désigner une journée de l'opposition lors de laquelle elle pourrait choisir de débattre d'un thème, que ce soit à propos de l'Irak ou de n'importe quel autre dossier.

S'il y a lieu pendant l'intersession, les leaders se consulteront à ce moment-là, comme nous le faisons toujours.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ce qu'on veut très clairement du côté du Bloc québécois, c'est qu'il n'y ait pas de militaires canadiens qui aillent se battre en Irak sans que la Chambre ne se soit d'abord prononcée.

Comme nous serons en vacances pour 15 jours, je demande au gouvernement s'il peut garantir que cette Chambre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est difficile d'entendre l'honorable député de Roberval. Il faut que tout les députés soient un peu plus tranquilles pour que nous puissions l'entendre.

L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, pendant 15 jours, ce Parlement ne siègera pas. Au lieu de faire de mauvaises plaisanteries, est-ce que le gouvernement pourrait s'engager le plus sérieusement du monde à permettre au Parlement de se prononcer avant que nos soldats s'en aillent en guerre? C'est ce qu'on veut savoir.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a pris un engagement. Je ne veux pas banaliser la question qu'a posée l'honorable député à savoir si ce sont des vacances ou non. Il ne s'agit pas de vacances, et on le sait tous.

Mais l'honorable député sait fort bien qu'un engagement a été pris d'avoir un débat à la plus proche occasion lors de la rentrée parlementaire. S'il s'agissait de la période d'intersession, bien sûr, comme le font toujours les leaders parlementaires, nous nous sommes consultés. Nous l'avons fait dans l'après-11 septembre et nous avons eu un niveau de collaboration sans pareil. Cela existe toujours. Il y a une consultation qui se fait.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les négociations sur le bois d'oeuvre à Washington ont été interrompues parce que le lobby américain n'a reculé sur aucune de ses demandes pendant onze mois. De plus, il réclame une taxe à la frontière et veut que les États-Unis conservent le milliard de dollars déposé par les Canadiens. Il insiste pour que le Canada renonce à ses contestations dans le cadre de l'OMC et de l'ALENA.

Questions orales

Au nom de la libéralisation du commerce du bois d'oeuvre, je demande de nouveau au ministre s'il s'engagera à ne pas renoncer à ces démarches du Canada.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je peux être parfaitement clair là-dessus. Tant que les Américains appliqueront cette taxe de dissuasion de 27 p. 100 à l'encontre des exportateurs canadiens de bois d'oeuvre, nous allons maintenir nos démarches dans le cadre de l'OMC et de l'ALENA. Nous avons présenté six causes, et nous avons une bonne chance de l'emporter.

• (1445)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international n'a pas répondu à ma question. En refusant de répondre, il lance le message contraire.

Si les Américains ont entamé des négociations, c'est uniquement parce qu'ils ont perdu à l'Organisation mondiale du commerce l'an dernier. D'importantes décisions sur le bois d'oeuvre sont attendues de l'OMC et des instances de l'ALENA dans trois mois.

Au nom de la libéralisation du commerce du bois d'oeuvre, le ministre s'engagera-t-il à ne pas annuler les contestations du Canada?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu précisément à cette question. Ces contestations sont au coeur de notre stratégie. Nous cherchons à avoir plus de poids devant l'administration américaine grâce à notre solide position devant les instances de l'ALENA et l'OMC.

Nous maintiendrons ces démarches dans le cadre de l'OMC et de l'ALENA tant que les Américains nuiront à nos exportations. Nous voulons obtenir le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre et un accès total au marché américain pour les exportateurs canadiens.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, hier le ministre de l'Environnement affirmait qu'il n'était pas urgent de nommer un négociateur en vue d'en arriver à une entente bilatérale avec le Québec sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Pourtant, le gouvernement fédéral exempte l'industrie de l'automobile, et il arrive à s'entendre avec l'industrie pétrolière sur des limites d'efforts de réduction.

Comment peut-il être urgent de s'entendre avec certains secteurs industriels actifs dans le reste du Canada et ne pas trouver urgent de s'entendre avec le Québec?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu des conversations téléphoniques très fructueuses avec le ministre québécois, même hier soir. Bien sûr, nous aurons des entretiens avec le Québec. Comme le premier ministre l'a dit lui-même le 27 novembre, on espère avoir un accord entre le gouvernement fédéral et la province de Québec.

Mais il n'y a aucune nécessité de l'avoir hier ou de l'avoir avant-hier ou de l'avoir aujourd'hui. Ce n'est pas nécessaire. Non, il faut que nous ayons des discussions avec toutes les provinces avant d'avoir des accords avec telle ou telle province. Il est très important d'avoir les opinions de toutes les provinces avant de commencer à signer les accords.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, en réduisant les exigences face à l'industrie pétrolière et

en faisant de même dans l'industrie de l'automobile, le ministre de l'Environnement ne se prépare-t-il pas à faire porter aux autres secteurs industriels un poids additionnel de réduction de gaz à effet de serre, notamment pour l'industrie québécoise qui a fait plus que sa part jusqu'à maintenant?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il y a plusieurs secteurs dans l'économie canadienne; il y en a au moins 25. Il faut avoir des discussions avec tous les secteurs.

Nous n'avons pas de centaines de fonctionnaires qui sont au courant de toute l'information nécessaire. Il faut choisir l'un après l'autre. C'est une série de discussions. Ce n'est aucunement une question de favoriser un ou un autre, pas du tout.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Justice va se présenter devant le Parlement aujourd'hui et demander un crédit supplémentaire de 170 millions de dollars pour le registre des armes à feu. C'est incroyable. Hier encore, pour la énième fois, le ministre a refusé de nous indiquer le coût total du registre des armes à feu pour l'ensemble des ministères fédéraux.

Comment le ministre peut-il espérer qu'un seul parlementaire approuvera de nouveaux crédits, alors qu'il n'a aucune idée de ce que sera le coût total du programme? En fait, il ne peut même pas nous dire combien le programme a coûté jusqu'à maintenant.

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la question est intéressante, car j'ai passé deux heures au Comité des comptes publics, en début de semaine et, autant que je me souviens, le député n'a pas posé la question.

Une chose est sûre. L'appui que les Canadiens nous ont accordé depuis le dépôt de notre plan d'action montre qu'ils savent que nous avons pris la bonne direction. Les Canadiens savent aussi que le contrôle des armes à feu modifie la situation dans notre société; ils sont conscients que le programme a d'ores et déjà produit des résultats bénéfiques pour la population canadienne.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons maintenant ce que le ministre veut dire lorsqu'il parle de gestion de trésorerie et d'application du programme à un niveau minimum. Le gouvernement a dépensé un million de dollars par jour depuis que le Parlement a retiré, en décembre, des crédits de 72 millions de dollars destinés au registre des armes à feu. Un million de dollars par jour.

Pourquoi le ministre ne manifeste-t-il que du mépris à l'égard de la Chambre et des contribuables canadiens?

• (1450)

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les contribuables canadiens savent très bien que nous faisons ce qui doit être fait pour la société canadienne.

Mais comment pouvons-nous en convaincre le député, sachant ce qu'il déclarait dans un communiqué diffusé en 1995? Je rappelle ici ce qu'il disait:

Le contrôle des armes à feu n'améliorera pas la sécurité publique, mais fera peser un danger encore plus grand sur les Canadiens. Le contrôle des armes à feu ne réduira pas la criminalité violente, il l'accroîtra.

Le député devrait parler aux associations de victimes d'un peu partout au Canada et aux associations de policiers qui approuvent le contrôle des armes à feu. Nous faisons ce qui doit être fait pour la société canadienne.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, le visage du Canada change. Selon les données du recensement de 2001 récemment rendues publiques par Statistique Canada, la population totale des minorités visibles s'élève à presque quatre millions, soit 13,4 p. 100 de l'ensemble de la population. C'est une augmentation par rapport à 199, année où ce pourcentage était de 11,2 p. 100.

Au fil des ans, les corps de police canadiens ont évolué pour répondre aux besoins de notre société multiculturelle. Au fur et à mesure que notre société continuera à se diversifier, les services de police devront s'adapter à la transformation démographique de notre pays.

La secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme pourrait-elle expliquer à la Chambre comment son ministère leur facilite la tâche?

L'hon. Jean Augustine (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, les 27 et 28 février à Ottawa, je présiderai un forum national intitulé «Le maintien de l'ordre dans une société multiculturelle».

Le forum aura lieu avec la participation de ministères fédéraux clés, de dirigeants et de représentants des communautés autochtones et de diverses communautés ethno-rationnelles ainsi que de la police. Il portera principalement sur les trois thèmes suivants: le partage de l'information; l'établissement et le renforcement de partenariats; les instruments et les meilleures pratiques.

Les résultats du forum seront communiqués lors d'une conférence qu'organise la GRC pour le mois de juin 2003.

* * *

LA SANTÉ

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Une étude récente des professeurs Lauzon et Hasbani, de l'UQAM, sur les neuf grandes sociétés pharmaceutiques multinationales révèle que leurs bénéfices après impôt atteignent des niveaux scandaleux, soit 41 p. 100, et qu'elles passent trois fois plus de temps à promouvoir leurs médicaments qu'à faire de la recherche.

À la lueur de ces révélations, la ministre va-t-elle arrêter de défendre ces sociétés et rétracter son attaque méprisante contre les malades à qui elle reproche de prendre trop de pilules? Va-t-elle plutôt accepter, comme le recommande la commission Romanow, de revoir entièrement la législation canadienne en matière de brevets? Va-t-elle prendre la défense des malades et...

Le Président: L'honorable ministre de la santé a la parole.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je trouve très malheureux que le député ait choisi de déformer mes propos et d'en donner une impression incorrecte. Il soulève toutefois une question importante qui concerne tant le coût des médicaments que leur utilisation dans le système de santé canadien.

Si le député avait pris le temps de lire le récent accord sur la santé, il aurait vu que les premiers ministres ont ordonné à leurs ministres

Questions orales

de la Santé de s'attaquer à ces deux questions: celle du coût des médicaments pour notre système de santé et celle tout aussi importante de leur utilisation. Comment les médicaments sont-ils utilisés et obtenons-nous de meilleurs résultats pour tous les Canadiens, du point de vue de leur santé, en utilisant ces médicaments?

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Finances a soulevé l'ire des municipalités en les excluant de son budget. Nous avons prévenu à ce moment-là qu'il faudrait s'attendre à de nouvelles taxes et de nouveaux frais d'utilisation. Hier, le ministre des Transports a dévoilé un plan qui ne comportait aucuns nouveaux fonds, et il nous présente maintenant les routes à péage comme une innovation.

Le ministre des Finances peut-il nous dire si c'est le mieux qu'on puisse faire pour les Canadiens? Est-ce ce genre de mesure innovatrice qui a va sauver nos villes?

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je me souviens qu'en 1993, lorsque nous avons hérité d'un déficit de 42 milliards de dollars, la première chose que nous avons faite a été de mettre en place un programme d'infrastructure de 2 milliards de dollars qui a généré des infrastructures d'une valeur de 6 milliards de dollars. Depuis ce temps, nous avons créé pour 8 milliards de dollars d'infrastructures, ce qui fait au total 14 milliards de dollars, si je ne m'abuse. On peut difficilement dire que nous avons négligé les municipalités.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, au mois de décembre, le ministre du Commerce international a annoncé une subvention de 15 millions de dollars à l'Alliance canadienne de l'industrie du bois.

Ma question au ministre est la suivante : Le chèque de 15 millions de dollars a-t-il été envoyé? Comment exactement doit-on rendre compte de cette somme et le Parlement aura-t-il accès aux rapports indiquant où chacun de ces dollars est allé?

● (1455)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore si on pourra rendre compte de l'utilisation de chacun de ces dollars, mais mon ministère fait preuve d'une grande transparence et les sommes distribuées sont indiquées dans les livres.

Les 15 millions de dollars doivent servir à aider les associations de producteurs de bois d'oeuvre. Tout le monde au pays reconnaîtra que les associations de commerçants de bois d'oeuvre, depuis celle de l'est du Québec jusqu'à celle de la Colombie-Britannique, ont accompli un excellent travail de promotion de nos intérêts aux États-Unis.

Notre gouvernement appuie ces associations et il n'a rien à cacher en ce qui a trait à l'utilisation de cette subvention à l'industrie du bois d'oeuvre.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, dans sa dernière tentative de faire taire les critiques, le gouvernement a décidé de supprimer la subvention annuelle de 75 000 \$ jusqu'ici consentie à la Conférence des associations de la défense, ou CAD. Les députés des deux côtés de la Chambre savent tous que la CAD fait une contribution inestimable à la communauté de la défense et qu'elle a critiqué vertement le gouvernement au sujet du traitement qu'il a réservé aux forces armées.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comment le ministre peut-il défendre la suppression de la subvention annuelle de la CAD alors que cette organisation s'est toujours exclusivement occupé des intérêts de ceux qui veillent sur notre liberté? Nous avons besoin des conseils de la CAD et le ministre en a également besoin.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, certes, le gouvernement apprécie l'appui que la CAD a consenti au secteur militaire. Néanmoins, en cette période de réaffectation budgétaire, les hauts fonctionnaires de mon ministère ont recommandé de retirer notre appui financier aux groupes de revendication et la CAD était la dernière de ces organisations figurant dans nos livres.

Par surcroît, je signale, pour mettre les choses en perspective, que si la CAD percevait 12,5 cents par année auprès de chacun de ses membres, elle pourrait facilement combler le manque à gagner entraîné par la perte de cette subvention.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration que nous avons l'oeil ouvert.

J'ai posé cette question hier et je la pose à nouveau aujourd'hui. Voilà maintenant huit jours qu'Ernst Zundel est entré au Canada. De l'aveu même des fonctionnaires qui relèvent du ministre, cet homme présente un risque pour la sécurité. Cet homme est-il toujours au Canada?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il est de notoriété publique que cet individu est au Canada. Un processus est en cours, et nous allons le laisser se poursuivre. Je ne ferai pas de commentaires sur les détails de cette affaire. Nous croyons à la primauté du droit. Nous croyons à l'application régulière de la loi, et je suis impatient d'entendre la même question demain.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a dit que la présence de M. Zundel au Canada était de notoriété publique. Je pense que les Canadiens ont plus à coeur les mesures qui sont dans l'intérêt public.

Quand le ministre assumera-t-il ses responsabilités et expulsera-t-il Ernst Zundel de notre pays?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le devoir de veiller à ce que les modalités en place soient respectées. J'ai dit que nous croyions à l'application régulière de la loi. Il y a des solutions, mais je respecte cette façon de procéder et je n'interviendrai pas personnellement. Je veux protéger le système en place.

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles a répondu hier que si des mesures additionnelles étaient nécessaires pour venir en aide aux victimes du conflit du bois d'oeuvre, il y verrait. Des régions entières subissent les effets de cette guerre commerciale. Des industries sont en péril et des milliers de familles sont frappées par le chômage.

Le ministre peut-il s'ouvrir les yeux et se rendre compte qu'une deuxième phase au plan initial est devenue plus que nécessaire?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes préoccupés par les répercussions négatives que ce différend commercial peut avoir sur les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre. Voilà pourquoi nous avons ajouté un supplément aux 450 millions de dollars de prestations d'assurance-emploi qui sont déjà prévus chaque année, à partir de la caisse d'assurance-emploi.

Avec l'octroi de 246 millions de dollars, 71 millions de dollars sur deux ans à l'appui des programmes d'assurance-emploi existants et 110 millions de dollars pour aider les localités à diversifier leur économie, je puis donner à la députée l'assurance que nous suivons ce dossier de très près.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le Canada ne pourrait pas se tenir debout, cesser d'être à genoux devant les Américains et se porter à la défense des travailleurs et des compagnies frappés par la crise du bois d'oeuvre? Les travailleurs en ont assez. Agissez.

● (1500)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous suivons ce dossier de très près et nous trouvons encourageants la hausse de 7 p. 100 des emplois constatée dans l'industrie du bois d'oeuvre au Québec, entre janvier 2002 et janvier 2003, et le fait que le nombre de demandes d'assurance-emploi au Québec ait continué de baisser dans cette industrie par rapport à l'an dernier. Comme je l'ai dit, nous suivons ce dossier de très près et nous prenons les mesures qui s'imposent.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration dit qu'il est de son devoir de respecter le système et, pourtant, ses réponses des deux derniers jours montrent qu'il essaie désespérément de fuir le jugement d'un tribunal voulant qu'il ait induit le Parlement en erreur. Ce qui est plus troublant encore, c'est qu'il interprète mal sa propre loi dans une tentative futile de nier les conclusions claires du tribunal.

Le ministre reconnaîtra-t-il enfin son erreur ici ou le premier ministre devra-t-il lui-même s'assurer qu'il assume la responsabilité de son attitude inacceptable?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Encore un juriste qui ne sait pas lire la loi, monsieur le Président. Je le regrette.

Questions orales

Conformément au paragraphe 74(d), tant que le tribunal n'a pas rendu sa décision, on peut examiner certaines questions. Lorsque ce sera certifié, nous déciderons d'interjeter appel ou non. Cela signifie que le processus n'est pas terminé et je ne commenterai pas le processus ni la question. Le député devrait lire la loi.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre ne fait preuve d'aucun respect à l'égard du système. Il est incroyable qu'un ministre ose laisser entendre que les motifs d'une décision rendue en public par un juge ne constituent qu'une esquisse. Les motifs d'un juge, en fait, sont définitifs. Elles ont force de loi. Il est bien évident que le ministre cherche désespérément à éviter les conséquences d'avoir induit le Parlement en erreur.

Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance dans le système et dans le ministre, compte tenu de la conduite de celui-ci?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est désespéré et désespérant, c'est de voir une opposition, qui a seulement 14 p. 100 de l'appui de la population, qui n'est pas capable de faire ses devoirs et qui n'est pas capable d'interpréter comment la Loi sur l'immigration fonctionne.

Nous respectons la «rule of law»; nous respectons la façon de procéder. Nous avons un processus, et j'ai l'intention de le respecter.

* * *

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit, l'intégrité et la confiance du public sont les fondations de tout gouvernement démocratique. Plus que jamais les Canadiens réclament de tous les gouvernements qu'ils soient transparents, ouverts et qu'ils rendent des comptes.

Je demande au ministre du Commerce international quelles mesures il prend afin d'assurer que les importantes sociétés d'État qui relèvent de lui rendent vraiment des comptes à la population canadienne.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de London—Fanshawe de sa question. Je saisis l'occasion pour féliciter Exportation et développement Canada, qui a remporté le prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État du vérificateur général. C'est la cinquième fois depuis la création du prix en 1994 que EDC remporte le prix d'excellence du vérificateur général.

Je félicite aussi EDC pour sa politique sur la divulgation des renseignements préconisant la transparence et la reddition de comptes, qui reflète la politique du gouvernement sur la transparence en matière de commerce.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré à maintes reprises que la taxe pour la sécurité dans le transport aérien est justifiée parce que ceux qui utilisent le transport aérien doivent en payer tous les coûts.

Si tel est le cas, comment le ministre explique-t-il le financement de près de 3 milliards de dollars accordé à VIA Rail depuis 1993,

pour subventionner les voyageurs qui choisissent le transport ferroviaire?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous croyons au transport de passagers par rail. Le transport ferroviaire n'est rentable nulle part dans le monde. Il est subventionné parce qu'il est nécessaire. Il est nécessaire pour assurer la cohésion des Canadiens et atténuer l'encombrement des voies de circulation. J'espère que le député poursuivra ses attaques à cet égard, car elles font ressortir l'engagement du gouvernement envers le transport ferroviaire de passagers.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a toujours félicité son gouvernement d'avoir réussi à privatiser et à commercialiser une grande partie du système de transport national. Il a récemment admis que 40 entreprises avaient répondu à son appel de déclarations d'intérêt pour l'exploitation de VIA Rail et qu'il aurait été possible de donner suite à cette initiative.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas poursuivi ce projet au lieu de continuer à verser un demi-million de dollars par jour en subventions d'exploitation, et d'y ajouter 400 millions de dollars de fonds pour les dépenses de capital?

• (1505)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que de nombreuses sociétés s'intéressaient à l'exploitation du chemin de fer entre Montréal et Toronto, mais elle n'étaient pas du tout intéressées à assurer le transport entre Winnipeg et Churchill. De même, elles ne voulaient pas exploiter la ligne entre Montréal et Senneterre et desservir le Canada atlantique. Seule une société d'État, bénéficiant de fonds publics, peut agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports a qualifié d'extraordinaire la nouvelle taxe mise en place par les Britanniques pour réduire la circulation au centre-ville de Londres et semble vouloir se laisser tenter par une telle idée.

Plutôt que de songer à taxer une fois de plus les contribuables, est-ce que le ministre ne ferait pas mieux de leur remettre la taxe spéciale contre le déficit de 1,5¢ le litre d'essence, et consacrer la taxe d'accise de 10¢ le litre au développement du réseau routier, comme c'est le cas au Québec où la majeure partie des taxes sur le carburant est réinvestie dans le système de transport terrestre?

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, cette question de l'imposition continue d'être soulevée, et je ne comprends pas. C'est pourtant une des grandes forces du gouvernement. Nous avons réduit les impôts de 100 milliards de dollars. La famille moyenne réalise maintenant des économies de 27 p. 100, et le fardeau fiscal a vraiment été allégé.

Affaires courantes

[Français]

L'AMÉRIQUE LATINE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que le secrétaire d'État pour l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie peut nous dire quelle est la réaction du gouvernement canadien eu égard à la lutte antiguérilla et aux tensions entre la Colombie et le Venezuela?

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, le président de Colombie, M. Uribe, déploie des efforts pour ramener à la raison les forces révolutionnaires en Colombie, lesquelles détiennent à l'heure actuelle 3 000 otages dans la jungle, dont la célèbre Ingrid Betancourt.

[Traduction]

Nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation des États américains pour la paix dans la région. Nous demandons à la communauté internationale et aux pays voisins en particulier d'accorder leur appui et d'être solidaires pour qu'il n'y ait plus de violence en Colombie et dans toute la région.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest n'arrivent pas à comprendre la décision du ministre de l'Environnement de fermer d'importantes stations météorologiques. En fermant ces stations, le ministre expose tous les habitants et toute l'industrie agricole à des risques.

Pourquoi demande-t-il maintenant à Agriculture Canada, et non à son ministère, de financer ces importantes stations météorologiques?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les services météorologiques d'Environnement Canada ont pour objectif de fournir aux Canadiens, où qu'ils vivent, les meilleures prévisions météorologiques possibles.

Pour ce faire, ils doivent non pas recourir à la vieille technologie ainsi qu'au personnel et aux gestionnaires liés à cette vieille technologie, mais se servir de la nouvelle technologie, soit d'ordinateurs, de satellites et du radar Doppler. Si la députée ne comprend pas ces trois choses-là, je lui expliquerai ce que sont un ordinateur, un satellite et un radar Doppler.

AFFAIRES COURANTES**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE 2002-2003**

La présidente du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence la Gouverneure générale transmet le Budget supplémentaire des dépenses (B) des sommes requises pour le service public du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

* * *

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2003-2004

La présidente du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence la Gouverneure générale transmet le Budget principal des dépenses des sommes requises pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

● (1510)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement concerne la période des questions.

Les députés se souviendront que j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères de faire part à la Chambre du projet de résolution que le gouvernement du Canada présentera au Conseil de sécurité des Nations Unies comme solution de rechange possible aux deux projets de résolution dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi. Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il n'y avait pas de tel projet de résolution. J'oublie exactement ce qu'il a dit, mais cela voulait dire qu'il s'agissait d'un non-document.

Nous avons ici une information de presse qui dit que la proposition canadienne circule aux Nations Unies. Il y a donc manifestement une proposition canadienne qui circule aux Nations Unies, et je demande au ministre des Affaires étrangères de déposer cette proposition à la Chambre des communes afin que les députés puissent au moins voir ce que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU...

Le Président: Le député est un parlementaire chevronné. Il sait que certaines propositions qui circulent sont purement orales. Nous ne pouvons pas conclure que, parce que l'article de journal dit qu'il y a une proposition, cela veut dire qu'il s'agit nécessairement d'un document écrit.

Je sais que le député s'intéresse à ce dossier. Il pourra soulever de nouveau cette question demain, à la période des questions. Je crois même qu'il est fort possible que le ministre des Affaires étrangères aille témoigner bientôt devant le Comité des affaires étrangères. Encore une fois, ce serait là une bonne occasion de soulever cette question.

Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un rappel au Règlement. Cela ressemble plutôt à une question complémentaire. Je dirai respectueusement au député que, à mon avis, il devrait soulever cette question à un autre moment et à un autre endroit.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, on dit que la proposition canadienne a circulé mardi aux Nations Unies et a suscité des réactions mitigées. Je ne sais pas ce qu'est la circulation orale, mais je sais ce qu'on veut dire généralement lorsqu'on parle d'une proposition qui circule. Cela veut généralement dire qu'il y a quelque chose d'écrit que les gens peuvent lire, et nous voulons le lire.

Le Président: Le député a fait valoir son point. La proposition existe peut-être par écrit. De toute évidence, la présidence n'en sait rien. J'ai écouté la réponse du ministre. Il semble, d'après lui, qu'une idée a été lancée et qu'elle circule. Il arrive parfois que les reportages des médias ne soient pas exacts.

Une voix: Sans blague.

Le Président: Le député pense que je blague. Non, cela arrive parfois.

Affaires courantes

Je sais que le député de Winnipeg—Transcona voudra tirer les choses au clair. Je l'ai dit. Cependant, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. Le ministre n'a pas cité un document, donc nous ne pouvons l'obliger à le déposer. Le député a fait valoir son point. Je suis sûr que le ministre tiendra compte de ce rappel au Règlement la prochaine fois que le député ou un autre député lui posera une question à ce sujet, ce qui ne devrait pas tarder, j'imagine.

* * *

● (1515)

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites par le gouvernement.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 27 pétitions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LE BUDGET**

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur le fait que le ministre des Finances n'a pas fait de déclaration à la Chambre sur les modifications ou les changements apportés au budget. Je serai bref. J'aurais pu invoquer une question de privilège et faire valoir qu'il y avait eu outrage. Je suis d'avis que c'est le cas, mais je ne voudrais pas diviser la Chambre.

Le 18 février, le ministre des Finances a déposé un budget à la Chambre. Des documents ont été préparés, à forts coûts pour les contribuables canadiens et les médias ont été rassemblés à huis clos et mis au courant. Le ministre s'est levé et il a parlé pendant plus d'une heure. Sa déclaration à la Chambre des communes est reconnue comme la politique budgétaire du gouvernement. Comme je le sais trop bien, le gouvernement peut être confirmé ou défait sur une proposition budgétaire soumise à un vote à la Chambre des communes. Le budget et son approbation sont à la base de la survie du gouvernement.

La Chambre tient maintenant quatre jours de débat sur le budget. Hier soir, la Chambre s'est prononcée sur la première série d'amendements portant sur la politique budgétaire du gouvernement. Le débat est un prélude à la décision importante qui sera prise lorsque la Chambre décidera par scrutin si elle accepte ou non la politique budgétaire du gouvernement. Cette décision est vitale.

À la page 753 de leur ouvrage, MM. Marleau et Montpetit expliquent qu'on «ne peut proposer d'adopter [...] des motions de voies et moyens [...] avant que les délibérations des voies et moyens sur le Budget lui-même ne soient terminées». C'est une autre façon de dire que la Chambre doit voter pour approuver la politique budgétaire du gouvernement avant que ce dernier puisse demander à la Chambre d'approuver ses mesures fiscales. Par conséquent, la décision d'accepter ou de rejeter un budget est l'une des décisions fondamentales que nous prenons.

Le problème, c'est qu'à la Chambre, nous connaissons mal cette politique. Nous ne connaissons pas non plus les dispositions prévues dans le budget.

Le ministre des Finances a prononcé son discours à la Chambre des communes. Selon des reportages dans les médias le week-end dernier, le premier ministre a ensuite contredit le ministre des Finances au sujet de la politique et du financement des Jeux olympiques. Le premier ministre a fait cela à l'extérieur de la Chambre des communes. Ni le premier ministre ni le ministre des Finances n'ont jugé bon d'informer la Chambre de changements qui seraient survenus par rapport à ce qu'a dit le ministre des Finances le 18 février.

La Chambre se trouve dans une position odieuse: le ministre lui dit une chose, il dépose des documents allant dans le sens de ce qu'il a dit, mais voici que les médias nous apprennent que ce qui a été dit à la Chambre et les documents qui y ont été déposés ne sont plus valables.

À la Chambre des communes, 301 députés sont en train de débattre et de voter un budget qui est modifié selon les caprices du premier ministre et au gré des commentaires impérieux qu'il fait inopinément aux médias.

S'il est le moins consciencieux de son obligation de rendre compte au Parlement, s'il a le moindre souci de transparence et le moindre respect pour les députés, notamment les âmes silencieuses qui l'appuient, le gouvernement doit dire à la Chambre quels changements sont apportés au budget. Nous avons tous besoin de le savoir.

Des changements ont été apportés dans des budgets antérieurs. Je me rappelle le tristement célèbre budget que l'honorable Allan J. MacEachen a présenté en 1981. Des changements ont été apportés dans ce budget et annoncés à la Chambre des communes. Le leader du gouvernement à la Chambre soutiendra peut-être que sa doctrine procédurale est supérieure à celle de M. MacEachen, mais s'il le fait, je crois qu'il sera le seul à le faire. M. MacEachen savait que les annonces devaient être faites devant ses pairs à la Chambre des communes.

Je pourrais également mentionner les changements apportés dans le budget de Walter Gordon, mais je ne veux pas embêter la Chambre.

En conclusion, les Canadiens nous envoient tous ici pour traiter leurs affaires sérieusement. Si le gouvernement a décidé, pour quelque raison que ce soit, de modifier les énoncés de politique et d'intention présentés à la Chambre le 18 février, nous devons en connaître les détails avant de voter sur le budget et ces faits doivent être présentés à la Chambre par un ministre qui prendra la parole pendant les déclarations ou le débat. Il n'est tout simplement pas acceptable que le ministre des Finances présente un budget, puis que le premier ministre dise aux médias: «Nous n'avons pas fait exprès.»

● (1520)

J'ai dit au début que j'estimais qu'on avait fait outrage à la Chambre. Je doute que les députés d'en face voteront en faveur de cette prémisse. Cependant, je les invite à réfléchir et à se rappeler qu'ils ont été élus à la Chambre des communes par les Canadiens et qu'ils doivent exiger, au nom de la responsabilisation et de la probité des affaires publiques, que le ministre des Finances informe la Chambre des changements qui ont été apportés dans le budget depuis qu'il a été déposé, le 18 février.

Travaux de la Chambre

La Chambre a le droit de savoir quelle est la politique avant que nous ne passions au vote. Il se trouve que le ministre des Finances a dit une chose à la Chambre et que le premier ministre l'aurait contredit ailleurs.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais corriger certains des propos qu'a tenus le député à la Chambre, ce qui pourrait aider la présidence.

Premièrement, ce n'est pas l'exposé budgétaire qui est déposé à la Chambre, mais bien le budget proprement dit. C'est l'instrument que dépose le ministre avant de lire l'exposé budgétaire. La présidence le sait assurément, tout comme la majorité des députés. Le document déposé à la Chambre constitue le document budgétaire du gouvernement.

Le député a dit aussi que l'approbation doit être donnée dans le cadre d'une motion de voix et moyens, après quoi le projet de loi d'exécution du budget sera présenté. J'ai déjà indiqué aux leaders à la Chambre la date à laquelle le vote final sur le budget aura lieu, et je fournirai d'autres détails à ce sujet demain. Selon nos conventions constitutionnelles, ce n'est que le lendemain du vote sur la motion principale portant sur le budget qu'un ministre d'État dépose la motion de voix et moyens et demande à la Chambre de l'approuver. Ce n'est qu'après cela que le projet de loi d'exécution du budget sera présenté. Ensuite, il faut attendre au moins 48 heures avant que le projet de loi ne soit débattu à la Chambre.

Le député d'en face ne peut pas savoir ce que contient le projet de loi d'exécution du budget, et moi non plus d'ailleurs, car je n'en ai pas encore reçu un exemplaire.

Il a laissé entendre que la procédure suivie n'était pas la bonne, mais j'estime que cette affirmation n'a absolument rien à voir avec la réalité.

Par ailleurs, le député a aussi laissé entendre que toutes les dépenses du gouvernement devaient non seulement figurer dans le document budgétaire, mais aussi dans l'exposé fait à la Chambre par le ministre des Finances. Tout le monde sait que ce n'est pas tout à fait comme cela que se déroulent les activités courantes du gouvernement. La motion présentée à la Chambre par le ministre des Finances propose que la Chambre adopte en général le plan de dépenses ou le budget du gouvernement. Si je me rappelle bien, c'est à peu près la formulation qui est utilisée, après quoi un amendement puis un sous-amendement sont présentés à la Chambre.

À mon avis, la présidence devrait tenir compte de toutes ces observations. Si elle le fait, j'estime que la présidence arrivera à la conclusion qu'il ne s'est rien passé ici, du moins jusqu'à maintenant, qui soit contraire au Règlement et je soupçonne qu'il n'y a rien non plus en ce qui concerne le budget. La présidence pourra tirer ses propres conclusions lorsque tous ces documents auront été déposés et effectivement présentés. Dans le cas du projet de loi d'exécution du budget, ce sera dans quelques jours à compter de maintenant.

Le Président: La présidence remercie le député de St. John's-Ouest et le leader parlementaire du gouvernement pour leurs interventions là-dessus. Je prendrai l'affaire en délibéré et rendrai une décision à la Chambre en temps opportun.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai consulté, plus tôt aujourd'hui, tous les leaders à la Chambre et je

solicite le consentement unanime pour la motion suivante. Je propose:

Qu'au début et durant le débat exploratoire qui aura lieu ce soir, la présidence refuse qu'on lui signale l'absence de quorum ou qu'on sollicite le consentement unanime pour proposer quelque motion que ce soit.

Le Président: Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1525)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international au sujet du rôle du Canada pour soulager la crise humanitaire en Irak.

[Traduction]

LA JUSTICE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, le comité demande un délai supplémentaire de 30 jours de séance pour étudier le projet de loi C-250, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse), renvoyé au comité le 24 octobre 2002.

* * *

LA LOI ÉTABLISSANT UN RÉGIME D'INDEMNISATION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS DES PREMIÈRES NATIONS

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD) demande à présenter le projet de loi C-405, Loi établissant un régime d'indemnisation pour les anciens combattants des premières nations comparable à celui offert aux autres anciens combattants.

—Monsieur le Président, je suis fier de présenter ce projet de loi à la Chambre des communes encore une fois pour offrir une indemnisation suffisante aux anciens combattants des premières nations qui ont fait la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée.

Au retour de ces guerres, les soldats des premières nations n'ont pas été traités de la même façon que les autres. Le projet de loi vise à leur faire des excuses nationales et à établir une bourse en leur nom afin de reconnaître leur contribution à notre pays au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Que 11 membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne soient autorisés à voyager à Vancouver, Edmonton, Moose Jaw (Saskatchewan), Steinbach (Manitoba), Halifax, Sussex (Nouveau-Brunswick), Sudbury, Toronto, Iqaluit, Montréal, Rimouski ou ailleurs au Canada pendant les mois d'avril et de mai 2003, dans le but d'y tenir des audiences publiques dans le cadre de son étude au sujet du mariage et de la reconnaissance des unions de conjoints de même sexe, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition au nom de la population de Renfrew—Nipissing—Pembroke, et plus particulièrement d'Eganville, Barry's Bay, Golden Lake et Cobden, demandant que le Parlement reconnaisse que le Collège de la Protection civile du Canada joue un rôle essentiel dans la préparation des Canadiens à des situations d'urgence; que cet établissement reste à Arnprior et que le gouvernement modernise les installations de cette institution afin de lui permettre d'offrir toute la formation dont les Canadiens ont besoin.

L'IRAK

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, au nom du député de Markham, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens très inquiets de la situation en Irak et demandant au gouvernement de ne participer à aucune invasion militaire éventuelle entreprise par les États-Unis.

CUBA

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NP): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de résidents de Toronto et de Kingston, en Ontario, coordonnée plus particulièrement par le Worker to Worker/Canada-Cuba Labour Solidarity Committee.

Les pétitionnaires expriment leur profonde inquiétude à l'égard des conséquences de la loi Helms-Burton adoptée par les États-Unis. Ils affirment que cette loi constitue une attaque massive contre Cuba, son peuple et le Canada.

Ils exhortent le gouvernement et le Parlement du Canada à continuer de s'opposer à la loi Helms-Burton et à poursuivre toute entreprise canadienne qui casse un contrat avec Cuba à cause des pressions exercées par les États-Unis.

Enfin, ils demandent au Parlement de défendre à la fois Cuba et le Canada en veillant à ce que toute entreprise canadienne qui respecte

l'embargo américain contre Cuba et la loi Helms-Burton, en annulant ses contrats avec des sociétés cubaines, soit poursuivie en vertu du droit canadien.

● (1530)

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter à la Chambre une pétition signée par 100 de mes électeurs, dans la circonscription de Cambridge.

Au Canada, à l'heure actuelle, un enfant sur quatre meurt avant la naissance à cause d'un avortement provoqué.

Plus de la moitié des Canadiens sont d'accord pour que la vie humaine soit protégée avant la naissance, mais il n'y a toujours pas de loi qui protège les enfants à naître.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement du Canada de légiférer pour reconnaître légalement et protéger les enfants depuis la conception jusqu'à la naissance.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plus de 200 personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui deux pétitions sur le même sujet qui viennent surtout d'habitants de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la loi de manière à assurer que les deux parents partagent activement les responsabilités parentales à l'issue d'un divorce et de modifier les lignes directrices sur les pensions alimentaires.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition portant quelque 55 signatures d'électeurs de Chetwynd et Fort St. John dans ma circonscription, Prince George—Peace River.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éliminer toutes les formes de pornographie juvénile au Canada. Étant donné qu'une majorité claire de Canadiens s'opposent à la pornographie juvénile, les intéressés croient que le gouvernement devrait présenter un projet de loi qui interdit toutes les formes de pornographie mettant en cause des enfants. Ils jugent également que le projet de loi C-20 ne réalise pas cet objectif, qu'il faut faire davantage pour protéger nos enfants et que nous devrions agir maintenant.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter trois pétitions.

Le budget

La première pétition, présentée au nom d'électeurs de Lambton—Kent—Middlesex, demande au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de protéger le droit des Canadiens d'exprimer leurs croyances religieuses sans crainte de poursuites.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition, que je présente au nom des habitants des régions rurales de l'Ontario, prie le Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Gurmant Grewal (Surrey—Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de déposer aujourd'hui, au nom des électeurs de Surrey—Centre, cette pétition portant les signatures de résidents de la région de Surrey.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes pour découvrir les traitements et les thérapies de maladies dont souffrent des Canadiens.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n^o 82.

[Text]

Question No. 82—**M. Loyola Hearn:**

Qu'entend faire le gouvernement pour réduire le nombre de phoques en vue de protéger les stocks de poissons du Canada Atlantique?

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Les phoques du Canada atlantique consomment de grandes quantités de poissons, dont la morue. Le Groupe d'experts sur la gestion des phoques a étudié la situation et a indiqué que les conséquences réelles des phoques sur le rétablissement des stocks de morue sont très complexes. Il a conclu que, même si les phoques consomment de grandes quantités de poissons dans tout le Canada atlantique, il existe peu de preuves que leur prédation a des conséquences significatives sur le rétablissement de la plupart des stocks de poissons commerciaux. Le Groupe d'experts a aussi remarqué que bon nombre de ces stocks ne pourraient probablement être exploités complètement qu'après une longue période, même si la prédation des phoques était éradiquée.

Un nouveau plan de gestion pluriannuel régissant la chasse au phoque de l'Atlantique vient juste d'être annoncé. Le total autorisé des captures, le TAC du phoque du Groenland passe à 975 000 animaux sur une période de trois ans, et durant deux de ces trois ans, il pourra atteindre 350 000 animaux annuellement. Par exemple, les chasseurs pourront capturer 350 000 phoques annuellement durant deux ans, mais ils ne seront autorisés qu'à en capturer 275 000

l'année suivante. Ce TAC représente une hausse de près de 18 p. 100 par rapport au TAC précédent et correspond aux allocations demandées par les chasseurs de Terre-Neuve et du Québec.

La population du phoque du Groenland sera réduite si la récolte réelle dépasse 250 000 animaux par année. Selon les estimations, si le TAC est atteint à chacune des trois années, la population décroîtra et se chiffrera à 4,7 millions d'animaux d'ici 2006.

Le rapport du Groupe, ainsi que les consultations auprès de plus de 100 intervenants tenues lors d'un colloque sur les phoques en novembre dernier ont grandement aidé à l'élaboration de ce plan. Les consultations étaient assorties de discussions sur les zones d'exclusion des phoques ou zones de conservation de la morue, et sur la prédation de la morue par les phoques.

[Français]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1535)

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, pour commencer, j'aimerais vous signaler que je partagerai le temps qui m'est imparti avec la députée de York-Nord, qui, on le sait, est ma secrétaire parlementaire depuis deux ans et un paragon de vertu, un modèle de secrétaire parlementaire; c'est donc un grand plaisir pour moi qu'elle soit ici.

Je suis heureux de participer aujourd'hui à cette discussion sur le budget, le plus écologique de l'histoire du Canada. Les citoyens de ce pays disent que la préservation de l'environnement est une valeur fondamentale des Canadiens et le gouvernement est d'accord avec eux. Quand j'ai parcouru le pays, comme l'a également fait le ministre des Finances, on m'a pas cessé de me dire que l'environnement était au nombre des principales priorités des Canadiens. Les Canadiens comprennent qu'il existe un lien entre l'environnement, la santé et l'économie.

Le budget

Le budget de 2003 prévoit le plus gros investissement dans l'environnement de l'histoire du Canada. Rapidement, permettez-moi de dire qu'il alloue 2 milliards de dollars pour la mise en oeuvre du plan d'action sur le changement climatique. Deuxièmement, pour ce qui est des questions d'une importance critique pour la santé et l'environnement, au cours des deux prochaines années, 40 millions de dollars de plus seront dépensés pour assainir l'air, 75 millions de dollars de plus seront consacrés à la gestion des substances toxiques et 175 millions de dollars de plus seront investis dans la décontamination de certains sites fédéraux. Par ailleurs, au cours des cinq prochaines années, 600 millions de dollars seront dépensés pour améliorer la qualité de l'eau dans les communautés des premières nations.

De plus, au cours des deux prochaines années, nous dépenserons quelque 74 millions de dollars d'argent neuf pour protéger les espaces et les espèces uniques du Canada en créant de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation tout en assurant l'intégrité de notre système de parcs actuel. En outre, il y aura une nouvelle dépense de 33 millions de dollars pour mettre en oeuvre la Loi sur les espèces en péril.

[Français]

Les trois milliards de dollars annoncés lors du budget de 2003 représentent le plus important investissement dans l'environnement jamais effectué par un gouvernement canadien. Quand on l'ajoute aux 2,3 milliards de dollars investis dans l'environnement depuis 1997, on totalise 5,3 milliards de dollars, une somme sans précédent dans l'histoire du gouvernement du Canada.

[Traduction]

Ce budget reconnaît que les investissements économiques doivent appuyer des objectifs environnementaux, que la protection de l'environnement est essentielle à une croissance économique à long terme et à la durabilité, et que la protection de l'environnement permet d'atteindre des objectifs sociaux comme une population en bonne santé et des localités plus habitables. Le budget est la preuve que le gouvernement a clairement un programme écologique.

[Français]

Non seulement les investissements environnementaux de ce budget sont-ils complétés par d'autres mesures qui favoriseront le développement durable, comme de nouvelles mesures fiscales appuyant le carburant biodiesel et les énergies renouvelables et de remplacement, ainsi que les appuis financiers pour la recherche dans l'Arctique, mais les efforts visant à atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques s'intégreront à la manière dont le gouvernement du Canada fera dorénavant affaire.

En ratifiant le Protocole de Kyoto en décembre dernier, le premier ministre s'est illustré en tant que chef de file dans le dossier des changements climatiques. Le Plan du Canada sur les changements climatiques est le résultat d'une vaste consultation auprès de la population canadienne. Nous effectuons à présent un investissement de deux milliards de dollars répartis sur cinq ans, afin de mettre en oeuvre ce plan.

Le budget de 2003 nous permettra de développer des partenariats avec les autres ordres de gouvernement, les industries et les Canadiens et Canadiennes. Nous pourrions ainsi réduire nos émissions de gaz à effet de serre tout en stimulant l'économie, en collaborant projet par projet.

[Traduction]

Au chapitre de l'infrastructure, nous dépenserons, au cours des 10 prochaines années, 3 milliards de dollars qui viennent s'ajouter aux 5

milliards déjà annoncés dans les budgets précédents. Nous pourrions ainsi accorder une attention particulière aux projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, le budget de 2003 nous permettra d'accroître de 300 millions de dollars notre soutien à la recherche, au développement et à la commercialisation des techniques de réduction de gaz à effet de serre les plus prometteuses, qui sont financées par la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.

Le budget prévoit que les responsables des programmes fédéraux, en particulier ceux qui relèvent du portefeuille de l'industrie, comme les conseils subventionnaires et les organismes de développement régional, examineront ces programmes pour voir comment ils peuvent mieux contribuer à la réalisation des engagements pris par le Canada dans le domaine du changement climatique.

Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour faire de l'environnement une priorité à la grandeur de l'appareil gouvernemental. Les questions environnementales ne sont plus une préoccupation exclusive de mon ministère. Elles concernent maintenant tous les ministères et organismes gouvernementaux. L'environnement est déjà pris en compte—et continuera de l'être—dans les activités du gouvernement à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, des pêches et des océans, des transports, du patrimoine ou de la défense nationale. L'environnement revêt aujourd'hui pour ces ministères une importance qu'elle n'avait pas il y a 10 ans.

● (1540)

[Français]

La protection de la nature est essentielle à notre prospérité économique et à notre qualité de vie. Je le répète: la protection de la nature est essentielle à notre prospérité économique.

La Loi sur les espèces en péril nous donne les outils nécessaires pour protéger les espèces menacées ou en voie de disparition, ainsi que les habitats indispensables à leur survie.

Le budget prévoit l'injection de 33 millions de dollars s'ajoutant aux 90 millions de dollars prévus dans le budget de 2000, afin de donner suite à notre engagement et aller de l'avant et mettre en oeuvre la Loi sur les espèces en péril.

Le discours du Trône engageait le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour préserver l'intégrité écologique du patrimoine naturel du Canada.

Depuis 1993, nous avons créé déjà sept nouveaux parcs. Le budget 2003 investit 74 millions de dollars dans la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation. Nous protégeons de nouveaux espaces et créons de nouvelles opportunités pour les générations futures.

Le budget de 2003 affecte 600 millions de dollars sur cinq ans à l'amélioration de la qualité de l'eau dans les communautés des premières nations. Cet investissement répond à un problème environnemental et sanitaire critique et garantit que la qualité de vie dans les réserves des premières nations sera améliorée.

Le budget

[Traduction]

Dans de nombreuses régions du Canada, notamment dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique, et dans plusieurs provinces atlantiques, les niveaux de pollution atmosphérique demeurent élevés. L'Ontario a connu l'an dernier la pire saison de smog de son histoire. Les données scientifiques sont irréfutables. La pollution atmosphérique cause des décès et impose un fardeau énorme à notre système de soins de santé. C'est pourquoi le budget annonçait des dépenses de 40 millions de dollars qui s'ajouteront aux 120 millions déjà annoncés dans le budget de 2001, dans le cadre de notre programme d'assainissement de l'air qui court sur 10 ans.

Enfin, les fonds alloués à la réalisation des engagements que nous avons pris au Sommet mondial sur le développement durable contribueront à améliorer de façon durable la qualité de vie des habitants de la Terre.

Ce budget ne marque ni le début ni l'achèvement de notre programme environnemental. Depuis qu'il est en fonctions, le gouvernement actuel a insisté sur la nécessité d'une approche à long terme de la gestion environnementale, dans laquelle s'inscrit notre plan d'action concernant des véhicules, des moteurs et des carburants plus propres. Le budget reconnaît cette nécessité et poursuit les investissements des budgets précédents dans l'environnement. Il nous aidera par ailleurs à atteindre nos objectifs à long terme, tout en améliorant la qualité de vie des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

• (1545)

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement de 1996 à 1998, non de l'actuel ministre, malheureusement. Néanmoins, je peux peut-être profiter indirectement de ce compliment.

Je suis ravie d'intervenir au sujet du budget 2003 que j'appuie parce qu'il tire parti de la stabilité financière de la nation pour présenter de nouvelles initiatives d'importance dont tous les Canadiens bénéficieront. Permettez-moi de donner quelques statistiques impressionnantes. Certaines ont déjà été citées par d'autres députés, mais il vaut néanmoins la peine de les répéter.

En 2002, le Canada figure en première place parmi les pays du G-7, au chapitre de la croissance. Le Canada est le seul pays du G-7 qui devrait enregistrer un excédent record pour l'exercice 2002-2003. De plus, en 2002, 560 000 emplois ont été créés au Canada. Cette performance est la meilleure du G-7 et s'avère, à ce jour, notre gain le plus considérable sur une période de douze mois. Par surcroît, c'est la sixième fois consécutive que le gouvernement présente un budget équilibré. Enfin, au Canada, le niveau de vie a connu une croissance plus rapide que dans les autres pays du G-7.

Comme je l'ai indiqué, ces statistiques racontent une histoire remarquable. Néanmoins, nous savons qu'un budget n'est qu'un ensemble de chiffres et de prévisions. Nous pouvons nous demander quel est le visage humain du budget et ce qu'il signifiera vraiment pour les gens que nous représentons. Contrairement à certains de mes collègues d'en face, je n'ai jamais cru que le rendement du gouvernement se limite à des livres balancés, même si nous avons fait un excellent travail à cet égard.

La raison d'être du gouvernement n'est pas de bien compter les billes, mais plutôt de veiller à la santé et au bien-être des citoyens. De ce fait, il faut investir pour les Canadiens et constamment chercher de nouveaux avantages pour eux. D'après certains, l'argent consacré aux enfants pauvres, par exemple, constitue de l'interventionnisme ou de la sociologie appliquée. À mon avis, c'est de l'argent

extrêmement bien dépensé. De tels programmes montrent que nous avons accepté l'obligation morale d'améliorer la vie des Canadiens. Ceux qui se contenteraient de réinvestir chaque dollar excédentaire pour accorder des allégements fiscaux oublient, parce que cela leur convient, que ce sont nos grands programmes sociaux comme le régime de soins de santé, l'assurance-emploi et le RPC que les Canadiens désignent en premier lorsqu'on leur demande à quoi servent les gouvernements.

Permettez-moi d'aborder brièvement quelques-uns des principaux investissements prévus dans le budget de 2003. D'abord et avant tout, les soins de santé. Comme nous le savons, c'est la grande préoccupation des Canadiens, les électeurs de York-Nord compris. Au cours des cinq prochaines années, nous injecterons dans notre système national de soins de santé 34,8 milliards de dollars. C'est considérable. À ce propos, il vaut la peine de signaler le Fonds de 16 milliards pour la réforme de la santé, destiné aux provinces et territoires pour les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de typecatastrophique des médicaments d'ordonnance.

Le budget annonce des mesures très importantes qui amélioreront la prestation des soins de santé. Permettez-moi d'en rappeler deux. Tout d'abord, la séparation entre les fonds destinés à la santé et le transfert canadien est une excellente nouvelle. Cela permettra une plus grande transparence, tout comme l'accord de responsabilité convenu par les premiers ministres. De plus, l'argent destiné aux soins à domicile et la nouvelle prestation de six semaines de l'assurance-emploi permettant aux travailleurs de s'occuper d'un proche feront beaucoup pour alléger le stress et les souffrances de bien des familles canadiennes, lorsqu'un des leurs est gravement malade ou mourant.

Le budget de 2003 a également de bonnes nouvelles pour les PME. Elles bénéficieront d'une augmentation de la déduction pour petites entreprises, qui passe de 200 000 \$ à 300 000 \$. De plus, les cotisations à l'assurance-emploi seront réduites et l'impôt fédéral sur le capital sera éliminé sur cinq ans.

Ma circonscription de York-Nord compte parmi ses habitants les Chippewas de la Première nation de Georgina Island. Je suis fière de souligner que le budget de 2003 prévoit des fonds additionnels pour les peuples autochtones, les autochtones vivant en milieu urbain, l'éducation et la formation, les programmes de santé, les corps policiers des premières nations, les centres culturels et linguistiques et le programme Entreprise autochtone Canada. De plus, 600 millions de dollars sont prévus pour la modernisation des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des premières nations.

York-Nord compte également un grand nombre d'agriculteurs. Le budget de 2003 renferme diverses mesures visant à augmenter l'aide financière accordée aux agriculteurs ainsi qu'aux collèges de médecine vétérinaire du Canada.

• (1550)

Permettez-moi d'énumérer brièvement d'autres mesures importantes contenues dans le budget.

Les familles canadiennes bénéficieront d'une infusion de 965 millions de dollars au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Quelque 1,7 milliard de dollars seront investis en vue d'affermir la recherche et l'innovation, et 285 millions de dollars serviront à améliorer les possibilités de formation et d'apprentissage des Canadiens.

Le budget

Je trouve également encourageant de voir que des sommes importantes seront consacrées aux initiatives de développement durable. La plus importante étant naturellement les deux milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en oeuvre le plan du Canada sur les changements climatiques.

Le budget prévoit également un investissement additionnel d'un milliard de dollars pour d'autres mesures environnementales, dont 74 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour faciliter la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines de conservation. C'est une somme inférieure à ce qu'avait recommandé la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada sur cinq ans, mais j'espère que les prochains budgets combleront cet écart pour que se réalise le plan de création des parcs nationaux.

Des fonds additionnels sont également prévus pour mettre en oeuvre la Loi sur les espèces en péril et les améliorations importantes que les députés de tous les partis y ont apportées, lors de son examen par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Je voudrais maintenant parler des initiatives couronnées de succès du caucus chargé de la recherche sur l'Arctique.

L'an dernier, un éminent spécialiste de l'Arctique canadien, le professeur John Smol, m'a fait part de la grave crise de financement qui frappe le secteur des sciences de l'Arctique. Avec l'appui de l'ancien secrétaire d'État aux sciences et à la technologie, le député de Vaughan—King—Aurora, le groupe de recherche sur l'Arctique a été formé.

Au cours des dernières années, le gouvernement a lancé diverses initiatives reflétant notre identité distincte de Nordistes. On n'a qu'à penser au Conseil de l'Arctique, à l'Université de l'Arctique, à la dimension septentrionale de la politique étrangère du Canada et à la ratification d'accords internationaux importants comme le Protocole de Kyoto et la Convention de Stockholm.

La recherche sur l'Arctique revêt une énorme importance pour tous les Canadiens. Elle contribue à notre compréhension des très nombreux problèmes auxquels font face les collectivités nordiques. Sur le plan écologique, par exemple, l'importance de la recherche sur l'Arctique n'est pas liée qu'au changement climatique. Cette recherche constitue aussi le pilier sur lequel repose notre connaissance de tous les problèmes scientifiques septentrionaux, comme ceux de l'appauvrissement de l'ozone, des polluants transfrontaliers et de la nature changeante des écosystèmes de l'Arctique.

Je suis ravie de souligner que le budget 2003 a reconnu certains des besoins urgents de financement à court terme dans le domaine de la recherche sur l'Arctique. Il prévoit l'affectation de 16 millions de dollars sur les deux prochaines années pour l'expansion des programmes fédéraux de sciences dans le Nord. Le programme du plateau continental polaire bénéficiera de 6 millions de dollars supplémentaires sur une période de deux ans. Les documents budgétaires exigent notamment qu'une partie des 125 millions de dollars d'argent frais attribués aux conseils subventionnaires soit consacrée à la recherche dans le Nord. Ce sont là de bonnes nouvelles.

Toutefois, comme notre groupe de recherche sur l'Arctique l'a découvert dans le cadre de ses travaux, le domaine des sciences dans le Nord présente des problèmes à long terme aux racines plus profondes. L'un des principaux, c'est que nul ministre ou ministère n'est responsable d'une démarche coordonnée en matière de mise au

point et d'application de politiques et de programmes concernant les sciences dans le Nord.

Au nombre des autres problèmes, mentionnons les modalités de recherche dans le Nord et la façon dont sont inclus les Nordistes, en particulier les autochtones. Toutefois, ce budget permet de franchir des pas importants en affectant de nouveaux fonds à des programmes cruciaux confortant la recherche dans le Nord. De plus, le budget reconnaît la contribution à nul autre pareil que peut apporter le Canada aux études scientifiques portant sur le Nord.

Enfin, un budget représente plus qu'un simple exposé des recettes et des dépenses. C'est l'articulation d'une vision pour l'avenir du pays. Comme le montre si clairement le budget 2003, notre avenir est brillant, notre trajectoire est vaste et notre engagement à l'égard des Canadiens est judicieux sur le plan financier tout en reposant sur des débouchés éventuels.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de la députée de York-Nord. J'ai été particulièrement attentif lorsqu'elle a parlé du besoin d'équilibrer le budget même si cela ne faisait pas partie de ce qu'elle estime important. Je lui en attribue au moins le crédit. On constate un retour aux habitudes libérales vieilles de 30 ans qui ont plongé le pays dans une situation extrêmement pénible.

J'ai deux questions à poser à la députée. Ne reconnaît-elle pas que les déficits accumulés qui ont propulsé notre dette nationale à 536 milliards de dollars signifient que près de 0,23 \$ de chaque dollar d'impôt versé par les Canadiens servent au paiement des intérêts? En fait, on parle de 36 milliards pour l'année dernière. Ne reconnaît-elle pas que cela est un problème énorme pour les Canadiens et que nous risquons réellement de tomber de nouveau dans ce piège?

Sous la gouverne des libéraux, de 1993-1994 à 1996-1997, les dépenses ont diminué de 3,8 p. 100, soit 13,3 milliards de dollars. Toujours sous leur gouverne, de 1996-1997 à 1999-2000, les dépenses ont augmenté de 6,8 milliards de dollars, soit 6,7 p. 100. Sous la même gouverne, dans la période de frénésie des dépenses où nous sommes, les dépenses prévues entre 1999-2000 et 2004-2005, le cadre présenté par le ministre des Finances dans son budget, augmenteront de 40 milliards de dollars, soit 37 p. 100.

J'aimerais savoir si la députée de York-Nord croit qu'un tel niveau de dépenses est soutenable. En prenant en compte la croissance démographique et l'inflation pour calculer le niveau d'augmentation acceptable des dépenses, on obtient à peine 2 à 2,5 p. 100 annuellement. Avec le gouvernement actuel, les niveaux de dépenses sont entre 7 et 8 p. 100 trop élevés. La députée estime-t-elle que de tels niveaux sont soutenables?

• (1555)

Mme Karen Kraft Sloan: Madame la Présidente, le député d'en face oublie l'état des finances de la nation à l'époque où les libéraux ont été élus et sont arrivés au pouvoir en 1993. Nous avons alors hérité d'une dette de 43 milliards de dollars. Non, en fait, il s'agissait plutôt du déficit qui se chiffrait à 43 milliards de dollars. À l'époque, le Canada était considéré comme la cause désespérée des pays du G-7.

Nous sommes passés du dernier au premier rang des pays du G-7. Notre rapport dette-PIB a baissé de 20 p. 100, passant de quelque 65 p. 100 à l'époque, à 47 p. 100 maintenant.

Le budget

Malheureusement, je ne l'ai pas avec moi, mais un article paru dans le *Globe and Mail* la semaine dernière disait que les chiffres des dépenses ne mentent pas. Je le ferai parvenir au député d'en face pour qu'il cite des chiffres exacts.

Comme je l'ai dit durant mon discours, je suis très fière du bilan de notre gouvernement. Nous avons fait preuve de responsabilité financière. Nous avons démontré que nous sommes des gestionnaires prudents des finances de la nation. Nous avons procédé aux dures compressions qui s'imposaient et les Canadiens ont effectivement été forcés de faire des sacrifices. Maintenant, nous consentons des investissements très importants pour l'avenir. Le résultat net que recherche le gouvernement n'est pas un résultat financier, c'est plutôt la santé et le bien-être de la population.

M. Charlie Penson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question à la députée, et je voudrais bien qu'elle y réponde. Est-ce possible?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Cela n'est pas un recours au Règlement du tout. C'est matière à débat.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, j'allais dire que c'est durable parce qu'il ne s'agit que de 12 p. 100, contre 16 p. 100 au début des années 90.

La députée peut-elle parler brièvement du budget du point de vue environnemental? Je sais que c'est son point fort. Comment les initiatives de dépenses à des fins environnementales aideront-elles la population de sa région?

Mme Karen Kraft Sloan: Madame la Présidente, je représente la circonscription de York-Nord, qui se trouve à une heure de route de Toronto, quand la circulation est fluide. Je dois dire qu'il arrive en été que nous ayons de vrais problèmes environnementaux dans notre région, et même aux confins de celle-ci le long du beau lac Simcoe. Il y a des gens qui ont de la difficulté à respirer. En ce qui concerne une initiative en particulier, je voudrais féliciter les ministres de l'Environnement et des Finances de l'investissement qu'ils ont fait dans l'assainissement de l'air pour les Canadiens.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je vais parler du budget. En gros, c'est un fiasco. Sous certains rapports bien précis, le budget n'est pas à la hauteur des attentes des Canadiens. Pourquoi? Parce qu'il découle des petites politiques internes des libéraux. Le budget dit aux Canadiens que les scandales financiers qui leur ont coûté des milliards de dollars et le fardeau fiscal extrêmement lourd qu'ils doivent porter ne comptent pas puisque le premier ministre entend laisser un héritage. Ce n'est pas une façon de gérer l'argent des Canadiens, encore moins de diriger un pays.

Au moyen d'exemples précis puisés dans un domaine qui m'intéresse particulièrement en tant que porte-parole de mon parti en matière de revenu national, c'est-à-dire de TPS, de taxe sur le transport aérien, de REER et d'impôt sur le revenu, je vais démontrer que le budget n'a pas répondu aux attentes des Canadiens ni des électeurs d'Edmonton—Strathcona. De plus, comme l'Alliance canadienne l'a fait dans le passé en citant des exemples de responsabilité financière que le gouvernement a souvent suivis, je proposerai des solutions en vue de combler les lacunes du budget.

En tant que porte-parole de l'Alliance canadienne en matière de revenu, j'entretenais peu d'espoir de trouver dans le budget des mesures susceptibles d'aider les contribuables canadiens. J'espérais cependant que le gouvernement prévoirait de l'argent pour lutter contre les fraudes liées à la TPS, mais en vain.

Les fraudes liées à la TPS consistent essentiellement à soumettre à Revenu Canada des demandes frauduleuses de remboursement de la TPS en rapport avec des bordereaux d'expédition internationaux inexistantes. Les auteurs de ces fraudes, souvent des criminels organisés, n'ont ensuite qu'à encaisser les chèques que leur envoi l'ADRC en guise de remboursement. Le pire, c'est que le gouvernement est au courant de ces activités criminelles, mais que cela ne le préoccupe pas assez pour qu'il enquête correctement.

• (1600)

[Français]

En fait, l'histoire de la TPS sous ce gouvernement—et sous le gouvernement conservateur qui l'a précédé—est marquée par le refus de tenir compte des nombreuses mises en garde.

La première mise en garde a été faite par Norm Latimer, un responsable fiscal de la Nouvelle-Zélande. Il avait alors prévenu le gouvernement que ce type de fraude avait été commis en Nouvelle-Zélande et qu'il fallait apporter des changements bien précis pour y mettre un terme. Il s'agissait notamment de demander aux entreprises réclamant un remboursement de joindre des reçus à leur demande. Cette exigence ne s'applique toujours pas 12 ans plus tard.

[Traduction]

En 1994, les participants à une conférence organisée par l'Institut Fraser ont discuté de ce problème et ont formulé des recommandations. En 1997, le vérificateur général a encore une fois sonné l'alarme. Qu'a fait le gouvernement? Il a démantelé le service spécial de Revenu Canada chargé d'enquêter sur les fraudes liées à la TPS en 1995. C'est le ministre des Finances de l'époque qui a pris cette décision. Le service qui s'occupait des cas de fraude relative à la TPS était chargé d'enquêter sur ces crimes. Maintenant, grâce à celui qui aspire à devenir premier ministre, plus personne n'exerce cette surveillance.

Pourquoi est-ce important et pourquoi ai-je expliqué que le gouvernement doit traiter des fraudes liées à la TPS dans le budget? La réponse est toute simple. Selon certaines sources, ces pourraient coûter aux contribuables canadiens un milliard de dollars ou plus chaque année. C'est un milliard de dollars qu'empochent ceux que la secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national décrit comme des trafiquants de drogue et d'armes à feu. Dans un autre cas qui s'est produit à Surrey, en Colombie-Britannique, 22 millions de dollars ont été volés et blanchis par l'entremise de la Khalsa Credit Union, institution financière dont le fondateur et PDG est actuellement en état d'arrestation pour avoir participé à l'attentat perpétré contre Air India, le pire attentat terroriste survenu au Canada.

L'Alliance canadienne aurait espéré que le gouvernement réaffecte des fonds à l'ADRC, afin de rétablir le service chargé d'enquêter sur les fraudes liées à la TPS. Nous aurions espéré que le gouvernement tienne enfin compte des nombreux avertissements reçus et qu'il applique les changements apportés aux règlements afin de mettre un terme à ce genre de fraude. Il ne l'a pas fait. C'est une autre raison pour laquelle le budget a déçu les Canadiens.

Mais le plus important, c'est qu'un gouvernement allianciste s'engagerait à réduire le taux général de la TPS. Nous croyons que c'est une étape importante du processus général visant à réduire le fardeau fiscal de tous les Canadiens.

Le budget

[Français]

Tout comme la TPS, la taxe pour la sécurité aérienne est un lourd fardeau que ce gouvernement impose aux Canadiens. Dans le budget précédent, l'ancien ministre des Finances a décidé d'imposer une taxe uniforme de 24 \$ pour les voyageurs canadiens. Il a dit que cette mesure visait à améliorer la sécurité après les événements du 11 septembre.

Cependant, le fait est que cette taxe a immédiatement été versée au Trésor public, où elle a servi à financer les nombreux éléphants blancs, comme le registre des armes à feu et l'octroi de contrats de commandites aux amis des libéraux.

Au lieu d'investir l'argent des Canadiens pour garantir leur sécurité, les libéraux investissent pour garantir leur réélection.

• (1605)

[Traduction]

Malheureusement, l'argent n'a pas servi à améliorer la sécurité dans nos aéroports. Il n'a pas été investi là où le besoin se fait le plus sentir. Par exemple, il n'a pas contribué à accroître les ressources mises à la disposition de nos agents des douanes qui font de l'excellent travail malgré la mauvaise gestion du gouvernement. Cette taxe a fait encore plus de tort aux lignes aériennes canadiennes, qui pâtissaient déjà du ralentissement des activités dans le transport aérien depuis les événements du 11 septembre.

L'Alliance canadienne réclame l'abolition de cette taxe depuis qu'elle a été créée. Le gouvernement a accepté de la réduire quelque peu, mais pas de l'éliminer. C'est tout à fait inadmissible et c'est une autre grave lacune de ce budget.

[Français]

Un autre point auquel le gouvernement n'a pas donné suite est l'augmentation immédiate de la limite de cotisation aux REER afin de permettre aux Canadiens d'économiser en vue de leur retraite.

Ce budget prévoit l'augmentation de la limite de cotisation à 18 000 \$ d'ici 2006. Bien que cela soit louable, cette mesure est répartie sur une trop longue période. Les Canadiens doivent avoir l'assurance qu'ils peuvent économiser en vue de leur retraite dès maintenant, pas plus tard.

Ce montant est aussi plus bas que ce qui avait été recommandé dans le rapport du Comité permanent des Finances, un rapport accepté par tous les partis.

[Traduction]

Les Canadiens doivent avoir l'assurance de pouvoir épargner pour l'avenir, tout comme ils doivent être convaincus que l'argent qu'ils gagnent ne sera pas englouti par le fisc. Malheureusement, encore là, le budget les laisse tomber. Les Canadiens continuent d'être imposés à outrance. Le budget ne prévoit aucune réduction du taux d'imposition du revenu des particuliers. Les libéraux se plaisent à imposer encore un très lourd fardeau fiscal aux familles et aux Canadiens qui luttent pour joindre les deux bouts.

L'Alliance canadienne a réitéré plusieurs fois son engagement à réduire le taux d'imposition du revenu des particuliers. Nous maintenons notre engagement et le respecterons lorsque nous serons portés au pouvoir.

Étant donné l'excédent budgétaire qui est prévu, il aurait été plus prudent de la part du gouvernement de remettre une bonne partie de l'argent aux Canadiens au lieu de dépenser sans compter à la façon des marins qui se soulent. Il est tout à fait inacceptable que, dans le budget, les dépenses augmentent de 88 p. 100 et que les taxes et impôts ne baissent que de 12 p. 100. Ce qui est encore plus

grotesque, c'est que la réduction des cotisations à l'assurance-emploi ne représente que 2¢ pour chaque dollar. Cet argent appartient aux travailleurs et aux employés et devrait leur être remis au lieu d'être dépensé par un gouvernement irresponsable. Nous aurions préféré des mesures beaucoup plus avantageuses pour les contribuables dans ce domaine.

Je voudrais conclure en rappelant les valeurs que préconiserait un gouvernement allianciste et les initiatives qu'il aurait menées différemment.

L'Alliance canadienne prêche l'allègement de la fiscalité pour l'ensemble des Canadiens. L'Alliance canadienne oeuvre pour les particuliers et pour les entreprises, afin que les charges sociales ne fassent pas disparaître les emplois. L'Alliance canadienne souhaite renforcer le système de santé. Elle souhaite dynamiser les forces armées et en faire un instrument de défense de la liberté et de la démocratie dans le monde. L'Alliance canadienne préconise la réduction de la dette nationale pour que nos enfants et nos petits-enfants n'aient pas à en porter le fardeau. Mais surtout, l'Alliance canadienne agit dans le respect de tous les Canadiens.

Maintenant voici ce à quoi s'oppose l'Alliance canadienne. Nous ne sommes pas d'accord pour que l'on passe des marchés dans le but d'obtenir des dons d'entreprises. Nous ne sommes pas d'accord pour que l'on gaspille un milliard de dollars à mettre en place un registre des armes à feu qui ne freinera pas les criminels. Nous ne sommes pas d'accord pour que DRHC distribue un milliard de dollars en subventions qui disparaissent dans la brume. Nous ne sommes pas d'accord pour que les criminels organisés et les terroristes puissent frauder en toute liberté le système de remboursement de la TPS d'un autre milliard de dollars. Mais surtout, nous sommes contre tout gouvernement qui ne respecte manifestement pas les Canadiens.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention de mon collègue. J'avoue que suis légèrement déçu parce que nous avons effectivement fait des investissements stratégiques considérables au chapitre des soins de santé, comme le souhaitaient les Canadiens. En outre, nous avons réussi à le faire sans enregistrer de déficit. À l'heure actuelle, nous sommes le seul pays du G-7 qui rembourse sa dette, maintenant de 44,5 p. 100, et dont les dépenses sont de 12 p. 100 alors qu'elles étaient de 16 p. 100 dans les années 90. En outre, elles passeront sous la barre du PIB au cours des deux prochaines années.

Si nous avons pris toutes les mesures recommandées par l'Alliance canadienne, nous aurions épuisé nos ressources en dépenses. Si nous avons en même temps réduit les impôts des Canadiens, le gouvernement n'encaisserait plus de recettes et, par conséquent, ne pourrait pas faire les investissements que le député recommande.

Le député oublie que nous avons consenti une réduction d'impôts de 100 milliards de dollars sur cinq ans et que c'est la troisième année d'application de cette initiative. Dans le budget, nous avons abordé la question de l'impôt sur le capital, encore une fois en réponse à la demande des petites entreprises. Le député devrait savoir que la situation financière de la nation n'a jamais été si bonne.

Le budget

Revenons à 1995, quand le *New York Times* avait rapporté que la situation financière du Canada était désastreuse. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. J'aimerais que le député commente le fait qu'en juin 1995, on a pu lire dans le *New York Times* que le Canada devra peut-être s'adresser au FMI parce qu'il se trouve dans une situation financière difficile. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de dette. Nous avons présenté au moins six budgets équilibrés. En outre, nous sommes en mesure d'alléger le fardeau fiscal et d'investir dans les Canadiens. Le député a-t-il quelque observation à faire à ce sujet?

• (1610)

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, je ne suis pas sûr d'avoir dit que je partageais mon temps de parole avec le député de West Vancouver—Sunshine Coast.

Le secrétaire parlementaire s'est dit déçu. Il est déçu parce que la vérité blesse, il faut bien le reconnaître. J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire quelque chose qu'il a omis de préciser, à savoir que nous avons enregistré un des plus grands excédents budgétaires de notre histoire. Le gouvernement aurait pu reverser une partie de cet argent aux contribuables canadiens.

Le secrétaire parlementaire parle d'investissements stratégiques pour les Canadiens. Mais les personnes parmi les mieux placées pour réaliser ces investissements sont précisément les Canadiens eux-mêmes. Lorsque nous comparons nos taux d'imposition avec ceux de notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis, nous comprenons pourquoi nous avons ces écarts de productivité et pourquoi tant de nos jeunes vont s'établir chez nos voisins du Sud. Le gouvernement devrait comprendre que s'il n'aligne pas le taux d'imposition sur le revenu des particuliers au Canada sur celui des États-Unis, nous continuerons de perdre du terrain au profit des Américains. Il n'y a aucune raison pour que cela arrive, surtout pas dans un pays aussi riche que le nôtre.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire se targue de présenter un budget équilibré. Tout le monde peut équilibrer un budget en haussant les impôts. Quel exploit! Équilibrer un budget en imposant davantage les contribuables ne tient pas du miracle. Les députés du gouvernement se vantent du budget. Moi, je considère que ce budget est essentiellement axé sur les impôts et les dépenses.

Le député d'Edmonton—Strathcona a déclaré que les cotisations à l'assurance-emploi n'avaient diminué que de 2¢. Le député est-il d'accord avec moi pour reconnaître que le gouvernement, au lieu de réduire sensiblement le montant des cotisations, a volé 25 milliards de dollars à la caisse d'assurance-emploi, des milliards qui appartiennent aux employeurs et aux employés?

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, il y a toujours quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre pour poser une question intéressante. Je suis toujours ravi de répondre à mon collègue, un député fort réfléchi. Il a absolument raison. L'argent appartient aux employeurs et aux travailleurs de ce pays, qui auraient créé plus d'emplois si on leur avait laissé cet argent.

Il faut être réaliste, ce que n'est pas le gouvernement en accordant deux misérables cents aux travailleurs. Il aurait pu faire beaucoup mieux s'il avait réduit l'excédent de l'assurance-emploi dont il a profité. Il est même allé jusqu'à augmenter les cotisations au RPC. Les charges sociales sont incroyablement élevées au pays.

Le secrétaire parlementaire n'a absolument rien dit au sujet de la dette. Le problème de la dette n'a même pas effleuré les lèvres des libéraux. C'est grâce aux efforts déployés par l'opposition si le gouvernement a pris des mesures en vue de la réduire. J'aimerais que le secrétaire parlementaire rende à César ce qui appartient à César.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à mon collègue d'Edmonton. Je crois que ce sont les libéraux qui, en 1993, ont dit qu'ils allaient se débarrasser de la TPS, l'éliminer, l'abolir. Passeront-ils aux actes, vu l'énorme excédent budgétaire dont ils disposent? Qu'est-il advenu de la notion même de la réduire?

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, c'est une autre excellente question. Nous devons nous rappeler qu'éliminer la TPS fut l'une des plus importantes promesses des libéraux. Ils ne l'ont pas fait. En fait le gouvernement a si mal géré ce programme que des milliards de dollars ont été perdus aux mains de fraudeurs. C'est scandaleux.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai trouvé très intéressant d'entendre le secrétaire parlementaire louer le gouvernement pour avoir supprimé le déficit. Il a oublié que ce gouvernement, lorsqu'il a été élu, avait promis aux Canadiens de supprimer la TPS. Ce n'est d'ailleurs pas la TPS qui a permis au gouvernement d'éliminer le déficit. Il y est arrivé au prix de coupes sombres dans les soins de santé et au ministère de la Défense. Et ces deux exemples ne sont pas les seuls. Ces coupes sont la véritable raison qui a permis au gouvernement d'éliminer le déficit. Ensuite il a pu se servir des es recettes de la TPS pour financer les programmes des libéraux. Le gouvernement se garde également de dire que la dette est aujourd'hui plus élevée qu'elle ne l'était lorsqu'il est entré en fonctions.

Y a-t-il de quoi se pavaner? La dette est aujourd'hui plus élevée. Le gouvernement aurait pu utiliser une bonne partie de l'argent qu'il gaspille dans des programmes, comme le gâchis d'un milliard de dollars et le registre des armes à feu, pour réduire la dette, renforcer notre dollar et réduire la dette des Canadiens. Mais c'est la façon de faire des libéraux.

Le budget du 18 février est le document libéral le plus socialiste que la Chambre ait vu depuis la frénésie des dépenses des années 60 et 70. Les libéraux ont évacué le mot «prudence» de leur vocabulaire.

Ce budget est le budget de l'égalité des chances. Tous les travailleurs canadiens ont une chance égale de voir l'argent qu'ils ont durement gagné dilapidé par un premier ministre en fin de mandat et un aspirant premier ministre. Mères, pères et enfants sont tous égaux aux yeux des libéraux, dans la mesure où ces derniers les voient comme une source de financement pour acheter les groupes d'intérêts spéciaux, ou comme une source d'inspiration pour réaliser leurs nombreux projets de loi qui visent à contrôler la vie de nos concitoyens.

Ce gouvernement traite tous les Canadiens sur un pied d'égalité, en les privant d'un meilleur niveau de vie, parce que les libéraux raffolent de projets farfelus qui coûtent des milliards de dollars de plus que promis.

La semaine dernière, le ministre des Finances s'est vanté du nombre de nouveaux emplois créés au Canada. Les libéraux s'empressent toujours de s'attribuer le mérite des emplois créés, mais ils sont terriblement lents à reconnaître et à combler les besoins des gens qui créent les emplois. N'oublions jamais que les libéraux s'attribuent le mérite des emplois créés mais font rarement quoi que ce soit pour aider les véritables créateurs d'emplois: les vrais entrepreneurs canadiens, ceux qui prennent les risques.

Le budget

Permettez-moi de citer des chiffres qui concernent l'industrie canadienne des services alimentaires. Cette industrie affiche des ventes annuelles de 42 milliards de dollars et compte plus d'un million d'employés. C'est le plus gros employeur du pays. En effet, elle emploie plus de 6,5 p. 100 de l'ensemble de la population active du Canada. Les employeurs et les employés de ce secteur financent le régime d'assurance-emploi, et les libéraux leur ont volé 45 milliards de dollars ces dernières années.

Les libéraux font grand cas du régime d'assurance-emploi de 45 milliards de dollars, mais ils cachent la vérité aux Canadiens. Il n'y a pas de fonds. Il n'y a pas de surplus. Tout cet argent, la totalité des 45 milliards de dollars, a été dépensé, gaspillé par les Libéraux qui ont toujours prétendu qu'il était mis de côté pour les employeurs et les employés.

Les libéraux promettent maintenant de réduire de 12 cents les cotisations dès l'an prochain. Cela leur permettra de verser encore 3 milliards de beaux dollars à leur caisse noire au cours des 12 mois à venir. Pourquoi pas maintenant au lieu de l'an prochain?

J'ai deux questions à poser: comment se fait-il que lorsque les libéraux promettent de rembourser de l'argent aux Canadiens ce n'est jamais tout de suite? C'est toujours l'an prochain ou dans deux ans. Pourquoi n'ont-ils pas réduit immédiatement les cotisations? Cela leur aurait permis d'injecter 3 milliards de dollars dans l'économie cette année seulement. Imaginez, 3 milliards de dollars pour ces employeurs et ces employés, pour les gens, pour les entrepreneurs, pour ceux qui prennent des risques dans notre pays. En circulant dans l'économie, ces 3 milliards de dollars profiteraient bien plus aux contribuables au lieu d'aller garnir la caisse noire des libéraux. Nous savons que nombre de cadres supérieurs et intermédiaires dévoués sont tout aussi consternés que nous par les dépenses politiques.

Voici une autre question qui porte sur la philosophie libérale selon laquelle l'égalité des chances signifie que les travailleurs pauvres souffrent plus que les nantis. Pourquoi les libéraux n'adoptent-ils pas une exemption de base annuelle qui profiterait à ceux qui en ont le plus besoin: les Canadiens à bas revenu et les entreprises à forte intensité de main-d'oeuvre? Une exemption de base annuelle de 3 000 \$ profiterait aux Canadiens à bas revenu et aux étudiants qui travaillent et qui versent un plus fort pourcentage de leur revenu en impôts que les contribuables à revenu plus élevé. Les Canadiens qui profiteraient de cette mesure devraient savoir et ne pas oublier que ce sont les libéraux qui résistent à cette merveilleuse idée.

● (1615)

Les libéraux qui restent sont ceux qui prétendent qu'ils ont le talent, la compassion et la vision nécessaires pour aspirer à la direction. Ce sont le vieux loup de mer lui-même, le député de LaSalle—Émard, et l'actuel ministre des Finances, le député d'Ottawa-Sud. Bon nombre d'employeurs et d'employés de l'industrie des services alimentaires de ces deux circonscriptions feraient mieux de se rappeler qu'ils n'ont pas d'amis au Parti libéral.

Ce que le budget de la semaine dernière a permis de confirmer aux Canadiens réfléchis, c'est que les libéraux seront toujours les mêmes. Ils continueront de puiser de plus en plus dans les poches des contribuables Canadiens, parce que les dépenses sont à la tête de leurs priorités.

Un parti qui se préoccupe de l'avenir du Canada et pas seulement de son propre avenir aurait déposé un budget fondé sur la compassion et la vision. Un parti qui se préoccupe moins du pouvoir et plus des gens qu'il prétend diriger aurait interverti les chiffres portant sur les dépenses et sur les réductions d'impôts dans ce budget. Ce gouvernement a annoncé de nouvelles dépenses de

l'ordre de 17,4 milliards de dollars sur trois ans, mais ne remet que 2,3 milliards de dollars aux contribuables pendant la même période. Cela nous montre bien la vraie nature des libéraux.

Les Canadiens seraient étonnés mais bien heureux si les libéraux annonçaient ne serait-ce qu'une fois qu'ils comptent remettre plus d'argent aux contribuables et en dépenser moins pour les cafouillis bureaucratiques de DRHC ou le registre des armes à feu ou encore perdre moins d'argent en tentant de régler le problème de la fraude sur la TPS.

Un gouvernement qui se préoccupe moins du pouvoir et plus de ses citoyens n'aurait jamais promis et tenté de mettre sur pied un programme d'enregistrement des armes à feu. Encore un autre scandale d'un milliard de dollars qui vient s'ajouter à tous ceux dont on a entendu parler précédemment. J'ai déjà parlé du scandale de DRHC et nous attendons avec impatience d'entendre les derniers chiffres sur les coûts de la fraude en matière de TPS, mais cela pourrait bien atteindre le milliard de dollars.

Un gouvernement qui se préoccupe des familles et des travailleurs à faible revenu aurait entendu l'appel de l'Alliance canadienne demandant la réduction de la taxe sur l'essence. Un gouvernement compatissant mettrait immédiatement en vigueur une exemption annuelle de base pour les travailleurs à faible revenu.

Un gouvernement compatissant n'aurait jamais dilapidé tous les milliards de dollars versés par les Canadiens confiants et travailleurs à la Caisse de l'assurance-emploi. Ces derniers croyaient tous que cet argent était mis de côté en prévision de moments difficiles. Ils ne savaient pas que les libéraux ne mettaient pas cet argent à la banque. Les libéraux ont tout dépensé. Quelque 45 milliards de dollars.

Un gouvernement qui se préoccupe des Canadiens aurait suivi les conseils de l'Alliance canadienne, qui a dit que le budget de la semaine dernière avait un excédent suffisant pour qu'on réduise la taxe sur les produits et services, si cordialement détestée. Un parti qui se soucie des Canadiens n'aurait jamais menti, en 1993, avec la promesse d'éliminer pour toujours la taxe conservatrice sur les produits et services. C'est une promesse électorale dont il n'a jamais été question après les élections.

Un gouvernement compatissant et bienveillant comprendrait que bien des gens qui occupent des emplois mal rémunérés ne sont pas là par choix. Il ne viendrait jamais à l'idée d'un ministre libéral des Finances qui fait le suffisant que bien des gens dans l'industrie de la restauration, par exemple, ne sont là que pour payer leurs études. Ils n'ont pas droit à des bourses comme celles qui sont accordées aux libéraux de demain.

● (1620)

Seul un libéral plein de suffisance peut prétendre que seuls les libéraux ont raison, en matière de garderie, et que la solution libérale convient à tous.

Pourquoi les familles ne peuvent-elles pas choisir elles-mêmes la façon dont elles veulent élever leurs enfants? Par exemple, un couple marié qui travaille dans la restauration et qui a des enfants peut très bien avoir des quarts de travail décalés pour qu'un des parents soit avec les enfants en tout temps. D'après tout le monde sauf les libéraux, c'est une bonne façon d'élever ses enfants.

Le budget

Si le ministre des Finances et les libéraux avaient un peu de compassion, ils auraient proposé une exemption de base annuelle de 3 000 \$. Cela ferait une petite différence dans la vie et le bien-être de ce couple marié qui travaille dans la restauration. Si le gouvernement avait écouté l'Alliance et accordé une déduction de 3 000 \$ par enfant, ce couple serait encore productif dans la société et pourrait faire les choix qui lui semblent les meilleurs pour sa famille et ses enfants. Nous ne comprenons pas, et les Canadiens n'ont plus, pourquoi les libéraux croient être les seuls, avec les bureaucrates, à savoir comment les parents canadiens doivent élever leurs enfants.

Il convient aussi de se demander pourquoi les libéraux ne cessent d'engager nos militaires dans des missions étrangères sans s'occuper de rajeunir leurs vêtements tout déchirés et leur équipement rouillé. Que les libéraux ne se décident pas sur ce qu'il convient de faire par rapport à la crise irakienne, passe encore, mais la façon dont ils traitent nos militaires dépasse l'entendement.

Les libéraux exigent beaucoup de nos militaires, mais ils ne leur fournissent guère ce dont ils ont besoin pour s'acquitter du travail qu'ils leur confient. Contrairement aux libéraux, nous, de l'Alliance canadienne, sommes fiers des hommes et des femmes de tous les services des forces armées. Comme l'ensemble des Canadiens, les membres des forces armées méritent mieux.

Ce n'est pas un budget pour les Canadiens. C'est un budget pour les ambitieux et les vindicatifs, un budget qui s'inspire, d'une part, des aspirations d'un ministre des Finances à la direction de son parti et, d'autre part, de la soif de vengeance d'un premier ministre. Ce n'est pas non plus un budget axé sur l'avenir des Canadiens. La dette est aujourd'hui plus élevée que lorsque les libéraux ont été portés au pouvoir en 1993.

• (1625)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement l'intervention du député. Je dois dire que sa définition de la compassion ne correspond pas du tout à la nôtre.

Notre gouvernement ne regrette nullement d'avoir réduit la dette nationale, qui est passée de 71,5 p. 100 à 44,5 p. 100 du PIB et qui devrait être ramenée à 40 p. 100 du PIB d'ici 2005, et d'avoir présenté six budgets équilibrés si ce n'est davantage.

Dans quels des domaines où le gouvernement a fait preuve de compassion le député opérerait-il des coupes? Serait-ce dans les investissements que nous avons effectués pour aider les contribuables à faible revenu, pour lutter contre la pauvreté chez les enfants ou encore pour venir en aide aux sans-abri? Serait-ce dans les fonds consacrés à l'armée, à nos centres urbains, aux soins de santé, qui est la grande priorité des Canadiens? Il parle de compassion, mais est-ce dans ces domaines qu'il imposerait des réductions?

Il est évident que le gouvernement a des comptes à rendre. L'opposition, elle, peut s'insurger et promettre de faire ceci et cela. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons opté pour une approche équilibrée. Nous sommes parvenus à réduire les taxes et les impôts de même que la dette. Nous avons été en mesure d'investir dans des domaines clés de notre économie et continuerons de le faire afin que le Canada d'aujourd'hui fasse l'envie des autres États du G-7 et que notre situation économique ne soit plus considérée des plus désastreuses, comme ce fut le cas en 1995.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, en ma qualité de député, je n'aime pas tellement qu'on dise que le Canada était dans une situation désastreuse. Ce ne fut jamais le cas. Le gouvernement accumulait un déficit et il a réduit de 20 milliards de dollars le financement des soins de santé au pays, ce qui a affecté tous les

pauvres Canadiens. Il n'agissait pas par compassion. Le gouvernement voulait aider ses amis.

Voici quelques secteurs où le gouvernement a réduit le financement. Il a saigné à blanc les militaires. Peut-on dire qu'il a agi par compassion lorsqu'il a déployé des soldats avec des uniformes de la mauvaise couleur, des équipements qui ne fonctionnaient pas et des bottes de la mauvaise grandeur? Le Parti libéral a-t-il fait preuve de compassion? Oui, à l'égard de Groupaction, une firme du Québec qui a permis aux amis du parti d'obtenir de l'argent et des subventions et de retourner des fonds au Parti libéral. Voilà où il a exercé sa compassion. Ne me parlez pas de la compassion de ce parti.

Parlons plutôt d'argent. Je vais dire aux députés où nous exercerions des compressions. Nous éliminerions le scandale de la fraude de la TPS. Avant les prochaines élections, on fera le jour sur tout l'argent extorqué dans le cadre de cette affaire, que le ministre continue de nier. Nous n'aurions jamais eu le gâchis d'un milliard de dollars de DRHC et la dépense de millions de dollars pour des ordinateurs qui dorment encore dans des entrepôts. Voilà à quoi sert la compassion du Parti libéral, à octroyer des contrats à des amis pour des ordinateurs jamais utilisés.

Nous n'aurions pas dépensé un milliard de dollars pour le registre des armes à feu après avoir déclaré à la population canadienne que ce programme coûterait 2 millions de dollars. Quelle compassion y a-t-il dans un registre des armes à feu qui ne fonctionne pas? Environ 90 p. 100 des enregistrements ne donnent pas les résultats escomptés. Demandez à n'importe quel corps policier du pays si ce programme est efficace et on vous dira non. Bien sûr, on pourra toujours trouver quelque part un chef de police libéral qui écrira une lettre favorable afin que le ministre puisse en faire étalage. Les libéraux continuent de gaspiller de l'argent avec ce déplorable programme.

Les libéraux parlent de compassion. Le parti d'en face n'a aucune compassion. Parlons de Groupaction et du scandale qui a entraîné 13 enquêtes policières.

Le premier ministre a évoqué un gouvernement qui ne serait pas comme le précédent et qui ne connaîtrait pas de scandales. Il y a plus d'enquêtes policières de ce côté-là de la Chambre qu'il n'y en a jamais eu de ce côté-ci. Le gouvernement précédent a peut-être connu quelques gros scandales, mais les libéraux en ont connu d'énormes. Ils prennent des fonds et passent par des agences, et c'est correct. C'est pourquoi il y a des enquêtes policières. C'est pourquoi il y a des accusations et des condamnations.

Les libéraux parlent de compassion. Nous n'aurions pas retrancher 20 milliards de dollars du système de santé. Ils ont ruiné le système de santé au Canada, puis ils ont donné à M. Romanow 25 millions de dollars de plus pour qu'il se promène et nous dise ce que nous savions déjà.

Un comité parlementaire parle de démocratie. La démocratie devrait exister ici, à la Chambre des communes. Nous ne devrions pas embaucher M. Romanow pour qu'il nous dise quoi faire dans le domaine de la santé. Nous devrions avoir des députés élus qui siègent à un comité et qui disent au gouvernement ce qu'il faudrait faire, et le gouvernement devrait les écouter. Mais non, le gouvernement préfère embaucher des Romanow, former un comité quelque part, mener des études et procéder à des examens.

Ce n'est pas de la compassion. Ils ne répondent même pas aux questions. Donnons aux travailleurs des services d'alimentation une exemption de 3 000 \$. Ces jeunes fréquentent l'école et versent des cotisations à un régime d'assurance-emploi dont ils ne bénéficieront jamais. Pensent-ils que le gouvernement est juste et équitable? Non. Ce n'est pas de la compassion envers nos jeunes travailleurs.

L'industrie des services d'alimentation est la plus vaste industrie au Canada. Les industries du bois d'oeuvre et de l'automobile ne sont pas aussi vastes que celle des services d'alimentation. Elle est le plus grand employeur, car elle compte 1,02 million d'employés. Elle implore le gouvernement de l'aider à poursuivre ses activités et à embaucher davantage. Elle emploie un grand nombre de jeunes qui travaillent pour payer leurs études secondaires ou collégiales ou pour aider leur famille lorsqu'elle n'a pas beaucoup de revenus.

Ce n'est pas de la compassion. Le gouvernement libéral ne connaît pas la compassion. C'est un gouvernement qui aide ses amis.

• (1630)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, la période prévue pour les questions et commentaires est épuisée.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si le secrétaire parlementaire acceptait de répondre à une autre question, je demanderais le consentement de la Chambre pour qu'il le fasse. Ce serait merveilleux.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances réponde à une autre question?

Des voix: D'accord.

M. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, j'ai écouté la diatribe du député d'en face. Parlons des soins de santé. Le fait est que la prestation des soins de santé relève des provinces. L'année dernière, l'Ontario a annoncé de nouveaux crédits de 1,2 milliard de dollars pour la santé, dont 1,1 milliard provenait des transferts fédéraux. Pendant que la province s'attachait à réduire les impôts avant de s'occuper de son budget, elle amenuisait le système de soins de santé. C'est elle qui a réorganisé l'appareil hospitalier et congédié 5 000 nouvelles infirmières, pas nous. J'aimerais savoir ce que le député pense de cela.

M. John Reynolds: Madame la Présidente, ce n'était pas une diatribe. J'étais simplement fâché parce que le gouvernement ne montre aucune compassion. Chaque fois qu'il parle de soins de santé, il essaie de s'en prendre au gouvernement de l'Ontario.

Je me suis fait soigner en Ontario. J'ai subi une opération dans un hôpital ici même, à Ottawa. Ma mère a également été hospitalisée. Les soins hospitaliers que ma mère et moi-même avons reçus dans cette province ont été aussi bons qu'ils pouvaient l'être. Les médecins et le personnel infirmier ont fait un travail remarquable. Est-ce que les députés savent ce qu'ils m'ont tous demandé? Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il réduit le financement de 20 milliards de dollars et ralenti les initiatives des provinces?

Il ne faut pas s'en prendre à l'Ontario. C'est la province qui réussit le mieux, à part l'Alberta, à créer des emplois, et sans l'aide du gouvernement fédéral. C'est le gouvernement qui n'a aucune compassion qui a nui au travail des provinces dans le secteur des soins de santé et qui a essayé de rejeter la faute sur les premiers ministres provinciaux qui ont été réélus. Je me souviens d'avoir entendu tous les députés d'en face à la Chambre dire que M. Harris ne serait jamais réélu. Il a été réélu parce que les Ontariens aimaient ce qu'il faisait, contrairement à ce que disaient les libéraux fédéraux. Il était un bon gestionnaire et faisait du très bon travail. Ralph Klein

Le budget

fait également du très bon travail dans sa province, où les soins de santé sont parmi les meilleurs au Canada.

Dans ma circonscription, l'hôpital a été coté comme étant un de ceux qui offrent les meilleurs services de santé au Canada. Il n'y a rien qui ne va pas dans notre système de soins de santé, à part l'insuffisance du financement fédéral, que le gouvernement a réduit pour payer...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Reprise du débat. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale a la parole.

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir de souligner dès le début que je partagerai mon temps avec ma collègue de York-Ouest, qui a fait un travail absolument extraordinaire au sein d'un comité du caucus pour sensibiliser le gouvernement et le premier ministre à l'importance des infrastructures municipales.

J'entendais mon collègue de l'Alliance canadienne, il y a quelques minutes. Je pense que notre pays mérite mieux que l'évaluation qui est faite par les députés de ce parti. S'il avait l'occasion de faire des stages dans des pays étrangers où la misère est en pleine croissance, il aurait l'occasion d'apprécier encore davantage notre pays qui, parfois, se montre un peu bonasse pour défendre ses initiatives.

Quand on regarde la performance de notre pays au cours des dernières années, particulièrement au cours des deux dernières années où la situation, où le contexte international est extrêmement difficile, il y a quelques statistiques qui méritent d'être mises à l'avant-plan.

Notre croissance canadienne a été la meilleure du G-7 en 2002, et nous devrions obtenir le même résultat cette année. Nous sommes le seul pays parmi les pays du G-7, les pays les plus riches au monde, à prévoir un surplus pour 2002-2003. Nous prévoyons des budgets équilibrés ou des surplus pour les deux prochains exercices.

Il s'est créé 560 000 emplois en 2002, ce qui représente le gain le plus important enregistré sur une période de 12 mois, comparativement à un nombre d'emplois qui a diminué de 229 000 aux États-Unis. Les Américains sont une référence importante dans le monde. Quand on regarde notre performance, il y a tout lieu d'être fiers.

Je ne dis pas que le budget est parfait. Toutefois, le budget a réussi à atteindre un équilibre essentiel, excessivement important entre le contrôle budgétaire, à cause du fait qu'on a encore un surplus modeste, mais quand même important, qui est encore envisagé pour l'an prochain, et des interventions qui sont importantes sur le plan social.

Il est évident que relativement aux provinces, on pourrait s'attendre à un peu moins de critiques. Cependant, ce que je comprends très bien—particulièrement les critiques en provenance du Bloc québécois—et ce qui intéresse d'abord et avant tout mes collègues du Bloc, ce sont des transferts de fonds. Leur but est de faire disparaître le Canada. Ce qu'ils souhaitent, ce sont des transferts de fonds dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, ce qu'on fait depuis quelques années. Il s'agit de 600 millions de dollars par année.

Le budget

Avant, le gouvernement canadien avait une programmation pour la formation de la main-d'oeuvre qui était très appréciée dans toutes nos circonscriptions. Et nous avons accepté en 1996 de transférer le programme. Ils ont créé de nouveaux programmes; ils ont créé Emploi Québec. Je rencontre beaucoup de monde qui considère quasiment comme une gaffe le fait que le gouvernement canadien se soit délesté de ces programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Faites le tour des municipalités, des organismes sans but lucratif. Faites le tour des municipalités rurales où le gouvernement canadien, particulièrement au Québec, avait 1 100 agents répartis sur le territoire pour faire du développement. On s'est alors dit: «Ce sont des transferts de fonds.» Donc, le seul but poursuivi par les représentants du Bloc québécois, c'est que le fédéral, le gouvernement canadien, est là strictement pour transférer les fonds dont le but inavoué, c'est que le gouvernement canadien disparaisse au maximum et ne fasse plus partie du décor.

Je ne partage évidemment pas cette vision, parce que c'est la théorie mise de l'avant par un Québécois qui disait toujours: «Mettez toujours la faute sur le gouvernement canadien. Dites toujours que c'est la faute du fédéral.»

Je me souviens, dans le domaine de la santé, que les bloquistes ont réussi à créer un grand consensus avec les péquistes au Québec. Ils disaient: «Le gouvernement canadien n'y va que de 14¢ dans la piastre.» C'est absolument faux. Cela a été dit et écrit. Il faut démasquer cela, mais ce n'est pas facile. La réalité, c'est qu'avant le dernier budget, dans le domaine de la santé, le gouvernement canadien investissait jusqu'à la hauteur de 40¢ dans la piastre, pas 14¢. C'était avant les nouvelles annonces du budget.

Somme toute, c'est important de dire que le gouvernement canadien, sans être parfait, a déposé un budget au sujet duquel je veux rendre hommage au ministre des Finances et, évidemment, au premier ministre qui est le grand responsable de toutes les décisions budgétaires; c'est important de le souligner.

• (1635)

On dit toujours que le budget n'aide pas les provinces. Au-delà de 50 p. 100 des engagements budgétaires seront versés aux Trésors provinciaux. On ne peut donc pas dire que le gouvernement canadien n'a pas fait d'effort pour améliorer les services fournis par les différents gouvernements provinciaux.

Dans le domaine de la santé, il s'agit de 35 milliards de dollars. L'accord va allouer notamment un fonds de 16 milliards de dollars réparti sur cinq ans pour la réforme de la santé qui sera mise sur pied à l'intention des provinces et des territoires pour cibler les soins primaires, les soins à domicile, qui sont excessivement importants, et les médicaments dont les coûts sont exorbitants.

Une somme de 9,5 milliards de dollars sur cinq ans sera affectée à la majoration des transferts en espèces aux provinces et aux territoires. Il y aura un investissement immédiat de 2,5 milliards de dollars dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. On a un fonds de 1,5 milliard de dollars sur trois ans pour l'amélioration de l'accès aux services publics de diagnostic; une somme de 1,3 milliard sur cinq ans pour le soutien des programmes de santé destinés aux premières nations; une somme de 600 millions visant à accélérer la mise sur pied d'un système national de dossiers électroniques de santé; et un fonds de 500 millions pour les hôpitaux de recherche, par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Je pense que dans le domaine de la santé, le gouvernement canadien prouve qu'il est à l'écoute de nos concitoyens. Dans certaines provinces, particulièrement au Québec, ce n'est pas la faute

du fédéral si le gouvernement a mis des milliers d'infirmières ou de médecins spécialistes à la retraite. Ce n'est pas de la faute du fédéral. Nous intervenons massivement, soit pour 40 à 50 p. 100 des frais encourus, contrairement aux 14 p. 100 déclarés par les bloquistes et les péquistes.

Je pense que notre pays mérite qu'on lui dise la vérité. Sans être parfaits, on est actuellement à la tête des pays du monde dans le domaine de la performance économique. On peut prendre des accusations, mais il y a des limites à répéter des faussetés. C'est ce que le dernier budget nous permet de démasquer. On fait plus, tout en considérant qu'on faisait déjà beaucoup dans des secteurs importants.

Dans le domaine de la famille, le budget prévoit une augmentation de 965 millions de dollars par an pour le supplément de la Prestation nationale pour enfants; il y a 935 millions de dollars pour aider les provinces à améliorer l'accès à des services de garde de qualité, ainsi que 50 millions par an pour une nouvelle Prestation pour enfants handicapés. C'est important.

On ne s'attend pas à ce que le gouvernement du Québec nous fasse beaucoup de publicité, mais ce sont des fonds qui, en grande partie, seront transférés dans des initiatives provinciales. La vérité a ses droits. Il est impossible qu'il n'y ait rien de bon dans le budget.

Une voix: On verra qui sera élu lors de la prochaine campagne électorale.

M. André Harvey: Un député bloquiste me dit qu'on verra qui sera élu après la prochaine campagne électorale. Il me fait toujours plaisir de les affronter lors des campagnes électorales. Cela me fera davantage plaisir car il y a de plus en plus de Québécois qui s'interrogent sur le rôle du Bloc québécois à la Chambre des communes.

Une voix: On l'a vu au Lac-Saint-Jean.

M. André Harvey: Nos concitoyens sont sérieux. Ils savent très bien qu'en 1993 ils se sont fait élire en disant qu'ils auraient le vrai pouvoir. Nos concitoyens se rendent compte que c'était une farce.

Une voix: Il y a eu les élections partielles.

M. André Harvey: Oui, parlons des élections partielles. Vous êtes partis d'une majorité de 43 p. 100 et vous êtes passés à une majorité de 7 p. 100. Le pire est à venir.

De multiples interventions ont été faites dans le domaine de l'environnement. Il y a le Protocole de Kyoto. Plusieurs milliards de dollars seront investis pour accélérer la mise en place du Protocole de Kyoto. Encore là, Québec nous demande des transferts. Tout ce qu'on entend du côté des bloquistes ou des péquistes, c'est ceci: «Transférez des fonds.» Votre stratégie, on commence à la connaître très clairement: c'est de faire disparaître partout le mot «Canada». Mais vous ne réussirez pas car nous serons de plus en plus attentifs dans nos interventions.

On veut être présents. On est élus et nous faisons de la politique. On veut que le travail fait par le gouvernement canadien soit aussi visible que celui qui est fait par les bloquistes et les péquistes. Théoriquement, les grands consensus québécois demandent toujours au fédéral: «Transférez-nous les fonds, après cela on veut les gérer.»

• (1640)

On ne veut surtout pas avoir des transferts de fonds dans des fiducies à Toronto, comme cela a déjà été fait dans le domaine de la santé—800 millions de dollars. On veut que les fonds aillent directement aux clients, à la base.

Il me fait plaisir de vous souligner que...

Le budget

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, le temps est déjà écoulé. L'honorable député de Surrey-Centre a la parole.

[Traduction]

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, l'un après l'autre, les députés ministériels vantent impudemment le budget. Leur dossier est pourtant assez sombre. Qu'on pense seulement aux hausses d'impôt auxquelles ils nous ont habitués depuis 1993, et au fait qu'ils ont oublié d'alléger le fardeau fiscal, à leur promesse d'abolir la TPS, mais qu'ils n'ont pas tenue, et à l'imposition sans vergogne de la TPS sur les taxes.

La feuille de route du gouvernement n'est pas plus reluisante au chapitre de la santé, de la défense, entre autres, notamment au chapitre de la compassion à l'égard des familles. Elle est lamentable en ce qui a trait au développement des infrastructures. Quatre-vingt quinze pour cent des impôts qu'il perçoit vont dans les recettes générales, et seulement 5 p. 100 sont réinvestis dans les infrastructures. C'est une honte.

Je me demande parfois si le budget est viable, compte tenu de toutes les petites sommes investies ça et là.

J'aimerais savoir une chose. Je suis d'avis que le budget de cette année est comme la crème glacée. Il y en a pour tout le monde, mais avant qu'on puisse même y goûter, elle a fondu. Qu'en pense la députée?

[Français]

M. André Harvey: Madame la Présidente, le radicalisme de mes collègues de l'Alliance canadienne les confinent évidemment à demeurer un parti vraiment régionaliste. On ne peut pas émettre d'opinion aussi radicales sans nuance. Nos concitoyens canadiens ne sont pas naïfs. Dans le domaine de la fiscalité, au-delà de 20 milliards de dollars de déductions fiscales sont accordés cette année. Cela signifie 100 milliards sur cinq ans. Je pense que ce n'est absolument pas négligeable.

Dans le domaine des infrastructures, il y avait des questions, entre autres, qui étaient posées par les députés du Bloc québécois, à savoir si c'était un ou deux milliards de dollars. Au cours des derniers mois, on avait huit milliards de dollars, lesquels seront investis dans le domaine des programmes d'infrastructure.

Au printemps passé, le dernier de ces programmes dans le domaine des infrastructures stratégiques nous a permis de prendre des fonds pour construire une route nationale entre la ville de Québec et la grande région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. C'est un programme qui est encore actif. Il n'y a que près du quart des sommes qui ont été affectées, et on en a rajouté pour des programmes d'infrastructure.

Concernant l'assurance-emploi, les bloquistes ont fait trois campagnes électorales en parlant du dossier du chômage. Ce qui les intéresse, c'est de voir tout le Québec sur le chômage. Le taux de cotisation était fixé à 3,25 \$; il est maintenant rendu à 1,98 \$. On a promis de tout mettre en œuvre pour que les perceptions soient à peu près l'équivalent des déboursés qui seront faits dans la caisse. Je pense que c'est une merveilleuse initiative.

C'est dans ce sens que je dis que le budget fait preuve d'un équilibre bien accepté par tous les Canadiens. Des interventions sont faites pour le paiement de la dette; au-delà de 50 milliards de dollars ont été versés, dont trois milliards cette année.

Il y a des interventions sur le plan social qui touchent la question environnementale. Tous nos concitoyens sont sensibles au Protocole de Kyoto. Je suis persuadé que d'ici la fin de l'entente autour de

2010, on aura largement atteint nos objectifs, en raison des ressources budgétaires qui sont affectées ici, dans le dernier budget du ministre des Finances et du premier ministre.

Somme toute, je pense que malgré les difficultés auxquelles on fait face, il y a un équilibre dans le budget qui nous permet de transmettre la bonne nouvelle à tous nos concitoyens. Ces derniers savent très bien que la vérité n'émerge pas toujours des extravagances dans les déclarations politiques hautement partisans. On l'explique tranquillement, sans trop de partisanerie.

Je suis très fier du budget qui a été présenté et c'est très agréable de transmettre l'information à nos concitoyens.

• (1645)

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord, dans le peu de temps dont je dispose, de questionner le député de Chicoutimi—Le Fjord.

Je rappellerai au député qu'en 1993, les gens de Chicoutimi—Le Fjord ont voté pour le Bloc québécois, en la personne de Gilbert Filion, qui a fait un excellent travail, ici à la Chambre des communes.

En 1997, pour que le député actuel de Chicoutimi—Le Fjord se fasse élire, il s'est présenté sous la bannière du Parti progressiste-conservateur. Entre-temps, il est devenu indépendant, et il s'est fait élire sous la bannière libérale aux élections de 2000. Où est le sérieux du député par rapport à sa position en tant que parlementaire?

Le député nous dit qu'il y a un excellent budget. J'aimerais lui rappeler que le commun des mortels, l'ouvrier, la majorité de ses électeurs dans son comté, ce sont des travailleurs à faible revenu. Il y a des femmes, des jeunes et il y a également des chômeurs. Ces derniers sont prestataires de l'assurance-emploi parce qu'il y a une crise dans l'industrie des produits laitiers et dans l'industrie du bois d'œuvre, à cause de problèmes que le gouvernement n'a pas été capable de régler. Par conséquent, on a recours à l'assurance-emploi.

Encore là, quatre personnes sur 10 ont droit à l'assurance-emploi. C'est normal que les cotisations soient rendues à 1,98 \$. Malgré cela, le gouvernement va encore mettre six milliards de dollars dans la caisse de surplus.

Lorsque Brian Mulroney avait implanté la TPS—et pourtant le député de Chicoutimi—Le Fjord était conservateur à cette époque—, les libéraux avaient promis de scraper la TPS quand ils prendraient le pouvoir. Cependant, elle est encore là, tout comme la taxe sur l'essence. Pourtant, vous avez remis des chèques, avant les dernières élections, pour payer de l'huile...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, le temps est écoulé mais je vais permettre à l'honorable secrétaire parlementaire de répondre en moins d'une minute.

M. André Harvey: Merci madame la Présidente. Effectivement, les gens de Chicoutimi—Le Fjord ont essayé un député bloquiste, mais ils ne l'ont essayé que pendant un mandat. Cela prouve que mes concitoyens ont un jugement très sûr.

Concernant l'assurance-emploi, les cotisations ont été baissées de plus du tiers, des améliorations ont été apportées au programme et il y en aura d'autres. Je pense, somme toute, que les gens de ma région, de ma circonscription ont décidé qu'un bloquiste pendant...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

Le budget

[Traduction]

Mme Judy Sgro (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de parler du budget et de ce qu'il signifie pour le Canada et les Canadiens.

Comme beaucoup de mes collègues le savent déjà, depuis que je suis députée, je m'intéresse surtout aux régions urbaines et aux gens qui y vivent et qui y travaillent. Mes interventions porteront donc principalement sur les répercussions du budget sur nos villes, ainsi que sur les programmes qui pourraient nous aider à jeter de solides bases économiques pour l'avenir, et sur les secteurs qui, selon moi, méritent qu'on s'y intéresse.

Les budgets consistent à faire des choix; ils parlent d'investissements, de gens, d'établissement de priorités et d'harmonisation des besoins. Les choix que nous faisons vont déterminer comment nous allons réussir à bâtir le Canada de l'avenir. Le budget et le travail que nous accomplissons dans cette enceinte visent à bâtir notre pays, à travailler ensemble pour assurer notre avenir et celui de nos enfants et petits-enfants. Il est également question des valeurs et des principes que nous partageons en tant que pays et de la place du Canada dans le monde. Le présent budget tient compte de ces priorités.

Je voudrais d'abord remercier le ministre des Finances d'avoir mentionné les réalisations du groupe de travail dans son discours de la semaine dernière. C'est une indication que le gouvernement écoute les Canadiens et je suis gré au ministre d'avoir mentionné le groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines auquel mes collègues et moi-même avons participé.

Sur les 52 recommandations formulées par le groupe de travail dans son rapport provisoire, 30 figurent dans le budget, sous une forme ou une autre.

Je tiens à mentionner à quel point mes collègues et moi-même sommes fiers des réalisations du groupe de travail, mais nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nos rapports ont été très bien accueillis dans tout le pays par les maires, les responsables provinciaux, les urbanistes et les organisations nationales. En fait, nos rapports sont devenus un outil de référence pour beaucoup d'employés gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent dans ce domaine.

Beaucoup de Canadiens s'interrogent sur le rôle des députés, mais j'affirme qu'un travail excellent est fait et a été fait par des députés de toutes les régions. Les députés ont la possibilité de faire une différence et les réalisations travail du groupe de travail le prouvent.

L'engagement du gouvernement à l'égard des régions urbaines est clair et ferme, mais il faudrait peut-être se demander, entre autres, quel est le rôle du gouvernement fédéral dans les villes. Après tout, notre présence y est importante en terme de programmes, de services et en tant qu'employeurs.

Une enquête rudimentaire menée par le groupe de travail indique que chaque année, 55 milliards de dollars sont injectés dans 10 grandes régions urbaines. C'est une évaluation très sommaire.

Nous sommes le gouvernement national et nous devons collaborer avec tous les ordres de gouvernement afin de répondre aux besoins de nos concitoyens dans les domaines qui relèvent de notre compétence. C'est dans l'intérêt de tout le monde qu'on voit à ce que les services et les programmes répondent aux besoins de notre population grandissante.

Le gouvernement fédéral est un partenaire actif des gouvernements ainsi que des secteurs privés et bénévoles afin de s'assurer que les Canadiens ont accès aux soins de santé, à l'éducation postsecondaire, à l'emploi, au transport, à la sécurité dans leur milieu, à la formation professionnelle, aux pensions de retraite et au soutien du revenu des familles.

Quelque 80 p. 100 de la population canadienne vit dans une région urbaine. Avons-nous une responsabilité à l'égard de ces localités? Je dirais oui, sans aucun doute.

Il est essentiel que nos villes, les principaux moteurs de l'économie, soient florissantes et il est essentiel que le gouvernement national, de concert avec les provinces et les villes, crée un environnement économique propice à cela. Quand les villes prospèrent, c'est tout le Canada qui en bénéficie.

Je me permets de rappeler aux députés que seules les provinces sont autorisées à donner aux municipalités ce qu'elles veulent vraiment, à savoir une plus grande source de recettes fiscales, une plus grande autonomie et une plus grande partie de la richesse qu'elles génèrent. Et pourtant, le gouvernement ontarien refuse obstinément à la ville de Toronto la possibilité d'imposer une simple taxe sur les chambres d'hôtel et à toute ville le droit d'imposer quelque taxe que ce soit afin d'alléger la pression sur l'assiette de l'impôt foncier.

Comme le dit la Toronto-Dominion dans son rapport, il est temps d'émanciper nos villes.

À Toronto, ma propre ville, les pressions causées par le délestage des responsabilités, le regroupement de municipalités, l'explosion démographique et le vieillissement de l'infrastructure entraînent des problèmes sociaux et économiques et imposent des contraintes budgétaires qui nuisent à la qualité de vie et à la compétitivité. D'autres villes du Canada éprouvent des problèmes similaires.

Reconnaissant ces pressions, le gouvernement fédéral continue de collaborer avec les provinces à réduire la demande en matière de logement, de transports en commun, d'infrastructure et de soins de santé, par exemple.

Le budget couvre un éventail de questions qui ont une incidence sur les villes: les soins de santé, l'infrastructure, les transports/transports en commun, le logement, l'immigration, la collectivité autochtone urbaine, les activités de recherche et de développement, la culture et les arts, et l'aide aux familles pauvres. En outre, de nouveaux crédits pour la garde d'enfants profiteront directement aux citoyens du Canada.

• (1650)

Ce budget réserve près de 10 milliards de dollars à des programmes qui profiteront aux villes et qui auront une incidence directe sur les citoyens du Canada.

Près des deux tiers du budget visent à renouveler le système canadien de soins médicaux, qui est un des meilleurs au monde et qui est extrêmement important pour tous les Canadiens. De nouveaux crédits pour les soins primaires, les soins à domicile, l'assurance-médicaments et le nouveau programme visant à aider les gens à prodiguer avec compassion des soins palliatifs à une mère, un père ou un autre parent en phase terminale profiteront tous aux villes où les pressions du système de soins de santé se font le plus sentir. C'est un investissement significatif.

Le budget

Un programme durable de modernisation de l'infrastructure était une recommandation clé de notre rapport. Le budget prévoit l'octroi de 3 autres milliards de dollars au Programme d'infrastructure stratégique, portant à 5,25 milliards de dollars les fonds réservés à ce seul fonds qui profitera non pas à toutes les villes canadiennes, mais plus précisément à nos grands centres. Au maximum une dizaine de villes auront probablement accès à ce fonds.

Un autre milliard de dollars a été réservé à la modernisation de l'infrastructure des municipalités plus petites. Cet investissement constitue le fondement d'un programme permanent de modernisation de l'infrastructure d'une durée de dix ans auquel les budgets futurs continueront de contribuer.

Il convient de rappeler que le gouvernement s'occupe de l'infrastructure depuis 1993. Est-ce que cela suffit? Apparemment pas pour certaines localités qui éprouvent d'importants problèmes en matière d'infrastructure ou dont l'infrastructure est vieillissante et nécessite des travaux de réfection. Il n'en demeure pas moins que c'est bien la première fois que le gouvernement s'engage à long terme en faveur de l'infrastructure, comme le réclame depuis des années la Fédération des municipalités canadiennes.

Les administrations municipales ont indiqué à notre groupe de travail qu'elles souhaitaient pouvoir planifier leurs travaux à long terme. Aujourd'hui, elles disposent d'un programme et elles peuvent dès à présent planifier leurs travaux.

J'aurais bien voulu que les crédits attribués pour l'infrastructure soient plus importants, mais je sais que, dans tout budget, il convient de trouver un juste équilibre entre les différentes priorités exprimées par les individus et les besoins des collectivités.

Depuis 2000, le gouvernement s'est engagé à verser, au titre de l'infrastructure, un total de 8,25 milliards de dollars. Avec l'argent qu'il est possible d'aller chercher auprès du secteur privé et des provinces, on peut tripler ce montant. C'est là l'objectif visé par les programmes d'infrastructure.

Le groupe de travail a recommandé la mise en oeuvre d'une politique nationale de transports en commun. J'ai été ravie d'entendre le ministre des Transports exposer hier sa vision d'avenir pour le secteur des transports au Canada. J'y vois l'ébauche de l'éventuelle politique nationale future en matière de transports en commun, laquelle politique disposera d'un financement qui lui sera propre.

Nous pouvons faire davantage pour aider nos localités urbaines, et nous en avons le devoir, car notre pays est le seul des pays du G-7 à ne pas avoir de politique nationale en matière de transports.

Le groupe de travail a également recommandé l'établissement d'un programme national de production de logements à prix abordable. Le gouvernement a consacré 320 millions de dollars supplémentaires à cette initiative, ce qui porte son engagement dans le domaine du logement abordable à un milliard de dollars.

Évidemment, le gouvernement a continué d'appuyer l'Initiative de partenariats en action communautaire ainsi que le Programme d'aide à la remise en état des logements. Il lui en coûte environ 1,2 milliard de dollars pour aider les villes à s'occuper des sans-abri.

On a également injecté des fonds supplémentaires dans le PAREL, qui est le Programme d'aide à la remise en état des logements, afin d'aider les aînés et les personnes handicapées.

Mais il faut faire encore plus. Nous devons envisager des modifications fiscales pour créer un environnement favorable à la production de logements abordables.

L'accroissement du financement accordé aux programmes destinés aux autochtones vivant dans les zones urbaines est de taille et il a reçu un accueil très favorable.

Au chapitre de l'environnement, les problèmes environnementaux qui menacent la qualité de vie inquiètent beaucoup les villes. Trois milliards de dollars ont été réservés, dans le budget, à la promotion du développement durable, c'est-à-dire aux transports en commun, à la création d'un environnement plus sain, à la décontamination des sites fédéraux et à l'amélioration de la qualité de l'air. De ces trois milliards, deux iront à Technologies du développement durable Canada, aux moyens de transport durables et à la recherche de combustibles de remplacement, comme l'éthanol, l'énergie éolienne ou les piles à combustible, dont notre caucus de députés des régions rurales nous rappelle continuellement l'importance. Plusieurs des recommandations émises dans ce rapport nous seront vraiment très utiles.

Il faut faire beaucoup plus pour bâtir une nation. L'élaboration de la stratégie urbaine est un travail en cours de réalisation, et j'insiste sur les termes «en cours de réalisation». Je crois que le budget contribuera grandement à régler ces problèmes. Toutefois, il convient de faire beaucoup plus, et nous devons agir en collaboration avec les provinces et les villes.

Seuls, nous n'irons pas bien loin, mais ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses.

• (1655)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, à la suite de la mise en oeuvre de la taxe sur la sécurité aérienne pour des fins de sécurité, je me demandais pourquoi on ne voit pas davantage de chiens renifleurs. Chaque fois que je visite des postes frontaliers, les intéressés me disent qu'ils ont besoin avant tout de chiens renifleurs.

Nous avons une taxe qui rapporte beaucoup d'argent et parfois plus que ce qu'il en coûte en matière de sécurité et tout le reste pour les aéroports. Pourtant, au Québec, par exemple, il n'y a qu'un seul chien renifleur pour huit postes frontaliers entre le Québec et les États-Unis. Les députés peuvent-ils croire cela? Un seul chien renifleur, alors que l'odorat de ces chiens ne leur permet même pas de travailler un quart complet.

Pourquoi le gouvernement impose-t-il une taxe comme celle-là et ne fournit même pas les choses plus tangibles dont on a besoin en première ligne? Je l'ignore.

Je voudrais poser à la députée une deuxième question. Est-il juste que son gouvernement impose aux étudiants une taxe en matière d'assurance-emploi alors que beaucoup d'étudiants n'occupent que des emplois à temps partiel, n'ont jamais assez d'heures pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage, mais sont quand même tenus de payer cette taxe? Cela ne leur apporte aucun avantage. Ils ne seront jamais en mesure de toucher des prestations d'assurance-chômage, mais ils sont quand même forcés de contribuer au régime. Comment la députée peut-elle justifier cela?

• (1700)

Mme Judy Sgro: Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre le député s'intéresser aux chiens renifleurs. La dernière fois que je suis passée par un aéroport, c'était il y a deux ou trois jours. Je tiens à dire aux députés qu'on a investi énormément en matière de sécurité dans nos aéroports pour assurer la protection de tous ceux qui y passent. Que ces dollars supplémentaires servent pour des chiens renifleurs ou d'autres mesures, il n'en demeure pas moins que nous avons un système de sécurité qui est là pour nous protéger tous.

Le budget

Lorsque nous parlons des différentes questions touchant l'assurance-emploi et de la situation des étudiants, il faut savoir que beaucoup de nos étudiants profitent des cotisations qu'ils versent directement à l'assurance-emploi, grâce à des programmes de DRHC ou d'autres débouchés en matière d'éducation.

Manifestement, nous devons tous payer certains impôts qui, en fin de compte, selon moi, sont réinvestis pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens qui est si importante.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'aimerais demander à la députée qui vient d'intervenir comment cela fonctionnera. En matière d'infrastructure urbaine, elle a affirmé que le budget prévoit un investissement de 3 milliards de dollars sur dix ans, ce qui représente 300 millions de dollars par année. Si je comprends bien, nombre de personnes pensaient que, dans ce budget, le gouvernement fédéral aurait dû réduire ses dépenses de façon à créer une marge de manoeuvre avec les recettes fiscales pour que les provinces participent au financement des programmes d'infrastructure urbaine, conformément à la structure de pouvoir naturel établie en vertu de la Constitution.

Encore une fois le gouvernement fédéral s'ingère dans un domaine de compétence provinciale et il ne le fait pas très bien avec ses 300 millions de dollars sur dix ans. La question est de savoir comment cet argent sera affecté. Cela me fait penser au programme d'infrastructure de 1994 qui, si je ne m'abuse, reposait en grande partie sur des motifs politiques. En fait, des recherches ont révélé que les circonscriptions représentées par les libéraux ont reçu quatre fois plus d'argent que les circonscriptions représentées par un parti d'opposition. Le même scénario se reproduira-t-il encore une fois? Autrement dit, est-ce que les subventions seront consenties en fonction des intérêts politiques? Je me souviens qu'à l'époque, la circonscription que représentait Lloyd Axworthy à Winnipeg a reçu quatre fois plus d'argent que ma circonscription, Peace River, où il y avait pourtant de nombreuses demandes de soutien. Ainsi, c'était apparemment une approche particulière motivée par des intérêts politiques. Comment les fonds seront-ils alloués cette fois-ci?

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir une autre occasion de parler du programme d'infrastructure. Ce programme a initialement été introduit en vue de régler les problèmes que connaissent des grandes villes comme Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et d'autres. Les fonds sont destinés à des projets d'infrastructure qui oscillent dans les 75 millions de dollars.

Trois milliards de dollars ont été ajoutés aux deux milliards déjà consentis il y a deux ans. Le programme prévoit 5,25 milliards de dollars pour améliorer les infrastructures des grandes villes. Il n'est pas question d'allouer l'argent ville par ville. Ce sont les grandes villes qui sont ciblées.

Un des grands avantages du programme d'amélioration des infrastructures est qu'il permet de mettre à profit l'argent provenant d'autres sources, soit celui des administrations provinciales et municipales qui viendra s'ajouter aux 5,25 milliards de dollars du gouvernement fédéral. Qui sait, le secteur privé pourrait décider de faire sa part. Quoi qu'il en soit, les fonds sont censés servir de tremplin pour changer la situation et contribuer à bâtir le pays.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, si vous l'agréez, je partagerai mon temps avec mon collègue de Matapédia—Matane.

Il y a un vieux dicton qui stipule avec sagesse que «les bons comptes font les bons amis». Un budget, finalement, c'est une

manière de faire des comptes. Loin de moi l'idée de juger des amitiés que l'on peut entretenir avec le ministre des Finances, mais permettez-moi de douter que ce ministre ait pu agrandir son cercle d'amis avec la présentation de son dernier budget. La constatation est tout autre. Nous devons dire qu'il n'a eu ni le courage ni le sens des responsabilités requis pour pallier les problèmes urgents que vivent plusieurs de nos concitoyens.

Comme je ne suis pas la première et ne serai pas la dernière à intervenir sur le budget, je concentrerai mes commentaires sur deux dossiers qui me préoccupent particulièrement, soit la condition des personnes handicapées et l'immigration.

Voici quelques mots tout d'abord sur la prestation pour enfants handicapés. Dans un premier temps, le gouvernement nous propose une nouvelle prestation pour enfants handicapés de 1 600 \$ par année.

De prime abord, nous ne pouvons que nous réjouir de cette aide supplémentaire. Il est plus qu'évident que les ressources financières sont un élément important dans l'éducation de tous les enfants, et le fait que certains enfants soient aux prises avec des limitations fonctionnelles ne réduit pas ces besoins, bien au contraire. Cette réalité est d'autant plus juste dans le cas des familles à faible revenu. Toutefois, le gouvernement, même quand il tente de bien faire, semble répéter ses erreurs du passé.

Il semble qu'il ne soit pas capable d'apprendre. S'il est à l'écoute des citoyens, le ministre des Finances sait pertinemment les problèmes inhérents aux critères d'admissibilité du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le fameux CIPH. Or, le ministre a établi que l'attribution de la nouvelle prestation pour enfants handicapés ne s'appliquera qu'aux enfants admissibles au CIPH. C'est là tout le problème. Ce crédit d'impôt doit être réévalué dans le cas des personnes atteintes de maladies sporadiques ou de maladies mentales. Ces critères sont nettement discriminatoires.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas pris l'initiative d'établir les critères d'admissibilité à la prestation pour enfants handicapés, en se basant sur les suggestions faites par les organismes de personnes handicapées et les professionnels du monde de la santé, plus conformes à la réalité que vivent les personnes souffrant d'un handicap?

En faisant siennes ces recommandations, le gouvernement aurait pu soumettre au fameux Comité consultatif technique chargé d'évaluer le CIPH, des paramètres de réflexion appropriés. Ainsi, bien que nous saluons cette nouvelle mesure, nous déplorons qu'elle perpétue les mêmes injustices que le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Parlons maintenant un peu du Comité consultatif technique. Est-ce que ce nouveau comité chargé d'évaluer les mesures fiscales touchant les personnes handicapées pourra faire des miracles? Le gouvernement nous a annoncé, par l'entremise du budget, que ce comité sera composé de membres d'organisations qui représentent les personnes handicapées, de médecins, de fiscalistes du secteur privé qui devront fournir des conseils au ministre des Finances et du Revenu national quant aux mesures fiscales destinées aux personnes handicapées.

Le budget

Le budget nous précise quelques-unes des questions que ce comité devra étudier. Je veux vous les rappeler. La première question vise l'admissibilité au crédit d'impôt, notamment pour les personnes ayant des troubles mentaux ou épisodiques. Le deuxième élément consiste en la liste des activités courantes de la vie quotidienne servant à établir l'admissibilité au crédit. Le troisième élément concerne la détermination des professions dont les membres peuvent délivrer un certificat aux fins d'admissibilité.

Nous pouvons peut-être voir là poindre une lueur à l'horizon relativement aux demandes et recommandations contenues dans le rapport unanime adopté par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées.

● (1705)

Il faudra voir ce qu'il adviendra des autres recommandations incluses dans ce rapport intitulé à juste titre: «Un système plus juste envers les Canadiens: le crédit d'impôt pour personnes handicapées».

À la lecture du budget, en ce qui concerne le dossier des personnes handicapées, nous ne pouvons que parler d'une lueur d'espoir, sans plus. Et pourquoi donc, me demanderez-vous? Simplement parce que le ministre des Finances n'a aucune gêne à utiliser ce budget pour réintroduire son controversé avant-projet de loi du 30 août 2002.

Bien que la Chambre se soit clairement prononcée contre tout resserrement des critères d'admissibilité au CIPH par l'adoption unanime d'une motion du NPD, le 20 novembre 2002, bien que nous ayons déposé, avant le budget, une pétition contenant plus de 6 000 signatures de Québécoises et de Québécois poursuivant les mêmes objectifs, soit d'assurer un traitement juste et équitable aux personnes handicapées, bien que le ministre des Finances ait reçu des centaines de lettres de citoyens lui demandant de ne pas restreindre l'aide aux personnes souffrant d'un handicap, le ministre fait la sourde oreille en réactivant ces propositions de modifications du 30 août.

Nous retrouvons dans le budget trois mesures se rapportant au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Si la première mesure fait en sorte que les personnes, dont la capacité de s'alimenter ou de s'habiller est limitée de façon marquée, continuent d'avoir droit au CIPH, les deux autres mesures s'en prennent directement aux définitions que l'on donne aux termes s'alimenter et se vêtir.

En effet, la deuxième mesure précise que le fait de s'alimenter ne comprend pas les activités qui consistent à identifier, rechercher, acheter ou se procurer des aliments, ni celle qui consiste à préparer les aliments, dans la mesure où le temps associé à cette activité ne serait pas requis en l'absence d'une restriction ou d'un régime alimentaire. Nous comprenons très clairement qu'il s'agit ici de redéfinir le terme se nourrir afin de contourner le jugement de la Cour d'appel fédérale qui donnait raison à un citoyen atteint de la maladie coeliaque dans sa requête pour avoir droit au CIPH.

La troisième mesure précise que le fait de s'habiller ne comprend pas les activités qui consistent à identifier, rechercher, acheter ou se procurer des vêtements.

Ce qui nous inquiète particulièrement, c'est que le ministre propose que ces modifications s'appliquent à compter de l'année d'imposition 2003. Doit-on comprendre que le ministre compte imposer ces nouvelles mesures par le biais de son budget plutôt que par un projet de loi en bonne et due forme déposé en cette Chambre? Espérons qu'il n'en soit rien, mais il est clair que dans ce dossier,

nous scruterons à la loupe la mise en application des mesures annoncées à ce chapitre.

En terminant, puisque le temps file, permettez-moi d'aborder le dossier de l'immigration. Je reviens tout juste d'un voyage dans les provinces Maritimes et au Québec avec le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Ce voyage nous a permis d'entendre à la fois des témoignages fort pertinents, mais également des cris du coeur, des appels au secours.

Ces commentaires ont été pertinents puisqu'il a été question de l'importance et des enjeux reliés à l'immigration pour le développement des régions. Des cris du coeur ont été lancés parce que les intervenants nous ont exposé les problèmes énormes liés à l'insuffisance des ressources financières pour faire face aux nombreux défis reliés à l'intégration des nouveaux arrivants.

Dire que le budget fédéral est extrêmement décevant en ce qui touche de près ou de loin le dossier de l'immigration et la protection des réfugiés est un euphémisme. En fait, l'ajout de 41 millions de dollars pour un dossier majeur est insuffisant; c'est carrément une insulte au bon sens. Le fait que le Québec bénéficie d'une entente particulière ne nous empêche pas de déplorer fortement le peu de cas que le ministre des Finances fait des besoins en immigration.

Que pourra bien dire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à tous ces gens qui dans les provinces Maritimes ont bravé neige, vent et froidure pour venir nous demander des fonds supplémentaires en immigration pour les questions relatives à l'intégration et à l'établissement des nouveaux arrivants?

Ce gouvernement saura-t-il un jour reconnaître les véritables enjeux que doivent relever nos concitoyens et concitoyennes à ce chapitre? D'ici là, notre vigilance ne cessera point et nos revendications se feront toujours plus pressantes, tant pour les personnes avec des limitations fonctionnelles que pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.

● (1710)

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, en ce qui concerne les personnes handicapées, le gouvernement entend dépenser plus de trois milliards de dollars pour leur venir en aide, plus d'un milliard au titre des programmes et un milliard en allègements fiscaux.

J'aimerais m'en tenir à un commentaire que le député a fait au sujet de la préparation des aliments, un point très important. Les modifications qui ont été apportées font que les dispositions sont moins limitatives qu'elles l'étaient en août. En fait, les personnes qui ont actuellement de la difficulté à préparer leurs repas ne sont pas touchées par ces mesures. Quant aux personnes vivant avec la maladie coeliaque, un crédit d'impôt pour frais médicaux leur est accordé pour leur permettre d'obtenir de l'aide.

J'invite le député à étudier ces deux points très importants. Le budget respecte non seulement l'esprit de son commentaire mais la lettre également. J'aimerais savoir ce qu'il en pense.

Le budget

• (1715)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, c'est une période de questions et commentaires, mais je ne peux m'empêcher de formuler à mon tour une question. Est-ce que le ministre des Finances compte appliquer, pour l'année financière 2003, les mesures préconisées dans le budget sans effectivement déposer à la Chambre un projet de loi qui permettra le débat, tant des députés du parti gouvernemental que des députés des partis d'opposition, sur toute la dynamique et la réalité des personnes handicapées?

La réalité, c'est qu'il y a de plus en plus de personnes handicapées et qu'il y en aura de plus en plus. Les sommes extraordinaires dont le ministre parle, elles existent, mais les besoins dépassent largement ces sommes. Il me semble que la responsabilité d'un gouvernement est d'avoir un rôle de bon père de famille. Est-ce qu'un bon père de famille laisse ses enfants dans la misère pour faire davantage attention à ceux qui ont le privilège d'être bien équipés? Poser la question, c'est y répondre.

Ce budget ne me semble pas du tout avoir les caractéristiques du raisonnement sain d'un père de famille responsable.

[Traduction]

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, en ce qui concerne le problème que vient de soulever la députée, elle n'a qu'à se reporter au projet de loi d'exécution du budget.

Pour ce qui est du déséquilibre financier, c'est un sujet qu'abordent souvent les députés du Bloc. Ils en parlent maintenant parce que le gouvernement a eu des excédents. À l'époque où ces excédents n'existaient pas, le Bloc n'a jamais dit qu'il y avait un déséquilibre financier. Lorsque les députés du Bloc abordent la question des points d'impôt, ils ne parlent que de nouveaux points d'impôt. Ils ne reconnaissent jamais les points d'impôt existants. Ils disent que notre participation n'est que de 14 cents pour chaque dollar, ce qui est totalement faux. Nous savons que cette participation se situe plus près de 40 cents lorsqu'on tient compte des espèces et des points d'impôt.

La députée peut-elle nous dire ce qu'elle pense du déséquilibre fiscal? Selon elle, comment ce budget qui affecte clairement des sommes importantes à la santé et au soutien de la province de Québec en ce domaine bénéficiera-t-il aux gens de sa collectivité sur le plan des services médicaux?

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire est absolument généreux à mon endroit. Il me demande de parler de la santé. S'il y a quelque chose que je connais un peu, c'est bien ce sujet.

Bien sûr, le budget prend des engagements financiers, mais ce gouvernement n'a pas le choix. Par ailleurs, ces engagements sont bien loin de répondre à ce qui a été demandé par la Commission Romanow, qui est une créature du gouvernement libéral. Cela ne répond pas à ce que la Commission Romanow a demandé. Il manque au Québec, au bas mot, 200 millions de dollars.

Qu'on se gargarise de la grande générosité du gouvernement libéral dans ce budget, je pense que c'est faire preuve d'arrogance. Je pense que c'est vraiment fermer les yeux sur le fait que le gouvernement fédéral, depuis les 10 dernières années et plus, a diminué année après année sa participation aux soins de santé. C'est la réalité. C'était 50 p. 100 au tout début, et là elle est de quelques sous pour chaque dollar.

Pourtant, la population vieillit; les gens sont donc plus malades; les services coûtent de plus en plus cher parce qu'ils sont plus sophistiqués et les communications étant ce qu'elles sont, les gens savent ce qui peut les aider à aller mieux. On se retrouve avec tout cela et, bien sûr, ce sont les provinces qui doivent assumer les coûts, alors que le gouvernement fédéral engrange des sommes faramineuses. Évidemment, il rembourse la dette, mais comme vous le savez, quand le toit coule, il vaut mieux réparer le toit que de rembourser l'hypothèque.

• (1720)

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue qui vient de terminer son intervention par un exemple que j'utilise régulièrement: quand le toit coule, il vaut mieux réparer le toit que de payer l'hypothèque. En effet, la maison ne vaudra plus rien si le toit continue de couler.

L'image qui m'est venue à l'esprit en écoutant le discours sur le budget, c'est que c'est un budget d'illusions. Il faut voir toutes les annonces qui ont été faites et qui devraient se réaliser dans l'avenir. On a de très bons exemples.

Demain matin, si on avait un changement de ministre des Finances et un changement de premier ministre, je dirais que 70 p. 100 de ce qui a été annoncé dans le discours sur le budget s'en irait probablement en fumée.

On aurait une baisse de l'économie québécoise et canadienne et 70 p. 100 de ce qui a été annoncé dans le budget s'en irait en fumée.

On aurait des difficultés financières un peu plus complexes, le taux de chômage augmenterait et 70 p. 100 de tout ce qui a été annoncé dans le budget s'en irait en fumée. Je peux donner des exemples.

Voici ce qu'on dit pour aider les familles canadiennes. On parle d'augmenter la Prestation nationale pour enfants, mais ce n'est seulement qu'en 2007 qu'on l'aura augmentée, tel qu'on l'annonce dans le budget. Les gens s'imaginaient que la Prestation nationale pour enfants allait augmenter demain matin, mais c'est seulement de quelques dollars et cela commencera dans l'année qui vient, mais l'augmentation annoncée sera entièrement réalisée en 2007.

On a parlé plus tôt du programme des infrastructures. Pour les infrastructures municipales, on parle d'un montant de un milliard de dollars pour les dix prochaines années. On se comprend, il s'agit des dix prochaines années. Dix milliards, divisé par dix ans, cela fait environ 100 millions de dollars par année. Si on divise ce montant par dix provinces et trois territoires, il ne reste pas grand-chose. En fait, cela ne couvre même pas la construction d'une autoroute de dix kilomètres, ce qu'on prend à titre d'exemple au Québec dans le dossier des infrastructures municipales.

Qu'est-ce que cela signifie, un milliard sur dix ans? Qu'est-ce qui nous garantit que dans un, deux, trois, quatre ou cinq ans le ministre des Finances ou futur premier ministre respectera cet engagement? Il n'a aucune obligation.

Le budget

Je veux donner un autre exemple. Il y a 320 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour améliorer les ententes avec les provinces et les territoires relativement aux logements abordables. Encore une fois, si on prend un montant de 320 millions de dollars divisé par dix provinces et trois territoires sur cinq ans, que reste-t-il pour le Québec? Qu'est-ce qui reste demain matin pour construire des logements convenables? Qu'est-ce qui reste demain matin pour bâtir des logements convenables pour les gens qui en ont besoin? C'est presque rien. On n'a aucune garantie. Encore une fois, c'est une illusion. On n'a aucune garantie que dans un, deux ou trois ans, ces montants seront encore là. Je rappelle qu'on est en pleine course à la chefferie au sein du Parti libéral. Le député de LaSalle—Émard, qui est candidat, n'était pas nécessairement d'accord avec les mesures proposées dans le budget. Il n'était pas d'accord pour que le gouvernement fédéral se lance dans des dépenses que je trouve inconsidérées, même compte tenu du fait qu'il y a un fort surplus.

Je prends un autre exemple, soit celui de renforcer les collectivités autochtones. C'est celle que je trouve la meilleure. Elle porte sur 11 ans; on parle de 172,5 millions de dollars sur 11 ans pour appuyer les langues et la culture autochtones. Qui nous garantit que dans 11 ans il y aura encore une partie de ce montant qui sera dépensée? Qui nous garantit que dans un an ou deux ce montant sera dépensé?

On lit le budget et on voit partout la même chose. On parlait de la santé et des transferts dans le domaine de la santé. Encore une fois, on nous dit que le volet en espèces du Transfert social canadien sera réalisé en 2006-2007. Le budget du Transfert social canadien sera réalisé en 2007-2008. On parle de 2006-2007, 2007-2008 ou dans 10 ou 11 ans. On pourrait même dire que plus personne en cette Chambre ne sera encore ici au moment où les annonces faites pourront se réaliser. C'est un budget d'illusion totale.

• (1725)

C'est un budget d'illusion totale et je suis d'avis qu'on a créé des attentes chez les gens, particulièrement les plus démunis, et que ces gens se réveilleront douloureusement en se rendant compte que ces attentes n'ont pas été respectées, malgré le fait qu'on leur annonce qu'elles vont l'être.

Ce que nous aurions aimé voir dans le budget, ce que j'aurais personnellement aimé voir et que je n'ai pas vu, concerne particulièrement les régions. Il n'y a absolument rien quant au développement régional dans ce budget. Il n'y a rien en ce qui a trait à la bonification des programmes de développement régional actuel. Il n'y a rien concernant la bonification des programmes de Développement économique Canada.

Il y a des régions comme la mienne où le taux de chômage est de 23 p. 100. Ce sont des régions qui ont besoin d'un soutien immédiat, qui ont besoin de l'aide non seulement du gouvernement du Québec, mais aussi du gouvernement fédéral actuel, puisque malheureusement nous faisons encore partie du Canada. Et tant et aussi longtemps que nous en ferons partie, nous devons aller chercher nos taxes et nos impôts qui sont mal dépensés.

Il y a donc des régions comme la mienne, et probablement qu'il y a des régions comme la vôtre, en Ontario et ailleurs, qui auraient souhaité voir une augmentation des budgets de développement régional, de manière à ce que ces régions puissent rattraper l'ensemble de l'économie pour qu'elle continue de se développer.

La seule mesure que je vois, et je la trouve tout à fait ridicule, c'est la baisse de taxe sur les transports. On diminue la taxe sur les transports. Cela m'en fait, de la peine! On n'aura bientôt plus d'avions dans notre région, puisque Air Canada est censé s'en aller. Quand même le gouvernement diminuerait la taxe sur les transports,

s'il n'y a plus d'avion, vous ne pouvez plus le prendre; cela ne vous donne pas grand-chose.

C'est ce genre de mesures qui vont supposément aider les régions. Toutefois, pour nous, c'est absolument inutile. Actuellement, nous souhaitons une aide au transport régional, particulièrement de la part de ce gouvernement qui a totalement abandonné tout le système de transport, que ce soit par train, par avion ou autrement.

On voit aujourd'hui que les régions comme la mienne en souffriront sérieusement. En effet, quand on n'a plus de système de transport, il est très difficile de faire en sorte que des entreprises puissent venir s'établir. Pour être concurrentiels, il faut avoir un système de transport adéquat; il faut que ce système de transport soit offert à des coûts compétitifs, et il faut faire en sorte que les gens puissent évidemment voyager et aller vers les marchés.

Donc, l'élément auquel le budget n'a pas répondu, c'est, entre autres, un investissement majeur eu égard à l'énergie éolienne. On parle du Protocole de Kyoto, mais au lieu d'investir dans des énergies nouvelles, on investit pour avantager certaines entreprises qui sont polluantes.

Il y a un autre élément que nous aurions aimé voir dans le budget et qui ne s'y trouve pas, à savoir une véritable réforme de l'assurance-emploi. Que le gouvernement fédéral actuel cesse de voler la caisse de l'assurance-emploi, cesse de piger à pleines mains dans la caisse de l'assurance-emploi. C'est une demande que nous faisons depuis longtemps, que les syndicats et l'ensemble du patronat font depuis longtemps au Québec, à savoir la création d'une véritable caisse de l'assurance-emploi et d'un véritable régime d'assurance-emploi.

Un véritable régime d'assurance-emploi a cours lorsque plus de 40 p. 100 des gens ont accès à l'assurance. À l'heure actuelle, eu égard à ce régime d'assurance-emploi, ce ne sont même pas 40 p. 100 des gens qui y ont accès. Ainsi, vous adhérez à un régime d'assurance et vous n'y avez pas accès. C'est une chose inacceptable.

Voici ce qu'on nous promet dans le budget: «Oui, on va regarder. On va étudier.» Cependant, cela fait des années et des décennies que le régime d'assurance-emploi est étudié, modifié, et cetera. Et au cours des dernières années, depuis les coupures qui ont commencé en 1993, on l'a étudié et surétudié. Ce faisant, chaque année, le ministère du Développement des ressources humaines nous transmet ses impressions.

Je suis tout à fait d'accord avec la vérificatrice générale concernant le régime d'assurance-emploi. Il faut créer, le plus rapidement possible, un véritable régime d'assurance-emploi, une caisse autonome gérée par les travailleuses et les travailleurs, et faire en sorte que ce régime ne pénalise pas les régions comme la mienne en demandant aux jeunes d'effectuer 910 heures de travail lors de leur première expérience sur le marché du travail.

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a laissé entendre que le budget n'apporte aucune aide véritable au Québec ou à sa région. Je suppose qu'il y a dans la circonscription du député des électeurs qui seront malades et que, par conséquent, l'augmentation importante des paiements de transfert en matière de santé profitera à sa collectivité. Je tiens pour acquis que la pauvreté chez les enfants est un sujet de préoccupation et un problème dans sa région. De nouveau, on s'attaque à ce problème. On s'attaque aussi au problème des sans-abri. On s'occupe des collectivités urbaines et de l'agriculture.

Le budget

La réalité, c'est que tous les Canadiens bénéficient de ce budget parce qu'il est équilibré, ou mieux encore. La province de Québec en bénéficie, en particulier à cause des transferts fédéraux répondant aux besoins de sa collectivité, de sorte que je suis un peu étonné d'entendre le député dire qu'il n'y a rien dans le budget. Le budget comprend manifestement beaucoup de mesures, et j'invite le député à en lire chaque ligne pour prendre connaissance de certains des très importants programmes auxquels de l'aide est accordée.

Il a notamment fait des observations au sujet de l'assurance-emploi. Le ministre avait clairement précisé que nous allions réformer l'assurance-emploi. Je rappelle au député qu'au cours des 10 dernières années les cotisations ont diminué, alors qu'elles augmentaient sous l'administration précédente. De nouveau, cette mesure profite à tout le monde.

Ce sont là les aspects sur lesquels j'aimerais que le député insiste lorsqu'il est question de ces avantages. Je n'ai malheureusement rien entendu de tel. Peut-être le député pourrait-il nous dire ce qu'il ferait si son parti avait l'occasion de présenter un budget.

• (1730)

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que je l'ai presque lu ligne par ligne, contrairement à ce qu'il vient d'affirmer.

À l'heure actuelle, au niveau du Transfert social canadien, on investit davantage en santé. Bien entendu que cela va toucher ma région.

Mais quand on parle de 16¢ sur un dollar, il est évident que cela ne pourra pas augmenter les services. Cela ne nous ramènera pas au niveau où on était et ne permettra pas d'offrir davantage et de répondre à l'ensemble des besoins. Cela répond uniquement à une partie des besoins.

Quant à l'assurance-emploi, au cours de la dernière campagne électorale, en 2000, on a vu des gens déchirer leur chemise sur des tribunes au Nouveau-Brunswick en promettant qu'on ferait la réforme de l'assurance-emploi. Où en est-on aujourd'hui? On nous la promet encore dans deux ou trois ans.

Je répondrais à mon collègue que les promesses, c'est assez. Ce que nous voulons, c'est de l'action. Nous voulons la création d'une véritable caisse autonome d'assurance-emploi. Nous ne voulons plus faire l'objet d'études. Cela fait assez longtemps que, dans nos régions, les gens souffrent à cause des coupures qui ont été faites.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, grâce aux gens de la Gaspésie et de la rive sud du Saint-Laurent, ceux de la Côte-Nord ont pu bénéficier d'y travailler un jour.

Je voudrais poser une question au député de Matapédia—Matane. Quand on parle de développement régional, qu'y a-t-il de concret pour que la personne qui lit le journal le lendemain matin de la présentation du budget voit que cela va changer et que les choses vont s'améliorer. Des coupures sont faites par le fédéral, mais cela revient par la bande? Qu'est-ce que le producteur laitier et l'agriculteur vont avoir de plus dans le budget, soit le dernier budget du premier ministre et le premier budget du ministre des Finances?

Je pense que le gouvernement aurait pu, par la bande, aider les producteurs forestiers, les agriculteurs et les cultivateurs. Il aurait pu éliminer la taxe fédérale sur l'essence. On sait que, aujourd'hui, c'est de la machinerie qui est utilisée dans le domaine forestier ou dans le domaine de l'agriculture.

La taxe d'accise sur l'essence a été créée pour réduire le déficit. Aujourd'hui, on parle de 15 milliards de dollars de surplus

accumulés. Je pense que le gouvernement avait concrètement la chance d'enlever la taxe d'accise et celle sur l'essence afin de permettre aux producteurs d'en bénéficier directement.

M. Jean-Yves Roy: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue.

Comme je l'ai affirmé tout à l'heure, lorsque j'ai regardé le budget, la première question qui m'est venue à l'esprit était la suivante: «Est-ce qu'il y a vraiment quelque chose pour les régions?» Ma réponse est non.

Prenons l'exemple du bois d'oeuvre. À l'heure actuelle, des usines ferment chez nous. Au Bloc québécois, nous avons demandé la deuxième phase d'un véritable programme d'aide. Ce que nous avons eu, c'est une première phase. Mais où est la deuxième phase? Où est à l'heure actuelle la deuxième phase qui nous a été annoncée et qui est urgente? On n'en entend plus parler. C'est encore une illusion et encore une promesse.

Quand je parle d'aider les régions, je parle entre autres au niveau de l'assurance-emploi. Je vais donner un exemple très concret au secrétaire parlementaire. Nous avons chez nous une industrie touristique. À l'heure actuelle, c'est surtout du travail saisonnier. Vous voulez embaucher des jeunes qui sont formés dans un cégep de la région, soit le cégep de Rivière-du-Loup. C'est impossible, parce que ces jeunes ne pourront pas travailler pendant 52 semaines car c'est une industrie saisonnière. À la fin de la première année, qu'est-ce qu'ils font? Ils s'en vont à Toronto et à Montréal. C'est comme cela qu'on vide les régions et c'est comme cela que vous avez vidé la mienne.

• (1735)

[Traduction]

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2003 est un budget caractérisé par des jalons et d'importants nouveaux engagements. Bien que nous ayons entendu jusqu'ici de nombreuses observations dans le débat sur le budget, il faut tenir compte, dans cet aperçu, du fait que le budget est axé sur la reddition de comptes.

C'est un budget qui est axé non seulement sur la reddition de comptes, mais également sur la continuité, sur le maintien d'une planification financière prudente et équilibrée qui a tellement et si directement contribué à la stabilité économique et au succès du Canada. C'est une stabilité qui doit être prévisible dans le monde dans lequel nous vivons, avec les hausses et les baisses de l'économie mondiale, et sur laquelle les investisseurs se fondent pour décider d'investir ou non. L'approche adoptée dans le budget vise à montrer très clairement que notre pays repose sur de saines assises financières.

Notre pays avance de façon progressive et dynamique. Il est en position de force considérable. Il ne retournera pas au financement du déficit—chose que les Canadiens ont demandée très clairement et engagement que le gouvernement a respecté. Maintenir un budget équilibré et réduire la dette demeureront le point central de notre stratégie financière.

Les Canadiens veulent une société qui repose sur leurs valeurs communes, une économie qui maximise les chances pour tous et un compte rendu honnête et transparent des efforts que déploie le gouvernement pour atteindre ces objectifs. C'est le défi que les Canadiens ont lancé à leur gouvernement et c'est le défi auquel le gouvernement a décidé de s'attaquer sérieusement.

Le budget

Le budget de 2003 relève ce défi de trois façons. Premièrement, il construit une société empreinte de valeurs typiquement canadiennes en faisant des investissements dans l'avenir des Canadiens, de leurs familles et de leurs collectivités. Deuxièmement, il bâtit l'économie dont les Canadiens ont besoin en favorisant la productivité et l'innovation, tout en faisant montre de prudence financière. Troisièmement, il favorise la reddition de comptes à laquelle les Canadiens ont droit en obligeant le gouvernement à dépenser de façon plus transparente et plus responsable.

Le budget de 2003 reconnaît qu'il existe un lien crucial entre la politique sociale et la politique économique et qu'une approche intégrée donne lieu à des politiques dont bénéficient tous les Canadiens. Il repose sur une saine gestion financière et sur une intendance responsable de nos ressources.

Intendance est un terme que nous n'employons pas à la légère. Elle suppose que nous concluons des marchés avec des particuliers et des organismes, que nous respecterons ces marchés en toute bonne foi, et que nous travaillerons ensemble à promouvoir les valeurs et à atteindre les objectifs que nous avons énoncés dans le budget. Cette notion d'intendance qui trouve ses racines dans le budget permettra de donner aux Canadiens les moyens dont ils ont besoin pour réaliser les grandes possibilités qu'offre notre pays.

Le budget prévoit de nouveaux investissements d'importance qui serviront à bâtir la société que les Canadiens recherchent et l'économie dont ils ont besoin. Les Canadiens ont aussi fait savoir que ces investissements doivent être assortis d'une reddition de comptes accrue envers le Parlement et la population.

Nous avons bien commencé, en 1994, grâce à un examen exhaustif de toutes les activités gouvernementales. Cet examen a donné lieu à la plus grande réduction des dépenses gouvernementales depuis la démobilisation après la Seconde Guerre mondiale. L'exercice fut difficile, mais il nous a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans bien des secteurs, et d'éliminer le déficit.

Les programmes gouvernementaux devraient être réexaminés à intervalles réguliers pour assurer qu'ils visent encore un objectif important, qu'ils répondent aux besoins des Canadiens, qu'ils demeurent valables et qu'on peut toujours les justifier au regard des priorités nouvelles et émergentes. Étant donné le contexte mondial où tout change et fluctue, les Canadiens et les investisseurs ont besoin de compter sur une certaine prévisibilité.

Les ministères et organismes fédéraux devraient être tenus de démontrer régulièrement l'efficacité et la pertinence de leurs programmes. S'ils ne peuvent pas réussir ce test, alors ils devraient réaffecter leurs fonds ailleurs.

● (1740)

Le gouvernement veut que les Canadiens sachent mieux que jamais à quoi servent leurs dollars; il veut qu'ils sachent que leur argent est dépensé judicieusement. C'est pourquoi il est déterminé à rendre sa gestion financière plus transparente et à améliorer sa reddition de comptes en prenant les mesures suivantes: premièrement, en examinant systématiquement tous les programmes pour s'assurer qu'ils répondent vraiment aux besoins des Canadiens et deuxièmement, en réaffectant les ressources selon l'importance des priorités.

Pour assurer une bonne gestion financière, il ne suffit pas d'éviter les déficits et de réduire la dette. Le gouvernement doit aussi gérer l'argent des contribuables de manière responsable tout en fournissant des services efficaces, efficients et économiques. Voilà pourquoi le budget de 2003 annonce que le gouvernement amorcera un examen

continu de tous les programmes non législatifs pour s'assurer que ses programmes continuent d'être pertinents, efficaces et abordables.

Sur un cycle de cinq ans, le Conseil du Trésor examinera les programmes non législatifs de tous les ministères et organismes fédéraux. Il se fondera sur des questions posées dans le cadre de l'examen des programmes gouvernementaux fédéraux de 1994-1995. Les voici:

Premièrement, le programme satisfait-il toujours aux besoins des Canadiens? Deuxièmement, les ressources affectées au programme sont-elles utilisées de façon optimale pour donner les résultats escomptés? Troisièmement, le gouvernement est-il tenu d'exécuter ce programme ou pourrait-il le transférer à d'autres ordres de gouvernement, au secteur privé ou au secteur bénévole? Quatrièmement, pourrait-on envisager des structures de programmes ou des méthodes de prestation de services plus efficaces? Cinquièmement, les méthodes de gestion des ministères et des organismes sont-elles pertinentes et d'une qualité suffisante?

Dans la mise à jour économique et financière présentée par le ministre des Finances en octobre dernier, le gouvernement a promis de réaffecter les ressources en fonction des priorités. Le budget de 2003 donne suite à cet engagement en prévoyant que les ministères et les organismes déplacent, à compter de 2003-2004, des affectations existantes totalisant un milliard de dollars par année au profit des nouvelles initiatives annoncées dans le budget.

Dans le budget de 2003, le gouvernement prend plusieurs mesures supplémentaires afin de mieux rendre des comptes aux contribuables. Prenons par exemple la gestion des taux de cotisation à l'assurance-emploi. Le budget de 2003 fixe le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2004 à 1,98 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables, par rapport à 2,10 \$ en 2003. C'est une réduction de 12%. Il s'agit de la dixième réduction annuelle consécutive de ce taux, qui représentera au total des économies annuelles de 9,7 milliards de dollars pour les employeurs et les employés en 2004.

En outre, le gouvernement amorce des consultations avec les Canadiens sur un processus transparent d'établissement des taux de cotisation à compter de 2005. Cette question, soulevée par la vérificatrice générale, est abordée dans ce budget.

Le budget de 2003 donne suite à l'engagement du gouvernement d'examiner le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien afin de s'assurer que les recettes continuent de correspondre aux coûts du système amélioré de la sécurité du transport aérien au cours des cinq prochaines années. Après cet examen, le gouvernement est en mesure d'annoncer, dans le cadre du budget, que le droit passera de 12 \$ à 7 \$ pour un aller simple sur les vols intérieurs, une réduction de plus de 40 p. 100.

L'obligation de rendre des comptes est une autre condition du nouvel accord sur la santé. L'accord prévoit un nouveau cadre de reddition de comptes qui comprend un engagement à rendre des comptes qui sera facilité par le nouveau conseil de la santé. Pour accroître la transparence et l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne le soutien accordé aux provinces et aux territoires par le gouvernement fédéral, ce dernier créera deux nouveaux transferts, l'un en matière de santé et l'autre en matière de programmes sociaux, qui s'appliquera à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux, y compris le développement de la petite enfance.

Le budget

Le gouvernement apportera en outre un certain nombre de changements pour améliorer les arrangements relatifs à l'obligation de rendre des comptes et à la gouvernance des fondations sans liens de dépendance. En plus de clarifier les principes sous-jacents du recours aux fondations, ces mesures auront pour effet que ces fondations continueront d'être utilisées avec efficacité et à bon escient.

• (1745)

À compter du présent budget, les états financiers du gouvernement sont présentés entièrement selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les états financiers du gouvernement seront ainsi plus complets, plus uniformes, plus clairs et plus à jour. La vérificatrice générale du Canada et l'Institut canadien des comptables agréés ont plaidé en faveur de cette réforme. Le passage à la comptabilité d'exercice présente plusieurs avantages.

D'abord, les recettes fiscales sont comptabilisées pour l'exercice auquel elles se rapportent plutôt que lorsqu'elles sont touchées. Il en résultera que les livres comptables du gouvernement présenteront chaque année une image plus juste et représentative du développement économique survenu durant l'année.

En second lieu, la comptabilité d'exercice tient compte de la dépréciation des immobilisations du gouvernement. Cela se traduit par un meilleur enregistrement des actifs, de meilleures politiques relatives au maintien de ces actifs et de meilleures décisions quant à l'opportunité d'acheter, de louer ou de vendre des immeubles et du matériel.

En troisième lieu, il y aura un enregistrement plus représentatif des créances du gouvernement, comme le coût possible d'opérations de dépollution et des prestations de retraite des anciens combattants. Les ministères seront davantage portés à dresser de meilleurs plans de gestion. En somme, en ayant une image plus exacte des coûts, des recettes et des créances, le Parlement et les Canadiens seront mieux en mesure de demander des comptes au gouvernement pour sa gestion des fonds publics.

Une bonne réglementation est également essentielle au fonctionnement de notre économie et de notre société. L'Organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE, a reconnu le succès du Canada dans ce domaine. Il y a toujours de la place pour l'amélioration, particulièrement pour ce qui est de promouvoir un marché sain et de renforcer la confiance des investisseurs. À cette fin, le budget de 2003 prévoit jusqu'à 30 millions de dollars par année pour créer un programme national coordonné visant à renforcer l'application de la loi pour contrer les infractions graves liées aux fraudes d'entreprises et aux fraudes en matière de valeurs et à appuyer la réorganisation du contexte de la réglementation au Canada.

Le budget de 2003 prévoit un vaste éventail de mesures répondant aux plus grandes priorités des Canadiens tout en maintenant notre engagement à l'égard d'une planification financière prudente pour assurer l'équilibre budgétaire. Le budget nous fait beaucoup avancer dans notre démarche en vue de donner aux Canadiens la société qu'ils veulent, l'économie dont ils ont besoin et la reddition de compte qu'ils méritent. Le défi que doivent maintenant relever les Canadiens, c'est celui de travailler ensemble pour bâtir un Canada encore meilleur, un Canada caractérisé par l'excellence économique, la responsabilité financière et l'équité sociale.

En terminant, je vais parler de quelques autres secteurs qui, à mon avis, doivent être examinés. Beaucoup ont laissé entendre que le budget ne faisait rien pour le Canada urbain. Ayant été conseiller

municipal pendant plus de 25 ans, j'aimerais aborder quelques points.

Souvent, on ne comprend pas que nous obéissions à certains principes qui sont fondés sur la nécessité d'aller au-delà de nos régions urbaines et d'être à l'écoute non seulement de nos régions rurales, mais en fait du monde entier. Dans ce contexte, nous avons parlé de développement durable, nous avons dit qu'il ne fallait pas créer un fardeau insupportable pour les générations futures, qu'il ne fallait pas exploiter l'environnement naturel de façon à ce que les générations futures n'aient plus aucune qualité de vie.

Le développement durable est un concept qui devrait resserrer les liens non seulement entre les Canadiens et le reste du monde, et nous parlons dans le budget de consacrer des montants plus élevés au développement international, mais aussi entre les diverses régions du pays. Nous faisons cela en établissant d'autres principes comme ceux de Kyoto. Le budget reconnaît les engagements de Kyoto. Ce sont des investissements qui nous conduiront à un développement durable qui resserrera les liens entre nos régions et nos villes.

Je veux mentionner quelques programmes pour ceux qui pensent que les villes ont été quelque peu négligées. Le budget prévoit un investissement qui nous permettra d'accroître de 300 millions de dollars notre aide aux activités liées aux sciences, à la recherche et au développement par l'entremise de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère.

• (1750)

Les activités de recherche et de développement de nouvelles technologies à valeur ajoutée, qui nous permettront de mieux contrôler les changements climatiques, auront lieu principalement dans les villes, mais les régions en bénéficieront aussi. Un montant supplémentaire de 200 millions de dollars sera alloué à des technologies de gestion à long terme des changements climatiques. Enfin, nous nous sommes dotés d'une stratégie globale qui nous permettra de relever les défis liés aux changements climatiques en intégrant ces actions à d'autres stratégies. Dans un contexte de changement climatique, nous devons concilier les principes de Kyoto et nos principes de développement durable.

Le budget comporte également des mesures d'aide aux petites entreprises, dont je peux comprendre la situation. D'ici 2006, le plafond de revenu auquel le taux d'imposition de 12 p. 100 s'applique passera à 300 000 \$. Les propriétaires de petites entreprises auront donc plus d'argent à réinvestir dans leurs entreprises. Le budget supprime le plafond applicable au roulement de l'impôt sur le capital des petites entreprises. Il prévoit également un mécanisme concernant les partenariats limités admissibles. Encore une fois, les petites entreprises établies dans les villes et partout au Canada bénéficieront de ces mécanismes.

En ce qui concerne le logement et les garderies dans les villes, outre les engagements déjà pris, le budget alloue des sommes additionnelles à la construction de logements et au soutien des garderies. Je signale également, sans vouloir le citer hors contexte, que le Conseil canadien de développement social estime que l'engagement pris par le gouvernement au sujet des garderies constitue une mesure extrêmement importante, proactive et dynamique qui permettra de reconnaître les besoins des familles pauvres au Canada. Par ailleurs, la Prestation nationale pour enfants a été améliorée. Enfin, le budget annonce des mesures concernant l'accès au logement abordable et la construction de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Le budget

Nous avons écouté les Canadiens. Ce budget est marqué au coin de la responsabilité et de la prudence. Les Canadiens ont participé à l'établissement de la prévisibilité dans laquelle ils ont foi. Même s'il ne règle pas tous les problèmes, ce budget constitue un bon départ. Le ministre des Finances le comparait à un paiement initial, qui est un engagement à poursuivre les paiements relatifs à un investissement. Nous investissons dans nos concitoyens en qui nous avons confiance. Nous travaillerons ensemble à renforcer notre pays, à répondre aux attentes de la communauté internationale et à relever les défis que l'avenir nous réserve à tous.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question pour le député. J'ai voyagé avec le Comité des finances au moment du débat et des consultations prébudgétaires. J'ai constaté que la plupart des gens qui se présentaient aux audiences du comité voulaient avoir toujours plus d'argent ou de services. Très peu ont proposé des moyens de gérer les finances un peu plus efficacement. Je n'ai entendu personne exprimer une idée en ce sens ou proposer au gouvernement une piste de solution en vue de doter les Canadiens d'un régime fiscal plus juste.

Il me semble que le gouvernement a réagi aux demandes qui lui ont été adressées. Il a écouté et tenté de satisfaire tout le monde, mais il n'a pas déterminé clairement comment ce budget allait servir les Canadiens à la longue et faire du Canada un pays unique qui sait parfaitement où il s'en va et où il veut être dans 10 ans. Inondé de demandes financières provenant de toutes parts au moment du processus de consultation, le gouvernement s'est permis, je crois, de saupoudrer de l'argent dans une foule de secteurs. Mais je ne perçois aucune stratégie de sa part visant à faire du Canada un pays meilleur et encore plus unique dans 10 ans. J'aimerais entendre le député commenter ou défendre ce qui me semble être une démarche inopportune dans ce budget.

• (1755)

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, comme notre société est très pluraliste, je suis persuadé que des Canadiens appartenant à différents groupes d'intérêts estiment que nous devrions libérer l'entreprise et réduire l'intervention de l'État dans l'économie. Il y a des gens qui se situent à l'autre extrême et qui voudraient une relation hautement interventionniste entre eux, leur gouvernement, les institutions financières et les différents intérêts partout au Canada.

Puis, il y a ceux qui sont au centre. À leur avis, nous devrions faire des investissements stratégiques de façon à ajouter de la valeur, à multiplier la valeur ajoutée dans différents secteurs comme le logement, les transports, les produits pharmaceutiques et la technologie biomédicale. Ce type d'intervention donne l'assurance que le Canada progresse en offrant une certaine qualité de vie à tous et un traitement équitable.

Monsieur le Président, on a fatalement tort, lorsqu'on essaie de tenir compte de tous ces intérêts et de trouver un moyen terme: le gouvernement ne peut pas tout faire, mais il peut faire telle ou telle chose. Nous pouvons investir ensemble dans tel secteur et tel autre. Nous pouvons bâtir des logements de cette manière. Il est possible de reconnaître que nous pouvons créer du capital, mais nous devons l'utiliser avec grande prudence.

À ceux qui se situent plus ou moins au centre et qui, sans être très interventionnistes, refusent d'abandonner les personnes vulnérables à leur sort, je dis que ce budget incarne ce type d'approche. On peut le critiquer, mais il faut conclure, lorsque nous entendons des représentants de la communauté internationale faire l'éloge de

l'intendance prudente des finances au Canada, que nous ne pouvons avoir tort sur toute la ligne.

Avancer au centre avec soin, prudence, sagesse et compassion, voilà l'approche retenue dans le budget. Pour ma part, je préconise un traitement de ce genre aux personnes et aux groupes.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NDP): Monsieur le Président, le député de York-Sud—Weston a parlé de ceux que le gouvernement a écoutés en préparant son budget. Je tiens à dire au député qu'il n'est pas nécessaire de se demander qui il n'a pas écouté.

Le gouvernement n'a certainement pas écouté la Fédération canadienne des municipalités qui a condamné ce budget. La fédération a dit que le budget est tout à fait inacceptable puisqu'il ne répond pas aux besoins des villes du Canada. Le gouvernement n'a certainement pas écouté non plus le président du caucus des grandes villes, Glen Murray, maire de Winnipeg. Comment ce dernier a-t-il décrit le budget? Il a dit qu'il ne tenait aucunement compte des besoins des grandes villes.

Qui d'autre le gouvernement a-t-il refusé d'écouter? Il n'a pas écouté son propre député de York-Ouest, le président du groupe de travail libéral sur les questions urbaines. Le député de York-Ouest a affirmé que ce budget était loin d'être acceptable.

Le gouvernement n'a pas écouté les éloquents plaidoyers de Stephen Lewis, qui a souligné que la contribution apportée par le Canada au Fonds pour l'Afrique était loin d'être acceptable. Nous n'y versons que 50 millions de dollars alors que nous devrions faire trois fois mieux.

J'aimerais demander au député pourquoi le gouvernement n'a pas écouté ce que les Canadiens avaient à dire au lieu de consacrer de l'argent à accroître la fortune des riches, en éliminant l'impôt sur le capital et en haussant le plafond des REER pour les riches. Pourquoi n'a-t-il pas écouté le plaidoyer des villes comme Burnaby et d'autres et consacré beaucoup plus d'argent à la garde d'enfants et à l'infrastructure urbaine?

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, je voudrais d'abord préciser que j'ai fait partie du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités pendant 12 ans. Un de nos collègues a présidé cette fédération. J'ai eu l'occasion de m'entretenir très brièvement avec le président lors de son passage ici et il était très optimiste quant à la teneur du budget.

En 1977, lors de l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne des municipalités, tenue à Winnipeg, il y a eu, je pense, environ 350 participants, mais aucun représentant du gouvernement fédéral. Pendant un certain nombre d'années, le même scénario s'est produit lors des assemblées annuelles. La FCM est devenue un modèle de coopération municipale, et le gouvernement l'a reconnu avec le fonds vert qu'administre la Fédération canadienne des municipalités.

Lorsque je faisais partie du conseil d'administration de cette fédération, nous pouvions seulement rêver de tels programmes. Le budget actuel multiplie les possibilités. À mon avis, il est loin d'être une blague. De toute évidence, ceux qui le qualifient ainsi n'ont pas l'expérience voulue pour reconnaître que nous nous sommes constamment employés à élargir le rôle des municipalités.

Le budget

Le député a parlé de Stephen Lewis et de l'Afrique. Nous pouvons faire plus en Afrique, mais le premier ministre est reconnu pour avoir pris en main le dossier du continent africain. Nous nous sommes engagés à accroître les sommes que nous affectons à nos programmes d'aide en Afrique; je ne vois donc pas pourquoi nous devrions nous en excuser.

Enfin, en ce qui concerne les services de garde et les logements pour les démunis, je le répète, nous n'avons pas terminé notre travail, mais le présent budget comprend des engagements prouvant que nous avons été à l'écoute des collectivités, et que nous continuerons de travailler avec elles.

• (1800)

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je serai bref. Mon vis-à-vis a dit que les municipalités n'étaient pas contentes, mais il reste que 14 milliards de dollars ont été versés aux municipalités au cours des neuf dernières années.

Selon certains journaux, les députés de la région du Grand Toronto ne sont pas efficaces. Par contre, des gens de ce côté-ci se plaignent du fait que les députés de la région du Grand Toronto sont extrêmement efficaces. Le député voudra peut-être commenter cette divergence de vues, puisque certains croient que nous sommes très efficaces, tandis que l'opposition trouve que nous ne sommes pas très efficaces.

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, on trouvera peut-être que la question me touche de trop près pour que je puisse y répondre de façon objective, mais comme j'ai présidé le caucus, je peux dire que les députés de la région du Grand Toronto ont régulièrement fait part de préoccupations à l'égard de problèmes concernant les transports et l'engorgement des routes.

Dans le cadre tant du programme des infrastructures que du programme de l'infrastructure stratégique, on a annoncé des contributions de 2 milliards de dollars qui n'ont pas encore été dépensées. Les municipalités nous soumettent encore des projets. On sait que le budget prévoit qu'une somme de 3 milliards de dollars sera consacrée aux infrastructures au cours des dix prochaines années. Cela permettra aux députés de collaborer avec les municipalités de la région du Grand Toronto, par exemple, mais aussi de toutes les régions du pays, et de prouver à quel point ils sont efficaces, en participant notamment à des projets de développement durable et de construction de logements. C'est la population qui jugera de notre compétence, en fonction de la qualité de vie dont nous jouirons tous au Canada.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de participer au débat sur le budget qui a été déposé il n'y a pas si longtemps que ça. Pour ma part, je partagerai le temps qui m'est imparti avec le député de Selkirk—Interlake.

Si je devais comparer ce budget à ceux que le gouvernement a présentés jusqu'à maintenant, je dirais que c'est de loin le pire de tous.

Tandis que les contribuables sont en train d'amasser des excédents budgétaires énormes pour le compte du gouvernement, ce dernier décide plutôt imprudemment, au lieu de rembourser la dette, de réduire les impôts ou d'éliminer le gaspillage, de se lancer dans une série de dépenses inconsidérées comme on n'en a jamais vu depuis que je suis ici.

Le gouvernement dit adieu aux excédents non seulement pour cette année, mais aussi pour l'année prochaine, l'année suivante et l'année après cela. De ce côté-ci, nous sommes très déçus que le

gouvernement se montre aussi irresponsable avec l'argent des contribuables.

Je voulais répondre au député de York-Sud—Weston qui vient de parler. Il a dit que le gouvernement était fermement déterminé à faire preuve de transparence, à rendre des comptes et à éliminer le gaspillage.

Qu'a fait le gouvernement? A-t-il éliminé le gaspillage dans son budget? A-t-il précisé quel genre de gaspillage il éliminait? Non. Il a fait grimper les dépenses en flèche. Le gouvernement n'a pas annoncé un seul dollar de réduction des dépenses inutiles, et pourtant nous savons tous que ce gouvernement gaspille des milliards de dollars.

Exemple: le registre des armes à feu. C'est un programme pour lequel les dépassements de coûts sont de 50 000 p. 100. Je sais que cela semble incroyablement et j'invite les gens à faire les calculs eux-mêmes. Il devait coûter 2 millions de dollars. Il va revenir à environ un milliard de dollars au moins. Il est maintenant question que ce chiffre soit encore plus élevé que cela. Nous sommes très découragés de voir ce que le gouvernement fait avec l'argent des contribuables.

Depuis 1997, le gouvernement a augmenté les dépenses de 45 p. 100. Il est évident que les libéraux les plus dépensiers sont aux commandes, et ils distribuent l'argent des contribuables à tort et à travers. En attendant, nous avons toujours une dette de 536 milliards de dollars. Nous dépensons environ 21 p. 100 de chaque dollar que nous percevons en impôt pour payer l'intérêt de la dette. Nos préoccupations concernant ce budget sont nombreuses.

Le député parle de transparence, mais je m'inquiète de voir que le gouvernement n'a rien fait pour remédier au problème des fiducies et des fondations privées. Il s'agit d'organismes paragouvernementaux non tenus d'adhérer aux pratiques comptables normales préconisées par le gouvernement. Ce dernier peut ainsi cacher ses excédents et les tenir à l'abri du regard fureteur de la vérificatrice générale et des parlementaires désireux d'examiner de près l'utilisation des deniers publics.

Le gouvernement préconise la transparence et la reddition de comptes d'une part, tandis que, de l'autre, il se complaît dans l'immobilisme. Il fait fi de la vérificatrice générale et persiste avec ces pratiques.

Une autre chose que le gouvernement a faite, et qui lui a valu d'être vertement critiqué par la vérificatrice générale, a trait à la prestation pour enfants. Au lieu d'inscrire le montant au chapitre des dépenses, ce dont il s'agit à l'évidence, et pas que de petites dépenses, puisqu'il est question de 10 milliards de dollars, le gouvernement l'a inscrit sous la rubrique des réductions d'impôt. C'est incroyable.

Ce n'est pas comme si on permettait aux gens de garder leur argent. Dans certains cas, la prestation est versée à des personnes qui ne paient pas d'impôt. On ne peut pas, dans ce cas, parler de réduction d'impôt. La vérificatrice générale et pratiquement tous ceux qui s'intéressent de près à ces questions ont très vertement critiqué le gouvernement à cet égard.

Celui-ci parle de transparence et de reddition de comptes, mais que fait-il? Il fait fi des recommandations de la vérificatrice générale et poursuit son petit bonhomme de chemin, décidant de qualifier ces mesures de réductions d'impôt, alors qu'il s'agit incontestablement de dépenses très lourdes. Voilà pourquoi nous sommes très critiques à l'égard du gouvernement.

Le budget

•(1805)

Je voudrais parler brièvement d'un secteur de politique qui m'intéresse particulièrement en tant que porte-parole en matière de développement des ressources humaines pour l'Alliance canadienne. Le député de York-Sud—Weston en a parlé il y a un instant. Je fais allusion aux services de garde.

J'ai deux garçons et mon épouse et moi-même avons essayé au fil des ans de nombreuses formes de services de garde. Au début de notre mariage, nous avons placé notre aîné dans une garderie pendant une certaine période. Par la suite, nous avons placé un de nos garçons chez une voisine de l'autre côté de la rue. Elle s'est occupée de notre plus jeune pendant longtemps. Notre aîné est allé pendant un certain temps chez une amie à deux ou trois coins de rue de chez nous. Bien sûr, pendant un certain nombre d'années, ma femme a choisi de rester à la maison pour prendre soin des enfants. Nous avons tout fait en matière de garde. C'est par l'expérience que nous en avons appris un peu sur les services de garde.

Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement n'accorde aucune importance aux valeurs personnelles des parents et aux choix qu'ils veulent faire relativement à la garde de leurs enfants.

Le gouvernement a présenté dans le budget un programme d'un milliard de dollars pour amener les gens à faire appel à la forme de garde d'enfants qu'il a choisie, c'est-à-dire des services de garde réglementés. En d'autres termes, si des personnes choisissent une garderie, ils obtiendront un allègement fiscal, mais s'ils choisissent une autre formule de garde, comme s'occuper eux-mêmes des enfants ou les faire garder par une grand-mère ou une voisine, eh bien tant pis pour eux. Pour une raison quelconque, le gouvernement ne croit pas dans la notion de choix en matière de garde. Il veut forcer tout le monde à faire appel à ce type particulier de services de garde.

L'Alliance canadienne est contre cela. Nous disons que tous les parents de jeunes enfants devraient obtenir une déduction pour garde. Au cours de la campagne électorale 2000, nous avons proposé une déduction de 3 000 \$ pour toutes les familles ayant des enfants de moins de 16 ans. Les gens auraient donc cet argent et l'utiliseraient comme bon leur semble. Cela permettrait peut-être à un parent de rester à la maison avec l'enfant grâce à ce gros allègement fiscal, ou les gens pourraient se servir de cet argent pour payer des services de garderie ou payer la voisine d'en face pour s'occuper de leurs enfants.

Le gouvernement a décidé qu'il n'y a qu'une seule façon de s'occuper des enfants, et c'est de les confier à des garderies réglementées. C'est répréhensible.

Pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas aux parents le soin de prendre ces décisions? Pourquoi pénalise-t-il les familles à revenu unique, dont un des deux parents décident de rester à la maison? Pourquoi force-t-il les gens à payer des impôts pour investir ensuite leur argent dans une seule forme de garde d'enfants, soit les garderies réglementées? Certains choisissent peut-être cette forme de garde. Peu importe. C'est leur affaire, mais ne pénalisons pas les gens qui optent pour une autre formule.

Je ne sais pas combien de fois au cours de la dernière législature, lorsque cela est devenu un enjeu important, nous avons reçu des courriels et des lettres de gens qui en avaient marre de voir le gouvernement exercer une certaine discrimination contre une forme particulière de garde d'enfants. Il s'agissait essentiellement de familles à revenu unique, dont la mère ou le père avait décidé de rester à la maison pour s'occuper des enfants ou, dans certains cas, de

parents qui voulaient confier le soin de leurs enfants à leur grand-maman, en face.

J'ai beaucoup à reprocher au gouvernement à cet égard. Je ne comprends pas que la ministre ait adopté, sans explication aucune, une attitude aussi butée et intransigeante à l'égard des familles à revenu unique qui font d'autres choix. C'est absolument répréhensible.

Le budget affiche un certain nombre d'erreurs et j'en ai signalé beaucoup. Nous espérons que le gouvernement reprendra ses esprits et ne dilapidera pas tout l'excédent, non seulement cette année mais dans les années à venir. Nous espérons que le gouvernement commencera à reconnaître que les parents savent beaucoup mieux que la ministre du Développement des ressources humaines comment prendre soin de leurs propres enfants.

•(1810)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les parents d'enfants âgés de sept ans ou moins bénéficient d'une déduction. Ils jouissent déjà d'un avantage fiscal si leurs enfants ne fréquentent pas une garderie. Le député a oublié de le mentionner.

Le député a parlé de dépenses effrénées. J'ai maintes fois affirmé à la Chambre qu'on se trompait puisque cela représente 12 p. 100 en comparaison de 16 p. 100 au début des années 90.

Les députés de l'Alliance ne cessent de répéter que c'est de la poudre au yeux quand j'affirme que le rapport entre la dette et le PIB est passé de 71,5 p. 100 à 44,5 p. 100. Ils disent que la dette a augmenté. Je les invite à déposer des documents le démontrant puisqu'en 1997 la dette était de 552,5 milliards de dollars alors qu'elle est maintenant de 507,7 milliards de dollars. J'aimerais bien voir ces documents.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, nous voulons un traitement égal en ce qui concerne les services de garderie. Nous voulons que tout le monde soit traité sur un même pied d'égalité. Le député ne peut prétendre que c'est ce que fait le gouvernement parce que ce n'est tout simplement pas le cas. Son gouvernement favorise un type particulier de service de garderie.

Quant à la dette, il y a deux points importants dont il faut tenir compte. Premièrement, il y a encore 21¢ de chaque dollar d'impôt qui servent à payer l'intérêt de la dette. Deuxièmement, la dette a augmenté depuis que les libéraux sont au pouvoir. Elle est plus élevée aujourd'hui qu'au moment de leur arrivée au pouvoir, en 1993. Elle frisait les 500 milliards de dollars à ce moment-là alors qu'elle est maintenant rendue à 536 milliards de dollars.

•(1815)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le budget

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Convoquez les députés.

• (1845)

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o 53)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Barnes (Gander—Grand Falls)	Benoit
Bergeron	Bigras
Borotsik	Bourgeois
Breitkreuz	Burton
Cadman	Cardin
Casson	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Desrochers	Doyle
Duceppe	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Fournier	Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Goldring	Grewal
Grey	Guay
Guimond	Hanger
Harper	Harris
Hearn	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lancôt	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	Meredith
Merrifield	Moore
Obhrai	Paquette
Penson	Picard (Drummond)
Plamondon	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Hilaire
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Williams	Yelich — 82

CONTRE

Députés

Alcock	Allard
Anderson (Victoria)	Assad
Assadourian	Augustine
Bagnell	Bakopanos
Barnes (London West)	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bevilacqua
Binet	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carignan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	Davies

Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Drouin
Duplain	Easter
Eggleton	Eyking
Farrah	Finlay
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godfrey
Godin	Goodale
Graham	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Ianno	Jackson
Jennings	Jordan
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Marcil	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Masse
Matthews	McCallum
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Robinson
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Serré
Sgro	Shepherd
Simard	St-Jacques
St-Julien	Steckle
Stewart	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Wasylycia-Leis	Whelan
Wilfert	Wood — 156

PAIRÉS

Députés

Beaumier	Bertrand
Brown	Dubé
Lalonde	Loubier
Manley	Ménard
Perron	Phinney
Speller	Tremblay — 12

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Initiatives ministérielles

M. John Duncan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cet après-midi dans l'antichambre, la députée de Mississauga-Centre a déclaré «Ces maudits Américains, je les déteste». J'ai des Américains dans ma famille. Je demande à la députée de retirer ces paroles et de s'excuser dès maintenant à la Chambre.

Le Président: Le député sait très bien que le Président a juridiction sur tous les propos tenus à la Chambre, mais pas sur les paroles prononcées à l'extérieur. Je ne vais pas discuter plus longuement de cette affaire. Le député a fait valoir son argument. En ce qui concerne la Chambre, le dossier est clos.

Conformément à l'ordre adopté le lundi, 24 février 2003, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier l'article n° 14 des initiatives ministérielles. En conséquence, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

* * *

• (1850)

LES PÊCHES

(La Chambre se forme en comité plénier pour étudier l'article 14 sous la rubrique des «Affaires émanant du gouvernement» sous la présidence de Mme Bakopanos.)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que le comité prenne note des pêches.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la présidente, en tant que ministre des Pêches et des Océans du Canada, je suis heureux de m'adresser à la Chambre ce soir au sujet des pêches canadiennes. En effet, il existe un certain nombre de questions dans ce domaine qui importent beaucoup pour les collectivités canadiennes, et j'aimerais en évoquer quelques-unes aujourd'hui.

J'aimerais d'abord commencer, si vous le voulez bien, en parlant du soutien que mon ministère a reçu la semaine dernière dans le budget fédéral. Je remercie mon collègue, le ministre des Finances, pour avoir préparé ce budget, qui, tout en faisant preuve de prudence au niveau financier, engage certaines dépenses stratégiques qui représenteront une contribution importante à la prospérité du Canada aux niveaux économique et social.

Mon ministère a obtenu de bonnes nouvelles dans le budget. Citons l'exemple de la Garde côtière canadienne. Je suis certain que tous les députés reconnaissent l'importance du rôle que joue cette organisation clé au Canada et qui constitue un pilier important et fort respecté de mon ministère.

Dans le budget de la semaine dernière, on reconnaît également l'importance de ce rôle et l'on y a annoncé que la Garde côtière canadienne recevrait 94,6 millions de dollars sur une période de deux ans. Ces ressources financières seront investies dans la flotte et dans les infrastructures terrestres, et permettront à la Garde côtière canadienne de planifier la restructuration de son capital.

Conséquemment à ce budget, nous planifions nos activités selon une infusion permanente de 47,3 millions de dollars annuellement. Cela vient s'ajouter à l'annonce faite en janvier d'un investissement de 37,5 millions de dollars pour la sécurité marine. Cette somme permettra à la Garde côtière canadienne de mettre en oeuvre son système d'identification automatique muni d'une capacité de surveillance et d'identification des bateaux à grande distance.

De plus, cela permettra à notre programme de protection et de conservation d'élargir son programme de surveillance aérienne, ce

qui signifie plus de patrouilles aériennes sur les deux côtes, à l'intérieur et à l'extérieur de la limite de 200 milles.

[Français]

Le budget de la semaine dernière accorde également 12 millions de dollars sur une période de deux ans pour des initiatives qui seront bientôt annoncées et qui amélioreront la participation des communautés autochtones à la gestion des pêches canadiennes et d'autres secteurs reliés au mandat du MPO. Celles-ci valoriseront leur rôle dans le cadre du processus décisionnel.

Nous planifions nos activités pour les cinq prochaines années selon une injection annuelle permanente de fonds. Le gouvernement du Canada affecte également 33 millions de dollars sur deux ans pour mettre en oeuvre la Loi sur les espèces en péril. Le MPO collaborera avec d'autres ministères en ce qui a trait à la répartition de ce financement, qui s'ajoute aux 180 millions de dollars annoncés dans le budget de l'an 2000.

Au fur et à mesure de l'évolution de cette initiative, mon ministère sera appelé à jouer un rôle très important. Comme vous le savez, dans cet exposé budgétaire, on a également demandé à tous les ministères de contribuer à un objectif global de réaffectation de un milliard de dollars à partir des programmes existants, à compter du présent exercice.

Mon ministère s'est engagé à faire sa part et a entrepris un projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de nous aider à établir les priorités en ce qui concerne les programmes et les ajustements nécessaires pour contribuer à réaliser cet objectif du gouvernement. En fait, les ressources financières reçues par le MPO la semaine dernière représenteront un concours précieux pour nous aider à servir les Canadiens à l'avenir.

• (1855)

[Traduction]

J'aimerais maintenant aborder un certain nombre d'enjeux qui ont été mentionnés ici, à la Chambre, et sur lesquels, j'en suis certain, les députés de l'opposition veulent que nous nous penchions.

Le meilleur exemple à citer actuellement est probablement la situation de certains stocks de morue de l'Atlantique, notamment de la morue du Nord, et des stocks du nord et du sud du golfe du Saint-Laurent. Je connais l'importance que ces stocks représentent pour les collectivités côtières dans toute la région atlantique du Canada, notamment pour Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec.

Bien que j'attende toujours les résultats d'analyses scientifiques pour pouvoir prendre une décision définitive le mois prochain, il faut avouer que la situation jusqu'à présent n'est pas très prometteuse. Des recherches démontrent que ces stocks ne se sont pas rétablis depuis le moratoire décrété dans les années 1990. Bien que nous ayons réduit de façon draconienne le niveau des prises, les stocks n'ont pas réagi et sont demeurés à des niveaux très bas.

Lorsque j'ai annoncé le plan de gestion au printemps dernier, j'ai bien précisé que, s'il n'y avait pas d'indices plus positifs en ce qui concerne la santé des stocks, il faudrait prendre des décisions difficiles.

Cependant, avant de décider quoi que ce soit le mois prochain, nous devons réunir les meilleures données possibles sur ces stocks. Voilà pourquoi les fonctionnaires déploient tous les efforts voulus pour recueillir et analyser cette information.

Initiatives ministérielles

En fait, il y a une semaine, j'ai rencontré les ministres des Pêches de l'Atlantique pour discuter d'une analyse économique qui a été entreprise par le MPO et par nos homologues provinciaux, et déterminer jusqu'à quel point les collectivités sont tributaires de cette ressource.

Bien que le nombre de pêcheurs qui sont encore tributaires de l'exploitation de la morue ne constitue qu'une fraction de ce qu'il était, nous devons nous rappeler que toute décision prise aura une incidence directe sur leur mode de vie et sur leurs collectivités. Même si les emplois ne sont plus aussi nombreux qu'avant, ils restent les plus importants pour les gens de cette région.

Les scientifiques du MPO de même que des scientifiques et experts techniques de l'industrie et d'autres organisations et pays font présenter une évaluation impartiale de toute l'information scientifique disponible.

Des rapports officiels sur l'état des stocks seront présentés la semaine prochaine; à ce moment-là, le CCRH entreprendra ses consultations en vue d'être en mesure de me présenter son rapport pour le 21 mars. Cela peut sembler un processus long, mais il est essentiel de posséder les données les plus détaillées possibles avant de prendre une décision définitive.

En tant que ministre, ma responsabilité sur cette question est claire: la conservation des pêches canadiennes afin que les générations futures puissent en bénéficier. C'est ce qui guidera ma décision.

De plus, je travaille en étroite collaboration avec un certain de mes collègues sur la question pour m'assurer que toutes les options à notre disposition aient été examinées, en vue de la décision qui sera prise.

[Français]

Le crabe des neiges est une autre question qui nous préoccupe. Comme vous le savez, le crabe a été l'un des principaux moteurs de la prospérité économique de la pêche atlantique au cours des dernières années.

En fait, les quantités débarquées de crabes des neiges au Canada atlantique ont été évaluées à 400 millions de dollars en 2001. Mais nous sommes présentement très préoccupés par la situation du crabe des neiges du nord du golfe du Saint-Laurent. Ceux qui connaissent le crabe savent que ces stocks sont naturellement variables et cycliques. Les populations de crabes des neiges ont des périodes d'abondances suivies de périodes de déclin.

C'est pourquoi le ministère des Pêches et des Océans surveille l'état de ces stocks depuis plusieurs années. Comme prévu, il semblerait que la biomasse commerciale de ces stocks ait subi une baisse en raison du faible taux de recrutement et de la maturation précoce.

Il est fort probable que certains quotas de crabe doivent être réduits dans certaines régions. Mon ministère travaille en collaboration étroite avec l'industrie, afin de trouver des moyens de minimiser les répercussions négatives de ces réductions sur les pêcheurs qui dépendent de la pêche du crabe. Les intervenants doivent être prêts à accepter un plus grand partage de la ressource.

Comme je l'ai indiqué, le crabe des neiges est très précieux pour l'industrie de la pêche. Une gestion sage et prudente est nécessaire pour le rétablissement de certains stocks de crabe dans l'avenir et pour la protection de ces stocks pour les générations futures.

[Traduction]

Il existe également d'autres nouveaux enjeux sur la côte ouest comme le saumon rouge qui fait présentement l'objet d'un examen exhaustif. J'attends le rapport du Comité de direction très bientôt afin d'en étudier les recommandations.

Nous pouvons également tirer des leçons d'exemples de la sorte. Cela doit nous rappeler l'importance de collaborer en vue d'établir une pêche autosuffisante, stable et avant tout fondée sur la conservation.

Les pêches canadiennes font véritablement face à un certain nombre de défis. Mais en collaborant pour trouver les moyens de les relever, il ne faut pas oublier un certain nombre de réussites dans ce secteur.

Par exemple, la valeur des exportations de poisson et de produits de la mer du Canada a atteint l'an dernier un nouveau sommet de 4,2 milliards de dollars, et tout indique que nous allons atteindre un autre sommet cette année. En fait, le Canada se classe au cinquième rang des principaux exportateurs de poissons et de produits de la mer du monde, grâce à ses entreprises qui dominent aux niveaux de la production à valeur ajoutée, de la commercialisation et de la récolte, et grâce aussi aux meilleurs pêcheurs et aux meilleurs travailleurs des usines à poisson au monde.

C'est pourquoi je peux déclarer avec certitude que nous sommes sur la bonne voie, malgré certains défis importants que nous devons relever dans ce secteur. Je continuerai de m'engager à collaborer avec les intervenants dans cette industrie pour relever ces défis et préserver la durabilité et la viabilité des pêches canadiennes au cours des années à venir.

• (1900)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Madame la présidente, le ministre a soulevé trois questions sur lesquelles j'aimerais me pencher. La première est celle du saumon rouge.

L'an dernier, 15 millions de saumons rouges ont remonté le Fraser, mais uniquement 12 millions ont pu y frayer. Cela signifie que sept ou huit millions de poissons auraient dû être pêchés, mais ne l'ont pas été, ce qui représente un manque à gagner de 200 millions de dollars pour l'économie de la Colombie-Britannique. J'aimerais savoir pourquoi.

La deuxième question porte sur la Garde côtière. Depuis son intégration au ministère des Pêches et des Océans, la GCC a subi une coupe de presque 100 millions de dollars par année, soit 500 millions de dollars depuis la fusion. Une fois appliquée à la région du Pacifique, la maigre pitance de 96 millions de dollars prévue dans le budget sera loin de permettre l'acquisition de l'aéroglossier qui s'avère nécessaire ou rétablissement à un niveau approprié des services de communications et de trafic maritimes. J'aimerais savoir pourquoi on a fait ces compressions budgétaires et pourquoi on dépouille la Garde côtière, particulièrement à un moment où on devrait investir davantage pour protéger la souveraineté et la sécurité des côtes canadiennes.

La troisième question porte sur les stocks de morue de la côte est. Depuis des années, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, ou CCRH, met le gouvernement en garde au sujet de la quantité des prises. Le gouvernement a écouté ces mises en garde, mais lorsque le CCRH a parlé des phoques, le gouvernement n'a rien fait. Cela fait des années que le CCRH déclare qu'il faudrait réduire la population de phoques, non seulement dans le but de fournir des emplois mais aussi de protéger les stocks de morue. Pourtant, rien n'a été fait à cet égard.

Le gouvernement a ignoré l'avis du CCRH au sujet des activités sismiques et n'a pas non plus tenu compte de ses recommandations au sujet du resserrement du contrôle d'application de la part du ministère. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement n'a rien fait à ce chapitre.

L'hon. Robert Thibault: Madame la présidente, le saumon sockeye de la côte ouest a été pour moi un grand sujet de préoccupation. Je me suis beaucoup occupé de ce dossier l'an dernier.

Le député ne l'a pas mentionné, mais il est au courant des problèmes considérables que nous éprouvons avec cette espèce depuis cinq ans. Le taux de mortalité préalable à la fraie du sockeye est énorme, atteignant les 95 p. 100. Ce poisson cohabite aussi avec d'autres espèces.

Cette année, nous sommes heureux de constater que les rendements sont plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis fort longtemps et qu'ils n'étaient prévus, que les poissons sont en meilleure santé et que le taux de mortalité préalable à la fraie est très faible. C'est de bon augure. Nous aurions aimé pouvoir récolter davantage de poisson. Nous procédons actuellement à un examen exhaustif afin de mettre en place des mécanismes qui assureront une gestion efficace et opportune de telles ressources.

Toutefois, nous devons aussi nous rappeler que d'autres stocks de saumon sont dans une situation précaire et constituent un sujet de préoccupation. Nous devons assurer leur viabilité.

Pour ce qui est de la Garde côtière, un montant substantiel lui a été affecté et elle bénéficiera désormais du système intégral de comptabilité d'exercice qui nous donne un pouvoir d'achat beaucoup plus grand que nous n'en avons en vertu des règles comptables applicables à l'exercice en cours. Nous collaborerons avec le Conseil du Trésor pour déterminer ce que nous pourrions faire de plus, mais je peux dire que nous serons en mesure de procéder à un refinancement substantiel. Je ne m'attends pas à ce que le porte-parole du NPD comprenne les questions financières.

Quant aux coupes dont aurait fait l'objet la Garde côtière, il n'y en a pas eu depuis sa fusion avec le ministère des Pêches et des Océans. Des coupes avaient été effectuées lorsque cet organisme relevait encore des Transports. Lorsque la Garde côtière est de nouveau passée sous la responsabilité des Pêches, sauf erreur, un montant de 45 millions de dollars a été réinjecté dans le budget.

En ce qui concerne les stocks de morue, je comprends la frustration du député. Ce problème, particulièrement en ce qui concerne les phoques, a été porté à mon attention partout au Canada atlantique. Toutefois, le député a tort lorsqu'il dit que je n'ai rien fait et que j'ai fait la sourde oreille.

Je suis ministre depuis un an. L'an dernier, dans le plan de gestion des phoques, j'ai fait appel à une démarche souple. C'est la première année au cours de laquelle nous avons atteint le contingent fixé. J'ai même permis un dépassement. Nous avons récolté plus de 300 000 phoques l'an dernier. J'ai présenté un plan de gestion triennal prévoyant la récolte de 975 000 phoques. Cela se traduira pour la

Initiatives ministérielles

première fois en une réduction du troupeau. J'ai aussi convenu avec le CCRH que nous devons nous pencher sur la question des zones d'exclusion, les aires où les prédateurs pourraient mettre en péril la survie à long terme de ces stocks. Nous allons de l'avant dans ces dossiers.

Si les gens se penchent sur mon bilan au bout d'un an au ministère, je crois honnêtement qu'ils constateront que j'ai adopté de sérieuses initiatives.

• (1905)

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Madame la présidente, ma question sera très brève. Le ministre vient de parler de l'augmentation de l'abattage de phoques, qui est passé de 312 000 l'an dernier à 350 000 cette année.

On a un problème. À l'heure actuelle, cela fait des années qu'on négocie avec les Coréens sans pouvoir percer sur ce marché. On négocie avec les Américains et cela fait des années qu'on n'arrive pas à percer sur ce marché. Si on veut augmenter le nombre de phoques capturés, il faut ouvrir les marchés.

Si on pose la question à la Chambre au ministre responsable, on nous répond: «On négocie, on négocie.» Savez-vous à quoi cela ressemble? Cela ressemble un peu au bois d'oeuvre. Un jour ou l'autre, on se fera dire encore une fois que c'est impossible.

Est-ce qu'il est possible qu'un jour les marchés coréens et américains soient ouverts?

L'hon. Robert Thibault: Madame la présidente, c'est certainement souhaitable. On travaille au sein d'organisations mondiales de libre-échange. Le ministre du Commerce international travaille fort sur cette question.

Il faut reconnaître que sans avoir accès à ces marchés, le marché du phoque a été très bon. Les prix ont été très hauts; la demande était bonne. Il semble qu'on aura la même chose cette année; cela s'annonce très bien. Je pense qu'on aura encore du succès avec cette industrie. Ce sera bien pour les communautés du nord du Québec, des Îles-de-la-Madeleine, de Terre-Neuve et du Labrador et pour toutes les communautés qui en dépendent.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la présidente, j'aimerais poser une question au ministre. Il pense peut-être que le NPD ne sait pas compter, mais une chose est certaine, c'est que le NPD sait quand il y a du poisson dans la mer et, présentement, il n'y en a pas. On n'a pas besoin de savoir compter.

Je me rappelle que lorsque le Comité permanent des pêches et des océans a fait une étude, l'ancien député libéral George Baker—on peut le nommer maintenant qu'il n'est plus député en cette Chambre —, de concert avec les membres du comité, avait présenté des recommandations au gouvernement. Je me rappelle que George Baker ne s'était même pas présenté à la Chambre parce que les libéraux allaient voter contre ses recommandations. Même le député de Miramichi, qui avait fait la promotion de ses recommandations, a voté contre celles-ci. On ne parle pas de savoir compter, il ne savait même pas ce qu'il avait recommandé.

Le gouvernement n'était-il pas d'accord qu'à cette époque on avait déjà un problème? Premièrement, le Comité permanent des pêches et océans avait fait son travail pour présenter des recommandations pour le bien-être de la pêche. Deuxièmement, on lisait dans les journaux cette semaine que le ministre est prêt à regarder la situation pour Terre-Neuve et le Québec, mais qu'arrive-t-il avec les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Nouvelle-Écosse?

Initiatives ministérielles

On peut prendre l'exemple du poisson de fond. Qu'il y ait un pêcheur ou qu'il y en ait deux ou trois cents, chaque pêcheur devrait être considéré de façon égale, peu importe son lieu d'origine.

L'hon. Robert Thibault: Madame la présidente, je veux remercier le député pour son historique plus ou moins précis des activités parlementaires au cours des dernières années. Je défendrai la dernière année, parce que c'est lors de celle-ci que j'ai été ministre et que j'ai pris les décisions.

Pour ce qui est des effets sur les provinces du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, il y en aura certainement si on prend la décision la plus draconienne sur la question des quotas de morues pour l'année prochaine.

Sans minimiser les effets sur ces communautés, ce n'est pas comparable aux effets qu'il peut y avoir en Gaspésie, sur la Basse-Côte-Nord et à Terre-Neuve et Labrador, où les communautés sont très dépendantes de la ressource. Pour certaines d'entre elles, cela représente une proportion de 80 à 90 p. 100 de leurs revenus, et ceux-ci ne sont pas tellement élevés.

Lorsqu'on a fait l'analyse avec les gouvernements provinciaux, on a trouvé ces résultats. On encourage tous les ministères fédéraux ayant une vocation dans ces domaines de voir à aider ces communautés ainsi que les cinq provinces concernées.

• (1910)

Le vice-président adjoint: Il reste moins d'une minute. L'honorable député de St. John's-Ouest a la parole.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la présidente, il y aura sans doute plusieurs rondes de questions ce soir. Je commencerai par celle-ci: en ce qui concerne la fermeture prévue, si c'est le terme utilisé, ou en ce qui concerne la réaction du gouvernement au déclin des stocks de morue de l'Atlantique, le ministre présentera-t-il un plan destiné aux gens qui sont directement touchés et s'assurera-t-il que ces gens-là continueront de pratiquer cette pêche au lieu de la fermer?

Si le ministre a déjà décidé de fermer la pêche, le gouvernement, son ministère et lui ont-ils conçu un plan d'indemnisation qui comprendra autre chose que des mesures prévues par DRHC et l'APECA, comme une majoration des prestations d'assurance-emploi ou des programmes d'emploi artificiels, parce que cela n'est pas acceptable? Ce qui est demandé, c'est que des mesures soient prises au sein de l'industrie pour que les gens puissent survivre dans ce secteur et continuer d'y exercer leur activité jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Le ministre apprendra, s'il reste toute la soirée, et je sais qu'il le fera parce qu'il excelle dans cela, qu'il existe des moyens de le faire. Si tous collaborent, nous pourrions remettre à flot l'industrie, et bien peu de gens y croient à l'heure actuelle.

L'hon. Robert Thibault: Madame la présidente, les collectivités elles-mêmes ont beaucoup travaillé sur ces questions.

À Terre-Neuve, le comité multipartite a fait du travail dans ce sens et l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve a préparé certaines recommandations qu'elle compte présenter au Conseil pour la conservation des ressources halieutiques. Au Québec, l'industrie et la province travaillent en collaboration et prépareront certaines recommandations pour le Conseil, et pour moi également, je crois.

Compte tenu de tous les aspects en cause et ne sachant pas quelle méthode d'application sera retenue, aucune décision n'a été prise. Je n'ai pas pris de décision sur ces stocks de morue. J'attends que le processus soit enclenché.

Pour ce qui est de l'indemnisation, par les gouvernements tant fédéral que provinciaux, ma responsabilité porte sur la protection des ressources et la protection des pêches de l'avenir. J'ai travaillé en collaboration avec mes homologues provinciaux pour m'assurer que nous transmettions aux ministères visés et aux provinces tous les renseignements pertinents sur les répercussions économiques en cause pour que l'on prenne les décisions qui s'imposent. Je vais continuer de collaborer avec mes homologues dans ce sens.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Madame la présidente, je suis heureux d'avoir la chance de participer au débat de ce soir sur les pêches au Canada.

Le secteur des pêches revêt une très grande importance tant sur la côte est que sur la côte ouest du Canada. Il a assuré la croissance économique du pays sur les deux côtes à diverses périodes de l'histoire. À de nombreux égards, il devrait toujours avoir la même importance, et ce pourrait en fait être le cas s'il était géré de façon appropriée.

Il y a deux principales préoccupations que j'aimerais soulever ce soir. La première a trait à la mauvaise gestion qui a été faite du secteur des pêches du fleuve Fraser cette année. La deuxième porte sur le moratoire qui devrait être annoncé bientôt sur la morue.

Le gouvernement a réorganisé le secteur des pêches en 1996. Il a réorganisé les flottilles de la côte ouest en 1996. Ces dernières ont été radicalement réduites. Le nombre de bateaux qui pêchent sur le fleuve Fraser est passé de 1 800 qu'il était avant 1996 à 1500 pour tomber à seulement 400. Auparavant, une flottille de petits bateaux pouvait pêcher de l'État de Washington jusqu'en Alaska et faire toutes sortes de pêches, n'importe où. Après la réorganisation de 1996, ils étaient restreints à un seul secteur sur trois.

Le résultat de tout ceci est qu'en 1999, pour la première fois de l'histoire, il n'y a pas eu de pêche commerciale sur le fleuve Fraser. En 2000, on n'a compté qu'environ trois jours de pêche. En 2001, aucun, et l'année passée, il n'y a eu encore que trois jours de pêche.

Ce qui était particulièrement tragique l'année dernière, c'est que 15 millions de saumons rouges étaient revenus dans le fleuve Fraser. Ces 15 millions de saumons constituaient une manne pour les pêcheurs si l'on ne tenait pas compte des problèmes liés aux stocks de montaison tardive. Nous ne stockons pas les poissons au milieu de l'année pour protéger les poissons de montaison tardive car les poissons qui remontent le fleuve plus tôt finissent tous par mourir, de toute façon. Nous avons analysé ces chiffres et cela ne donnait rien de procéder ainsi. Le coût pour l'économie britanno-colombienne se chiffre à près de 200 millions de dollars cette année.

Pour vous montrer à quel point toute l'affaire a été mal gérée, sachez qu'en 1987, année où 12 millions de poissons ont remonté le fleuve, on a compté 7 800 jours-bateaux de pêche. L'année dernière, il y a eu 15 millions de poissons pour seulement 1 300 jours-bateaux. En 1987, avec le retour de 12 millions de poissons, il y a eu 780 jours-bateaux, pour la pêche à la senne. En 2002, avec 15 millions de poissons, nous n'avons eu que 48 jours-bateaux pour les senneurs.

C'est une tragédie indescriptible. Cela représente un coût énorme que doivent assumer ceux qui ont réalisé des investissements considérables pour entretenir leurs navires et aller pêcher. C'est une tragédie aussi parce que, quand la montaison tardive fraie par-dessus la ponte précédente, nous n'avons pas plus de poissons quatre années plus tard. Quand ce phénomène se produit, moins de poissons reviennent les années suivantes.

Initiatives ministérielles

Par exemple, en 1989, le ministère avait autorisé une échappée de 3,1 millions de saumons, et en 1993, quatre ans après, plus de 24 millions de poissons étaient revenus. En 1993, le ministère avait autorisé une échappée de 6,4 millions, et seulement 16,4 millions de poissons étaient revenus. On peut voir que les chiffres ont beaucoup diminué. Les données pour 1993 correspondent à l'échappée la plus importante de cette série sur le fleuve Fraser.

En 2002, 11,3 millions de poissons se sont échappés. Je crois qu'il y aura une énorme réduction des rendements dans quatre ans. Cela ne paie tout simplement pas. Au-delà des 200 millions de dollars qu'elle a perdus cette année, la Colombie-Britannique perdra des dizaines de millions de dollars dans quatre ans.

Quant aux stocks de morue, le problème est énorme, car il ne touche pas que le poisson. La pêche à la morue est le moteur économique de Terre-Neuve-et-Labrador. Aucune autre province n'a été plus durement touchée par le moratoire que Terre-Neuve-et-Labrador.

Selon le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, les stocks de morue diminuent depuis 1992. Voilà le meilleur constat que font les scientifiques et les pêcheurs professionnels qui participent au Conseil. Toutefois, ils ne se sont pas tournés les pouces.

● (1915)

Le CCRH a fait des recommandations sur le nombre de captures. Le ministre et d'autres intervenants ont écouté la recommandation du CCRH quant aux captures. Là où ils ont lamentablement échoué, c'est de ne pas avoir écouté les avertissements lancés par le CCRH au sujet des ressources comme les phoques. Permettez-moi de lire un passage du rapport sur la morue du Nord diffusé en mai 2001:

Le CCRH est très inquiet de l'accroissement substantiel du nombre de phoques dans le détroit de Smith au cours des deux dernières années et des risques que cette concentration unique de morue puisse devenir la cible d'une prédation encore plus intense par les phoques. Ceux-ci pourraient cibler la dernière grande concentration de morue du Nord, ce qui est pour le CCRH une situation inacceptable et impensable.

Le gouvernement n'a pourtant rien fait à cet égard. Le rapport dit aussi ceci:

Le CCRH recommande de définir certaines zones dans lesquelles se rassemble la morue pendant l'hiver ou là où les phoques lui infligent une forte mortalité, et d'en faire des zones d'exclusion des phoques. Dans ces zones, des mesures doivent être prises immédiatement pour protéger et conserver la morue.

Par zones d'exclusion des phoques, le CCRH entendait zones où n'y a aucun, zéro, phoque. Nous devons nous en débarrasser. Nous ne pouvons les laisser attaquer les stocks pendant le frai. Nous devons protéger ces précieux stocks de poissons qui fraient.

Le gouvernement n'a pas écouté cet avertissement. C'est tragique. C'est pour cela que nous sommes menacés aujourd'hui, parce que le gouvernement s'est appliqué à refuser de s'attaquer au problème que posent les phoques.

Le CCRH s'est prononcé à maintes reprises sur cette question. Dans son rapport paru en avril 2002 sur le golfe du Saint-Laurent, il indiquait ceci: «La prédation exercée par les phoques continue d'être la plus importante source de mortalité du poisson de fond.» C'est la plus importante source de mortalité et que fait-on? On fixe des limites sur les prises. Parfaitement, on fait cela sans se préoccuper de la cause de mortalité la plus importante. C'est tout simplement inconscient de la part du gouvernement. Il n'y a aucune raison d'agir ainsi.

Daniel Lane écrit également ceci dans ce rapport:

Il faudra procéder à des réductions des populations de phoques dans les frayères de poisson de fond ou les aires de croissance des juvéniles. Le rétablissement des stocks de poisson de fond n'est pas compatible avec une prédation illimitée, sans

obstacle et sans restriction exercée sur des stocks de poisson de fond hautement vulnérables.

Difficile d'être plus clair que cela. Nous sommes en présence d'un problème auquel le gouvernement a continuellement refusé de s'attaquer. C'est inexcusable.

Notre science et nos connaissances sont limitées. Bien sûr, nous pêchons depuis 500 ans, mais il y a beaucoup de choses que nous ignorons. Cependant, quand un groupe comme le CCRH fait une recommandation bien précise, alors nous savons qu'il faut faire quelque chose.

Les phoques ne mangent pas les poissons au complet. Il y en a qui disent qu'ils se limitent à un certain nombre de livres par jour, mais j'ai vu les dommages qu'ils causent au saumon sur la côte ouest, et je suppose qu'ils en font autant sur la côte est. Ils prennent une bouchée sur le ventre du poisson et laissent le reste. Ils s'attaquent au foie et à l'estomac et ne veulent pas de ce qui reste. La garniture ne les intéresse pas; ils se contentent d'une bouchée dans le ventre du poisson. Celui-ci meurt à tout coup. C'est un énorme problème.

Le gouvernement fait fi de ce phénomène, comme il a fait fi des recommandations du CCRH concernant les activités sismiques, la surveillance accrue des pêches et ainsi de suite. C'est une tragédie.

Il faut se rappeler que, même si le CCRH recommandait la pratique d'une pêche limitée cette année, l'horrible menace d'une interdiction continuerait de planer au-dessus de nos têtes, parce que les stocks de poisson ne vont pas se regarnir du jour au lendemain. Le gouvernement doit prendre des mesures draconiennes, et le plus tôt sera le mieux. Il aurait déjà dû agir il y a 10 ans.

● (1920)

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la présidente, je remercie le député de ses observations. En ce qui concerne le saumon rouge, je comprends la déception du député qui aurait souhaité davantage de prises, mais c'est pour cette raison que l'examen se poursuit. Le député ne reconnaît-il pas que nous avons autorisé plus d'un million de prises supplémentaires à la mi-saison? Je pense que nous avons autorisé 1,6 million de prises de plus en l'occurrence.

Le député reconnaîtra-t-il qu'il n'y a pas nécessairement une relation inversement proportionnelle entre le nombre de saumons de remonte et le nombre de recrues, qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, comme les conditions océaniques? N'admettra-t-il pas que personne ne peut comprendre pourquoi le saumon est revenu en bien meilleur état cette année et pourquoi le taux de mortalité a été inférieur, et ne reconnaîtra-t-il pas qu'il y a en haute mer des conditions que nous ne comprenons pas?

Le député refusera-t-il de reconnaître que, depuis que j'ai assumé mes fonctions de ministre il y a un an, j'ai pris les recommandations du CCRH très au sérieux en adoptant une gestion souple en ce qui concerne le phoque, en autorisant une chasse qui freinera la croissance du troupeau et en établissant pour les trois prochaines années un plan qui permettra de réduire celui-ci? Le député reconnaîtra-t-il aussi que nous avons amorcé le processus des zones d'exclusion afin de voir comment cela pourrait fonctionner, à quel endroit, et où cela serait rentable?

● (1925)

M. John Cummins: Madame la présidente, je comprends la gravité des questions que pose le ministre.

Initiatives ministérielles

Je comprends très bien qu'il n'y a pas de rapport inverse entre le nombre de géniteurs qui atteignent les frayères et le nombre des saumons rouges quatre ans plus tard. Je comprends parfaitement, toutefois, que l'on obtiendra encore moins de poissons si l'on encourage le surpeuplement des frayères. C'est un fait, tout simplement. Aucun scientifique qui s'y connaît en saumon de l'Atlantique ou du Pacifique ne vous dira le contraire. Je l'ai vu.

Lorsque les poissons reviennent en nombre suffisant, ils font un trou dans le sable et y déposent leurs oeufs. Le sable demeure relativement intact après le dépôt des oeufs. Si des vagues de poissons se succédaient dans les frayères, les dernières ne feraient que déterrer les oeufs des premières. Les poissons essaient de déposer leurs oeufs par-dessus et il y a une telle confusion qu'on finit par avoir moins de poissons au bout du compte. Les poissons survivent en moins grand nombre, les oeufs sont moins nombreux à éclore et on finit par avoir un moins grand nombre de poissons. C'est tout simplement un fait. J'ignore si l'on sait dans quelles proportions ce phénomène se produit, mais c'est un fait.

Le ministère a accepté d'augmenter légèrement le volume des prises autorisées pendant l'été. Tâchons cependant de ne pas oublier que le volume total des prises commerciales de l'été dernier n'a été que de 2,18 millions d'individus. On aurait pu pêcher 6 ou 7 autres millions d'individus, ce qui aurait tout de même laissé suffisamment de géniteurs. Non seulement les géniteurs auraient-ils été en nombre suffisant, mais leur nombre aurait été également optimal. Or, cela n'a pas été le cas.

Le problème tient au fait qu'on néglige de protéger les stocks de saumon rouge de montaison tardive. Le comité a entendu des experts au printemps de l'année dernière. M. Ian Todd, du groupe Fraser et de la commission internationale, a déconseillé de sacrifier la pêche de la remonte de la mi-été pour épargner les stocks de montaison tardive, puisque ceux-ci sont voués à mourir de toute façon. D'après lui, en négligeant de capturer les quantités optimales du poisson de la remonte de la mi-été, on risque de favoriser le problème de la ponte d'oeufs par-dessus d'autres oeufs. Il a indiqué en conclusion que nous aurions des problèmes non seulement avec la remonte de la mi-été, mais aussi avec les stocks de montaison tardive. Ce conseil nous a été donné avant la saison de pêche de 2001, mais le prédécesseur du ministre en a fait fi.

Je sais que le ministre venait d'être nommé à ce portefeuille à l'époque, mais la chose s'est répétée cette année. L'erreur a été de taille et elle a coûté très cher et continuera de coûter très cher à l'économie de la Colombie-Britannique.

Je crois savoir qu'on a pris des mesures pour mettre un terme à la prédation par les phoques. Il demeure que si le Canada tient vraiment à protéger les stocks de poisson sur la côte est, il devra prendre fermement position à l'égard du problème posé par les phoques, quoi qu'en dise la communauté internationale. Il faudra, à cette fin, contrôler non seulement les Grands Bancs dans la limite de la zone des 200 miles, mais aussi contrôler le nez et la queue des Grands Bancs et le Bonnet Flamand, et gérer cette pêche dans l'intérêt de la communauté mondiale et des Canadiens. Voilà comment il faudra procéder. Tant que ce ne sera pas fait, nous continuerons d'éprouver des difficultés.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Madame la présidente, je siège depuis environ deux mois au Comité des pêches, composé de représentants de tous les partis, et la première chose que nous avons constatée, c'est que le gouvernement fédéral n'a jamais attaché d'importance aux pêches avant que ne se produise une catastrophe économique et sociale.

Nous avons dépensé des milliards de dollars pour soulager la misère des localités frappées de plein fouet par le premier moratoire sur la pêche à la morue. Si seulement le dixième de cet argent avait été consacré un peu plus tôt à la gestion des pêches, peut-être n'aurions-nous jamais eu besoin des programmes adoptés par la suite. Peut-être la province n'aurait-elle pas perdu les 70 000 personnes qui sont parties depuis dix ans.

On redoute vivement que le gouvernement ne ferme ce qu'il reste de pêche à la morue du Nord. Le ministre l'a presque annoncé ce soir. Ce que je voudrais vraiment savoir, c'est pourquoi le gouvernement fédéral a tellement réduit le budget des recherches scientifiques sur le phoque?

En 2000, par exemple, le ministère des Pêches et des Océans a estimé que les phoques du Groenland, dans la zone 2J3KL, avaient consommé 893 000 tonnes de capelan, 186 000 tonnes de morue polaire et 37 000 tonnes de morue franche. Les scientifiques soutiennent que, d'après les données recueillies dans les zones côtières, la consommation de morue par bête n'a même pas diminué lorsque les stocks de morue se sont effondrés.

J'ai la certitude que le député s'intéresse vivement aux données scientifiques sur les stocks de morue et la prédation par les phoques. Je voudrais qu'il explique pourquoi le gouvernement fédéral a tellement réduit les recherches scientifiques sur la prédation et les stocks de morue?

• (1930)

M. John Cummins: Madame la présidente, je remercie le député de la question, et je ne prétendrai pas répondre au nom du gouvernement. Je me demande également pourquoi il n'y a pas eu davantage d'études scientifiques sur la plupart des espèces de poisson sur les deux côtes, car ces études sont grandement nécessaires.

Depuis l'imposition du moratoire, nous pêchons désormais des espèces dont nous faisons passablement abstraction par le passé. Nous explorons de nouvelles possibilités également sur la côte ouest et, pourtant, nous sommes loin d'effectuer suffisamment d'études scientifiques. Mais en ce qui concerne les phoques, les études scientifiques ont été réalisées, et il est on ne peut plus clair et évident qu'ils posent un énorme problème.

Le CCRH, un organisme scientifique, comprend la science de la pêche et l'incidence des phoques. Il a clairement souligné maintes fois que les phoques posent un énorme problème et, pourtant, il dit qu'on en fait abstraction. En janvier 2003, dans son dernier rapport, le CCRH a dit que la recommandation de l'année dernière visant à évaluer Bird Island en tant que zone d'exposition aux phoques, pour la protection des alevins de fond, est toujours jugée nécessaire. Même aujourd'hui, on ne donne pas suite à sa recommandation. C'est là le problème. Les députés d'en face font fi de la réalité.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la présidente, le député a évoqué de nombreux enjeux, mais la question que je lui adresse est très courte. Nous avons entendu le ministre dire que les fonds prévus dans le budget pour la Garde côtière étaient fantastiques. Pourtant, son propre commissaire de la Garde côtière, John Adams, a dit qu'elle avait besoin d'au moins 400 millions de dollars, mais que le budget n'en prévoyait que 95 millions.

Je voudrais que le député réponde très brièvement. Pourquoi le commissaire de la Garde côtière dit-il que nous avons besoin de 400 millions de dollars et que le ministre responsable de tout le ministère dit que les 95 millions étaient suffisants?

M. John Cummins: Madame la présidente, là encore, je ne peux comprendre la façon dont les libéraux font les calculs, mais la vérificatrice générale a évalué la flotte de la Garde côtière à 2,4 milliards de dollars. Elle a déclaré que si nous étions un propriétaire privé, si nous étions l'ancien ministre des Finances, nous consacrerions environ 4 p. 100 par année à la modernisation et au remplacement de la flotte. Cela représente une somme de l'ordre de 40 millions de dollars par année. Nous n'avons pas fait cela au cours des dernières années.

En fait, la vérificatrice générale a également fait remarquer que même des crédits qui étaient destinés à la modernisation de la flotte ont été plutôt affectés à d'autres priorités. C'est une partie du problème découlant du fait que la Garde côtière fait partie du ministère des Pêches et des Océans. Le problème, c'est qu'elle ne peut protéger son propre budget, car au lieu de relever du commissaire ici, elle relève du directeur général sur la côte ouest et ailleurs au Canada.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, avant d'entrer en Chambre, tout à l'heure, je regardais les statistiques depuis 1980 du ministère des Pêches et des Océans. Je me demandais comment il se faisait que le Québec ne s'était par révolté. Au fil des ans, depuis 1980, le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de reconnaître le partage de l'accès aux ressources halieutiques communes, sur une base provinciale, afin que cesse l'érosion de la part historique du Québec.

Je dois vous donner un exemple très concret quant à la situation de certaines espèces. Au cours des dernières années, c'est-à-dire de 1995 à 2000, ce que nous avons perdu globalement en terme de tonnes pour les pêches au Québec est absolument effrayant, quand on considère l'industrie québécoise.

Pour le crabe, nous avons perdu 983 tonnes; pour la morue, 2 450 tonnes; pour la crevette du golfe, 275 tonnes; pour la crevette du nord, 27 159 tonnes; pour le flétan noir, 2 069 tonnes. Nous avons perdu au total 32 936 tonnes, en termes de droits de pêche au Québec entre les années 1995 et 2000.

Au Québec, la situation est très sérieuse. C'est un effritement continu. La situation est de plus en plus sérieuse compte tenu qu'il est possible qu'il y ait un moratoire sur la morue.

Auparavant, j'aimerais regarder un peu l'histoire, regarder en arrière ce qui s'est fait concernant les Pêches et Océans depuis que le gouvernement fédéral en est le gestionnaire. Je rappellerais simplement qu'en 1992, le gouvernement canadien signait la déclaration de Rio, dans laquelle était contenu le principe de précaution et le principe de développement durable.

À l'automne 2001, à Paris, ce même gouvernement participait à une conférence mondiale qui a duré une semaine, c'est-à-dire cinq jours, de 8 h 30 le matin à 20 h 30 le soir. J'ai participé à cette conférence et j'en baille encore. À cette conférence, on a préparé des plans sur les pêches. La conférence portait sur les océans, le droit de la mer, les pêches, l'aquaculture, le développement durable et le principe de précaution. Nous avons préparé l'ensemble des plans pour assurer l'avenir des pêches.

À l'automne 2002, suite au sommet mondial à Johannesburg, ce même gouvernement—qui était d'accord avec ce qui avait été

Initiatives ministérielles

préparé à Paris—signait les mêmes plans qui avaient été soumis. Si on regarde dans le passé—j'espère que l'avenir va être différent du passé—, on constate, du côté de la gestion fédérale au niveau des pêches, l'iniquité dans la répartition des ressources marines.

Je l'ai vu tout à l'heure, je l'ai dit, on ne respecte pas les parts historiques du Québec. Pour la Gaspésie, c'est quelque chose de très important. En Gaspésie, les pêches font partie de l'histoire, c'est ce qui a construit la Gaspésie, c'est ce qui lui a permis de se développer.

S'il y a un moratoire sur la morue, évidemment, c'est toute une industrie qui risque de disparaître et c'est une industrie traditionnelle qui s'est développée au fil des ans et qui est reconnue mondialement. Quand on parle entre autres de la morue, on parle du salé-séché.

Il y a une iniquité dans la répartition des ressources marines. Dans le passé, il y a eu une espèce d'irresponsabilité de la part du ministère. Il y a eu beaucoup d'hésitations de la part des ministres qui se sont succédés à prendre des décisions pour protéger la ressource. Si la ressource avait été protégée, on ne se retrouverait pas aujourd'hui devant la possibilité d'un moratoire sur la morue et, possiblement, sur d'autres types de pêches.

En effet, au fur et à mesure, on se rend compte qu'il n'y a aucune protection à l'extérieur de la zone des 200 miles. Les pays membres de l'OPANO viennent pêcher et viennent littéralement nous voler notre ressource, sans qu'il y ait de contrôle véritable et sans que le gouvernement intervienne de façon suffisante, afin de faire comprendre à ces gens que nous devons protéger notre ressource, nous devons la maintenir, pas uniquement pour nous, mais pour les générations futures.

De plus, on peut dire que le ministère des Pêches et des Océans n'a pas véritablement collaboré avec le Québec, avec l'ensemble des provinces et des pêcheurs. Je parle toujours du passé.

• (1935)

Tout ce qu'on entend dire lorsqu'on rencontre des pêcheurs et d'autres intervenants, c'est que le ministère des Pêches et des Océans tient effectivement des consultations partout. Mais chaque fois, le résultat est le même; cela ne change rien qu'il y ait ou non des consultations. On nous dit: «On vient nous consulter, mais on n'écoute pas nos recommandations. On vient voir les pêcheurs, mais on n'écoute pas leurs recommandations.»

Prenons l'exemple de l'industrie du phoque. Depuis des années, les pêcheurs affirment que le phoque est le principal prédateur de la morue et du poisson de fond. Depuis des années, les pêcheurs qui sont sur place disent au ministère qu'il faut augmenter les quotas en ce qui concerne le phoque pour faire en sorte que la prédation du phoque soit moins dangereuse pour la ressource.

Malheureusement, ce n'est que cette année que les quotas commencent à augmenter véritablement. Maintenant, comme je l'ai mentionné tout à l'heure au ministre, il faut développer les marchés de façon à ce que cette industrie puisse prospérer. Sinon, sans remplacer l'industrie actuelle de la pêche, on devra tout au moins lui donner un souffle nouveau, particulièrement en ce qui concerne le développement de l'industrie du phoque.

Je voudrais revenir au possible moratoire sur la morue, parce que c'est un dossier qui m'apparaît fort important. Je ne sais pas si c'était une bonne attitude de la part du ministre que de lancer, avant les Fêtes, l'idée qu'il y aurait un possible moratoire sur la morue.

Initiatives ministérielles

Si j'avais fait partie des 4 000 travailleurs et travailleuses qui ont été touchés, je ne sais pas quelle période des Fêtes j'aurais passé. Je ne sais pas comment j'aurais pris cela, sachant que je suis bénéficiaire de l'assurance-emploi, sachant que je vais faire face à un trou noir au printemps, ne sachant pas si je vais avoir un emploi et si je vais pouvoir faire vivre ma famille décevantement au printemps lorsque je ne toucherai plus d'assurance-emploi.

Ce que nous avons demandé, au moment où il a été question d'un possible moratoire sur la morue dès l'automne dernier, c'est un véritable programme d'aide. Mais quand on parle d'un véritable programme d'aide, on parle d'un programme qui va aider ces gens à vivre et à passer à travers la crise. On ne parle pas des mesures actuelles de l'assurance-emploi, qui ne permettent pas d'aider convenablement ces gens et qui ne leur donneront pas l'aide nécessaire pour passer à travers la crise.

Ce que j'entends par un programme d'aide, c'est un programme de soutien aux régions qui sont concernées et de soutien directement aux personnes qui sont touchées. Ce qui s'est passé au début des années 1990, au moment où il y a eu un premier moratoire, c'est qu'il y a eu un programme d'aide, mais ce dernier n'a pas nécessairement aidé les personnes qui étaient touchées, c'est-à-dire les travailleuses et les travailleurs d'usines. Les pêcheurs se sont retrouvés sans revenu et sur l'aide sociale parce que les programmes d'aide ne les ciblait pas correctement et ne répondaient pas à leurs besoins.

On ne sort pas un pêcheur d'une industrie quand cela fait 30 ans qu'il y travaille. On ne le transforme pas en travailleur de la haute technologie du jour au lendemain. C'est une chose impossible. Il faut donc arriver à offrir des programmes d'aide ciblés correspondant aux véritables besoins de ces gens et leur offrir un revenu convenable.

À mon avis, c'est à cause de la mauvaise gestion du ministère des Pêches et des Océans si ces gens se retrouveront demain dans une situation difficile.

Il faut donc, comme on l'a souligné à plusieurs reprises, qu'on arrive à créer des programmes d'aide par la voie de l'ensemble des organismes, que ce soit les pêcheurs qui seront touchés ou les associations de pêcheurs, et particulièrement sur la Basse-Côte-Nord et sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, parce que ce sont ceux qui risquent d'être le plus touchés.

● (1940)

On parle de plus de 4 000 personnes qui pourraient être touchées pas uniquement en Gaspésie. ce sont 4 000 personnes dont plus de 1 000 au Québec. Mais quand on parle de 1 000 travailleuses et travailleurs, on ne parle pas uniquement de 1 000 personnes, mais bien de 1 000 familles qui seront touchées.

En Gaspésie, cela représente une catastrophe puisque le taux de chômage est déjà très élevé. C'est une région qui a été affectée très durement par le moratoire de 1992. Chaque fois qu'il y a une crise dans les pêches, cette région subit une espèce de catastrophe qui engendre une morosité. C'est très difficile. Quand vous êtes frappés, vous perdez du jour au lendemain quelque chose comme 1 000 emplois et vous placez 1 000 familles en difficulté. Cela signifie qu'environ 3 000 ou 4 000 personnes sont touchées.

C'est très difficile dans une région où vous avez déjà un taux de chômage très élevé, parce que ces gens n'ont plus d'espoir. Ils ne savent plus où aller. Ils ne sont pas nécessairement formés pour faire autre chose.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'implique et s'engage dans un véritable programme d'aide, et non pas dans ce qu'on a vu

dans le passé et certainement pas uniquement dans ce qui est offert par l'assurance-emploi.

En 2002, le total autorisé des captures de morue était de 7 000 tonnes dans le nord de la Gaspésie et de 6 000 tonnes dans le sud du golfe Saint-Laurent. Les retombées économiques sont de l'ordre de 30 millions de dollars, et ce, pour une région pauvre comme la Gaspésie. Alors, c'est très important. Ce sont 30 millions de dollars du jour au lendemain pour des milliers de personnes qui sont bénéficiaires de l'assurance-emploi pendant une partie de la saison. Pour l'économie, 30 millions de dollars, c'est majeur. Je pourrais continuer. J'y reviendrai tout à l'heure.

● (1945)

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon honorable collègue. Cependant, je veux soulever quelques incohérences et peut-être lui donner la chance de pouvoir éclairer nos lanternes.

D'une part, il dit que le ministère des Pêches et Océans, dans le passé, travaillait toujours de façon à ne pas vraiment consulter ou, s'il y avait des consultations, c'était des consultations bidon, car il n'y avait pas d'écoute à l'égard des pêcheurs.

La décision du ministre l'an dernier de laisser dépasser le quota eu égard au phoque, et ce, jusqu'à 305 000 têtes, et de l'augmenter encore cette année sur une période de trois ans, jusqu'à 975 000 têtes, démontre nettement que le ministre a définitivement écouté les revendications que les pêcheurs lui soumettaient depuis de nombreuses années, c'est-à-dire d'augmenter le quota.

D'autre part, le député nous a dit ceci: «Bon, écoutez, peut-être que le ministre n'aurait pas dû invoquer le fait qu'il y avait peut-être possibilité d'un moratoire l'automne dernier, parce que cela peut, et à juste titre, traumatiser les gens qui sont concernés par cela.» Cependant, d'un autre côté, le député dit: «On agit en catimini, en cachette.» Je crois que le ministre a été honnête en disant qu'il y a une situation très précaire eu égard à la morue. Des décisions seront très difficiles à prendre. C'était démontrer beaucoup de rigueur et d'honnêteté en faisant voir déjà à ces populations qu'il y avait des problèmes concernant les stocks de morue.

Par conséquent, si le député est d'accord, c'était une revendication de la Conférence des ministres de l'Atlantique qui, dès l'automne dernier, demandaient justement au ministre d'agir en ce sens. Par conséquent, on ne pouvait pas agir en catimini. On a agi ouvertement. J'aimerais que le député nous éclaire à cet égard.

L'autre élément est peut-être plus percutant. En effet, le député nous dit que les parts du Québec ont chuté de plus de 32 000 tonnes de 1995 à 2000.

Voici ce que je voudrais savoir de la part du député: si la part du Québec a été réduite de façon aussi considérable, se souvient-il que ce sont des députés du Bloc québécois qui, entre 1995 et 2000, étaient tous dans les régions maritimes du Québec et qui revendiquaient la défense des intérêts du Québec, alors qu'ils ont laissé aller des quotas majeurs aux autres provinces au détriment du Québec?

M. Jean-Yves Roy: Madame la présidente, le député a commencé par la fin. Je voulais simplement lui dire que c'étaient des ministres libéraux qui géraient les pêches, et que le Québec a demandé depuis longtemps de participer à la gestion des pêches au Québec, et qu'on demande même davantage. On demande la gestion de la ressource.

Alors, s'il n'y avait pas eu des ministres libéraux fédéraux, si ç'avait été le gouvernement du Québec qui avait géré les pêches dans le passé, peut-être qu'on n'aurait pas autant de problèmes aujourd'hui au Québec avec les pêches. Voilà ma réponse au député.

Je voudrais souligner un autre élément. Le député a dit que le ministre a fait preuve d'honnêteté en disant aux gens qu'il y aurait un possible moratoire. On ne va pas dire aux gens qu'il y aura un possible moratoire si on n'a rien à leur offrir. C'est simple. Si on annonce un possible moratoire, on dit: «S'il y a un possible moratoire, on va essayer de trouver des solutions pour vous aider.» On ne vous dit pas: «Il va y avoir possible moratoire, bonjour et merci.» Ce n'est pas ainsi que la vie fonctionne. Si je vous dis que je vais vous couper un pied, je vais vous expliquer pourquoi. Et je vais vous dire: «Je vais vous aider. Je vais tenter de vous soigner.» C'est un exemple. Si je suis chirurgien et que je vous annonce cela du jour au lendemain, je vais au moins vous offrir quelque chose pour compenser. Je vais dire: «On va vous offrir quelque chose; on va essayer de vous aider.»

Cependant, ce n'est pas ce que le ministre a fait. Le ministre a dit: «Il va y avoir un possible moratoire, mais on ne sait pas ce qu'on peut vous offrir. Peut-être qu'on va vous aider. On ne le sait pas. Il y a des programmes.» C'est encore ce qui nous est répété aujourd'hui: «Moi, je ne suis pas responsable. Ce sont d'autres ministères qui sont responsables. Alors on va s'asseoir ensemble.»

Mais, on est à un mois d'un possible moratoire! Imaginez-vous les gens dans leur salon qui disent: «Dans un mois, je n'aurai plus de job, et je n'ai déjà plus droit à l'assurance-emploi, parce que le gouvernement libéral a coupé mes prestations. Je suis dans un trou noir.» Quelle vie! Quel espoir donne-t-on à ces gens? Absolument aucun. On leur dit: «On va s'asseoir et on va regarder.» Mais on est à un mois d'un possible moratoire. Excusez-moi, mais il est un peu tard pour réfléchir. Il aurait fallu commencer à réfléchir bien avant, former un comité avec les provinces et avec les principaux intervenants, comme on l'a demandé au mois de novembre, et on ne l'a fait qu'après les Fêtes. C'est un peu tard encore là!

• (1950)

[Traduction]

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Madame la présidente, j'apprécie certes les observations du député. C'est un membre remarquable de notre Comité des pêches et il connaît très bien ces questions de pêche.

Je voudrais lui poser une question. J'ai un rapport de la Direction des sciences de Pêches et Océans Canada, le Secrétariat canadien de consultation scientifique, qu'on n'est pas censé citer sans l'autorisation des auteurs, mais je suppose que dans cette enceinte, cela importe peu. C'est une évaluation de la morue du sud du golfe du Saint-Laurent. On dit que la pêche dirigée à la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent était interdite depuis septembre 1993 et on ajoute:

La tendance de l'indice du relevé depuis 1993 suggère qu'il n'y ait pas eu d'augmentation de l'abondance ou du stock. Les poids selon l'âge semblent être en augmentation mais demeurent faibles et il semble que la mortalité naturelle [...] reste élevée. [...] L'évaluation du stock indique que la biomasse de la population demeure faible, (étant semblable à celle du milieu des années 70), et se rapprochant de la valeur la plus faible depuis 1950. La biomasse reproductrice en 2002 est estimée à 84 000 tonnes, comparé à 87 000 t en 2001 estimée dans l'évaluation de l'année précédente. [...] Un rétablissement de la biomasse reproductrice au cours des 2-3 prochaines années est peu probable.

Pour moi cela laisse supposer que nous avons un problème qui se pose depuis longtemps. Le député a laissé entendre dans ses observations que le gouvernement a fait fi des pêcheurs dans la

région, les gens qui ont un intérêt dans la pêche. Or voilà que le service scientifique du gouvernement nous dit une chose définitive et très claire. Selon le député, pourquoi ce message n'est-il pas passé chez les ministériels, en face?

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Madame la Présidente, c'est tout à fait exact. Je donnerai simplement l'exemple de Terre-Neuve.

À Terre-Neuve, avec le comité, nous avons rencontré le ministre des pêches, des anciens ministres des pêches et des gens qui sont impliqués dans l'industrie. Ce que les gens nous ont dit—et je me souviendrai toujours de ce que je me suis fait dire à Saint-Jean, Terre-Neuve—, c'est ceci. Depuis 1949, c'est-à-dire depuis qu'ils ont confié la gestion de la ressource halieutique au gouvernement fédéral, cela va de mal en pis.

Il y a une raison à cela. C'est parce que le gouvernement fédéral n'a pas su gérer la ressource. Il n'a pas investi suffisamment dans la recherche. On ne connaît même pas encore les véritables problèmes de l'ensemble de notre ressource, que ce soit dans le golfe ou ailleurs autour de Terre-Neuve et dans les provinces Maritimes.

On a parlé du phoque tout à l'heure. Un phoque, ça bouffe. Tout à l'heure, mon collègue nous donnait de bons exemples. Mais qu'est-ce que ça mange au cours d'une année? On ne le sait même pas encore. On n'a pas investi suffisamment pour nous dire qu'un phoque mange tant de livres de morue. Ce que les scientifiques nous disent, c'est qu'on n'a pas suffisamment de recherches pour répondre correctement.

Ce qu'il aurait fallu faire dès que le ministère des Pêches et des Océans a été créé et dès qu'il a pris en main la gestion de la ressource, c'est d'investir suffisamment pour connaître la ressource de manière à la gérer correctement. Mais ce n'est pas ce qui s'est fait dans le passé. Comme le disait un de mes collègues, les pêches n'ont jamais été quelque chose d'important pour ce gouvernement.

Envoyer au chômage 4 000 personnes demain matin, ce n'est pas grave. En fait, c'est ce qu'on nous dit.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la présidente, je voudrais vous faire part de l'une de mes plus sérieuses préoccupations; elle concerne le moratoire de dix ans qui frappe la pêche à la morue dans la zone 4Vn. J'aimerais poser une question au député avant qu'il ne parte; il a probablement faim. Ma question concerne évidemment le moratoire de dix ans sur la pêche à la drague de la morue, au large des côtes du Cap-Breton, dans le golfe Saint-Laurent. Cette année, à l'insu de tout le monde, et Dieu sait pourquoi, le ministre a décidé d'autoriser la pêche à la drague dans la zone 4Vn, entre le Cap-Breton et l'Île-du-Prince-Édouard.

On sait que ces stocks de morue sont fragiles et précieux. Pourquoi le ministre, tout en affirmant que nous devons préserver les stocks de morue, autorise-t-il par ailleurs la pêche à la drague de cette précieuse ressource, sachant que cette technique de pêche est la plus inefficace et la plus destructrice qui soit? J'aimerais connaître le point de vue du député à ce sujet.

• (1955)

[Français]

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Matapédia—Matane a 20 secondes pour répondre.

Initiatives ministérielles

M. Jean-Yves Roy: Madame la Présidente, pourquoi le ministre autorise une telle pêche? Je pense que c'est tout à fait incompréhensible. Je pense que l'ensemble des pêcheurs, que ce soit les pêcheurs de homards ou de crabes, vont vous le dire. Cela a détruit totalement le fond de l'océan et les lieux de reproduction. C'est simple, mais je ne comprends pas.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la présidente, je voudrais tout d'abord faire quelques observations au sujet de ce qu'a dit le ministre. Il a dit que le gouvernement refusait de se fier aux prévisions financières du NPD. Ces propos viennent d'un gouvernement qui a présenté le projet de loi C-68, à l'origine du programme d'enregistrement des armes à feu qui devait coûter 2 millions de dollars et dont les coûts dépassent maintenant le milliard. Ces propos sont également ceux d'un gouvernement qui a modifié le crédit d'impôt pour personnes handicapées d'une façon qui a pénalisé plus de 120 000 Canadiens handicapés; d'un gouvernement qui a instauré la taxe à la sécurité aérienne, la plus chère au monde; enfin, d'un gouvernement qui pénalise l'industrie de la pêche. Voilà de quel genre de gouvernement viennent ces propos.

Je parlerai de la pêche. En 1998, et les députés de Labrador et de Burin—St. George's étaient présents, quoique le député de Burin—St. George's représentait un autre parti à l'époque, nous avons rédigé un rapport unanime sur les pêches de la côte est. Le document contenait des recommandations remarquables qui auraient permis de remédier à bon nombre des problèmes qui se posent aujourd'hui. Nous avons tenu un vote à la Chambre, mais, oh! surprise, les neuf libéraux qui avaient signé le rapport unanime ont voté contre. En fait, les députés qui n'ont pas voté contre le rapport ne se sont pas présentés à la Chambre pour l'appuyer. Cinq membres du comité se trouvaient à la Chambre et ont voté contre le rapport. Les autres ont eu peur de se présenter pour voter en faveur du rapport.

En 1999, nous avons vu le rapport sur la côte ouest, un rapport unanime présenté par un député libéral. La Chambre s'est prononcée au sujet de ce rapport. Quatre membres du parti libéral qui étaient présents ont voté en faveur. Les autres ne se sont présentés pour le vote. Voilà pourquoi nous avons des problèmes en matière de pêches. On prépare des rapports unanimes les uns après les autres et les libéraux y mettent un terme. Nous avons eu un très bon député, en l'occurrence George Baker, de Terre-Neuve. Nous avons eu un très bon député dans la circonscription de Miramichi qui a été président. Un autre très bon député, celui de Malpeque, dans l'Île-du-Prince-Édouard, a aussi été président. Maintenant, nous avons un tout aussi bon président, cette fois de l'Ontario. Le principal problème c'est que le gouvernement ne tient nullement compte des rapports qui sont présentés.

Le deuxième problème vient du fait qu'au Canada atlantique, l'industrie de la pêche constitue le principal employeur et que nous avons totalement fait abstraction des espoirs et des aspirations des Canadiens de la région atlantique. Il suffit de jeter un coup d'oeil au plan Mifflin concernant la côte ouest ou au plan Anderson et au rapport Kirby qui remonte à bien plus loin, mais qui à mon avis ont sonné le glas pour l'industrie de la pêche. Tous ces documents sont l'oeuvre de libéraux.

Aujourd'hui, nous avons un ministre de la Nouvelle-Écosse. Quand son nom sera-t-il ajouté à l'interminable liste des ministres des pêches qui ont malheureusement contribué à la destruction de la ressource? Je dis cela parce que régulièrement, en comité, que ce soit au sujet des pêches ou d'une autre question, nous demandons aux

sous-ministres, aux commissaires et aux fonctionnaires du ministère des Pêches ce que nous devons dire et faire exactement et ils nous le disent. Ils nous donnent des conseils, mais les instances supérieures à Ottawa n'en tiennent pas compte. Nous ne savons pas pourquoi il en est ainsi.

Nous savons toutefois que sur la côte ouest, 40 p. 100 du saumon est contrôlé par une seule entreprise, la société Jimmy Pattison. Une seule entreprise contrôle 40 p. 100 d'une ressource publique. Sur la côte est, la privatisation de cette ressource publique se poursuit au moment où on se parle. C'est honteux et dégoûtant, et cela doit cesser immédiatement. Le fait est que ces sociétés ne vont pas dédommager les pêcheurs du Labrador et de Terre-Neuve, du Québec et de ma province, la Nouvelle-Écosse.

Si les gens veulent vraiment savoir quel est le problème dans le secteur des pêches, ils n'ont qu'à se rendre dans la magnifique ville de Canso, en Nouvelle-Écosse. C'est une collectivité de pêcheurs établie depuis 400 ans, mais qui est sur le point de disparaître. La ressource se trouve à portée de main, mais les pêcheurs n'ont absolument aucun moyen d'y accéder. C'est honteux.

Puis il y a eu la Convention sur le droit de la mer. Plus de 120 pays l'ont ratifiée, mais pas le Canada. Pourquoi?

Nous avons demandé que le gully de l'Île de Sable soit protégé. Cela fait cinq ans que nous attendons, en vain. On nous a dit que cela ne saurait tarder, mais toujours rien.

Qu'en est-il de l'OPANO? Nous avons formulé des recommandations à propos de la surpêche des stocks chevauchants au-delà de la limite des 200 milles marins. Absolument rien n'a été fait dans ce sens jusqu'à présent.

Si le saumon remonte les rivières de la côte ouest, c'est parce qu'aucune décision régionale n'a été prise. Les responsables de la côte ouest disaient: «Prenons une décision qui nous permettra d'assurer le développement d'une activité économique évaluée à 200 millions de dollars», mais rien n'a pu être fait à cause des gestionnaires d'ici, à Ottawa.

L'une de nos recommandations visait les 1 600 personnes qui travaillent au 200 de la rue Kent. Aucune d'entre elles ne pêche le homard sur le canal Rideau. Aucune ne fait la pêche à la senne sur la rivière des Outaouais. Ces personnes devraient travailler là où se trouve la ressource. Je sais que le député du Labrador est d'accord avec moi sur ce point.

● (2000)

Je sais que le député du Labrador est d'accord avec moi là-dessus. Tout récemment, dans une entrevue qu'il a donnée à la télévision, il a convenu que la décentralisation de la gestion devrait être la priorité n° 1 du gouvernement. J'aimerais qu'il en parle quand ce sera à son tour d'intervenir, car il a tout à fait raison, c'est ce qu'il faut faire. Les gens qui s'occupent de la ressource devraient vivre là où elle se trouve, pas à Ottawa où les décisions sont toujours prises.

Initiatives ministérielles

Nous n'arrêtons pas d'entendre parler des compressions au MPO. Il y a trois ans, j'avais posé des questions au commissaire intérimaire de la Garde côtière, M. Turner, au sujet des compressions à la Garde côtière. Il m'avait dit que 200 millions de dollars avaient été siphonnés de la Garde côtière au profit du MPO. Nous savons maintenant ce qu'il y a dans le budget et le ministre, que je considère comme un bon ami, nous dit que le budget est formidable, que la Garde côtière est fantastique et qu'il est absolument merveilleux qu'elle reçoive ces fonds. Ce qu'il oublie, c'est que John Adams, le commissaire de la Garde côtière, a dit l'autre jour qu'elle avait besoin de 400 millions de dollars cette année, pas étalés sur plusieurs années, immédiatement.

Le ministre n'écoute même pas son propre commissaire de la Garde côtière. Il ne faut pas s'étonner que les gens soient si frustrés et si en colère contre le ministère quand la personne responsable de la Garde côtière dit une chose et que le ministre dit quelque chose d'entièrement différent. C'est inconcevable!

Les Canadiens vont-ils accepter une autre LSPA? Je suppose que lorsque le ministre annoncera un autre train de mesures d'un milliard de dollars, les Canadiens, peut-être même le président de notre comité, demanderont pourquoi nous consacrons encore des tonnes d'argent aux pêcheurs de la côte est. C'est une question tout à fait valable.

Entre le PARPMN, la LSPA et autres programmes d'adaptations, nous avons dépensé 4,2 milliards de dollars à essayer de rétablir la pêche sur la côte est. Et qu'avons-nous obtenu en retour? Un secteur géré comme une entreprise, les phoques qui font des ravages et le dépeuplement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Plus de 40 000 personnes ont quitté cette merveilleuse province depuis 1992. C'est une honte. Le fait est que la majorité de ces gens vivaient de la pêche. Je connais les députés de Terre-Neuve-et-Labrador et ça doit leur faire mal de voir les petits ports isolés et les villages mourir de la sorte. C'est incroyable. Nous savons que les agriculteurs des Prairies vivent la même chose, mais fidèles à eux-mêmes, les libéraux ne se soucient guère des pêcheurs indépendants et de leurs familles ni des agriculteurs indépendants et leurs familles, à moins qu'ils ne contribuent à leur caisse électorale. C'est une honte.

Ce doit être le dixième débat auquel je participe après les travaux réguliers de la Chambre depuis mon élection en 1997. Nous soulevons les mêmes questions depuis 1997. D'autres les ont soulevées avant moi. Onze ans se sont écoulés depuis que John Crosbie a décrété un moratoire sur la pêche à la morue en 1992 et nous sommes toujours à la case départ.

Où le gouvernement jettera-t-il le blâme? Sur l'environnement? Sur les phoques? Sur les pêcheurs? N'oublions pas l'excuse qu'on a invoquée, «trop de pêcheurs, pas assez de poisson».

C'est ce gouvernement qui a autorisé le dragage dans la zone 4VN, au large du Cap-Breton, pendant un moratoire qui a duré dix ans. Comment le gouvernement peut-il autoriser la méthode de pêche la plus dommageable alors que les stocks sont si fragiles? Comment peut-il faire cela? Nous ne saurons jamais les réponses, parce qu'il n'y en a pas. Comment peut-il autoriser le dragage? Je ne comprendrai jamais pourquoi les députés d'arrière-ban n'ont pas publiquement dénoncé cet état de chose. Ils devraient se faire entendre s'ils prennent vraiment la situation au sérieux.

Nous devons comprendre que le secteur de la pêche est aux prises avec de nombreux problèmes, mais ces problèmes ont leur source au sommet de la pyramide. Je pense aux problèmes de la pêche sur la côte ouest, aux problèmes de la pêche en eau douce, aux problèmes

au nord et à l'est. Tous ces problèmes ont leur source au MPO à Ottawa.

Il est grand temps que le gouvernement se mette à écouter les pêcheurs et leurs familles dans les localités côtières du pays. Il se pourrait bien qu'il trouve les réponses qu'il cherche.

• (2005)

M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.): Madame la présidente, le député a dit que je n'ai jamais pris la parole en public sur cette question, ce qui inexact. J'ai souvent pris la parole et je ne suis pas timide. Si cela veut dire être du côté du gouvernement, soit. Si cela signifie ne pas être du côté du gouvernement, c'est pareil. C'est comme cela que je fonctionne.

La question que je veux poser au député est fort simple. On pêche beaucoup le long de la côte du Labrador, dans le nord du Canada, et bien des gens du sud profitent de nos pêches, mais il n'y a pas beaucoup d'habitants du nord qui profitent des pêches dans le sud. Autrement dit, je souscris à la notion de contiguïté. Qu'en pense le député?

M. Peter Stoffer: Madame la présidente, il y a tellement d'occasions de s'en prendre aux libéraux, mais je dois avouer que j'aime ce député, tout comme ma mère d'ailleurs. Je voudrais souligner que je souscris aussi à la notion de contiguïté. C'est une notion qui n'est pas souvent soulevée dans nos débats. Dans un débat sur les pêches, il y a des tas de questions à soulever et la contiguïté en est la raison.

Fait à remarquer, durant une entrevue à la télévision aujourd'hui, le député a dit qu'il croyait à la cogestion. Or, le NPD a justement pour politique la cogestion des pêches. Nous tenons à remercier vivement le député.

J'appuie ses efforts et les efforts de tous en matière de contiguïté, particulièrement lorsqu'il s'agit des gens de la plupart des ports régionaux du Labrador et aussi du très beau territoire du Nunavut.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Madame la présidente, il est évident que si l'on devait mettre un terme à la pêche à la morue, des milliers de pêcheurs perdraient leur emploi, et ce essentiellement en raison de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Le ministre a souligné, dans un discours qu'il a prononcé à Halifax, qu'il essayait de déterminer quels étaient les programmes d'aide disponibles dans les collectivités qui seraient touchées par la fermeture de la pêche à la morue sur la côte est. On peut également lire ce qui suit: «Il a demandé aux provinces de faire aussi l'inventaire de leurs programmes.»

J'y vois difficilement un engagement ferme de la part du fédéral à assumer l'entière responsabilité d'un autre désastre qui pourrait se produire dans le secteur des pêches de compétence fédérale.

Le député a souligné il y a quelques minutes que nous n'avons pas besoin d'une autre Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique et que cela n'aiderait pas les pêcheurs. Je me demande ce que le gouvernement fédéral pourrait faire pour indemniser les pêcheurs et leurs familles. Devrait-on prévoir un programme pour venir en aide à ces pêcheurs? D'après le député, quelles sont les solutions qui s'offrent au gouvernement fédéral?

Initiatives ministérielles

M. Peter Stoffer: Madame la présidente, je ne m'oppose certainement pas à l'adoption d'un nouveau programme d'aide pour les pêcheurs déplacés, si l'on prend effectivement une décision en ce sens. Ce contre quoi j'en ai, c'est que les Canadiens peuvent se demander ce qui se passe et pourquoi l'on adopte un nouveau programme d'aide. C'est peut-être ce qu'il nous faut au Canada.

Soit dit en passant, ce sera le quatrième programme d'aide pour les pêcheurs de la côte est. Un bon jour, les contribuables canadiens vont poser des questions.

Je crains que le programme n'apporte qu'une aide minimale aux pêcheurs et à leurs familles, et ne fasse rien pour leurs collectivités. À titre d'exemple, si des pêcheurs font de l'argent, ils le dépensent dans leur collectivité. Qu'est-ce qui va aider cette collectivité? Qu'est-ce qui va aider la quincaillerie, l'épicerie, le poste d'essence et la collectivité? Qu'est-ce qui va les aider? Vont-ils être indemnisés? Ils ne l'ont pas été la dernière fois.

Ma crainte, c'est que le gouvernement ne s'occupe que des pêcheurs, qu'il oublie la collectivité et que, comme il l'a fait à maintes reprises dans le passé, il refile sa responsabilité à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, et c'est inacceptable. Ces gens ne veulent pas de programme d'aide. Ils veulent travailler. Ils veulent pêcher. À notre avis, si cette activité fait l'objet d'une gestion durable, ils devraient pêcher.

Nous revenons continuellement là-dessus. Le problème se situe au sommet du MPO. Ce ne sont ni les pêcheurs ni leurs familles qui font problème. C'est la direction du MPO, et le problème se perpétue.

Devrons-nous reprendre encore ce débat dans quatre ans? Il est plus que probable que ce soit le cas. Quand la situation va-t-elle changer? Notre comité et d'autres intervenants présentent rapport unanime après rapport unanime, et le gouvernement n'en tient pas compte.

La pire chose qu'a faite le gouvernement récemment a été de parler de la fragilité des stocks, de dire à quel point ces stocks sont précieux, de déclarer que la conservation et la prudence sont des mantras sans pareils, puis il a autorisé la pêche aux filets traînants après un moratoire de 10 ans dans le golfe.

Ma question s'adresse aux députés ministériels, et j'adore leurs interventions. Pourquoi ont-ils autorisé la pêche aux filets traînants en cette période très sensible? C'est inadmissible.

● (2010)

M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.): Madame la présidente, j'ai écouté avec intérêt tous ceux qui sont intervenus dans le débat ce soir, particulièrement le député du Nouveau Parti démocratique. Je l'ai écouté très attentivement quand il a dit comment les Canadiens pourraient se sentir s'il y avait un autre programme d'aide pour les pêcheurs et les employés des usines de transformation déplacés à Terre-Neuve-et-Labrador ou au Canada atlantique.

J'ai la certitude que le député sait parfaitement qu'il y a une surpopulation de phoques qui déciment les ressources halieutiques. Je me demande donc si nous pouvons compter sur lui et sur son parti pour tenter de convaincre l'opinion publique que la population des phoques doit être réduite. Moins nombreux, les phoques consommeront moins de poissons, si bien que notre chaîne alimentaire se rétablira et que nos stocks de morue se renouvelleront. Pouvons-nous compter sur le député et sur son parti pour convaincre les Canadiens qu'il est essentiel de s'attaquer à ce problème?

M. Peter Stoffer: Madame la présidente, j'aimerais renvoyer le député de Burin—St. George's, que je vois comme un ami, au rapport de 1999 sur les phoques. Je lui demanderais de lire ce que dit le rapport minoritaire sur le sujet. Nous sommes d'accord avec la très grande majorité de ce rapport, et nous reconnaissons le fait que les phoques sont un produit exploitable, ainsi que les avantages économiques que l'on peut en tirer.

J'entends souvent parler des zones d'exclusion des phoques. On ne dit jamais comment on pourrait établir de telles zones. De quoi s'agit-il au juste? Nous aimerions avoir des précisions à ce sujet. Nous approuvons sans hésiter la hausse des captures de phoques autorisée par le ministre sur une période de trois ans.

Nous voudrions également que le gouvernement fasse exactement ce qui était indiqué dans notre rapport, c'est-à-dire qu'il trouve et ouvre de nouveaux marchés pour les phoques et qu'il fasse en sorte que ceux-ci soient exploités pleinement. De cette façon, les pêcheurs du Canada atlantique pourront tirer des avantages économiques de cette ressource, en plus de la pêche régulière.

Nous avons toujours été en faveur de cela et nous n'allons pas changer d'idée.

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la présidente, mon collègue a dit tantôt que les gens des communautés seraient durement affectés par un moratoire, que les gens veulent pêcher.

Il dit qu'on devrait effectivement décentraliser les pêches et que tous les fonctionnaires sont au 200, rue Kent. On peut s'entendre ou pas sur cette question.

Compte tenu qu'on a un problème spécifique à court terme et qu'on a un manque de ressources qui aura des impacts très négatifs dans nos communautés, que suggère le député pour répondre à la crise que nous vivons? Quelle serait sa suggestion, au-delà de dire que les gens veulent pêcher? On est d'accord là-dessus, sauf que s'il n'y a pas de poisson, que ferait-il?

[Traduction]

M. Peter Stoffer: Madame la présidente, si le gouvernement décrète un moratoire et s'il faut interdire la pêche, il faudra indemniser non seulement les pêcheurs et leurs familles, mais aussi leurs collectivités.

De plus, le député veut des solutions rapides. Investir dans la Garde côtière. Veiller à appliquer les lois. N'oublions pas que, récemment, un navire russe avait dans ses cales 49 tonnes métriques de morue visée par le moratoire. Qu'est-il arrivé? Le navire est retourné en Russie.

Faisons respecter la limite des 200 milles. Veillons à ce qu'il n'y ait pas de pêche illégale. Ouvrons le marché des phoques et faisons en sorte que les phoques soient exploités de manière optimale. Veillons à ce que la pêche se pratique au moyen de lignes et d'hameçons et interdisons la pêche à la drague.

Si le député veut des détails, je peux continuer de lui en donner toute la nuit. Je suis toutefois certain qu'on m'interrompra. Il faut investir dans l'application des règlements et dans la gestion. Il faut permettre aux gestionnaires des régions de prendre des décisions lorsqu'ils le jugent nécessaire, notamment sur la côte ouest. Si les services régionaux avaient pu prendre une décision, on aurait mis à profit des possibilités économiques de 200 millions de dollars au lieu de rater pareille occasion.

Initiatives ministérielles

Si pareille situation se produit sur la côte est, nous devons y mettre un terme. Nous devons faire confiance aux gens de la côte est. Nous devons faire confiance à nos pêcheurs, à leurs familles et à leurs collectivités. Ces gens-là gagnent leur vie avec les ressources halieutiques. Ils nous nourrissent. Ils risquent leur vie sur l'eau. Nous devons concentrer nos efforts et examiner leurs besoins.

S'il faut interdire la pêche, occupons-nous aussi de ces gens-là et de leurs collectivités. Ne nous déchargeons pas du problème en le transférant aux provinces.

● (2015)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la présidente, quand nous avons accepté le débat, nous avons accepté qu'il porte sur la pêche en général car il y a dans les autres régions du pays des gens qui s'intéressent aux problèmes de la pêche; il n'y a pas que ceux d'entre nous qui représentent la grande province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans notre région, il y a d'autres problèmes en dehors de ce qui s'en vient, à défaut d'un terme précis pour décrire l'inconnu, car nous ne savons pas ce qui va se passer concernant l'effondrement des pêcheries, particulièrement la disparition des stocks de morue.

L'octroi de permis soulève un problème de taille. Certains n'ont jamais pris un poisson de leur vie, mais possèdent toutes sortes de permis. D'autres n'ont fait que pêcher toute leur vie durant, mais se font dire qu'ils ne sont plus pêcheurs et ne peuvent plus obtenir de permis. C'est absolument honteux; le ministère doit régler ce problème.

Le rachat des permis fait aussi problème. Au cours des dernières années, un certain nombre de pêcheurs ont décidé d'abandonner la pêche et de vendre leur permis. Il y a eu, je pense, quatre formules de rachat. Selon la première formule, un montant non imposable était versé pour le permis; selon la deuxième, 50 p. 100 du montant forfaitaire était imposable; selon la troisième, 75 p. 100; et selon la quatrième formule, 25 p. 100. Il y a eu toutes sortes d'arrangements différents avec l'ADRC et personne n'y comprend rien. Bien entendu, ceux qui ont dû payer des impôts sur la somme totale en ont retiré peu. Ils ont abandonné leur gagne-pain et se sont rendu compte que les avantages étaient nuls. C'est un autre problème qui doit être réglé.

Ce sont des questions qu'il faudra soulever à un autre moment, quand nous aurons le temps de réellement interroger le ministre. Avec le peu de temps dont nous disposons ce soir, je me limiterai à la crise imminente qui guette les stocks de saumon de l'Atlantique et à ce qui leur est arrivé.

Mon collègue de Sackville—Musquodoboit—Eastern Shore, où j'ai passé un week-end très agréable à échanger avec ses amis, a mentionné la possibilité de remédier à la situation en mettant en place un genre de programme de création d'emplois artificiels pour les gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Soyons clairs, nous ne voulons pas la charité et nous ne l'avons jamais demandée.

Si l'on remonte dans l'histoire, on se rend compte que Terre-Neuve est entré dans la Confédération ou, comme nous disons, que le Canada s'est joint à nous, en 1949. Nous ne sommes pas entrés dans la Confédération les mains vides. Nous y avons apporté plus de ressources par habitant que toute autre partie du pays. Au plan de la pêche, nous avons apporté les pêcheries les plus riches au monde.

Je n'étais qu'un enfant à l'époque. Je me rappelle que le port près de chez nous grouillait de saumon. Je me rappelle que les pêcheurs revenaient avec leurs filets pleins de hareng. Je me souviens d'avoir couru sur une plage couverte d'oeufs de capelan. Je me souviens des

bateaux qui rentraient au port chargés de morue. Il n'y en a plus aujourd'hui. Ces poissons n'ont plus rien à manger.

Je pourrais parler aussi du calmar qu'à l'automne, nous nous amusons tous à essayer d'attraper sans recevoir une giclée dans l'oeil. Le calmar et le capelan étaient les principales proies de la morue dans nos régions respectives, et sans doute aussi le hareng. Nous n'en voyons plus. Nous ne voyons donc plus de morue non plus. Une espèce ne vient pas sans l'autre.

Je me souviens du jour, en ce temps-là, où j'ai eu mon premier fusil. Des copains sont accourus me dire qu'il y avait un phoque dans le port.

Une voix: Enregistrez-le!

M. Loyola Hearn: Il n'en était pas question à l'époque. Mon fusil est enregistré maintenant.

Apercevoir un phoque à l'époque était tout un événement. On en voyait rarement dans le port. Mes copains voulaient évidemment voir si je savais tirer. Ils l'ont vu.

● (2020)

Il demeure qu'il y avait une très grande variété de poissons à l'époque, comme le savent les députés d'en face, et les prédateurs étaient très peu nombreux. Maintenant, au printemps, je vois de ma terrasse plus de phoques que de harengs, de capelans, de morues ou de saumons. Ce déséquilibre est inquiétant.

Et quelle est la solution à ce problème? La science peut nous apporter la solution, mais on n'y a pas eu recours. Le ministère des Pêches a fort mal géré les pêches pendant des années et voilà ce qui s'est produit. On pourra pointer du doigt tous ceux qu'on voudra, mais la faute en revient essentiellement au gouvernement qui en est l'ultime responsable.

Quand nous avons adhéré à la Confédération, le gouvernement s'est chargé de la gestion de nos stocks de poisson. Or, on ne peut pas gérer une chose si on ne la connaît pas ou si on n'en comprend pas le fonctionnement. Si les connaissances scientifiques d'un grand ministère chargé de nos océans sont réduites pratiquement à néant, ou encore que les scientifiques de ce ministère commencent à se plaindre du manque d'initiative au sein de leur division, c'est qu'alors la situation est très grave. Beaucoup de scientifiques sont à un âge tel que, d'ici à très peu d'années, ils partiront à la retraite sans que l'on n'ait fait le moindre effort pour remplacer ces individus munis d'un grand savoir. Nous pourrions dénombrer les phoques et évaluer les conséquences de leur présence sur les stocks de morues ou de capelans, à la condition de disposer du savoir scientifique approprié.

Quoi qu'il en soit, en raison de la science, de l'application relâchée des règlements et d'une certaine indifférence, les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador se retrouveront encore une fois en très mauvaise posture dans les semaines à venir.

Initiatives ministérielles

Nous ne demandons pas la charité. Il est scandaleux que le gouvernement n'ait pas de vision. Il y a quelques années, nous avions l'une des ressources les plus abondantes du pays, une ressource renouvelable, une ressource préservée, gérée, surveillée et contrôlée. Grâce à la seule industrie de la pêche, Terre-Neuve serait une province extrêmement riche si nous avions pu maintenir le niveau des stocks, poursuivre la pêche à la morue, la pêche d'espèces comestibles, de poissons pélagiques et de poissons de fond, et ajouter la pêche d'espèces sédentaires devenues si rentables, comme le crabe et le homard. Peu importe qu'il s'agisse de notre énergie hydroélectrique ou de nos métaux, toutes ces ressources sont exploitées pour quelqu'un d'autre.

Les Canadiens vont-ils se résigner à voir le pays faire un autre don à Terre-Neuve? Depuis 1949, les gens de Terre-Neuve ont apporté des contributions importantes au Canada car on a usé et abusé de leurs ressources halieutiques et minérales, qui ont servi à la transformation et à la création d'emplois dans toutes les régions, et de leur énergie hydroélectrique qui a alimenté divers coins du pays.

M. Lawrence O'Brien: Cette énergie vient du Labrador et non de Terre-Neuve.

M. Loyola Hearn: Madame la présidente, je m'excuse, le député à raison. Je parle de Terre-Neuve-et-Labrador, mais la plupart de ces ressources viennent du Labrador.

Nous avons distribué ces ressources à toutes les régions du pays, sans grand effort, et je ne parle même pas de notre espace aérien grâce auquel le Trésor central s'enrichit de centaines de millions de dollars; or, nous ne recevons pas un seul cent.

Nous ne voulons pas de cadeaux. Nous voulons gérer, contrôler et exploiter nos ressources. De cette façon, nous serions un partenaire apportant une contribution au Canada, nous ne serions pas là uniquement pour recevoir. Nous sommes déjà un partenaire à part entière, mais nous pourrions apporter officiellement une contribution, selon le sens reconnu de cette expression, si seulement les gens pouvaient le comprendre.

Je remercie les députés de l'Alliance canadienne, du NPD, du Bloc et du Parti libéral qui sont tous ici ce soir pour débattre d'une question qui tient profondément à cœur aux gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit de notre avenir. À moins de coopérer et de nous comprendre les uns les autres, nous allons verser dans l'attitude de refus et ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons l'équité.

• (2025)

M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.): Madame la présidente, je félicite mon collègue de St. John's-Ouest qui a fait une intervention passionnée et compatissante au sujet de la situation et qui a indiqué ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait depuis 1949. En outre, le député de Delta—South Richmond a fait mention du rapport du CCRH et des zones d'exclusion visant les phoques. Je voulais vraiment poser la question au député de Delta—South Richmond, mais je la pose au député de St. John's-Ouest.

Comment le député décrirait-il une zone d'exclusion visant les phoques? Comment un tel concept peut-il s'appliquer en pratique? Le député pense-t-il qu'une telle zone d'exclusion s'avérerait efficace si on mettait des pancartes indiquant que la présence des phoques n'est pas tolérée ou que quiconque entre dans une zone d'exclusion le fait à ses propres risques? Faudrait-il installer un énorme filet ou ériger une clôture autour d'un bras de mer ou d'une baie ?

De temps en temps, la question des zones d'exclusion des phoques revient sur le tapis. Il est certain qu'elle a été mentionnée dans le rapport publié par le CCRH il y a quelques années.

Compte tenu de son expérience et du fait qu'il peut maintenant voir les phoques de l'entrée de chez lui parce qu'on en compte un si grand nombre dans sa localité, comment le député conçoit-il le fonctionnement d'une telle zone d'exclusion? Je n'arrive vraiment pas à m'imaginer comment ce concept peut être appliqué.

M. Loyola Hearn: Madame la présidente, mon collègue est membre du Comité des pêches, tout comme le député de Labrador. Le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a parlé de rapports présentés puis rejetés lors d'un vote. Je précise que tout le travail fait au comité, sous la direction de l'ancien président comme du nouveau, a toujours été adopté à l'unanimité. L'accord régnait au sein de notre comité. C'est sans doute parce que le ministre a obtenu les fonds nécessaires pour sa Garde côtière, puis il a obtenu les fonds pour son infrastructure. Nous avons sensibilisé les gens au problème global.

En réponse à la question précise, je dirais que le député connaît Terre-Neuve aussi bien que moi. Je crois qu'il existe deux sortes de prédateurs que nous devrions éloigner des aires où la morue se regroupe à certains moments de l'année pour se reproduire, les aires de nourricerie. La première sorte est l'activité étrangère et le dragage en général dans ces zones. On peut réglementer ces activités.

Pour ce qui est de la seconde, les phoques, je ne crois pas qu'ils puissent lire les affiches et je ne sais pas à quel point les filets seraient pratiques. Je suis convaincu que ce n'est pas possible. Cependant, le député a de très nombreux électeurs et j'ai aussi bien des électeurs qui pourraient nous dire comment créer des zones d'exclusion des phoques. Ce serait peut-être la façon de procéder.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Madame la présidente, je tiens à féliciter mon collègue de St. John's-Ouest car il a prononcé un discours extraordinaire démontrant à quel point il comprend bien le secteur de la pêche.

Les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et les divers gouvernements successifs de cette province ont demandé au Canada d'exercer une gestion de la garde des stocks de poissons chevauchant la limite des 200 milles. Il existe un protocole des Nations Unies de 1995 sur les stocks chevauchants qui est entré en vigueur en décembre 2001. L'Union européenne n'a pas encore ratifié ce protocole. Le comportement de l'Union européenne jusqu'à ce jour laisse entendre qu'elle ne va pas volontiers ratifier ce protocole et c'est pourquoi le Canada doit saisir le taureau par les cornes et intervenir unilatéralement en ce qui concerne la gestion de la garde des stocks à l'extérieur de la limite des 200 milles.

Le député accepterait-il de nous donner son avis à ce sujet?

M. Loyola Hearn: Mme la présidente, j'aimerais disposer d'au moins deux heures pour répondre à mon collègue. Il sait fort bien à quel point j'ai à cœur ainsi que les autres membres du comité la gestion de la garde des pêches et l'élargissement de nos zones de pêche.

Si l'OPANO n'a pas l'autorité nécessaire pour appliquer la réglementation à l'extérieur de la zone de 200 milles, dans la région du nez et de la queue du Bonnet Flamand, quelqu'un d'autre doit s'en charger. Le Canada est l'État limitrophe

Une bonne question à poser est de savoir pourquoi la Russie a pu demander aux Nations Unies d'étendre son territoire de façon à englober presque la moitié de l'océan Atlantique. Une trentaine d'autres pays au moins ont acheté le progiciel qui leur permettra de présenter leur demande. Ils attendent de voir si la requête de la Russie sera avalisée. Notre gouvernement n'a absolument rien fait.

Initiatives ministérielles

De plus, à l'extérieur de la zone de 200 milles, dans la région du nez et de la queue du Bonnet Flamand, le Canada a droit de regard sur le territoire. Les fonds marins, ce qu'ils contiennent et les espèces sédentaires qui fréquentent la région limitrophe, relèvent de notre compétence. Si nous avons compétence, pourquoi laisser des étrangers pratiquer le dragage sur notre propriété? Cette question n'a jamais été examinée ni portée devant les tribunaux, mais on nous dit que pourrions avoir gain de cause.

Il y a manque de leadership au pays concernant la protection de notre ressource. Ce n'est que du poisson. Comme je l'ai dit plus tôt, une bonne gestion du secteur des pêches pourrait transformer l'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador et contribuer considérablement à transformer l'avenir du Canada.

• (2030)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le président, je donnerai au député de St. John's l'occasion de préciser sa pensée. L'arpenteur-géomètre du Canada a soulevé l'autre jour la possibilité d'élargir la limite de 200 milles. Il a dit que même si nous n'avons pas ratifié la convention sur le droit de la mer, nous avons peut-être le pouvoir juridique de continuer de le faire.

Je rappelle aux députés que le Bonnet Flamand, le nez et la queue du Grand banc s'appelaient auparavant Grands Bancs de Terre-Neuve. Ils s'appellent maintenant Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador.

Je voudrais laisser le député en dire plus long là-dessus parce qu'il a raison. Si nous avions le courage et la force morale de défendre les pêcheurs canadiens et leur famille, nous pourrions élargir cette limite dès demain.

Je pourrais donner l'assurance que le reste du monde ne dirait pas que nous jetons les étrangers dehors. Nous disons essentiellement qu'ils vont devoir respecter nos quotas de pêche et que nous allons les surveiller et nous assurer qu'ils le font, qu'ils ne trichent pas, qu'ils ne trient pas. Nous allons nous assurer qu'ils pêchent uniquement ce qu'ils ont le droit de pêcher, après quoi ils peuvent partir.

Bien des gens pensent que nous jetterons des gens dehors de façon permanente. Cela n'est pas vrai du tout. Nous voulons gérer les pêches à l'aide d'un régime de gestion canadien scientifique et obligatoire pour veiller à ce que le poisson soit pêché conformément aux règlements et que personne ne triche comme maintenant.

M. Loyola Hearn: Monsieur le président, le député a parfaitement raison. Ce que Terre-Neuve et le Canada ont demandé, c'est seulement le droit de gérer les quotas attribués par l'OPANO de façon que les autres pays qui ont des droits dans cette zone depuis presque aussi longtemps que nous puissent continuer à pêcher tant qu'ils respecteront les règles. En réalité, nous pourrions profiter de déchargements plus importants, par exemple, tant que les règles seront respectées.

Le député a raison. Cette zone a toujours été connue comme les Grands Bancs de Terre-Neuve. Lorsque nous sommes entrés dans la Confédération, nous les avons apportés avec nous, mais le Canada les a plutôt désignés comme les Grands Bancs au large de Terre-Neuve. C'est inexact. Ce sont les Grands Bancs de Terre-Neuve et non au large de Terre-Neuve. Ces bancs nous appartiennent.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le président, j'ignore si les députés s'en souviennent, mais, il n'y a pas très longtemps, j'ai posé une question au sujet du comité parlementaire. Il s'est rendu à Terre-Neuve et dans la région de l'Atlantique.

À l'époque, George Baker soutenait que le problème, c'était la pêche étrangère sur les Grands Bancs. À l'unanimité, le comité a recommandé qu'on y fasse quelque chose. Je me souviens qu'il n'a pas voté sur la recommandation. Au même moment, le député de Miramichi a voté, et il est devenu président du comité. Il a été éjecté par le Parti libéral à cause de la position adoptée par George Baker.

Les Terre-Neuviens étaient d'accord avec George. Les pêcheurs étrangers venaient tout prendre, et cela nous causait du tort.

Le député est-il d'accord avec moi et avec les Terre-Neuviens pour dire que George, qui est de Terre-Neuve et de la région, avait raison, et que le comité avait également raison parce que tous les partis se sont entendus sur les recommandations, sauf le gouvernement, qui les a rejetées? C'était il y a quelques années. Ces recommandations auraient probablement permis de sauver les pêches, et nous n'en serions pas là aujourd'hui.

• (2035)

M. Loyola Hearn: Monsieur le président, cette question est sérieuse. Encore une fois, c'est exact. Le gouvernement aurait dû prendre la peine d'écouter, et je ne dirai pas le comité, car il a dit au gouvernement la même chose que notre propre comité a dite, les opinions que les gens lui ont présentées au cours des diverses audiences. Personne ne sait mieux résoudre les problèmes que celui qui doit les affronter quotidiennement.

Malheureusement, par le passé, des comités ont rédigé des rapports, ils ont même fait l'unanimité, puis des députés ont voté contre à la Chambre. Cela ne s'est pas produit avec notre comité actuel. Peu importe à quel parti nous appartenons, nous nous sommes épaulés et nous avons vivement appuyé les recommandations, en espérant que le gouvernement écouterait.

M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le président, même si je tiens à collaborer avec le député, je ne saurais laisser passer l'occasion de participer à ce débat très important ce soir.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé au débat et qui ont posé des questions ou donné des réponses. Je crois que ceux d'entre nous qui s'intéressent aux questions liées à la pêche depuis un certain nombre d'années et ceux d'entre nous qui ont siégé et qui siègent encore au Comité permanent des pêches et des océans se rendent compte d'une chose: les gens qui travaillent à ce comité sont très sincères. Ils prennent leur travail très au sérieux et se rendent compte que, peu importe le parti auquel ils appartiennent, nous représentons tous les mêmes gens et nous tâchons tous de défendre leurs intérêts supérieurs.

Nous tenons actuellement un vaste débat dans lequel nous parlons des pêches en général. Bien sûr, à cet égard, la région qui m'importe le plus, et je ne dis pas que l'Ouest, le Nord et les Grands Lacs m'importent peu, c'est certes celle de l'Atlantique, notamment de Terre-Neuve-et-Labrador.

Permettez-moi d'abord de parler de certaines initiatives qui ont été lancées récemment par l'actuel ministre des Pêches et des Océans. Je crois qu'il importe de les signaler. Je peux être très critique lorsqu'il le faut, mais je suis aussi capable de féliciter quelqu'un lorsqu'il le mérite.

Initiatives ministérielles

Je félicite donc le ministre des Pêches et des Océans pour l'initiative qu'il a récemment lancée, soit l'instauration d'un permis temporaire pour la pêche au crabe, permis qui est devenu une licence depuis. Les pêcheurs de crabe et surtout le syndicat qui les représente souhaitaient ce permis depuis un bon moment. Voilà une très bonne initiative.

Je ne remets pas en question l'aspect positif du plan triennal pour la capture du phoque que le ministre a annoncé récemment. C'est un pas dans la bonne voie. Il est évident qu'un vaste débat s'engagera quant à savoir si le nombre de captures permis aura pour effet une diminution de la population des phoques, mais il ne faut pas oublier l'utilisation de la ressource. Si l'on capture plus de phoques que le marché ne peut en consommer, que ferons-nous des surplus? Voilà le problème.

Je crois sincèrement que le ministre est engagé dans la bonne voie. Il a augmenté le nombre de captures autorisées sur trois ans, et son plan est assorti d'une disposition de report au cas où les conditions des glaces ou la chasse seraient mauvaises. Ainsi, les phoques qui n'auraient pas été capturés cette année pourraient l'être plus tard, ce qui me semble positif.

Une autre initiative qui a suscité beaucoup d'attention au cours des dernières années et qui n'a pas été abordée est le programme de remplacement des bateaux. Elle est en cours depuis un bon moment. En raison de la transformation du monde des pêches, surtout dans le Canada atlantique, les pêcheurs ont manifesté le désir d'avoir au moins des bateaux procurant plus de sécurité et de confort. Le monde des pêches se transforme pour les raisons dont nous discutons ce soir, soit l'imposition d'un moratoire dans le passé et celle d'un moratoire potentiel, le fait que les pêcheurs doivent être plus polyvalents dans leurs captures, utiliser de plus gros bateaux et se déplacer davantage pour pouvoir gagner leur vie.

Je sais qu'il y a un processus de consultation en cours à l'heure actuelle, mais j'espère sincèrement, et je suis persuadé qu'il en va de même de tous les députés présents, que nous parviendrons à une conclusion satisfaisante de la question, car c'est très important pour les raisons que j'ai décrites, en particulier les questions de sécurité et de confort des équipages qui doivent s'éloigner davantage de la côte et de leurs maisons pour essayer de gagner leur vie. J'espère que nous trouverons une solution à cela avant trop longtemps.

Lorsque le ministre a parlé ce soir, il a donné un aperçu des pêches au pays. Il a parlé de certaines décisions difficiles en souffrance qui pourraient avoir à être prises, surtout en ce qui concerne la pêche à la morue dans le golfe et la pêche à la morue du Nord. Permettez-moi d'être catégorique et d'aller droit au but: je préférerais qu'on ne ferme aucune de ces deux pêches à la morue.

Un certain nombre d'orateurs ce soir ont donné un aperçu historique de ce qui s'est produit depuis que nous avons imposé des moratoires dans les diverses zones. Il y a une chose qui demeure, selon moi. Lorsque nous avons imposé des moratoires dans le passé, nous n'avons pas constaté un accroissement de la biomasse dans les zones qui ont été fermées.

● (2040)

Il y a autre chose que la pêche qui a causé des problèmes et qui en cause toujours. C'est pourquoi je dis publiquement que je ne suis pas en faveur d'une fermeture de ces pêches. En particulier, je ne suis pas en faveur de la fermeture de la pêche dans le golfe où, même si les stocks ne sont pas en très bon état, je pense qu'on peut dire que la situation est meilleure que celle de la morue dans la zone 2J3KL. J'espère que nous pouvons éviter une fermeture.

Je ne voudrais pas voler la vedette au comité multipartite, qui a fait de l'excellent travail à Terre-Neuve-et-Labrador. Un certain nombre de mes collègues sont membres de ce comité et sont présents ce soir. Je ne veux pas leur voler la vedette, mais je pense que, si nous adoptons des engins de pêche plus favorables à la conservation des espèces, si nous examinons les questions qui se posent et les espèces dans la chaîne alimentaire, que notre collègue de St. John's-Ouest a dit être très importantes dans la chaîne alimentaire de la morue, si nous prenons des mesures qui vont renforcer et régénérer cette chaîne alimentaire, je pense alors que nous assisterons à une régénération de nos stocks de morue. Je crois qu'il va falloir un certain nombre d'initiatives de la part du ministre et du ministère pour que cela se produise.

Ce soir, un certain nombre d'orateurs ont également mentionné les travaux scientifiques du MPO et la nécessité de financer davantage la Direction des sciences du ministère des Pêches et des Océans. Je suis parfaitement d'accord avec eux. Le moratoire dure depuis environ douze ans. J'ai toujours dit que, en période difficile comme celle que nous traversons actuellement, il ne faut pas réduire les travaux scientifiques. Au contraire, il faut les favoriser. Nous devrions leur accorder suffisamment de financement.

Il faut pouvoir déterminer les causes du problème. Oui, nous devons reconnaître que les pratiques de la pêche de même que la surpêche pratiquée par des étrangers mais également, dans certains cas, par des Canadiens ont contribué au problème. Je crois sincèrement que nous aurions dû soutenir une solide Direction des sciences au MPO au lieu de faire le contraire.

À la lumière du budget déposé il y a à peine quelques jours, où il était grandement question du programme scientifique du gouvernement en général, je me sens l'obligation de faire valoir le point suivant. Je tiens à dire aux députés présents ce soir, au secrétaire parlementaire du ministre, au ministre et à son personnel qui nous écoute peut-être que j'espère que tous les intervenants parviendront à conjuguer leurs efforts pour trouver les fonds nécessaires afin de mieux appuyer la Direction des sciences du MPO. Je suis convaincu que, dans le vaste programme scientifique du gouvernement, nous pouvons trouver des fonds pour promouvoir et encourager les travaux de la Direction des sciences du MPO, car nous avons vraiment besoin d'obtenir des réponses à nos questions.

Nous connaissons déjà certaines des réponses. Nous connaissons certains des problèmes. Nous savons que le matériel de pêche peut faire des ravages dans certains cas. Nous savons que les phoques consomment une quantité énorme de poisson. Nous savons que nous pêchons des espèces autres que la morue, ce qui perturbe la chaîne alimentaire. Je crois toutefois que nous devons vraiment appuyer financièrement les travaux de la Direction des sciences du MPO.

Bon nombre des députés qui sont intervenus ce soir ont aussi parlé de la Garde côtière. Le ministre lui-même en a parlé. Il est bien certain que les 95 millions prévus seront utiles. Cet argent permettra à mon avis d'atténuer la pression exercée sur le budget d'exploitation et d'entretien, permettant ainsi aux navires de sortir davantage. Nous savons qu'ils doivent sortir davantage. Nous savons qu'ils doivent aller plus souvent en mer. Il est arrivé qu'ils restent à quai alors qu'ils auraient dû sortir parce qu'ils ne disposaient pas des ressources financières nécessaires pour le faire. Je crois que les 95 millions prévus permettront à tout le moins de réduire la pression exercée sur le budget d'exploitation et d'entretien. De plus, les navires devraient pouvoir sortir plus souvent en mer, là où nous voulons les voir.

Initiatives ministérielles

J'ai abordé bon nombre de sujets ici. Je n'ai toutefois pas parlé de la gestion axée sur la conservation. Je crois que ma position est assez claire à cet égard. Je suis d'accord pour que le gouvernement du Canada mette en oeuvre un système de gestion axée sur la conservation, un système canadien de gestion des pêches. Comme certains députés l'ont dit déjà ce soir, le comité permanent n'a jamais eu l'intention de par son rapport d'expulser les étrangers du nez et de la queue du Grand Banc et du Bonnet flamand. Il voulait se pencher sur les pratiques de pêches historiques et sur les prises totales permises par le passé. Mais tout système mis en place devra être un système de gestion administré par le Canada. Il devrait au besoin être financé par le Canada parce que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette ressource protéinique inestimable tant pour le monde que pour notre grand pays.

• (2045)

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député, car je sais qu'il connaît très bien l'industrie de la pêche. Nous savons qu'environ un million de phoques naissent chaque année. Je sais qu'il défend ardemment le fait que son gouvernement ait décidé d'augmenter les contingents et d'adopter une disposition de report, mais c'est loin d'être suffisant pour sauver les stocks de morue. J'aimerais savoir ce qu'il en pense et quelle est la position de son parti à ce sujet? Je considère que son parti a lamentablement échoué dans cette entreprise.

M. Bill Matthews: Monsieur le président, je tiens à remercier le député pour sa question. Je voudrais répéter que la décision prise cette année par le ministre d'accroître les contingents pour la chasse aux phoques est une mesure positive. Il ne fait aucun doute, comme je l'ai dit précédemment, que les gens ne s'entendent pas pour dire que les contingents sont suffisants pour réduire la population de phoques.

Voici ce que j'ai à dire au député. Il y a deux extrêmes. Le premier consiste à dire: «Débarrassons-nous de plusieurs millions de phoques.» Le deuxième vise à capturer le nombre de phoques que le marché pourra absorber, à nous assurer qu'il y a effectivement un marché pour ce produit et que ce produit sera totalement utilisé. Voilà donc deux théories diamétralement opposées.

Pour être honnête et totalement responsable, je considère que c'est au marché à fixer les contingents pour la chasse au phoque. J'essaierai de répondre à la question du député par une autre question. Si nous chassons 2 millions de phoques et que le marché n'est capable d'en absorber que 500 000, que faisons-nous du million et demi restant? C'est un dilemme. C'est une situation difficile. C'est là tout le débat.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le président, en revenant sur des observations que j'ai faites précédemment, le député a montré la confusion qui existe dans son esprit quant aux répercussions des phoques sur la pêche. La réponse qu'il vient de donner au député de ce côté-ci témoigne de la confusion profonde qui persiste chez lui.

Une voix: Oh, oh!

M. John Cummins: La confusion trouve tout son sens quand on parle du député. Il a commencé sous la bannière conservatrice. Il aurait dû savoir qu'il y avait des problèmes dans le secteur des pêches. Il a ensuite changé de camp.

Je tiens à ce que le député sache ceci. Le conseil, le CCRH, a signalé qu'il y avait deux millions de phoques dans les années 80, à une époque où la morue était abondante. Il estime qu'il y en a maintenant huit millions. Voilà pourquoi le CCRH a recommandé de

désigner certains secteurs à titre de zones d'exclusion. Il a déclaré ceci:

Les populations de phoques fréquentant les frayères du poisson de fond et les aires de croissance des poissons juvéniles doivent être réduites. La prédation libre et illimitée exercée par les phoques sur le poisson de fond hautement vulnérable doit être freinée si l'on veut que les stocks se rétablissent.

Il est très clair que le CCRH recommande un abattage des phoques à très vaste échelle. C'est indiscutable. Il s'agirait d'un abattage nettement supérieur à l'abattage infime que le ministre a autorisé cette année. Ce serait bien supérieur à cela.

Il ne faut pas être un génie pour comprendre cela. S'il y a huit millions de phoques et que nous n'en abattons que 300 000, nous n'éliminerons pas une partie du troupeau. Nous ne le ramènerons pas à un niveau de peut-être deux, trois ou quatre millions de phoques. Cela ne sera tout simplement pas possible. Il est question de zones d'exclusion des phoques. N'importe quel innocent sait ou devrait savoir que les phoques ne savent pas lire. Ils lisent peut-être mieux que certains députés d'en face, mais il faut comprendre que des mesures draconiennes doivent être prises. Si le député n'est pas certain de ce que le CCRH veut dire par exclusion des phoques, il devrait le demander. Cela signifie une élimination draconienne. J'aimerais savoir ce que le député pense de tout cela.

• (2050)

M. Bill Matthews: Monsieur le président, je suis ravi d'apprendre que le député a bien diné. Son attitude s'en trouve manifestement améliorée.

Je dirai ceci au député. Peut-être croit-il que nous devrions tous adhérer au parti des porteurs d'arme. Peut-être croit-il que nous arriverons ainsi à débarrasser la zone des centaines de milliers de phoques qui se régalent de la bonne morue.

Oui, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a recommandé que l'on aménage une zone libre de phoques. Il ne s'agit pas de construire un enclos qui séparerait les poissons des phoques. Il s'agit de faire preuve de sens pratique. C'est bien beau de recommander l'aménagement d'une zone libre de phoques, mais comment aménage-t-on une telle zone? Les députés peuvent prendre la parole et faire de l'humour tant qu'ils veulent. Si c'est comme cela qu'ils veulent traiter la question, fort bien, mais je pose une question sérieuse.

Je prends le CCRH très au sérieux. Il accomplit sérieusement de l'excellent travail pour le ministre et le ministère. Mais comment aménage-t-on une zone libre de phoques? Une zone sans aucun phoque. Dans un océan où des centaines de milliers de phoques affamés lorgnent la biomasse de morues?

Ce n'est pas la première fois que je pose la question. Personne ne peut définir ce qu'est une zone libre de phoques. Comment aménage-t-on une telle zone? Comment fait-on pour que les phoques n'y viennent pas manger la morue? Personne n'a encore répondu à la question. Le député ne devrait pas prendre cela à la légère, car il s'agit d'un océan. Il ne s'agit pas d'un petit jardin.

Initiatives ministérielles

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le président, je ne puis m'empêcher de remarquer que, ce soir, sur sept députés de Terre-Neuve-et-Labrador, cinq participent au débat. Ce qui témoigne du grand sérieux que leurs électeurs accordent à ce débat.

Le député a parlé de l'octroi de permis et le reste. Or, nous savons pertinemment que, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans d'autres régions du Canada, des gens qui ne pêchent pas détiennent de nombreux permis. Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels l'a déploré de façon répétée. Sa politique est fort simple: si l'on ne pratique pas la pêche, on n'a pas à détenir de permis.

Que fait le député pour faire passer ce message auprès du ministre? Il sait que la Fishermen, Food and Allied Workers Union, l'Union des pêcheurs maritimes, la Prince Edward Island Fishermen's Association et bien d'autres associations à Terre-Neuve-et-Labrador et ailleurs dans la région de l'Atlantique le soutiennent elles aussi. Elles souhaitent que la réglementation précise que si un individu ne s'adonne pas à la pêche, il n'a pas à détenir un permis. Je sais que le député est d'accord là-dessus, mais que fait-il au sein de son parti pour s'assurer que le ministre en soit conscient et qu'il présente un texte de loi à cet effet, pour nous assurer qu'on y veillera à l'avenir?

M. Bill Matthews: Monsieur le président, je remercie le député pour sa très intéressante question.

Le député sait que la politique sur les pêches dans l'Atlantique est actuellement à l'étude. On devrait laisser cette étude suivre son cours. On se penche sérieusement sur le point qu'il a soulevé.

Pour ce qui a trait à l'attribution de permis, il ne fait pas de doute qu'il n'est pas donné à tous d'exploiter les ressources. Je ne crois pas que les personnes devenues millionnaires qui habitent en Floride ou ailleurs, loin des lieux de pêches, devraient être titulaires de permis de pêche. Nous tous, les députés, nous efforçons chaque jour de trouver des ressources pour aider des collectivités qui travaillent dans le domaine des pêches et de la transformation du poisson. D'autres collectivités de pêcheurs manquent de travail depuis des années. Je pense qu'il faut laisser ces gens exploiter les ressources et trouver un équilibre. Mon collègue sait bien qu'il s'agit d'une question complexe.

Qu'on me permette cette autre observation au sujet de l'interdiction possible de la pêche à la morue dans le golfe et les régions du Nord. Je crois que les stocks de crevettes sont très abondants dans nos eaux. C'est une ressource qui connaît une croissance phénoménale. Je crois sincèrement qu'on devrait l'exploiter pendant cette période de ralentissement de la pêche à la morue, parce que j'ai bien l'impression que, les zones de pêche au crabe étant en difficulté, on pourrait réduire les contingents de pêche dans certaines de ces zones. Même si, au lieu de l'interdire complètement, on ne faisait que réduire le nombre total de prises de morue permises dans le golfe et les zones du Nord, on devrait quand même trouver un moyen d'exploiter ces réserves extraordinaires de crevettes, pour ceux qui seront touchés par les limites ou les interdictions imposées sur les autres ressources.

Si on s'y prend correctement, ce pourrait être une solution à ce grave problème auquel nous sommes confrontés. Les gens ne seraient pas trop affectés financièrement et les collectivités pourraient survivre.

• (2055)

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de questions qui concernent les pêches de toutes les régions du Canada. La

Chambre a entendu et entendra des députés exposer de nombreux points de vue différents sur les graves problèmes qui affectent nos pêches. Mon propre point de vue est celui d'un Canadien qui a vécu toute sa vie adulte dans la région côtière de la Colombie-Britannique. J'ai pu constater sur place les répercussions économiques, positives et négatives, que l'industrie des pêches peut avoir sur une communauté, en particulier une communauté reculée.

Je suis membre du Comité permanent des pêches et des océans et, à ce titre, j'ai eu la possibilité d'en apprendre davantage au sujet des problèmes auxquels l'industrie des pêches de la côte est confrontée. J'exposerai mon opinion à ce sujet ce soir, mais je voudrais tout d'abord parler des problèmes généraux concernant le MPO.

Les habitants de ma circonscription me posent plus de questions et me font part de plus de problèmes et de préoccupations concernant le ministère des Pêches et des Océans que tout autre domaine. En définitive, le problème tient à un manque grave de compréhension et de bonne gestion au ministère. Il y a trop de décisions prises d'en haut et pas suffisamment sur le terrain. Les fonctionnaires ont tendance à ne pas tenir compte des conseils éclairés des scientifiques. Ils mettent beaucoup de temps à appliquer les changements de quotas; par exemple, les décisions concernant les migrations du saumon sont prises au mauvais moment.

Mon collègue parlait plus tôt des pertes économiques que la Colombie-Britannique a subies l'an dernier relativement à la migration du saumon rouge du fleuve Fraser. Les pertes se chiffraient à 200 millions de dollars. En plus des pertes économiques, les échappées trop nombreuses risquent d'endommager les frayères. Je ne suis pas certain que l'on comprenne bien le problème.

Les échappées trop nombreuses sont aussi dommageables que les échappées trop peu nombreuses. S'il n'y a pas suffisamment de poissons qui viennent frayer, il n'y aura pas de migration, mais s'il y a trop de poissons qui s'échappent, les gisements et les frayères peuvent être gravement endommagés et il n'y aura pas davantage de migration. Il importe absolument d'avoir une bonne gestion. Or, cette gestion semble faire cruellement défaut non seulement sur la côte est mais sur la côte ouest aussi, et la situation semble empirer.

Ma circonscription abrite une rivière très prolifique du nom de Skeena, où on trouve parfois des migrations très importantes. Le MPO y applique une gestion fondée sur des stocks de poisson peu abondants, ce qui empêche l'accès à une bonne partie des stocks de poisson qui sont disponibles. Il y a deux ans, cette gestion a fait perdre 40 millions de dollars à l'économie de Prince Rupert. Elle ne permet pas de faire une exploitation adéquate des ressources, au moment opportun. Il serait possible de le faire, à condition d'avoir une bonne gestion.

Il existe en Colombie-Britannique un autre problème important, soit la stratégie de pêche autochtone, qui crée des difficultés et continuera d'en soulever dans l'avenir. Cette stratégie a même été jugée illégale, et c'est un problème auquel le gouvernement ne s'est pas attaqué, ou encore qu'il a abordé avec désinvolture. Ce sera un énorme problème si nous n'intervenons pas de la façon appropriée, comme en conviendront j'en suis sûr mes collègues.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est des agents d'exécution sur le terrain, il y a trop de bureaucrates dans les grandes villes. Peu de poisson fraie dans la ville d'Ottawa et, pourtant, on y trouve une énorme bureaucratie des pêches. La situation ne diffère pas beaucoup dans bien d'autres grandes villes au Canada. Nous devons avoir des gens sur le terrain, qui sont près des ressources et qui travaillent avec le secteur des pêches. Ce peut être bon pour tout le monde si l'on agit de la sorte. Le mode de fonctionnement actuel pose d'énormes problèmes.

Il y a aussi toute la question des permis, un nombre accru de ceux-ci ayant été concentrés entre les mains d'un nombre moins grand de propriétaires, ce qui crée aussi un problème. Au lieu d'avoir un secteur des pêches créant des emplois pour des centaines et des milliers de personnes comme par le passé, nous concentrons maintenant ces emplois sur un nombre moins grand de bateaux et en accordant un trop grand contrôle à un des groupes.

Dans ma circonscription, la bande des Heiltsuk éprouve des problèmes avec la récolte d'oeufs sur varech qui, traditionnellement, revêt assez d'importance pour eux. On a récolté cette ressource dans le passé sur une base commerciale assez vaste, ce qui ne leur pose pas de problème. Toutefois, ils ne sont pas consultés sur le plan de la gestion. De nouveau, on en revient à une question d'apport local. Nous devons pouvoir participer davantage à la gestion de ces ressources, qu'il s'agisse d'une bande indienne ou d'une collectivité locale.

Une question qui gagne en controverse et en importance sur la côte ouest, c'est celle de l'aquaculture et de ce qu'il en sera dans l'avenir. C'est un débouché qui, si les choses sont faites comme il faut, pourrait probablement connaître du succès. Toutefois, il existe des problèmes et il faut les régler.

● (2100)

Il faut s'occuper de la question du pou du poisson et d'autres problèmes qui nuisent à l'industrie piscicole et aux stocks de poissons sauvages. Là encore, il incombe au ministère des Pêches et des Océans et au ministre de s'occuper de ces problèmes. Jusqu'à maintenant, ils ne l'ont pas fait de façon adéquate et efficace.

Cela étant dit, je crois fermement que l'industrie a un avenir. Comme toute autre industrie, cependant, elle doit être bien gérée et être assujettie à une réglementation praticable. Ce n'est pas encore le cas, mais il faut trouver une solution à ce problème sur la côte ouest.

Il a beaucoup été question, ce soir, des phoques. Leur présence pose un problème de plus en plus grave sur la côte ouest. À l'heure actuelle, la chasse commerciale au phoque n'est pas autorisée sur la côte ouest, mais elle devrait l'être. J'encourage le ministre et le gouvernement à envisager d'appliquer très rapidement une politique de chasse au phoque sur la côte ouest, sinon nous serons confrontés aux mêmes problèmes que sur la côte est. Nous commençons déjà à éprouver les problèmes qui affectent la pêche sur la côte est, et cette situation est due en bonne partie à l'explosion de la population de phoques.

Je sais qu'il y a au moins un groupe qui envisage sérieusement de créer une industrie de la chasse au phoque sur la côte ouest. J'encourage le ministre et le gouvernement à examiner sérieusement ce projet. Non seulement il permettrait de créer une nouvelle industrie en Colombie-Britannique, mais il aiderait à résoudre les graves problèmes qui concernent les stocks de saumon, qui sont en diminution en Colombie-Britannique comme l'est la morue sur la côte est.

De nombreuses questions sont liées aux pêches. La Garde côtière est gravement sous-financée et se trouve, de ce fait, dans l'incapacité de faire son travail de façon adéquate. Elle fait de l'excellent travail

compte tenu des ressources dont elle dispose. Elle a de bons employés, mais ils ont besoin de plus de ressources pour faire un meilleur travail.

Sur la côte nord, par exemple, il n'y a aucune surveillance radar. En Colombie-Britannique, la surveillance radar ne couvre qu'à peu près la moitié inférieure de l'Île de Vancouver. La côte nord en est totalement dépourvue.

Une voix: Cette situation présente certains risques.

M. Andy Burton: Il y a certains risques, compte tenu des événements du 11 septembre et des menaces potentielles. Nos côtes ne sont pas gardées, et c'est une lacune à laquelle il faudra remédier. Ce ne sera possible qu'à condition d'avoir un financement suffisant, qui manque cruellement à la Garde côtière.

Le seul SCTM de la Garde côtière dans ma région, à Skeena, est surtout assuré par radio au moyen de systèmes VHF. Lorsqu'il tombe en panne, il est hors service pendant des semaines à cause du mauvais temps, du manque de pièces ou de l'âge du matériel. Le SCTM n'est tout simplement pas satisfaisant. Or, la Garde côtière ne peut s'acquitter de sa tâche sans un financement adéquat. Il faut régler ce problème.

Ce soir, le grand mérite revient au Parti progressiste-conservateur qui a soulevé les problèmes que connaît le secteur des pêches de la côte est. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de me rendre sur la côte est avec le comité des pêches et j'ai pu entendre sur place les doléances des citoyens. L'éventuel moratoire sur les stocks de morue du Nord s'avérerait désastreux pour Terre-Neuve-et-Labrador. Une telle mesure décimerait les collectivités et, bien franchement, on doit pouvoir trouver une meilleure solution.

À long terme, nous devons envisager, comme solution, d'agir sur la population de phoques. Il n'est absolument plus possible que nous fassions abstraction de cette réalité plus longtemps. Il faut s'y attaquer.

Au Yukon et dans le nord de la Colombie-Britannique, l'industrie de l'extraction de l'or éprouve certaines difficultés. Au Yukon, Pêches et Océans Canada crée un énorme problème à cette industrie. Or, cela risque d'avoir des répercussions dévastatrices sur l'économie du Yukon. Certains règlements impossibles à respecter que prend le ministère des Pêches pourraient également affecter sérieusement l'économie du nord de la Colombie-Britannique. Voilà un autre problème à solutionner.

Si les pêches constituaient vraiment une priorité pour le gouvernement, nous ne serions pas en train de débattre la question. Nous ne procéderions pas maintenant à un débat exploratoire et nos commentaires auraient été pris au sérieux. Je presse le ministre et le gouvernement de se pencher attentivement sur nos commentaires.

● (2105)

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le président, le député, membre irremplaçable du Comité des pêches, a soulevé plusieurs points. Je vais m'en tenir à la question des phoques.

Cette semaine, j'ai reçu une lettre d'un électeur d'une région éloignée qui me demande d'interdire totalement la chasse aux phoques car, sinon, on risque de voir cette espèce disparaître complètement.

Initiatives ministérielles

Le député pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec cette affirmation? D'après les données qui m'ont été fournies, et puisque le député nous a déjà dit qu'il n'existe pas d'exploitation commerciale du phoque sur la côte ouest, sur la côte est, le type de phoques qu'on utilise surtout commercialement est le phoque du Groenland. Selon ces données, en 1970, la population de phoques du Groenland se chiffrait à 1,8 million environ. Or, on en compte 5,2 millions aujourd'hui. Il ne me semble pas que la population de phoques du Groenland soit menacée d'extinction.

Je crois qu'il circule beaucoup de fausses informations que les gens croient et auxquelles ils se fient. On peut facilement comprendre que personne ne voudrait chasser au point de faire disparaître une espèce, mais le député n'est-il pas d'avis, comme moi, qu'il faudrait mener une campagne d'information adéquate pour renseigner les Canadiens et leur faire connaître les véritables faits concernant les phoques?

M. Andy Burton: Monsieur le président, tout le problème des phoques a commencé il y a une quarantaine d'années quand Brigitte Bardot est allée sur la banquise et que c'est devenu une affaire très chargée émotivement. À cette époque, les stocks étaient abondants et nous avons arrêté la chasse intensive. On voit ce que cela a donné.

Il ne fait pas de doute que, sur la côte ouest, il y a une énorme population de phoques qui ne cesse de croître. La présence de cette population a sur le saumon le même effet dévastateur que la population de phoques de l'Atlantique a eu sur la morue. Comme l'a dit mon collègue plus tôt, les phoques ne mangent pas au complet les morues qu'ils attrapent. Ils ne mangent que le foie et un peu plus. Ils font pareil avec le saumon. Un seul phoque peut tuer 30, 40, voire 50 saumons par jour. C'est dévastateur pour les stocks. Quand des centaines de milliers, voire des millions, de phoques tuent leur part de saumons tous les jours, les conséquences sont désastreuses.

Pis encore, ils restent à l'embouchure des cours d'eau. Les phoques sont des petites bêtes assez futées, ils savent où se trouve la nourriture. Ils se postent à l'embouchure des cours d'eau. Quand les poissons remontent le courant pour aller frayer, les phoques les cueillent au passage. Au printemps, quand les avelins, les petits saumons, descendent vers la mer, les phoques les attendent à l'embouchure des cours d'eau et se remplissent la panse. Ils en ont des milliers dans l'estomac. Je l'ai vu quand on leur ouvrait le ventre.

C'est un désastre pour les stocks de poisson. Pour qu'il y ait une pêche viable sur les deux côtes, il faut que nous nous attaquions à ce problème.

• (2110)

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le président, je remercie le député de son allocution. Je pense qu'il est intéressant de noter qu'au Comité permanent des pêches et des océans il y a une bonne collaboration. Les préoccupations de l'Ouest sont bien défendues, tout comme celles de l'Est, ce qui fait en sorte d'avoir une très bonne idée de ce qui se passe à la grandeur du pays.

Le député a parlé de l'aquaculture. Je pense qu'on peut apprendre beaucoup de l'Ouest sur la question de l'aquaculture, compte tenu du nombre d'années pendant lesquelles ils ont développé l'aquaculture. On sait qu'il y a un problème de ressources de plus en plus grand. L'aquaculture peut être une alternative intéressante dans la mesure où elle est faite correctement, tout en respectant le développement durable.

Mon collègue dit qu'il est en faveur de l'aquaculture. J'aimerais savoir si c'est effectivement la position de l'Alliance canadienne et si son parti est en faveur du développement de l'aquaculture. Le député peut-il me faire part de la position de son parti à ce sujet?

[Traduction]

M. Andy Burton: Monsieur le président, mon collègue a affirmé que l'ouest a beaucoup de choses à nous enseigner au sujet de l'aquaculture. Je crois que l'ouest en a beaucoup à apprendre au sujet de l'aquaculture. L'industrie n'en est qu'à ses balbutiements. Certes, je crois fortement en son avenir, mais elle en a aussi beaucoup à apprendre.

Des problèmes sont aussi apparus dans d'autres secteurs de l'industrie. Le pou du poisson et l'emplacement des piscicultures sont des problèmes avec lesquels la Colombie-Britannique est actuellement confrontée. C'est comme dans n'importe quelle autre industrie, il doit y avoir les règles et règlements et ils doivent être appliqués. Le MPO n'a vraiment pas été à la hauteur pour ce qui de réglementer l'emplacement des piscicultures. Certains problèmes que connaît l'industrie de l'aquaculture auraient pu être évités.

À mon avis, l'industrie est prête à coopérer, à apprendre et à aller de l'avant. Elle a toutefois besoin de la coopération du gouvernement et du ministère des Pêches pour faciliter son expansion afin de devenir une industrie rentable en Colombie-Britannique.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le président, en parlant d'aquaculture, il y a deux semaines, des pêcheurs de la Colombie-Britannique étaient ici. Ils se posaient des questions et ont indiqué qu'ils étaient contre l'aquaculture qui avait cours en Colombie-Britannique pour la simple raison qu'il n'y a pas de contrôle et aussi parce que les saumons peuvent s'échapper et aller dans le Pacifique.

En parlant d'experts, ne serait-il pas d'accord avec moi pour dire que les meilleurs experts, ce sont les gens d'expérience, c'est-à-dire les pêcheurs eux-mêmes qui comptent 20 ou 25 ans d'expérience? Personnellement, j'ai déjà travaillé dans les mines. Je me rappelle qu'un ingénieur avait dit qu'un mineur ayant 20 ans d'expérience et qui travaille avec un ingénieur qui en compte sept, cela forme une belle équipe, soit une équipe de 27 ans d'expérience.

Présentement, on voit en Colombie-Britannique que les pêcheurs d'expérience sont venus s'exprimer ici à Ottawa et ce ne fut pas une répétition. Au sujet des résolutions des Nations Unies, certains disent qu'on n'a pas encore la preuve qu'il y a un danger qui peut affecter la pêche. Ce que disent les Nations Unies, c'est qu'on doit être certain que cela ne crée pas un danger.

Toute cette affaire se déroule présentement en Colombie-Britannique. La même chose peut se répéter aussi dans l'Atlantique. Voilà encore une autre erreur du ministère des Pêches et des Océans qui ne prend pas ses responsabilités.

Le ministre a été averti il y a deux semaines. Il répond simplement qu'il écoute ses experts. Mais ne serait-il pas temps qu'il écoute aussi les pêcheurs, les personnes qui vivent de la pêche?

[Traduction]

M. Andy Burton: Monsieur le président, mon collègue a soulevé des points très valables, il va sans dire. Un des problèmes est que le MPO n'a pas assumé ses responsabilités à l'égard de l'industrie de l'aquaculture.

Initiatives ministérielles

Le ministère a fait l'objet d'énormes compressions budgétaires. Quelqu'un a mentionné plus tôt l'absence de preuve scientifique et d'intervention en vue de régler une partie des problèmes, mais l'aquaculture est pratiquée partout dans le monde, notamment en Amérique du Sud, en Norvège, en Écosse et en Irlande. Il y a eu des problèmes. Une chose est certaine, ces problèmes doivent servir de leçon.

Le point que j'essaie de faire valoir est que nous devons tirer les leçons qui s'imposent afin de faire mieux. C'est comme dans toute autre industrie. Il y a une bonne façon de faire les choses. Qu'il s'agisse d'une usine de pâte, d'une scierie ou d'une aciérie de moulage ou autre, il doit y avoir des règles et des règlements et ils doivent être respectés. Cela vaut également pour l'aquaculture, à mon avis.

Nous n'avons pas été à la hauteur pour ce qui est d'établir et d'appliquer les règles et les règlements. C'est la leçon que le Canada doit tirer de cette expérience.

• (2115)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le président, comme le député de Skeena le sait, et il habite dans une région magnifique, il y a un écart énorme entre les gens des régions, la direction du MPO et les fonctionnaires d'Ottawa.

Il se rappellera de ce jour à Vancouver où nous avons demandé à l'un des directeurs de la Garde côtière de nous dire ce qu'il en était des ressources financières de son organisme. Il a alors affirmé qu'il n'y avait pas de problèmes d'argent. Lorsque nous nous sommes rendus dans les régions, tous ceux à qui nous avons parlé l'ont blâmé pour ses propos.

Dernièrement, devant le comité des comptes publics, le sous-ministre adjoint des pêches a dit que le ministère avait les fonds nécessaires et les employés dont il avait besoin pour faire son travail. D'où ces clowns peuvent-ils bien tirer l'idée qu'ils savent ce qu'ils font? C'est incroyable! En fait, ils n'ont absolument aucune idée de ce qui se passe dans les régions du Canada et c'est là un de nos principaux problèmes.

Le député est-il du même avis?

M. Andy Burton: Oui, monsieur le président, effectivement. On nous a très clairement fait savoir qu'il n'y avait pas suffisamment d'argent, pas suffisamment de formation et pas suffisamment de personnel. Il y aura de graves problèmes au niveau de la Garde côtière et du MPO. C'est un vrai cauchemar.

Très franchement, le peu d'argent que le ministre a prévu dans son budget pour la Garde côtière ne sera pas suffisant. Sur la côte nord, dans ma circonscription de Skeena, le comité qui s'y était rendu a entendu parler de problèmes de pannes, d'équipement désuet et de manque de personnel. Cela ne va pas du tout et il est grand temps que le gouvernement se réveille et s'en rende compte.

M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.): Monsieur le président, c'est un honneur pour moi d'intervenir, au nom des résidents de la circonscription de Labrador et de tous les autres Canadiens, surtout ceux du Canada atlantique, dans le débat que nous tenons ce soir.

Je viens d'un petit village de 600 habitants appelé L'Anse-au-Loup, situé près du détroit du Labrador. Mon père était pêcheur, et j'ai grandi sur un bateau de pêche. Il a acheté des phoques pendant 25 à 30 ans. La dernière fois que j'ai pêché la morue était en 1981.

Pendant les 52 ans de ma vie, j'ai vu le monde des pêches se transformer. Le député de St. John's-Ouest, d'autres députés et moi-même, nous nous rappelons l'époque où nous n'avions pas de permis

de pêche. Je n'oublierai jamais le sentiment de liberté que procure la pêche. Je n'oublierai jamais le sentiment de liberté que procure la pêche d'un saumon à l'automne au début de la période de gel. Je n'oublierai jamais le sentiment de liberté que procure la pêche au capelan et à d'autres poissons. J'ai vu cette liberté disparaître au fil des années.

La disparition de cette liberté m'a rendu triste et mis en colère. C'est pour cela que j'interviens ce soir, mais c'est aussi en raison des inquiétudes que j'ai exprimées pendant six ans au sein du Comité permanent des pêches et des océans.

Je ne suis plus membre de ce comité, non pas que mes sentiments ont changé à l'égard des pêches depuis l'année dernière, mais parce que je me demandais parfois dans quelle direction nous allions. La question me préoccupe tout autant maintenant. Je suis membre d'un autre comité, mais je tiens à féliciter le président et les membres de mon ancien comité qui poursuivent leurs travaux.

Je veux parler des phoques également ce soir. Durant le mois de mai, je pouvais voir des phoques passer devant ma maison à L'Anse-à-l'Eau, se dirigeant vers le Nord. Ils n'allaient pas revenir avant janvier. À l'heure actuelle, ces phoques ne quittent pas le détroit de Belle-Isle.

Mon beau-frère, Pat Cabot, a fait activement campagne pour sauver la pêche à la morue dans les années 70 et 80 au sein d'un comité appelé la Newfoundland and Labrador Fishermen's Association. Certains députés ici savent ce dont je parle. Mon beau-frère était un grand pêcheur et chasseur de phoques. C'était également un grand défenseur de la morue. Personne ne l'a écouté.

Personne parmi ceux qui auraient dû l'écouter dans les années 80 ne l'a fait. Au lieu de cela, les intéressés ont continué de faire ce qu'ils faisaient. Les scientifiques recommandaient un certain tonnage et les politiciens le doublaient. Voilà le genre de décisions qui se prenaient dans le secteur de la pêche à l'époque. Ainsi, nous avons assisté à l'effondrement de la pêche à la fin des années 80 et au début des années 90. Maintenant, nous voulons réinventer la roue et cela fait partie du débat de ce soir.

Il n'y aura jamais plus une autre pêche à la morue, à moins que nous ne nous attaquions aux véritables questions qui se posent. Je vais être très clair. Ce n'est pas du sectarisme de ma part. C'est vraiment ce que je ressens en tant que représentant élu, en tant qu'habitant de cette petite localité de L'Anse-au-Loup, qui a grandi au Labrador, qui s'est promené le long de cette côte et qui connaît très bien Terre-Neuve-et-Labrador et la région de l'Atlantique. Je crois fermement que 300 000 phoques par année, ce n'est pas suffisant pour résoudre notre problème. Nous avons besoin d'un plan global qui nous entraînera bien au-delà des aspects économiques de la chasse aux phoques pour résoudre ce problème.

Je félicite l'ancien ministre des Pêches d'avoir organisé un petit abattage sur la côte ouest dans un certain cours d'eau. Les abattages ne sont peut-être pas la solution. Cela semble un petit peu dur, et c'est le cas, mais des mesures doivent être prises afin d'équilibrer les stocks de phoques pour que la mise en valeur des phoques conduise à un équilibre permettant la régénération des stocks de morue, de hareng, de capelan ainsi que de diverses autres espèces de poisson le long de la côte atlantique. En tant qu'élu, je ne soutiendrai pas la fermeture de la pêche à la morue dans le golfe du Saint-Laurent à moins d'être saisi d'un plan extrêmement complet de régénération de ce stock.

Initiatives ministérielles

• (2120)

À moins qu'on ne me présente un plan exhaustif, je tiens à ce que nos pêcheurs poursuivent leur activité, même si elle est limitée, même s'ils doivent pratiquer la pêche à la ligne, ou peu importe.

Je voudrais parler à présent des prises accessoires. Les filets font tous des dégâts, c'est inévitable, qu'il s'agisse de filets d'engins fixes, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons parlé de pêche à la ligne pour la morue, ou qu'il s'agisse de filets dérivants qui ont été utilisés pendant 40 ou 50 ans et qui, selon moi, ont contribué à l'appauvrissement des diverses ressources halieutiques de l'Atlantique. Aujourd'hui, on utilise des chaluts et des filets à crevettes.

Je pense que nous pourrions nous montrer un peu plus attentifs à ce que nous faisons. Prenons le golfe du Saint-Laurent, où l'industrie de la pêche crevettière est florissante. Cette pêche démarre à la première semaine d'avril. J'ai appris des pêcheurs crevettiers que, au cours des deux à quatre premières semaines, les prises accessoires de capelans sont énormes. Je ne suis pas d'accord pour que l'on capture ce poisson.

Le capelan est indispensable au développement de la morue et de bien d'autres espèces, y compris les phoques. Il faut sauver ces capelans. Il faut veiller à la croissance de l'espèce. C'est une espèce importante. Si nous le capturons accidentellement et massivement en pêchant d'autres espèces, nous détruisons la ressource. Ce n'est pas ainsi que je conçois la conservation.

Parlons de la pêche à la crevette et de la crevette en général. Il est censé y avoir beaucoup de crevettes, des petites et des grandes, selon l'endroit où elles se trouvent. Le plus gros de la pêche à la crevette se fait dans le Nord, à cap Chidley, à la pointe du Labrador, tout au long de la côte nord-est de Terre-Neuve, jusqu'aux zones dites 7 et 3L, jusqu'à St. John's et au large de St. John's. Il y a dans le golfe du Saint-Laurent un secteur de la crevette en pleine expansion. C'est bon de savoir que le secteur de la crevette se développe. Mais, à mon avis, cela ne se fait pas sans dégâts.

Au large du Labrador, dans ce que nous appelons le chenal de Hawke Charlottetown-Labrador, quelque 350 à 400 bateaux prennent le tout petit turbot qui s'échappe de la grille Nordmore placée dans les filets à crevettes. J'ai entendu des pêcheurs dire qu'ils pouvaient capturer jusqu'à deux demi-tonneaux de ces tout petits turbots par trait. Cela cause une destruction énorme que nous devrions stopper. De plus, on parle ici des frayères de morue.

Tout ce que nous demandons, c'est que le ministère des Pêches et Océans établisse des zones d'accès restreint qui soient plus vastes que les zones actuelles de 20 sur 20, afin de préserver le crabe et les poissons qui se reproduisent. Il y a beaucoup de place ailleurs pour pêcher la crevette. Je ne crois pas être déraisonnable, et les pêcheurs en conviennent et me le répètent tous les jours. Quand j'implore le ministre des Pêches et Océans et ses collaborateurs de le reconnaître, la réponse est très simple: la science n'a pas encore vraiment compris le mécanisme en cause.

Le fait est qu'il n'y a pas d'études scientifiques dans le Nord. Plus nous montons dans le Nord, plus les activités de pêche sont nombreuses, moins il y a d'études scientifiques, parce qu'il y a moins de gens et moins de pression. Je fais partie de ces gens peu nombreux, mais j'exerce le plus de pressions possibles et je dénonce le fait qu'il y a peu d'études scientifiques.

Je demande à tous les Canadiens, à ceux qui nous écoutent ce soir et à ceux qui sont ici à la Chambre, de collaborer avec moi pour créer une sorte d'équilibre, pour que nous disposions tous ensemble des mêmes ressources. Si nous avons besoin d'autres fonds pour mieux

équilibrer les études scientifiques qui répondront à ce besoin, appuyons cette demande et mettons-nous au travail.

Je ne voudrais pas passer sous silence certains aspects positifs. Je veux répéter certaines choses que j'ai entendues ce soir.

En ce qui concerne le remplacement des bateaux et la direction que nous prenons, j'estime que c'est une excellente idée. Je tiens à féliciter le ministre d'agir à cet égard. Je tiens à dire que passer de permis et de 34-11 ou moins à la délivrance de licences est un grand pas dans la bonne direction. La décision de faire preuve d'une plus grande souplesse au sujet des phoques, même si elle ne va pas assez loin, constitue un pas dans la bonne direction.

Je demanderais au ministère de collaborer avec nous pour implanter quelques-unes des mesures que j'ai proposées pour aider davantage les pêcheurs à prendre la bonne décision.

Je tiens à souligner un dernier point. Il existe deux sortes de gens dans le secteur de la pêche à la crevette: ceux qui sont dans le besoin et ceux qui sont cupides. Je demanderais au ministère de tenir compte davantage des premiers que des derniers. Je termine mes observations là-dessus.

• (2125)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le président, le député a fait des observations sensées, mûrement réfléchies et sincères.

Il y a une question qu'il n'a pas abordée, celle de l'application des règlements et je me demande s'il voudrait en parler.

Dans son rapport de janvier 2003 sur les stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et de la Baie de Fundy, le CCRH signale l'existence d'un problème lié aux rejets et aux débarquements non déclarés. Le conseil dit que, même si pareille activité a été relativement limitée, elle est importante et peut avoir des répercussions sur la pêche. Le conseil recommande ensuite que le MPO crée un petit groupe de travail chargé d'étudier cette question et de proposer des améliorations qu'il serait possible d'apporter aux systèmes de surveillance et d'application des règlements dans les diverses régions du Canada atlantique.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de cette constatation du CCRH?

M. Lawrence O'Brien: Monsieur le président, je suis certainement d'accord avec le CCRH. Je souscris au rapport du comité permanent. Nous avons invité bien des gens lorsque je faisais partie du comité. De nombreux députés étaient là. Je suis en faveur d'une meilleure application des règlements.

Je pourrais parler des prises accidentelles de crevette et de capelan qui, lorsqu'il est question d'application, sont d'excellents exemples. L'application peut prendre de nombreuses formes. Celle-ci laisse beaucoup à désirer. Nous devons consacrer des fonds à des stratégies visant une application des règlements qui tienne mieux compte des besoins des pêcheurs et des stocks de poisson.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le président, lorsque mon bon ami siégeait au Comité des pêches, nous avions fait une recommandation unanime sur les filets fantômes. On a déployé très peu d'efforts jusqu'à présent, sinon aucun, pour retirer ces filets.

Initiatives ministérielles

Je parle ici des filets que perdent les pêcheurs et qui continuent pendant de nombreuses années de capturer des poissons au fond de l'océan. Si on pouvait les retirer de l'eau, on pourrait grandement contribuer à la pérennité des pêches, non seulement sur la côte est, mais aussi sur la côte ouest.

Le député de Labrador a-t-il des choses à ajouter sur cette question? Que fait-il pour amener le gouvernement à mettre en place les ressources nécessaires afin de retirer et d'éliminer du mieux qu'il peut les filets fantômes du fond de l'océan?

• (2130)

M. Lawrence O'Brien: Monsieur le président, les filets fantômes constituent certes un problème. On peut s'imaginer le nombre de filets perdus en mer au cours des 50 dernières années et, depuis l'avènement du monofilament, le nombre d'entre eux qui sont toujours en place au fond de l'océan. On parle de chiffres astronomiques.

Diverses communautés dans ma circonscription me demandent souvent si je peux obtenir des fonds d'Ottawa pour les aider à retirer ces filets fantômes. C'est une attitude très consciencieuse de leur part et je partage leur point de vue. Il s'agirait d'une mesure de conservation fort importante et le ministère des Pêches et des Océans devrait songer à y consacrer des fonds. Si on ne peut tous les enlever, on peut certainement améliorer la situation. Chaque filet que l'on retire est un filet de moins dans lequel le poisson vient continuellement s'emprisonner.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le président, le député a parlé de ceux qui pêchent par nécessité et de ceux qui pêchent par cupidité.

Lorsque j'étais enfant, un pêcheur était pour moi quelqu'un qui prenait son bateau, allait pêcher, vendait le produit de sa pêche et en retirait un profit maximum de 2¢ la livre, peut-être, à l'époque. Le pêcheur arrivait à maximiser ses profits.

Aujourd'hui, tous les pêcheurs doivent avoir un permis. Et tous ceux qui ont un permis ne sont pas nécessairement pêcheurs. C'est là que le bât blesse. Ce système a été tellement manipulé que ceux qui achètent ces permis sont de grandes sociétés et des gens fortunés. En face d'eux, il y a des gens qui n'obtiennent qu'une minuscule part du gâteau. Ils détruisent véritablement l'ensemble du système.

Les premiers à profiter du produit de la pêche devraient être les pêcheurs eux-mêmes. Les profits ne devraient pas être dépensés en Floride.

La situation est-elle la même dans sa région? Qu'en pense le député? Que pouvons-nous faire pour y remédier?

M. Lawrence O'Brien: Monsieur le président, le député a touché ma corde sensible.

Nous avons un bon exemple. Nous pourrions parler de morue, de tout ce que vous voulez, mais les crevettes sont un exemple tout à fait pertinent. On a délivré des dizaines de permis, mais à mon avis, aucun de ceux qui les possèdent n'est pêcheur. Les pêcheurs ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. Ils ont beaucoup de mal à faire face au problème dont j'ai parlé précédemment, à savoir la diminution des stocks de morue. Ils demandent à pouvoir pêcher la crevette pour combler leur manque à gagner, seulement une petite quantité de crevettes.

C'est la même chose pour le crabe dans la zone 2J. Les stocks déclinent. Nous devons compenser cette perte avec la crevette, mais que se passe-t-il? Des gens cupides demandent toujours plus. Ils ont avec eux les lobbyistes, l'argent, les appartements et les gros navires. Ils ont tout. Et ce sont eux qui demandent continuellement au

ministre d'augmenter leurs quotas en prévision de l'accroissement potentiel de cette ressource. Je suis totalement et absolument contre cela.

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le président, nous savons tous qu'une commission royale se penche sur la question du renouvellement et du renforcement de la place de Terre-Neuve-et-Labrador au sein du Canada. Bien sûr, comme le député vient de Terre-Neuve-et-Labrador et qu'il représente la circonscription de Labrador, il est parfaitement au courant.

Au cours des assemblées publiques, à maintes et maintes reprises, il a été reconnu de façon claire et non équivoque que dans la passé, aujourd'hui et dans l'avenir, l'économie du secteur rural de Terre-Neuve-et-Labrador repose sur la pêche. Par conséquent, compte tenu de l'effondrement des stocks de poisson de fond à la fin des années 80 et au début des années 90 et du manque de reprise depuis, les participants nous ont affirmé que les collectivités rurales vivant de la pêche demeurent en situation de crise.

Les gens nous ont dit qu'il est grand temps que le gouvernement du Canada assume la responsabilité globale du déclin des pêches, qu'il fasse tout ce qui est possible pour relancer l'industrie et qu'il s'engage à faire face aux conséquences de l'échec d'une telle reprise.

Le député est bien informé. D'après lui, que devrait faire le gouvernement fédéral pour assurer la viabilité de ces collectivités et éviter qu'elles soient touchées financièrement?

M. Lawrence O'Brien: Le député a présenté d'excellents arguments.

Si on jette un coup d'oeil aux ressources du Canada atlantique et à la façon dont la ressource halieutique est répartie et qu'on envisage la situation en fonction des besoins de la population, non de profits à réaliser, le député, moi et bien d'autres Canadiens constateront que la ressource est suffisante pour nourrir toutes les bouches. À mon avis, il est possible d'atteindre cet objectif et d'assurer aux citoyens visés un revenu convenable. C'est ma conviction.

J'estime également qu'il faut cesser d'octroyer aux entreprises des licences donnant un droit de propriété sur la ressource halieutique et qu'il faut confier la question à ceux que j'appelle les simples pêcheurs.

• (2135)

M. Peter Stoffer: Monsieur le président, les habitants de la circonscription du député veulent pêcher. Ils ne veulent pas de programme d'indemnisation. Il ne veulent pas d'une Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Comme l'a déclaré le FFAW: «Nous ne voulons pas jouer à ce jeu. Nous voulons pêcher. Réglez les problèmes au lieu de nous donner d'autre argent pour rester à rien faire.»

Le député souscrit-il à ce point de vue? Étant du côté du gouvernement, le député propose-t-il que le gouvernement y réfléchisse encore avant de décider de réduire à néant la source de revenu de milliers d'habitants de la côte est?

M. Lawrence O'Brien: Monsieur le président, je souscris aux commentaires du député. Personne ne conteste que nos pêcheurs veulent pêcher. Nos travailleurs d'usine veulent travailler dans les usines. Nos entreprises dont la survie dépend de ces usines et de ces pêcheurs doivent pouvoir continuer de faire des affaires. C'est une question d'équilibre.

Initiatives ministérielles

Que ce soit sur les côtes du Labrador le long du détroit du Labrador, sur les côtes de Terre-Neuve au nord de la péninsule ou sur la côte nord du Québec ou de la Gaspésie, c'est la même chose. Ces gens sont à la recherche d'un mode de vie. La pêche est un mode de vie. C'est une source de revenu. C'est une source de fierté. Ils ont besoin de sentir cette fierté.

Nous ne voulons pas d'un projet artificiel qui procure du travail pendant six mois, un an de prestations d'assurance-emploi, puis bonjour la visite. Nous avons besoin d'une solution qui nous permettra de survivre.

Créer un équilibre avec les espèces que nous avons, essayer de faire fructifier celles qui sont menacées, assurer l'équilibre des stocks de morue, de crevette, de crabe ainsi de suite, c'est ça prévoir pour l'avenir. C'est le défi que doit relever le MPO en travaillant de concert avec nous vers cet objectif.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le président, je voulais aborder huit points ce soir, mais malheureusement, lors de mes dix premières minutes de discours, je n'en abordé qu'un. Alors si je fais le calcul, il me faudrait 70 minutes pour les aborder tous, mais je sais que vous ne me les accorderez pas. En conséquence, je vais essayer de résumer les huit points. J'essaierai au moins d'effleurer chacun des points.

Évidemment, le premier point que je voulais aborder et celui que j'ai abordé lors de mes dix minutes précédentes, traitait du plan d'aide concernant les gens qui pourraient être frappés par un possible moratoire sur la morue. Ce point est très important parce que cela touche l'élément humain. Ce sont 4 000 familles qui pourraient être touchées dans l'Est par un possible moratoire sur la morue. Il m'apparaît essentiel d'avoir un véritable programme d'aide.

Le deuxième point que je voulais aborder traitait de l'importance pour l'industrie de la pêche et pour l'industrie du transport maritime dans l'est du Québec d'avoir des infrastructures adéquates et sécuritaires. On a discuté de cela sérieusement depuis deux ans. Je parle des ports pour petits bateaux.

Bien sûr, il y a eu des investissements. Toutefois, je rappellerai tout simplement que depuis la mise en place du programme, des efforts ont été faits, malheureusement, ces efforts n'auraient pas été aussi rapides qu'ils auraient dû l'être.

Ainsi, on se retrouve encore aujourd'hui avec des infrastructures qui sont mal en point. Il faudrait investir et, si ma mémoire est bonne, lors des discussions que nous avons eues au comité avec le précédent ministre des Pêches et Océans, on parlait de 400 millions de dollars. Cette somme serait nécessaire pour rénover l'ensemble des ports, tout en se départant d'un grand nombre de ports pour arriver à un chiffre final d'à peu près 800 ports que le ministère des Pêches et Océans conserverait et qui pourraient servir de façon adéquate.

Malheureusement, ce programme, à mon avis, n'avance pas assez vite, et la majorité des infrastructures est encore en mauvais état, de sorte qu'il y aurait beaucoup de travail et d'investissements à faire tant au Québec que dans les provinces Maritimes. D'ailleurs, on est allés visiter à Terre-Neuve certaines infrastructures qui étaient fort mal en point et qui auraient eu besoin d'être réparées. C'était là mon deuxième point.

J'ai touché un peu au troisième point au départ. À mon avis, la gestion du dossier des pêches qu'a faite le gouvernement fédéral dans le passé a porté gravement préjudice aux pêcheurs, aux travailleurs et aux travailleuses d'usine et aux communautés côtières. Je ne parle

pas uniquement du gouvernement actuel. Je parle de l'ensemble des gouvernements depuis qu'ils ont pris la responsabilité de la gestion de la ressource.

En effet, la ressource a été mal gérée, et ce sont des populations entières qui ont été touchées. Prenons simplement les populations de la Gaspésie et de Terre-Neuve. L'industrie de la pêche pour les gens de la Gaspésie, comme pour l'ensemble des gens de la province de Terre-Neuve, représentait la principale industrie. C'était l'industrie la plus importante. Aujourd'hui, parce que la gestion a été déficiente, cette industrie perd évidemment de son importance, mais la population de ces territoires s'appauvrit, particulièrement en Gaspésie, une région que je connais davantage, bien entendu.

Quant au point suivant, je n'en ai pas parlé, mais il aurait été intéressant que le gouvernement fédéral se penche sur la possibilité d'accorder une exemption fiscale de gains en capital pour les pêcheurs, du même type que celle qui est consentie par le gouvernement du Québec.

Si on veut avoir une relève dans l'industrie de la pêche, il m'apparaît important d'accorder une exemption fiscale lorsque, par exemple, le père vend son bateau et l'ensemble de son appareillage à son fils, notamment. Cela existe en agriculture et dans d'autres domaines. Or, une exemption fiscale serait importante, et le gouvernement du Québec vient justement d'annoncer qu'il allait accorder aux pêcheurs ce type d'exemption fiscale pour faciliter le passage entre les générations et pour maintenir une industrie dans le domaine de la pêche. C'était là un des éléments que je voulais aborder.

• (2140)

En tant que députés du Bloc québécois, nous avons défendu cette position. Nous voulons une répartition équitable des ressources marines, tout en respectant les quotas traditionnels du Québec. Cela ne signifie pas que nous voulons enlever au voisin ce qui lui appartient.

Traditionnellement, chacune des provinces de l'Atlantique avait une part des quotas, et on demande que cette part soit respectée, même s'il y a une diminution. Qu'on ne commence pas à jouer entre les parts appartenant à chacune des provinces pour tenter de satisfaire les gens à gauche et à droite, comme cela s'est fait dans le passé, donner une partie à certains pêcheurs d'une province, alors que vous en enlevez à ceux d'autres provinces.

Je pense que c'est un des pires éléments; c'est une des pires méthodes pour gérer la ressource que de diviser les provinces entre elles. Peut-être que cela faisait l'affaire du fédéral à l'époque, mais diviser les provinces entre elles pour gérer la ressource, je pense que c'est une des pires choses que le gouvernement fédéral ait pu faire dans le passé, et cela s'est effectivement fait dans certains domaines.

Nous, du Québec, demandons que nos parts traditionnelles soient respectées et j'en ai parlé tout à l'heure, j'ai donné des chiffres. Effectivement cela n'a pas été respecté dans le passé et cause un problème très sérieux, particulièrement au Québec et dans des provinces comme Terre-Neuve. À cause du moratoire de 1992 et du possible moratoire sur la morue, il est essentiel de maintenir à tout le moins les parts traditionnelles dans d'autres secteurs de la pêche. Cela m'apparaît très important et c'est un des éléments que je voulais aborder tout à l'heure.

Initiatives ministérielles

On a parlé aussi de la Garde côtière. Personnellement, je ne l'ai pas fait, mais nous en avons parlé abondamment au cours d'un débat que nous avons eu en novembre dernier. Il nous apparaissait très clairement que la Garde côtière était une organisation sous-financée, une organisation qui a été malmenée par le gouvernement; elle a vraiment été massacrée par l'actuel gouvernement.

Pendant des années il n'a pas investi dans cette organisation et aujourd'hui on doit investir des milliards de dollars, entre autres pour améliorer la flotte et remplacer des infrastructures. Malheureusement, il a fallu les événements du 11 septembre pour que le gouvernement se réveille et se rende compte que la Garde côtière était dans un état lamentable.

Cela a fait en sorte que le gouvernement a décidé d'investir dans une organisation qui, à mon avis, était tout à fait déficiente, tant sur la côte est que sur la côte ouest. Il faut rappeler que, pour les pêcheurs, la Garde côtière est un élément important, surtout lorsqu'il est question de sauver des vies si des bateaux sont en péril.

C'est majeur pour l'industrie de la pêche et, à mon point de vue, il eut fallu que le gouvernement recommence à investir dans la Garde côtière beaucoup plus tôt et fasse en sorte que cette organisation puisse vivre correctement, adéquatement.

Un autre élément dont j'ai parlé un peu tout à l'heure, est que nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral doit fournir à l'industrie de la chasse au phoque un accès au marché des États-Unis et un accès au marché coréen.

Comme l'a mentionné un de mes collègues, on ne peut augmenter sans cesse les quotas de chasse au phoque sans développer d'autres marchés. Bien entendu, à l'heure actuelle, si on atteint le quota de 350 000, le marché est probablement capable d'absorber cette part. Compte tenu qu'un quota de 350 000 ne diminue pas le troupeau et, comme l'a mentionné le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques dans une de ses déclarations en avril 2002, et je cite:

[...] la prédation exercée par les phoques continue d'être la plus importante source de mortalité du poisson de fond.

Ce qu'on nous dit, c'est que le quota de 350 000 n'empêchera pas le troupeau de croître, il va simplement stabiliser le troupeau.

Comme c'est de tout le temps dont je dispose, j'espère pouvoir revenir plus tard.

• (2145)

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le président, j'écoutais notre collègue qui faisait mention, entre autres, de certaines politiques du gouvernement à l'égard des ports pour petits bateaux. Il reconnaissait tout de même qu'il y avait eu une augmentation des budgets. Il est bien évident que ce n'est jamais suffisant. Mais on doit reconnaître, effectivement, que dans le budget de l'an dernier, on a ajouté 100 millions de dollars de plus sur cinq ans par rapport au budget régulier. Je pense que c'est un élément intéressant.

Une des façons de faire et d'atténuer un peu l'impact d'une diminution de la pêche du poisson de fond, ou peut-être d'un éventuel moratoire, c'est d'essayer de faire en sorte d'avoir un programme de compensation. S'il y a un moratoire, évidemment, je peux vous dire qu'on travaillera très fort pour essayer de faire en sorte qu'il y ait un programme de compensation.

Un des problèmes que nous avons, c'est que des gens achètent actuellement des permis de morue à de forts prix, soit 50 000 \$ ou 60 000 \$, alors qu'il n'y a pas de morue dans le golfe. C'est illogique. On réactive des permis alors qu'il n'y a pas de poisson ou très peu de ressources. Qu'est-ce qui arrive? Ces gens font cela pour avoir un

partage du crabe. Le ministre se réserve une quantité de crabe. Il donne des allocations aux pêcheurs en difficultés. À ce moment-là, ces gens achètent des permis à gros prix et les paient avec le crabe qu'ils reçoivent.

La question que j'aimerais poser à mon honorable collègue, le député de Matapédia—Matane, est la suivante: compte tenu qu'il y a de fortes possibilités qu'il y ait encore du partage de crabe au niveau des pêcheurs de poissons de fond, est-ce que le député a une idée vers qui ce partage devrait être dirigé et si ceux qui achètent à haut prix des permis à la dernière minute doivent selon lui avoir droit au partage?

M. Jean-Yves Roy: Monsieur le président, à mon avis, la réponse est non. Je ne pense pas qu'on puisse spéculer sur les permis. Il faut se rappeler ce qu'est un permis.

La ressource appartient à la collectivité. C'est bien clair. Elle n'appartient pas aux individus. Le ministère a la responsabilité de gérer la ressource et il a donc la responsabilité d'accorder des permis. Je pense qu'il appartient au ministère d'être suffisamment consciencieux pour éviter que ce genre de situation se produise.

Il faut se baser sur les gens qui avaient un droit de pêche l'an dernier. Soyons clairs. Si la personne a vendu le permis à quelqu'un d'autre qui espérait avoir un permis de crabe, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable. On n'aide pas le pêcheur qui avait le permis l'année précédente. C'est aussi simple que cela.

L'objectif est que ce sont les gens qui ont eu le droit de pêcher l'an dernier, et qui malheureusement feraient face à un moratoire cette année, qui devraient avoir droit à mon avis à une aide ou à une allocation de la part du ministère.

• (2150)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une ou peut-être deux questions à mon collègue.

Est-ce qu'il pense que le gouvernement doit permettre aux pêcheurs de continuer à pêcher ou peut-être leur accorder des programmes fédéraux? Est-ce qu'il pense que le gouvernement investit assez d'argent au niveau scientifique de manière à savoir ce qu'il fait dans le domaine des pêches?

M. Jean-Yves Roy: Monsieur le président, je voudrais féliciter mon collègue de son effort à m'adresser sa question en français. Si ma mémoire est bonne, il est un ancien ministre de l'Éducation à Terre-Neuve. Il prouve son ouverture d'esprit et je l'en félicite.

Effectivement, la question qu'on peut se poser, c'est qu'au niveau de la gestion de la pêche, l'élément essentiel est je pense la connaissance de la ressource. Pour gérer une ressource, il faut bien la connaître. Je pense que dans le passé, il est probable—non seulement probable, mais c'est une réalité—que le ministère des Pêches et des Océans et l'ensemble du gouvernement n'ont jamais suffisamment investi en recherche pour connaître véritablement les ressources halieutiques.

C'est un des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui. Après la leçon de 1992, on aurait dû investir massivement en recherche pour bien connaître la ressource, ce qu'on n'a pas fait. Si on l'avait fait, on ne ferait peut-être pas face aujourd'hui à une autre possibilité de moratoire.

Il faut donc qu'on investisse de façon très importante dans la recherche. Lorsque nous aurons une connaissance suffisante de la ressource, nous pourrons la gérer correctement. Cela m'apparaît très important. C'est ce que nous n'avons pas fait dans le passé et c'est ce que je souhaite que nous fassions à l'avenir.

Initiatives ministérielles

Bien entendu, on recommence à investir actuellement. Mais c'est très peu par rapport aux besoins qui sont immenses. Nous n'avons pas accumulé une somme de connaissances dans le passé. Nous n'avons pas suffisamment investi et nous avons donc un retard considérable à rattraper. C'est le problème que nous vivons actuellement.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le président, je remercie le député du Québec et le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches d'avoir soulevé les problèmes inhérents au Québec, parce que souvent, quand on parle des pêches dans l'Atlantique, on songe aux quatre provinces atlantiques, mais on omet de discuter des problèmes que connaissent les pêcheurs du Québec, ceux des Îles-de-la-Madeleine par exemple.

Étant le seul député de la Nouvelle-Écosse à participer au débat ce soir, mis à part le ministre des Pêches, j'aimerais demander à ce dernier ce qui suit. Nous sommes au courant des compressions drastiques effectuées dans les effectifs de scientifiques et de chercheurs du ministère des Pêches et des Océans. Nous savons que le budget n'a rien arrangé sous ce rapport. Que suggère-t-il au gouvernement pour régler cet épineux problème.

Nous savons que toutes les informations recueillies maintenant seront peut-être utiles un jour, mais nous avons besoin de ces informations maintenant et nous ne les avons pas. Il y a plein de gens qui peuvent nous fournir ces informations si on pouvait juste leur donner accès aux ressources nécessaires et leur permettre de travailler en collaboration et de façon concertée, afin de traiter de certaines questions comme les préoccupations environnementales, les glaces flottantes, les phoques et le dragage. J'aimerais entendre les commentaires du ministre à ce sujet.

[Français]

M. Jean-Yves Roy: Monsieur le président, pour répondre à la question de mon collègue, je pourrais citer des exemples très concrets, mais prenons l'exemple de l'aquaculture.

Je pense que la principale responsabilité du ministère des Pêches et des Océans en matière d'aquaculture était la recherche. À l'heure actuelle, on se rend compte qu'encore une fois, en aquaculture, on ne connaît pas grand-chose. En dehors de notre capacité d'arriver à élever du poisson, je pense que nos connaissances sont très limitées dans certains domaines.

On a payé pour cela, par exemple dans notre région, en Gaspésie. Une industrie a tenté de démarrer, il y a une dizaine d'années, et elle est disparue. Aujourd'hui, on a changé notre orientation et on va davantage dans d'autres secteurs.

On n'a pas suffisamment de connaissances. Le rôle du ministère, entre autres, c'est d'investir suffisamment en recherche, particulièrement pour connaître quels sont les impacts.

On parlait entre autres de l'élevage du saumon de l'Atlantique sur la côte ouest. Mon collègue en a parlé. Quelle connaissance avons-nous des impacts qu'a pu créer l'élevage du saumon de l'Atlantique au large de la Colombie-Britannique? Actuellement, nous les connaissons très peu.

On commence à connaître les impacts, mais malheureusement, on aurait dû investir beaucoup et davantage pour les connaître le plus rapidement possible avant qu'une industrie ne se développe trop et avant que trop de dommages ne soient causés.

Ce dont on a parlé tout à l'heure, entre autres du principe de précaution qui a été adopté à Rio puisqu'on a fait allusion aux

Nations Unies, le gouvernement du Canada est au courant de cela. Il a signé ces ententes en 1992, en 2001 et de nouveau en 2002. Mais tout cela n'a pas été mis en pratique parce qu'on n'investit pas suffisamment en recherche. C'est aussi simple que cela.

•(2155)

[Traduction]

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Monsieur le président, nous avons entendu beaucoup de discours très importants ce soir dans lesquels il a été question d'un grand nombre de problèmes distincts liés aux pêches au Canada. On nous a rappelé plus tôt que le thème des pêches était très vaste. On vient de nous dire que certains sujets sont oubliés. J'aimerais aborder un sujet qui, à mon avis, est passé sous silence, soit la pêche dans les Grands Lacs. Selon moi, les Grands Lacs forment notre quatrième océan, après les océans Atlantique, Pacifique et Arctique, et je vais vous donner une petite leçon de géographie. Les Grands Lacs sont bordés par huit États américains et, fait intéressant, seulement une province canadienne, soit l'Ontario, dont je suis originaire.

La pêche dans les Grands Lacs revêt-elle de l'importance pour le Canada? La réponse à cette question est très simple: tout à fait. Au Canada, en ce qui concerne la pêche dans les Grands Lacs, la valeur au débarquement est de 40 millions de dollars, ce qui représente annuellement un apport d'environ 100 millions de dollars dans l'économie canadienne. En plus, il y a la pêche récréative qui représente un apport supplémentaire de 350 millions de dollars par année dans l'économie canadienne, pour un total de 450 millions de dollars annuellement. La valeur combinée des activités canadiennes et américaines de pêche commerciale et récréative dans les Grands Lacs, selon le coprésident américain de la Commission mixte internationale, se situe aux alentours de 7 millions de dollars canadiens, ce qui correspond à environ 75 000 emplois.

Trois traités importants intervenus entre le Canada et les États-Unis facilitent la gestion et l'administration des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce sont tout d'abord le Traité des eaux limitrophes et l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs qui, ensemble, ont donné naissance à la Commission mixte internationale. Le troisième traité est la Convention sur les pêcheries des Grands Lacs, qui a institué la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

Le 11 février 2003, le Comité permanent des pêches et des océans a pris connaissance de témoignages importants et, selon moi, très troublants, de la part des coprésidents de la Commission mixte internationale, le très hon. Herb Gray et Dennis Schornack, ainsi que de leurs fonctionnaires et de Mme Johanne Gêlinas, commissaire à l'environnement et au développement durable pour le Canada, et de ses fonctionnaires.

Le message essentiel se dégageant de ces témoignages, c'est que les pêches des Grands Lacs sont gravement menacées par des espèces intrusives. Qui sont ces espèces intrusives? En un mot, ce sont des organismes qui n'appartiennent pas aux Grands Lacs. En voici quelques exemples: la moule zébrée et le gobie arrondi qui l'a accompagnée; la carpe asiatique; et dans des secteurs situés à l'extérieur des Grands Lacs, par exemple, le crabe européen.

Une voix: La lamproie.

M. Tom Wappel: De même que la lamproie.

Dans son témoignage et dans son rapport de 2002 présenté à la Chambre des communes, la commissaire Gélinas dit des choses très inquiétantes au sujet des espèces envahissantes. Je ne saurais les dire mieux qu'elle; aussi, je la citerai. Il m'apparaît très important de le faire, si je le puis, car il arrive souvent, dans les débats légitimes que nous tenons sur les pêches des côtes est et ouest, que nous ne tenions pas suffisamment compte des pêches dans les Grands Lacs.

Voici ce qu'elle dit:

Comme les députés le savent peut-être, il y a plus d'une décennie, quelque 167 dirigeants mondiaux ont reconnu, dans la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, que les espèces envahissantes constituent l'une des plus sérieuses menaces pour notre santé et pour notre bien-être écologique, social et économique. Ils ont reconnu la nécessité de s'attaquer d'urgence au problème, en raison de la menace qui croît chaque jour.

C'était il y a plus de dix ans.

La commissaire ajoute:

En signant la convention, le gouvernement canadien s'est formellement engagé à prévenir l'introduction d'espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats et d'autres espèces du Canada, ou à contrôler ou éradiquer ces espèces exotiques.

Trois ans plus tard, en 1995, le gouvernement fédéral publiait sa stratégie visant à lui permettre d'honorer ses engagements. Selon cette stratégie, le contrôle ou l'élimination d'organismes exotiques nuisibles est nécessaire pour préserver la biodiversité et empêcher que la destruction des écosystèmes ne se poursuive. La stratégie du gouvernement, adoptée en 1995, prévoit un certain nombre de mesures jugées essentielles à la réalisation de cette tâche.

● (2200)

Mme Gélinas signale cependant le problème suivant:

Le gouvernement fédéral n'a toujours pas identifié les espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes du Canada, ou les voies qu'elles empruntent pour arriver jusqu'à nous. Les ressources humaines et financières n'ont pas été coordonnées. Il n'y a pas de consensus sur les priorités, aucune décision claire n'a été prise au sujet de qui doit faire quoi, et il n'y a aucune capacité d'évaluer dans quelle mesure le gouvernement s'est acquitté de ses engagements.

Enfin, elle ajoute:

En somme, le Canada a laissé la porte ouverte aux espèces envahissantes qui menacent nos écosystèmes.

Voilà, à mon avis, une déposition troublante. Mme Gélinas ajoute que tous les Canadiens devraient être préoccupés, car, comme elle l'indique dans son rapport, les espèces envahissantes affectent l'ensemble du Canada, et pas seulement les Grands Lacs. Je le signale même si mon intervention de ce soir porte surtout sur les Grands Lacs.

Mme Gélinas a également déclaré, dans son témoignage:

Les espèces aquatiques envahissantes menacent non seulement les Grands Lacs mais font peser une menace claire et immédiate sur de nombreux lacs et rivières, sur l'écologie et les économies côtières du Canada.

Elle fait référence aux économies des côtes est et ouest. Elle propose des solutions:

Étant donné la menace qu'elles représentent pour la biodiversité et la possibilité qu'elles ne progressent encore davantage, les espèces envahissantes exotiques doivent être immédiatement la cible de mesures préventives.

Elle fait trois suggestions:

Premièrement, le gouvernement fédéral doit adopter un plan d'action assorti de ressources suffisantes pour lutter contre les espèces envahissantes... Deuxièmement, il doit contrôler la progression vers les résultats escomptés. Troisièmement, les ministres et ministères doivent être tenus de rendre compte de l'efficacité de leurs actions.

Je ne saurais être plus d'accord.

Nous avons aussi entendu les coprésidents de la Commission mixte internationale et, pour que personne ne puisse penser que Mme Gélinas a exagéré en exposant le problème, permettez-moi de citer une partie du témoignage de ces coprésidents. L'honorable Herb Gray a déclaré:

Initiatives ministérielles

Dans les Grands Lacs, les coûts du contrôle et de la lutte contre la moule zébrée et la lamproie marine ont dépassé les 100 milliards de dollars au cours de la dernière décennie... Les dommages sont autant d'ordre environnemental que de nature économique. Étant donné que les effets de la pollution biologique sont souvent irréversibles, toute nouvelle arrivée d'espèces exotiques envahissantes pourrait causer des dommages permanents à la diversité biologique et écologique des Grands Lacs, le plus grand écosystème d'eau douce de surface de la planète.

M. Schornack a été tout aussi direct et radical. Il a déclaré:

Les espèces envahissantes constituent la principale menace pour l'intégrité biologique des Grands Lacs.

Elles représentent aussi la principale menace pour la biodiversité et elles poussent certaines espèces indigènes vers l'extinction.

Elles sont le pire danger pour notre biosécurité car elles mettent en péril les cultures, les économies et les modes de vie rattachés aux Grands Lacs.

Bref, les espèces envahissantes constituent la menace la plus grave pour la santé écologique et économique des Grands Lacs.

Pour moi, c'est un signal d'alarme; il faut faire quelque chose. C'est honteux de voir que la situation a dégénéré à ce point dans les Grands Lacs. Dans peu de temps, nous serons confrontés à une crise. Ces gens nous demandent de prendre conscience de la situation et les gouvernements canadien et américain devraient appliquer immédiatement des mesures efficaces pour protéger l'environnement des Grands Lacs et, du même coup, le secteur des pêches des Grands Lacs des deux côtés de la frontière, lequel génère, d'après ce que nous avons entendu, quelque chose comme 7 milliards de dollars de revenus par an et crée de nombreux emplois.

Il est très important que nous ne perdions pas de vue la menace que représentent les espèces envahissantes pour les Grands Lacs. Je demande à ceux qui nous écoutent, et en particulier au ministère des Pêches et des Océans, de reconnaître qu'il s'agit d'un problème très dangereux et grandissant, et de travailler avec d'autres ministères pour l'éradiquer, car il n'y arrivera pas tout seul.

● (2205)

D'autres ministères, comme celui de l'Environnement et celui des Transports, doivent prendre leur part de responsabilité, et peut-être même assumer la responsabilité principale. Je ne dis pas que cela dépend entièrement du ministère des Pêches et des Océans, mais il est clair, compte tenu de ses obligations à l'égard des ressources halieutiques, qu'il doit aussi prendre ses responsabilités.

Avant qu'il ne soit trop tard, nous devons protéger le secteur des pêches des Grands Lacs, mais aussi de l'est et de l'ouest du pays, contre les espèces envahissantes.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le président, le député a parlé des Grands Lacs et des pêches qui s'y pratiquent. Ces pêches constituent effectivement un apport important à l'économie ontarienne et il faudrait les encourager et les mettre en valeur de manière à réaliser leur plein potentiel.

Initiatives ministérielles

Le député a parlé des espèces envahissantes. Parfois, dans ce genre de débat, j'ai du mal à bien comprendre où se situent les députés du parti ministériel par rapport à certaines questions. Comme le député l'a dit, nous avons discuté de la question des espèces envahissantes au sein du comité. Ce que je n'ai pas encore entendu clairement, c'est la définition que le parti ministériel donne d'une espèce envahissante. Qu'entend-on par espèce envahissante? Une fois que la définition sera établie, le député pourrait-il me dire si le saumon du Pacifique dans les Grands Lacs est une espèce envahissante? Le saumon atlantique qui s'échappe des établissements piscicoles sur la côte ouest est-il, de l'avis du gouvernement, une espèce envahissante sur la côte ouest? Dans l'affirmative, si le saumon de l'Atlantique est une espèce envahissante sur la côte ouest, pourquoi le gouvernement n'est-il pas allé jusqu'à adopter des règlements pour résoudre le problème?

M. Tom Wappel: Monsieur le président, je ne parle pas au nom du gouvernement; je parle en mon nom personnel. Je n'ai pas le pouvoir de parler au nom du gouvernement, de sorte que je répondrai du mieux que je peux en tant que député de Scarborough-Sud-Ouest.

J'ai donné une définition d'espèce envahissante aux audiences du comité: ce sont des organismes qui ne viennent pas de la région dont nous parlons. Si, en fait, une espèce donnée n'est pas indigène, alors c'est une espèce envahissante.

La question suivante, c'est celle de savoir si le simple fait que c'est une espèce envahissante constitue un problème. Dans le cas de la lamproie marine, de la moule zébrée, du gobie et de la carpe asiatique, c'est clair. Quant à la question du saumon atlantique dans les Grands Lacs, je ne suis pas certain. C'est une chose qu'il faut étudier.

En ce qui concerne le saumon atlantique sur la côte ouest, nous avons entendu plus d'un témoignage au Comité des pêches au sujet des avis partagés des experts quant à la possibilité que les saumons atlantiques transplantés dans les Grands Lacs puissent survivre. S'ils peuvent survivre, peuvent-ils se reproduire? S'ils peuvent se reproduire, peuvent-ils retrouver leur chemin pour se reproduire?

Il semble, d'après les plus récents témoignages, que rien ne prouve que le saumon de l'Atlantique peut se maintenir comme espèce viable sur la côte ouest. Si c'est vrai, je crois qu'il ne constituerait pas une espèce envahissante comme la moule zébrée, par exemple, qui cause des centaines de millions de dollars de dommages dans les Grands Lacs, y compris en bloquant les tuyaux de prise d'eau de centrales électriques, ce qui se traduit par une hausse des coûts de chauffage et d'énergie pour chacun d'entre nous.

● (2210)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le président, je voudrais poser au très capable et compétent président de notre comité permanent deux ou trois questions concernant les espèces envahissantes.

Il a signalé le groupe qui avait parlé des crabes verts au comité. Nous n'avons pas de crabes verts à Terre-Neuve-et-Labrador. On en voit peut-être un ou deux au lendemain de la Saint-Patrick, mais c'est à peu près tout. C'est en train de devenir un problème au Nouveau-Brunswick. Le député pourrait-il expliquer comment cette espèce détruit notamment les aires d'alimentation du homard?

Un thème revient dans les interventions de tous les députés qui ont pris la parole ce soir et c'est l'absence totale de données scientifiques. Nous ne savons pas ce qui se passe dans les Grands Lacs. Nous n'en savons pas assez sur les espèces envahissantes et cela nous coûtera cher. Le député ne croit-il pas que nous nous porterions tous beaucoup mieux si nous améliorions nos connaissances scientifi-

ques, non seulement en y consacrant des fonds, mais aussi en rassemblant d'une façon ou d'une autre tous les conseils et les renseignements scientifiques disponibles?

M. Tom Wappel: Monsieur le président, je remercie le député de sa question et je reconnais également sa contribution très utile au Comité permanent des pêches et des océans.

La commissaire Gélinas nous a rappelé qu'en 2000, la valeur au débarquement des palourdes, des moules et des huîtres était d'environ 57 millions de dollars du côté de l'Atlantique et que les prises de homard de l'Atlantique valaient plus de 500 millions de dollars. Cela pourrait fort bien être menacé par la colonisation du crabe vert, et la côte ouest n'a pas à craindre d'être laissée de côté, car le crabe vert est une espèce qui envahit tous les territoires. Il commence également à faire son apparition sur la côte ouest.

Avons-nous besoin de données scientifiques? Bien sûr que oui. Nous en avons toujours besoin. Nous avons besoin des meilleurs renseignements possible, car comme nous l'a dit l'un des éminents scientifiques au comité, il y a très souvent une relation symbiotique entre diverses espèces invasives, qui travaillent en collaboration, si on peut dire, contrairement à ce qu'on pourrait croire, avec une autre espèce invasive, de sorte que la menace est encore plus forte. Il est toujours nécessaire de faire des études et de recueillir des données scientifiques, et, bien entendu, cela exige de l'argent.

Comme n'importe quoi d'autre, comme dans le cas de tous les gouvernements, il doit y avoir une affectation de fonds. Ce sont des choix difficiles. Après coup, on peut toujours dire que le seuil a été placé trop haut ou trop bas, mais une chose est certaine. Il doit y avoir de l'argent pour encourager et poursuivre la recherche scientifique, surtout dans le domaine des pêches, car il y a tant d'inconnues. Ce qui me fâche vraiment en tant que citoyen ordinaire parfois, c'est d'entendre un scientifique auquel on a posé une question répondre qu'il n'en sait rien. Si les scientifiques ne savent pas en quoi s'en tenir, comment pouvons-nous adopter une politique?

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le président, je remercie le député d'avoir soulevé la question des Grands Lacs. Il sait que l'industrie canadienne de la pêche continentale, qui est présente au Manitoba, en Saskatchewan, dans une partie de l'Alberta, dans le nord de l'Ontario et dans les Grands Lacs, est la plus importante dans le monde. Or, cette industrie est aujourd'hui menacée par des espèces invasives.

Nous avons entendu parler entre autres du problème causé par le rejet d'eau de ballast. Même si le député ne faisait pas partie du comité en 1998, le rapport concernant la pêche sur la côte est avait formulé des recommandations concernant le rejet d'eau de ballast et avait conseillé au gouvernement de réagir face à ce problème grave. Cinq ans plus tard, nous en sommes encore au stade de la discussion. Il y a cinq ans, nous avons soulevé la question du rejet d'eau de ballast. Je suis persuadé que des comités antérieurs avaient également fait des recommandations en ce sens. Mais le gouvernement tergiverse.

L'ancien ministre des Finances est propriétaire de la Canada Steamship Lines. Ses navires naviguent eux aussi dans nos eaux et contribuent au problème causé par le rejet d'eau de ballast. Je tiens d'ailleurs à remercier le député allianciste d'avoir également soulevé la question.

Initiatives ministérielles

Vu sa position, qu'est-ce que l'ancien ministre peut conseiller au gouvernement pour s'attaquer sérieusement au problème causé par le rejet d'eau de ballast? Beaucoup d'espèces invasives sont introduites dans nos eaux par des navires étrangers qui mouillent dans nos ports.

● (2215)

M. Tom Wappel: Monsieur le président, je remercie le député de sa question. Il est évident que ce dernier siège au comité depuis plus longtemps que moi. Que pouvons-nous faire? Il faut continuer à mieux faire connaître le dossier. M. Gray a déclaré:

Nous sommes heureux de constater que, pour la première fois, le comité [il s'agit du Comité des pêches et des océans] tient des audiences qui portent expressément sur cette question importante.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai soulevé cette question ce soir dans le cadre du débat. Je voulais centrer l'attention là-dessus, parce qu'on l'oublie parfois en raison de tous les autres gros problèmes qui affectent les pêches d'un pays qui compte trois océans et, en fait, un quatrième océan d'eau douce. L'idée est d'attirer l'attention sur cette question.

En fait, on pourrait et on devrait faire beaucoup pour s'attaquer au problème causé par le rejet d'eau de ballast. M. Schornack, coprésident de la Commission mixte internationale, a félicité la Fédération maritime du Canada d'avoir été la première, en 1989, à adopter des lignes directrices volontaires sur le rejet d'eau de ballast. On nous dit que la réglementation américaine se fonde sur ces lignes directrices volontaires en vigueur au Canada.

Que pouvons-nous faire? Nous pouvons soulever la question, continuer à la mettre à l'avant-scène, sonner l'alarme et demander aux différents ministères de s'en occuper sérieusement.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le président, je suis heureux de prendre part au débat de ce soir avec un si grand nombre d'autres députés qui, dans l'ensemble, membres du Comité des pêches. Ils prennent ces problèmes à coeur car ils les ont étudiés. Je sais toutefois qu'ils préoccupent les députés de tous les partis.

Nous avons entendu parler d'un grand nombre de problèmes ce soir, mais j'aimerais faire part du point de vue de mon parti et de ma propre circonscription, Nanaimo—Alberni, sur l'île Vancouver.

Il y a de très graves problèmes. Ils touchent le gagne-pain d'hommes, de femmes et de localités qui vivent de la mer. Chacun de ces problèmes est grave pour les personnes qu'ils touchent directement. Les députés de la côte est ont parlé de la crise des stocks de poisson de fond et particulièrement de la morue. La situation là-bas est très grave et le ministre va devoir prendre des décisions très importantes. Les localités sont sans aucun doute très anxieuses.

Je considère le temps que j'ai passé au Comité des pêches comme étant parmi les moments les plus agréables et les plus significatifs pour moi depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes. Le comité a entendu de nombreux témoignages. Il a rédigé un excellent rapport sur les problèmes concernant les Grands Bancs et la pêche sur la côte est.

Il y a deux questions principales. La première est celle de la gestion de la garde des pêches dont a parlé le comité. Nous trouvons qu'il y avait un problème énorme sur les Grands Bancs, car le nez et la queue des Grands Bancs ne relèvent pas de la compétence du Canada. Cette région fait partie de notre plateau continental. Les pêcheurs étrangers en abusent parce qu'elle est située en-dehors de la limite de 200 milles. Les abus vont de la surpêche aux prises accessoires en passant par la prise d'espèces protégées par un moratoire.

Parce que c'est une partie de notre plateau continental, il est temps que le Canada passe à l'action et fasse ce qui s'impose, c'est-à-dire gérer cette ressource au profit des gens qui en sont le plus près et de ceux qui la gèrent en pensant à l'avenir. J'appuie les membres du comité et le rapport de ce dernier, car il a fait un excellent travail; c'est quelque chose que le gouvernement devrait prendre au sérieux.

La deuxième question très importante concerne les phoques, et nous avons entendu d'autres députés en parler également. Il faut qu'un grand nombre de Canadiens connaissent la réalité au sujet de ces prédateurs de la mer. Le ministre a autorisé l'abattage sélectif d'environ 350 000 phoques par année sur trois ans. Les troupeaux comptent de six et huit millions de phoques, et nous croyons savoir qu'un troupeau viable en compte environ 2 à 2,5 millions. Les phoques mangent des tonnes de poisson par année, mais ils ne mangent pas le poisson tout entier. Ce n'est pas comme s'ils attrapaient un poisson et l'apportaient sur la côte pour le partager avec leurs amis et se satisfaire d'un seul poisson. Ils mangent les meilleures parties, le ventre et le foie, mais le poisson meurt, et la majeure partie est gaspillée en mer. Quelque 4,5 à 5 millions de phoques mangent chacun une tonne de poisson par année. Saurait-on s'étonner que les stocks de poisson de fond n'aient pas été reconstitués?

Les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et des autres provinces de l'Atlantique qui dépendent de ces ressources devraient y avoir accès. En tant que Canadiens, nous devons prendre des décisions qui feront en sorte qu'ils aient la possibilité de bénéficier de ces ressources.

Le député de Delta et celui de Skeena ont parlé de la catastrophe qui s'est produite dans le fleuve Fraser cette année. C'est une question de gestion. Quelque 15 millions de saumons retournent dans le fleuve et, pourtant, seulement quelque trois millions de prises sont autorisées, ce qui permet à quelque 12 millions de saumons de s'échapper, une fois qu'ils ont franchi Mission, et de se rendre aux frayères. Il s'agit là d'une perte terrible pour nos pêcheurs et pour les pêcheurs commerciaux qui dépendaient du saumon pour assurer leur subsistance. Ils attendent maintenant depuis des années à cause des disputes avec le ministère.

La situation est tellement grave que nous nous demandons quel est le mandat du ministère. Essaie-t-il de forcer les gens à quitter cette industrie? Nous estimons que les pertes de l'industrie s'élèvent à environ 200 millions de dollars, mais la situation nuit non seulement aux gens qui dépendent de cette industrie, mais également aux frayères. Nous pouvons certes faire mieux.

Je voudrais aborder une question non moins importante pour les gens de ma circonscription. Il s'agit de la pêche au bar noir sur la côte ouest. Cette ressource est également soumise à des pressions, mais nous n'en savons pas beaucoup sur elle. Il s'agit d'une espèce intéressante qui vit en eau très profonde. Il y a certains faits scientifiques que nous ignorons au sujet de cette espèce, mais des préoccupations ont été soulevées récemment à propos de la viabilité de cette pêche.

● (2220)

Il y a actuellement environ 70 bateaux de pêche au bar noir dont la plupart viennent de ma circonscription. Ce sont des bateaux qui pêchent dans les eaux intérieures. Leurs prises de l'année dernière de même que les prises autorisées actuelles et prévues sont insuffisantes pour assurer leur subsistance.

Initiatives ministérielles

Je sais que le député de l'Île de Vancouver-Nord a récemment transmis une demande au ministre relativement à un programme de rachat de permis qui pourrait même s'appuyer sur des timbres et qui pourrait s'appliquer à la pêche sportive laquelle s'intéresse également à cette espèce. C'est une question importante et j'espère que le ministre s'y intéressera. Cela ne touche qu'un petit nombre de personnes, mais lorsqu'il s'agit du moyen de subsistance d'une personne, c'est tout aussi important. Aussi, au nom des pêcheurs de bars noirs de la côte, j'espère que le ministre se penchera sérieusement sur la question.

J'aimerais dire quelques mots sur la pêche au merlu du Pacifique. Nous en avons beaucoup parlé en comité dernièrement et le ministre a décidé que la transformation de cette ressource se ferait sur la côte. Je suis bien sûr tout à fait d'accord avec cela. Les entreprises de transformation étaient dans une très mauvaise situation dans ma circonscription et elles ont tiré profit de la décision de transformer cette ressource sur la côte à Ucluelet et à Port Alberni. Nous sommes heureux de cette décision, mais en même temps, il semble y avoir de grandes préoccupations en ce qui a trait à la recommandation du groupe scientifique mixte d'examen établissant à entre 96 000 et 133 000 tonnes les prises admissibles totales pour 2002.

Les États-Unis ont carrément rejeté l'examen du groupe scientifique mixte. Ils ont décidé de fixer un quota à 130 000 tonnes, ramassant fondamentalement tout ce que les scientifiques avaient recommandé. Le Canada a autorisé des prises de 40 000 tonnes, plus un report de 10 000 tonnes pour tenir compte de ce qui n'a pas été capturé l'année précédente. Les prises totales étaient donc d'environ 180 000 tonnes, ce qui était inacceptable compte tenu des ressources disponibles. Nous devons clarifier la situation. J'espère que le ministre se penche actuellement sur la question pour s'assurer que ces ressources sont gérées de façon adéquate en vue d'en assurer le maintien pour les années à venir.

Je ne peux intervenir dans ce débat sans parler des problèmes reliés à la Garde côtière, c'est-à-dire les Services de communication et de trafic maritimes, l'équipe de plongée et les problèmes chroniques du gouvernement en ce qui a trait à la Garde côtière.

En 1995, Transport Canada s'est débarrassé de la Garde côtière qui est passée sous la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans. Je présume que c'était une décision logique pour certains puisque la Garde côtière se sert de bateaux, mais en réalité, leurs mandats sont très différents.

Les SCTM, en particulier, savent ce que sont la réduction des effectifs, une fusion, la formation polyvalente et la méthode du moindre coût. Notre comité a déposé récemment un excellent rapport dans lequel il recommande une injection d'au moins 2 millions de dollars afin que les SCTM puissent faire leur travail. J'espère que le ministre prendra cette recommandation au sérieux. Le budget alloue davantage de ressources, mais sans préciser dans quels secteurs. On espère que ces fonds seront attribués à ces services, de manière à ce que les responsables, qui vivent un stress énorme, aient les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail de façon adéquate.

Permettez-moi d'aborder la question de l'aquaculture. Ce sujet inspire des débats passionnés autant pour que contre. Il me semble que les gens ont une opinion très tranchée sur l'aquaculture.

Dans ma circonscription de Nanaimo—Alberni, la nature est d'une beauté inégalée. C'est une des raisons pour lesquelles nombre de gens, y compris mon épouse et moi-même, vont s'y installer. Il y a la montagne et l'océan, et nous avons choisi un mode de vie en décidant de partir là-bas. Nous nous soucions de la santé de l'environnement ainsi que de l'habitat et de l'avenir de notre

précieuse ressource, le saumon du Pacifique. Il y a aussi de petites collectivités pour lesquelles l'océan est le gagne-pain, et nous voulons assurer que les habitants de ces collectivités ont un niveau de vie et des emplois adéquats

Les enjeux sont nombreux. Pour ma part, je crois que nous pouvons réussir à avoir à la fois un environnement sain et des emplois durables, à condition de nous fonder sur de solides connaissances scientifiques.

En fin de semaine dernière, une conférence sur les effets du pou du poisson a été tenue à l'Université de la Colombie-Britannique. Les effets de ce pou sur les stocks de saumon sauvage suscitent de vives inquiétudes dans ma circonscription et sur toute la côte à l'heure actuelle. Cette conférence a donné lieu à une solution britanno-colombienne permettant de mieux comprendre les enjeux complexes entourant le saumon sauvage et d'élevage et de mieux comprendre les facteurs qui interviennent dans les stocks de saumon sauvage.

Le ministère des Pêches et des Océans a un plan à cet égard, et je suis certain qu'il tiendra compte de l'information émanant de cette conférence. Le ministère a un plan en vue d'accroître l'examen scientifique dans l'archipel Broughton. Nous espérons qu'il saura mettre à profit avec sagesse le fruit des réflexions de la conférence de l'Université de la Colombie-Britannique. Je crois qu'en nous penchant sur les données scientifiques avec sérieux et en collaborant nous pouvons trouver les réponses à l'emploi durable et à la protection de la pêche.

• (2225)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le président, un point qui n'a pas été mentionné ce soir est les effets possibles de la prospection pétrolière et gazière au large de la côte est, de même que le long de la côte ouest. Nous croyons savoir que des discussions se déroulent relativement à la possibilité d'activités de forage sismique et d'exploration pétrolière et gazière proche du littoral de la Colombie-Britannique.

J'aimerais que le député fournisse plus de précisions. Ces électeurs lui ont-ils fait part de telles préoccupations? Que devrait faire au juste le gouvernement pour maintenir sa priorité absolue, qui est la protection du poisson et de son habitat contre les effets possibles du pétrole et du gaz? Nous savons que ces produits ont eu des répercussions sur la côte est. Nous sommes très préoccupés par ce que pourraient être les conséquences sur la côte ouest.

M. James Lunney: Monsieur le président, à cet égard je dois dire que la Colombie-Britannique a traversé une période de grandes difficultés économiques depuis 1995. L'économie de cette province était beaucoup axée sur celle de l'Asie, du Japon et de Hong Kong. Nous nous souvenons tous que Hong Kong a été rétrocédée à la Chine en 1997 et que des sommes d'argent importantes ont été échangées.

L'économie de la Colombie-Britannique se portait bien jusqu'en 1995 environ. Lorsque la crise financière a frappé l'Asie, que le marché japonais pour nos produits de bois d'oeuvre s'est partiellement effondré à Hong Kong et que les transferts d'argent ont diminué, l'économie de la Colombie-Britannique a vraiment sombré.

Bien sûr, il y a eu les problèmes dans le secteur des pêches. De nombreux travailleurs ont été déplacés. On a aussi eu des difficultés dans le secteur de l'exploitation forestière. Et maintenant, depuis deux ans, il y a le colossal problème du bois d'oeuvre. Notre économie se porte très mal.

Certes, il y a de l'espoir du côté de l'exploration pétrolière et gazière. Franchement, on assiste à un exode de la population dans ma circonscription. Des gens de toutes les régions du pays s'installent dans ma circonscription lorsqu'ils prennent leur retraite. En fait, on trouve à quelques kilomètres du lieu où j'habite deux des six collectivités du Canada où l'âge moyen est le plus élevé.

Bien des gens aiment prendre leur retraite dans ma circonscription, mais de nombreux autres voient des membres de leur famille, qui travaillaient auparavant dans le secteur de la pêche ou de l'exploitation forestière, déménager vers l'Alberta pour trouver de l'emploi. Les grands-parents restent ici sur l'île, mais leurs enfants et petits-enfants fuient vers l'Alberta car c'est là où se trouvent les emplois.

Certains espèrent que le pétrole et le gaz redynamiseront notre économie en déclin, comme ils l'ont fait pour le Canada atlantique. Nous espérons que ce sera possible. Nous ne sommes pas les premiers à nous lancer dans une telle entreprise. Nous espérons pouvoir faire de l'exploration de manière responsable et exploiter nos ressources en ne nuisant pas aux pêches.

• (2230)

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le président, je félicite le député de ses commentaires. Je peux lui dire aussi qu'on s'ennuie de lui au sein du Comité permanent des pêches et des océans. Il faisait un travail exceptionnel lorsqu'il était membre de ce comité. Je pense que sa présence ce soir démontre aussi l'intérêt qu'il porte au dossier des pêches et je l'en félicite.

Le député n'a peut-être pas eu le temps de discuter ou d'élaborer sur la question de l'aquaculture. Il a dit à juste titre que souvent, les sentiments des gens sont opposés, il y en a qui sont très en faveur de l'aquaculture, alors que d'autres sont contre.

J'aimerais connaître la position personnelle du député. Doit-on aller de l'avant avec le développement de l'aquaculture, notamment sur la côte ouest?

[Traduction]

M. James Lunney: Monsieur le président, il est certain que le débat sur l'aquaculture intéresse les gens. C'est une nouvelle industrie. Bien entendu il faut faire la différence entre l'élevage de crustacés et l'élevage de poissons à nageoires. Franchement, mis à part l'obstruction de la vue magnifique sur la côte et le bouleversement du paysage naturel que représentent les élevages de crustacés, la controverse concerne surtout les poissons à nageoires.

Comme pour toutes les autres industries, il y a des choses qu'il faut apprendre au début. Beaucoup d'erreurs ont été commises quant au choix des emplacements; il y a eu au départ des problèmes comme la nutrification du plancher océanique et le ralentissement du courant dans les baies peu profondes.

L'industrie a reconnu le grand problème que représentaient les prédateurs qui s'introduisaient dans les filets et le matériel qui ne résistait pas bien aux tempêtes. Certains de ces problèmes ont été réglés par l'industrie en installant des filets mieux conçus, des filets doubles qui font davantage obstacle aux prédateurs et qui sont ancrés par des poids énormes qui résistent mieux aux tempêtes; les évasions sont donc à la baisse. Je pense que les améliorations qui ont été apportées par l'industrie et la façon dont elle gère les choses ont aidé.

Sous le gouvernement provincial précédent, nous avons vécu un moratoire empêchant la création de nouveaux sites. Cela a entraîné

Initiatives ministérielles

des problèmes car certains des aquaculteurs auraient aimé installer leur élevage ailleurs pour réduire les problèmes de la nutrification, on ne les a pas autorisés à le faire. Cela a aggravé certains des problèmes qui auraient pu être éliminés par une meilleure gestion.

Personnellement, je pense que cette industrie peut être développée d'une manière gérable mais nous devons en discuter honnêtement. Il y a d'autres problèmes tels que les lampes à arc, l'emploi de lampes pendant la nuit. Il reste entre des problèmes à régler. La science devrait pouvoir nous y aider. Il semblerait que les poissons d'élevage ne mangent pas les jeunes alevins qui sont attirés par les lampes, mais on craint qu'elles n'attirent les prédateurs.

On s'inquiète de l'emplacement des élevages près des rivières, spécialement pendant la migration, et on se demande si on ne devrait pas les déménager temporairement pendant que les poissons migrent.

Toutes ces questions sont importantes et nous espérons qu'elles seront résolues très rapidement par la science. Je suis heureux de voir que le MPO va investir dans des études scientifiques plus poussées. Espérons que nous trouverons la réponse afin de créer des emplois durables. Dans ma circonscription, beaucoup d'autochtones trouvent du travail dans l'aquaculture. C'est une industrie dont nous voulons qu'elle se développe de manière à ne pas nuire aux espèces sauvages mais en offrant des débouchés, et ce, d'une manière responsable.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le président, dans son intervention le député a parlé de la pêche au merlu. Je veux comparer cela à ce qui se passe actuellement à Terre-Neuve.

Je profite de l'occasion pour remercier le député de sa contribution considérable à notre comité. Je le remercie également d'être venu à Terre-Neuve l'an dernier et d'avoir écouté les intervenants. Cette expérience lui a permis d'apprendre énormément de choses sur le secteur des pêches, sur nos difficultés et sur les défis que nous devons relever. Je lui suis également reconnaissant de son grand appui.

En Colombie-Britannique, la pêche au merlu a changé. À l'heure actuelle, davantage de prises sont débarquées sur la côte et traitées localement, ce qui crée de l'emploi. À Terre-Neuve, en dépit de l'abondance de la crevette, très peu de travail est créé sur la côte. Même le crabe, qui est pêché et ramené sur la côte, est surtout expédié en morceaux. Il est certain que la chair du crabe n'est ni extraite, ni cuite et que le niveau d'emploi a considérablement baissé.

Est-ce que le député pense, dans les cas où c'est possible, qu'il faudrait mettre en place des règlements pour maximiser et tirer profit de toutes les occasions d'emploi et de tout le potentiel d'une ressource, pour les gens qui vivent à proximité de cette ressource?

• (2235)

M. James Lunney: Monsieur le président, les problèmes qui assaillent les pêcheurs terre-neuviens ne diffèrent pas de ceux que nous éprouvons sur la côte ouest.

Initiatives ministérielles

Dans le cas du merlu, c'était une ressource abondante, mais les pêcheurs canadiens ne s'y sont pas intéressés tant qu'il y a eu abondance dans les autres stocks, comme ceux du saumon, du flétan et d'autres espèces recherchées. Toutefois, dès que ces stocks ont commencé à diminuer, le merlu est devenu soudainement intéressant. Les usines ont dû être converties pour pouvoir traiter cette espèce.

Certes, on a promis aux usines qu'elles seraient largement approvisionnées en merlu si elles faisaient les investissements nécessaires au traitement de cette espèce. Je me réjouis vivement que le ministre ait rempli sa promesse, ce qui nous a permis de créer des emplois. Les agglomérations côtières se seraient dépeuplées si ces emplois n'avaient pas été créés. Je sais maintenant que les gens se sont remis au travail. Les usines sont en activité. L'argent venant des usines sert à financer l'infrastructure, les égouts, les usines d'approvisionnement en eau, etc. Toute la population en profite énormément.

Oui, je pense que la valeur ajoutée est vraiment importante dans l'industrie du bois d'oeuvre. Qu'il s'agisse de bois d'oeuvre ou de poisson, nous devrions tenter de maximiser l'emploi afin que l'ensemble de la population profite de l'exploitation des ressources à notre disposition.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le président, en ma qualité de pêcheur enthousiaste et d'admirateur passionné du Yukon, je traiterai ce soir d'une remarquable industrie qui existe depuis plus d'un siècle au Yukon tout en ayant permis de maintenir des stocks naturels de poissons en santé. J'exhorte tous les députés présents ce soir à faire tout en leur pouvoir pour que survive cette partie de notre patrimoine yukonnais.

Dans les années 1890, la planète connaissait une grande récession. En août 1896, Skookum Jim, George Carmack et Tagish Charlie ont découvert des pépites d'or dans le ruisseau Rabbit, qui a pris par la suite l'appellation de ruisseau Bonanza, ce qui a amorcé la plus grande ruée vers l'or de l'histoire du monde.

Dawson et le Yukon ont fait leur part pour le Canada. Ils nous ont fait sortir de cette grande récession, et c'est maintenant à notre tour de faire quelque chose pour eux. Quelque 30 000 mineurs sont venus de partout dans le monde. Dawson est devenue la plus grande ville à l'est de Winnipeg et au nord de Seattle, et le saumon a survécu.

Lorsque ces milliers de personnes sont parties pour Nome, les grandes dragues ont fait leur apparition et lavé mécaniquement des milliers de tonnes de terre, et le poisson a survécu.

Monsieur le président, je vais vous dire pourquoi le poisson a survécu et pourquoi c'est une industrie si propre comparativement à d'autres qui déversent des produits chimiques, des fertilisants et d'autres produits cancérigènes dans nos eaux. L'or placérien ne correspond qu'à des pépites et à du sable fin semblable à de l'or. Pour l'extraire, il suffit de le laver. L'or étant plus lourd que les autres éléments, il est extrait par gravité. C'est aussi simple que cela. Il n'y a pas de produits chimiques, pas de poisons et pas d'éléments cancérigènes comme dans d'autres industries. Il n'y a que de l'eau. C'est pourquoi le poisson prospère.

En ce qui concerne toute l'histoire de la colonisation européenne au Yukon, les fameux ruisseaux situés principalement autour de Dawson, de Mayo et de Haines Junction ont accueilli bon nombre des grandes familles yukonaises. On y trouve les grands ruisseaux du Yukon suivants: Eldorado, Bonanza, Dominion, Hunker, Sulphur, Indian River, Klondike, Black Hills, Thistle, Scroggie, Vancouver, Bear, All Gold, Too Much Gold, Gold Run, Forty Mile, Sixty Mile, Mazy May, Henderson, Haggart Creek, Burwash, Livingston,

Duncan, Thunder Gulch, Seattle et 4th of July. Et le poisson prospère.

La ruée vers l'or a amené le grand poète canadien Robert Service, qui a écrit sur les habitants et la beauté du Yukon, et elle a aidé à rendre le Canada célèbre. Des milliers de touristes viennent encore aujourd'hui, et cela contribue à l'édification de l'économie canadienne.

L'exploitation de l'or placérien est le coeur et l'âme du Klondike. L'or se retrouve non seulement dans le lit des ruisseaux, mais aussi dans le coeur des gens. Ce type d'exploitation doit survivre si nous voulons que survive notre économie et l'esprit de notre patrimoine. Et le poisson abonde.

Que devient l'exploitation de l'or placérien, de nos jours? Elle se pratique sur moins de 3 p. 100 du territoire du Yukon. Nous avons l'un des taux de chômage les plus élevés du Canada, en ce moment. Nous savons tous à quel point il est difficile de créer des emplois, n'importe lesquels, dans les petites localités éloignées, où que ce puisse être au Canada rural. Pourtant, après un siècle, l'or placérien continue de faire vivre des familles au Yukon.

Les recettes et autres taxes provenant d'un apport annuel de 50 millions de dollars à l'économie contribuent à financer nos écoles, notre système de santé et l'aide aux pauvres. Et le poisson abonde.

Il est absolument essentiel pour nos gens que l'industrie de l'exploitation de placers survive. La première nation Tr'ondek Hwech'in est installée à Dawson City où se trouvent la majorité des mines. Selon son chef, les mines de placers sont très importantes pour assurer la réussite des grands traités signés avec le Canada dans lesquels on pourrait tenir compte de l'or placérien, et des entreprises qu'ils viennent d'acheter et qui dépendent de l'industrie de l'or placérien pour leur survie.

Peter Nagano de la première nation Tr'ondek Hwech'in a dit qu'après un siècle d'exploitation de centaines de tonnes de gravier et de terre, c'est dans les régions des mines de placers que l'on retrouve la plus grande concentration d'espèces sauvages. En ce qui a trait à l'ombre de l'Arctique, il n'y a jamais eu de baisse dans toute l'histoire passée ou présente de la première nation de Dawson.

Le Parlement vient d'adopter un projet de loi sur les espèces en péril dans lequel il a inclus les connaissances traditionnelles. Nous avons dit qu'il était important d'en tenir compte dans la loi en raison des répercussions que cela entraîne sur la prise de décisions.

• (2240)

Il faudrait tenir compte des connaissances traditionnelles à cet égard. Le chef des Tr'ondek Hwech'in, Darren Taylor, écrit ceci:

Les Tr'ondek Hwech'in descendent des Indiens Han, qui sont un peuple du fleuve.

Cela fait des milliers d'années que notre nation compte sur les stocks de saumon pour sa subsistance.

Nous ne pourrions jamais appuyer sciemment un secteur industriel qui nuirait considérablement à ces stocks.

Il ajoute ceci:

Nombre de nos administrés travaillent dans l'industrie de l'extraction de l'or. Notre société de développement économique, la Chief Isaac Inc., exploite des entreprises qui pourvoient aux besoins de l'industrie de l'extraction de l'or et qui en dépend.

Nombre de nos terres conférées par l'entente ont été choisies pour leur potentiel aurifère.

Initiatives ministérielles

L'autre grande région aurifère du Yukon est située près de Mayo, dans le territoire traditionnel des Nacho Nyak Dun. L'un des plus ardents défenseurs de l'industrie de l'extraction de l'or que j'ai entendus lorsque j'ai parcouru le Yukon est l'ancien chef des Nacho Nyak Dun, Robert Hager. D'accord avec lui, le chef actuel, Steven Buyck, écrit ceci :

Le territoire traditionnel des Nacho Nyak Dun a une riche histoire minière et les mines d'or, en particulier, ont grandement contribué à la stabilité économique de Mayo.

La première nation se propose de miser sur cette capacité pour générer les revenus dont son gouvernement a besoin pour être fort et viable et pour répondre à long terme aux besoins de ses administrés.

Pour avoir été traité et nettoyé à de nombreuses reprises, ce gravier doit être bien propre. Voilà pourquoi cette industrie est tellement propre: elle nettoie même la terre et le gravier.

Personne au Canada ne pourrait prétendre qu'il n'y a pas beaucoup d'autres industries qui profitent des pouvoirs conférés à l'article 35 de la Loi sur les pêches ou d'autres règlements pour ajouter dans l'eau des substances beaucoup plus délétères, telles que du pétrole, des substances cancérigènes et des produits chimiques.

Beaucoup d'extracteurs d'or modernes dépensent des milliers de dollars pour construire des bassins de décantation servant à épurer l'eau et à atteindre les niveaux de sédimentation nécessaires afin de satisfaire à des normes de qualité très strictes avant de déverser cette eau dans les ruisseaux, où abonde le poisson.

Pendant combien d'autres centaines d'heures dois-je m'évertuer à reprendre le même refrain? Combien de fois encore dois-je répéter que cette industrie, qui est au coeur de notre patrimoine et de notre économie, doit survivre et ne peut être réglementée inutilement, au point de la faire disparaître? Combien de fois notre sénateur, Ione Christensen, la présidente de la KPMA, Tara Christie, les maires du Yukon, les centaines d'extracteurs d'or, tous les commerces qui en dépendent et des milliers d'habitants du Yukon doivent-ils manifester pour qu'on nous autorise enfin à choisir démocratiquement notre mode de vie?

Et le poisson continue d'abonder.

Il serait dévastateur pour nous qu'une réglementation excessive entraîne la disparition de cette industrie, notre industrie.

En terminant, je citerai des passages de deux lettres parmi les centaines que j'ai reçues de Yukonnais passionnés, de nos familles.

La première dit:

J'écris cette lettre la veille de Noël. Je viens d'entendre la nouvelle la plus épouvantable, et vous êtes le seul que je connaisse qui puissiez éviter une tragédie dans ma vie. J'ignore comment je vais pouvoir passer les fêtes et garder la tête haute devant mes trois enfants, car je ne sais pas comment nous allons pouvoir garder notre maison ou notre véhicule, ni même nourrir ces enfants l'année prochaine.

La deuxième lettre a été écrite par Axel Riemer, 7 ans, de Dawson City. Il dit:

Mon papa est mineur. Il aime son travail. Pourquoi lui enlevez-vous son travail? Je ne veux pas que mon papa parte. S'il vous plaît, ne fermez pas la mine. Je veux que mon papa reste à la maison. Merci.

Et les poissons survivent.

● (2245)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le président, le député personnifie l'enthousiasme. Il fait état d'une situation que vit sa région, et qui est directement liée aux activités du ministère des Pêches et des Océans.

Le Yukon est réputé pour ses mines, sa faune et son industrie de la pêche. Dans l'état actuel des choses, le ministère des Pêches et des Océans ne semble ni savoir ni comprendre comment vivent et travaillent les habitants de ce territoire. Pire, cela l'indiffère. Il

s'impose, armé de règlements certainement rédigés à quelques coins de rue d'ici, où plusieurs centaines de fonctionnaires convergent tous les jours, au lieu d'aller sur le terrain pour y acquérir l'expérience nécessaire à l'élaboration d'une réglementation adéquate.

Plusieurs centaines de Yukonnais risquent de perdre leur travail et leur gagne-pain du fait de ces règlements ridicules que pond le ministère. On en revient encore une fois à ce que nous déplorions tout à l'heure, soit le manque de connaissances scientifiques concernant les différents secteurs d'activité au Canada, qu'il s'agisse de pêche au large de Terre-Neuve ou dans les Grands lacs, ou d'exploitation des placers dans le Yukon.

Le député peut-il nous dire comment le ministère des Pêches et des Océans pourrait régler ce problème dans l'intérêt de ses électeurs, et non pas à leur détriment?

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, le fait est qu'il règle la question de façon à ce que l'extraction puisse se faire et que le poisson puisse continuer de vivre et de se multiplier comme il le fait maintenant.

Tout le monde aime la pêche au Yukon. Cette région est réputée pour sa beauté. Je reçois des lettres de gens qui veulent protéger cette beauté. Nous voulons tous le faire. Il existe différentes façons de faire, mais il faut avoir des certitudes, car l'extraction de l'or nécessite d'énormes investissements en matériel. La base économique est très étroite, et l'exploitation n'est possible que pendant quelques mois, l'été. Cette industrie doit aussi honorer des paiements hypothécaires, de sorte que la prise de décisions doit s'appuyer sur des certitudes et que le processus doit être équitable.

Actuellement, un office des eaux prend les décisions. Divers intervenants ont leur mot à dire dans le processus, et des appels sont possibles. Les agents de protection de la nature, les exploitants de l'industrie de l'extraction de l'or et d'autres intervenants peuvent comparaître et faire entendre leurs points de vue sur ces décisions. Celles-ci doivent être prises de façon équitable, cohérente et sensée.

Partout au Yukon, il y a eu depuis deux ans des consultations sur la façon de faire cela. J'ai assisté à certaines de ces rencontres organisées partout au Yukon. En gros, les participants ont exprimé avec passion ce que je viens de dire. Tous les habitants du Yukon ont eu la chance de soumettre leurs idées par écrit et de se prononcer. Ce processus a donné lieu à des recommandations. Mettre en oeuvre les recommandations formulées par la population du Yukon pour les habitants du Yukon serait certainement une façon de résoudre le problème. Le ministre des Pêches et des Océans négocie actuellement avec la Klondike Placer Miners Association et sa présidente, Tara Christie, et j'espère qu'ils arriveront à régler le problème.

● (2250)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je ne sais pas si je suis la seule autre personne à avoir eu l'occasion de vivre au Yukon. Je sais que le député aime passionnément cette région, et quiconque a vécu là-bas et a lu les poèmes de Robert Service sait exactement ce qu'il ressent.

Initiatives ministérielles

J'ai vu l'exploitation des placers là-bas. J'ai également fait beaucoup de pêche lorsque j'habitais cette région. L'une des questions qu'on se pose est comment et pourquoi le MPO est arrivé à cette décision. Nous savons qu'il y a eu des consultations. Nous savons que beaucoup de ceux qui ont écrit, pas seulement moi mais d'autres députés aussi, ont soulevé des préoccupations au sujet des mineurs qui exploitent les placers, particulièrement dans ces collectivités, précisant que leurs intérêts n'ont pas été défendus, que trop de décisions en matière de conservation ont été prises sans consultation.

D'après ses conversations avec le ministre des Pêches, le député peut-il expliquer à la Chambre comment le ministre en est arrivé à cette décision? Celle-ci était-elle fondée sur des considérations régionales ou a-t-elle été prise ici, à Ottawa? J'aimerais que le député donne des précisions à ce sujet.

Le vice-président: Le député de Yukon sera le dernier intervenant de la soirée.

M. Larry Bagnell: Monsieur le président, j'espère avoir le dernier mot relativement à cette question. Je n'ai aucune idée de la façon dont ces décisions sont prises par les fonctionnaires du ministère des Pêches ou par le ministre. J'ai entendu certaines choses quand cette question a commencé à faire parler d'elle. Il s'agit d'un processus différent. L'autorisation d'exploiter un gisement d'or est accordée en vertu de l'article 35, et c'est peut-être une raison de changer le

processus. Je dirais exactement le contraire. Comme je l'ai mentionné, il s'agit d'une industrie toute particulière. Celle-ci est plus propre qu'un grand nombre d'autres industries qui ont des autorisations spéciales, ou qui sont visées par la réglementation, alors pourquoi ne pas avoir un système qui autoriserait l'exploitation minière et qui permettrait à plusieurs mines d'exister le long du même bassin hydrographique et d'être exploitées efficacement?

En conclusion, si je peux avoir encore une minute, je voudrais remercier tous les mineurs de placers, particulièrement au Yukon, et tous les Yukonnais qui m'ont écrit de façon passionnée pour me parler de ce qu'ils ressentent, de qui est leur moyen de subsistance, et de ce à quoi ils ont consacré leur vie. Dans certains cas, ils appartiennent à des familles qui s'adonnent à cette activité depuis des générations. Je pense que le Parlement représente la justice, l'équité et la démocratie, et que ces vertus vont prévaloir.

Le vice-président: Comme il est 22 h 50, conformément à l'ordre adopté le lundi 24 février, le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre demeure ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 26 février 2003

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois du festival Sciences Jeunesse		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4033
M. Myers	4029	M. Bachand (Saint-Jean)	4033
Les infrastructures		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4034
M. Toews	4029	M. Blaikie	4034
L'industrie du bison		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4034
M. Harvard	4029	M. Blaikie	4034
Le budget de 2003		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4034
M. Provenzano	4030	M. MacKay	4034
Les Jeux olympiques d'hiver de 2010		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4034
Mme Leung	4030		
Le Parti libéral du Canada		L'éthique	
M. Solberg	4030	M. MacKay	4034
Le Tournoi des coeurs de Scott		M. Collette	4034
M. Murphy	4030	Les transports	
Le Groupe Soucy		M. Moore	4035
Mme Picard	4030	M. Collette	4035
Le Sri Lanka		M. Moore	4035
M. McKay	4031	M. Collette	4035
Le député de Surrey-Centre		L'Irak	
M. Harper	4031	M. Gauthier	4035
Le Mois de l'histoire des Noirs		M. Boudria	4035
M. Eyking	4031	M. Gauthier	4035
Le CN		M. Boudria	4035
M. Blaikie	4031	Le bois d'oeuvre	
La paix		M. Duncan	4035
Mme St-Hilaire	4031	M. Pettigrew	4036
L'aide à l'emploi		M. Duncan	4036
Mme Sgro	4032	M. Pettigrew	4036
Les aéroports		Le Protocole de Kyoto	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	4032	M. Bigras	4036
		M. Anderson (Victoria)	4036
		M. Bigras	4036
		M. Anderson (Victoria)	4036
		Le registre des armes à feu	
		M. Breitreuz	4036
		M. Cauchon	4036
		M. Breitreuz	4036
		M. Cauchon	4036
		Le multiculturalisme	
		M. Maloney	4037
		Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	4037
		La santé	
		M. Robinson	4037
		Mme McLellan	4037
		L'infrastructure	
		M. Masse	4037
		M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	4037
		Le bois d'oeuvre	
		M. Casey	4037
		M. Pettigrew	4037
		La défense nationale	
		Mme Wayne	4038
		M. McCallum (Markham)	4038

QUESTIONS ORALES

L'éthique

M. Harper	4032
M. Collette	4032
M. Harper	4032
M. Collette	4032
M. Harper	4032
M. Collette	4033
M. Strahl	4033
M. Collette	4033
M. Strahl	4033
M. Collette	4033

L'Irak

M. Duceppe	4033
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4033
M. Duceppe	4033
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4033
M. Bachand (Saint-Jean)	4033

La citoyenneté et l'immigration	
Mme Yelich	4038
M. Coderre	4038
Mme Yelich	4038
M. Coderre	4038
Le bois d'oeuvre	
Mme Girard-Bujold	4038
Mme Stewart	4038
Mme Girard-Bujold	4038
Mme Stewart	4038
La citoyenneté et l'immigration	
M. Toews	4038
M. Coderre	4038
M. Toews	4039
M. Coderre	4039
Les sociétés d'État	
M. O'Brien (London—Fanshawe)	4039
M. Pettigrew	4039
Les transports	
M. Gouk	4039
M. Collenette	4039
M. Gouk	4039
M. Collenette	4039
Le prix de l'essence	
M. Laframboise	4039
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	4039
L'Amérique latine	
Mme Thibeault	4040
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	4040
L'environnement	
Mme Skelton	4040
M. Anderson (Victoria)	4040

AFFAIRES COURANTES

Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2002-2003	
Budget principal des dépenses de 2003-2004	
Recours au Règlement	
Questions orales	
M. Blaikie	4040
Décrets de nomination	
M. Regan	4041
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	4041
Recours au Règlement	
Le Budget	
M. Hearn	4041
M. Boudria	4042
Les travaux de la chambre	
M. Boudria	4042
Motion	4042
Adoption de la motion	4042
Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et commerce international	
M. Patry	4042

La justice et les droits de la personne	
M. Robinson	4042
La Loi établissant un régime d'indemnisation pour les anciens combattants des premières nations	
M. Nystrom	4042
Projet de loi C-405. Présentation et première lecture	4042
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4043
Comités de la Chambre	
Justice et droits de la personne	
M. Regan	4043
Adoption de la motion	4043
Pétitions	
Le Collège de la Protection civile du Canada	
Mme Gallant	4043
L'Irak	
M. LeBlanc	4043
Cuba	
M. Robinson	4043
Les droits des enfants à naître	
M. Peric	4043
La pornographie juvénile	
M. Penson	4043
La Loi sur le divorce	
M. Spencer	4043
La pornographie juvénile	
M. Hill (Prince George—Peace River)	4043
Mme Ur	4043
La liberté de religion	
Mme Ur	4044
La Société canadienne des postes	
Mme Ur	4044
La recherche sur les cellules souches	
M. Grewal	4044
Questions au Feuilleton	
M. Regan	4044
Demande de documents	
M. Regan	4044

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le budget	
L'exposé financier du ministre des Finances	
Motion sur le budget	4044
M. Anderson (Victoria)	4044
Mme Kraft Sloan	4046
M. Penson	4047
M. Wilfert	4048
M. Jaffer	4048
M. Wilfert	4049
M. Grewal	4050
M. Anders	4050
M. Reynolds	4050
M. Wilfert	4052
M. Harvey	4053
M. Grewal	4055
M. Asselin	4055
Mme Sgro	4056
M. Anders	4057
M. Penson	4058

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**